This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bequest of

THOMAS ALLIBONE JANVIER

AND OF

CATHARINE ANN JANVIER

HIS WIFE

TO THE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

1914

DRO
Rouchon

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE L'ÉTAT ET COMTÉ SOUVERAIN

DE PROVENCE

566758

AIX, TYPOGRAPHIE ACHILLE MAKAIRE
RUE PONT-MOREAU, 2.

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE L'ÉTAT ET COMTÉ SOUVERAIN

DE PROVENCE

PAR

E.-C. ROUCHON-GUIGUES

d'Aix-en-Provence.

2me ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Provinciam et terras adjacentes suscipiat amicabiliter . . . . . .
. . . . Etiam amplioribus privilegiis . . .
. . . . . prosequatur.

(TESTAMENT DE CHARLES IV)

AIX

ACHILLE MAKAIRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

2, rue Pont-Moreau, 2

1863

MIDI S

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
566758
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R

ÉLOGE DE M. LE CONSEILLER ROUCHON

LU A L'ACADÉMIE

des Sciences, Agriculture, Arts & Belles-Lettres d'Aix,

LE 12 AOUT 1861

PAR

M. SAUDBREUIL

premier avocat général a la cour impériale d'Aix.

MESSIEURS,

Je viens remercier l'Académie de l'honneur qu'elle m'a fait, en m'admettant au nombre de ses membres et en me permettant de participer à ses travaux. Si quelque chose pouvait ajouter à cette distinction déjà si flatteuse, ce serait la pensée qu'elle a eue de me donner comme successeur à M. le conseiller Rouchon.

Je ne saurais oublier l'accueil hospitalier que j'ai reçu dans ce pays, depuis près de six années que je l'habite. Cette bienveillance m'enhardissait à me considérer comme vôtre. Plus que tout autre, M. Rouchon a personnifié en lui la Provence : en me choisissant pour le remplacer, il me semble que vous avez voulu sceller, en quelque sorte, et mieux assurer encore mon droit de bourgeoisie parmi vous.

Afin de commencer à reconnaître cette faveur, d'abord envers celui à la perte cruelle et prématurée de qui je la dois, je voudrais lui consacrer aujourd'hui quelques pages qui ne fussent pas trop indignes de sa mémoire.

Si je n'avais à parler que de sa vie, quelques lignes suffiraient. Magistrat et académicien, pendant quelque temps administrateur des hospices, la vie de M. Rouchon, vie toute de vertu, de travail et d'abnégation, s'est écoulée paisible et sans incidents notables, entre son cabinet, le lieu de vos séances, la Bibliothèque Méjanes, le Palais et les asiles charitables, à la gestion desquels il voulut bien concourir.

Mais la vie extérieure de M. Rouchon n'est que la moindre partie de lui-même. M. Rouchon a été surtout un homme de méditation et d'études, c'est à ce titre qu'il vous appartenait, c'est l'histoire de ses pensées que je vous dois. Or, ces pensées, pour être bien comprises et bien jugées, doivent être avant tout replacées dans le milieu où elles se sont produites.

I.

M. Etienne-Charles Rouchon est né à Aix, le 26 juillet 1795, à une époque où la Révolution, fatiguée de ses propres fureurs, les avait ralenties, mais où elle avait encore à soutenir le choc de l'Europe en armes levée contre elle.

Il fut placé, dès son enfance, dans une institution que dirigeait l'abbé Milon, et qui, jusqu'aux jours où l'Université sortit des mains puissantes de son fondateur, fut un des rares asiles restés ouverts, après la tourmente, à la culture intellectuelle. Il y nourrit profondément son esprit du suc fortifiant des lettres antiques, et il prouva plus tard combien elles lui étaient restées familières, par des compositions tout imprégnées de leur parfum, et par lesquelles il lui arriva quelquefois de se délasser de la gravité plus austère de ses autres travaux. Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler de ces petits poèmes en prose rhythmée que que tous vous avez lus dans votre Recueil.

En 1811, il commença son droit à la faculté d'Aix, dont il suivit assidûment les cours jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut reçu avocat.

La jeunesse est le temps des vives impressions.

Dans l'intervalle de ces cinq années, M. Rouchon avait pu voir l'édifice colossal et radieux du premier Empire à son apogée et assister à sa chute. La victoire, pour la première fois, infidèle à nos armes; l'inclémence des climats devenue la complice de nos revers; des luttes de géants, des hécatombes humaines; l'Europe coalisée forçant l'entrée de nos frontières, le sol de la patrie disputé pied à pied par le génie de l'Empereur, rendu, par le danger, à tout l'élan et aux inspirations de sa jeunesse, mais déconcerté dans ses plans les mieux conçus par cette sorte de fatalité qui est le prélude des fins prochaines, et, en dernier lieu, par la trahison; Paris livrant ses portes à l'étranger; des princes inconnus de la génération présente, rendus au trône de leurs ancêtres par nos malheurs, trouvant, après un long exil, une France qu'ils ne connaissaient plus eux-mêmes, et, avec les meilleures intentions du monde, réussissant à s'aliéner les esprits à force de fautes commises; la fortune de l'Empire un instant ressaisie par un prodige, puis s'éclipsant et s'abîmant dans un dernier combat; la France livrée de nouveau à l'invasion, et, tandis que l'étranger campait sur son sol, la réaction se levant et tenant le Midi tremblant sous ses menaces : voilà ce que plusieurs d'entre vous ont pu voir, Messieurs, et ce qui avait laissé dans l'âme de M Rouchon une trace ineffaçable.

« Notre génération, s'écriait-il un jour qu'il présidait l'une de vos sé-
» ances publiques, notre génération fut plus heureuse que la génération
» précédente, élevée au milieu des discordes civiles. Cependant, nous
» aussi, nous avons été témoins de grands maux; nous avons entendu
» les cris de douleur et de gloire des champs de bataille de la République
» et de l'Eypire, les cris de détresse poussés à Waterloo par les premiers
» soldats du monde. * » Mais de toutes les humiliations de la patrie, aucune ne fut plus sentie par son cœur que la perte de Nice, cette bril-

* Séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, 1839-1840, pag. 18.

lante étoile que des mains ennemies et envieuses avaient encore une fois détachée du front de la Provence.

La France n'est pas le pays des longues résignations. On pourrait donc dire d'elle ce que Montaigne a dit d'Alexandre-le-Grand, qu'il avait une beauté illustre par plus d'un visage. Ses ennemis la croyaient abattue, épuisée pour longtemps. Que deux ou trois ans s'écoulent, laissez-la étancher le sang qui s'échappe de ses blessures, et elle va signaler son réveil et rappeler sur elle l'attention du monde par un des plus magnifiques mouvements dont l'esprit humain ait donné le spectacle.

M. de Chateaubriand était alors à l'apogée de sa gloire et de son génie. Les jeunes générations du XIXme siècle avaient salué en lui un initiateur et un guide. Au souffle inspirateur de ses écrits, les sciences historiques allaient se régénérer et se retremper par l'étude approfondie des origines.

Jusqu'alors les historiens s'étaient partagés en deux catégories, les érudits et les écrivains. Les premiers, s'occupant à colliger des faits ou des documents, sans souci du lien qui les rattache entre eux, ni des idées générales qui les éclairent; les seconds, ne faisant aux premiers que de rares emprunts, plus préoccupés de la forme que du fond, et restant ainsi superficiels et faux. Le secret des novateurs (aujourd'hui ce n'en est plus un), fut de marier ensemble les deux systèmes, et c'est ainsi que la lumière se fit pour la première fois dans nos annales.

La philosophie s'était longtemps égarée dans les routes stériles et dissolvantes du sensualisme. Déjà rendue à des voies plus fécondes et plus honorables par les livres peu lus de Maine de Biran et par les leçons de M. Royer Collard, elle allait elle-même bientôt emprunter de nouvelles forces à l'érudition et à l'histoire, et son enseignement recevoir le plus grand éclat de l'éloquence d'un jeune professeur, qui unissait, à une grande ardeur de prosélytisme, l'art de passionner les esprits, et qui a réussi à fonder en France une école dont l'influence vit encore et qui, sans que nous nous en doutions presque et sans que nous lui en soyons très reconnaissants, nous anime encore de son souffle.

La science du droit, à peu près désertée depuis la Révolution, allait prendre un nouvel essor. La critique littéraire, tombée dans la sécheresse, dans l'aridité, depuis Laharpe, allat revêtir une ampleur et acquérir une importance qu'elle n'avait jamais eues. La poésie allait renaître avec Lamartine.

Il n'est pas même jusqu'à l'Eglise qui, par la voix d'un prêtre altier qui devait un jour se retourner contre elle, ne fût à la veille de faire entendre des accents inconnus depuis Bossuet, et, au milieu d'une société livrée tout entière aux influences voltairiennes, de porter la terreur dans les âmes en leur faisant apercevoir le vide immense produit en elles par l'absence du sentiment chrétien.

Quel spectacle! Quel est l'ami de la science et des lettres qui aurait pu rester froid devant de telles magnificences! Il m'a été donné de voir dans sa pleine lumière ce beau jour dont l'aurore commençait à briller sur l'horizon, et j'avoue, Messieurs, que son souvenir me transporte!

Un pareil mouvement ne se produit pas sans être secondé par ceux-là même qu'il doit entraîner. Telle était, en effet, la tendance des esprits. On avait eu la passion d'agir, on eut la passion d'apprendre. Aujourd'hui, que les préoccupations sont ailleurs, on ne peut se faire une idée de l'ardeur qui entraînait alors la jeunesse, ardeur généreuse, exempte

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE L'ÉTAT ET COMTÉ SOUVERAIN

DE PROVENCE

devait y mourir, et, sans rester étranger à aucune des branches du savoir humain, ce fut sur la Provence et ses annales que se concentra son principal effort et ses premières recherches.

II.

L'occasion s'offrit bientôt pour lui d'initier le public au premier résultat de ses travaux. Dans les dernières années de la Restauration, on eut l'idée de publier des résumés d'histoire, comme c'est de nos jours une mode de publier ce qu'on appelle des livres illustrés. Des écrivains de premier ordre ne dédaignèrent pas de concourir à cette publication. L'éditeur désira joindre à sa collection un *Résumé de l'histoire de Provence*. Il s'adresa à M. Rouchon.

Je n'arrêterai pas longtemps votre attention sur cet ouvrage, le plus connu, ainsi qu'on l'a dit, et le plus important de ses écrits Dans quelles mains provençales ne se trouve-t-il pas ? On ne saurait dire combien de faits sont condensés dans ce petit volume de 500 pages. Les origines y sont débrouillées avec une grande sûreté. Le récit est clair, de cette clarté que n'exclut jamais la concision chez ceux qui connaissent à fond leur sujet et possèdent l'art de le traiter. Je ne parle pas du style : M. Rouchon a sans doute peu produit, mais à ceux qui l'ignoreraient, les citations contenues dans ce discours, et que je n'épargnerai pas, prouveront surabondamment qu'il était un écrivain accompli. L'esprit du livre se devine du moment où l'on connait l'auteur. L'amour de la Provence y respire d'un bout à l'autre. Ce qui préoccupe, avant tout, l'historien, c'est la conservation des droits, des priviléges, des institutions de la province. Quiconque y touche est son ennemi.

Le récit s'arrête au 26 septembre 1790, le jour où la chambre des vacations du parlement tint sa dernière séance, jour aussi dans lequel l'ancien assesseur Pascalis se présenta à la barre, et, dans une courte harangue, vint « déplorer, au nom de l'ordre des avocats, l'anéantisse-
» ment de la constitution provençale, la résistance opposée par le peuple
» au vœu d'un nombre de communautés supportant treize ou quatorze
» cents feux, qui demandaient une convocation d'Etats, et protesta vou-
» loir vivre et mourir en citoyen provençal, bon et fidèle sujet du roi
» de France, comte de Provence. Ici, dit M. Rouchon, finissent la Pro-
» vence et son histoire. * »

L'ouvrage se termine ainsi :

« L'assemblée constituante eut sans doute des vertus et des lumières,
» mais ce fut un malheur qu'elle dédaignât de fonder le présent sur le
» passé, et négligeât l'exemple voisin des institutions anglaises. L'en-
» vahissement des prérogatives essentielles à la royauté, la destruction
» de l'aristocratie amenèrent de terribles résistances, et ces résistances
» firent naître une douloureuse lutte. Peut-être, si d'autres maximes
» avaient prévalu, la liberté nouvelle aurait résulté sans effort de l'an-
» cienne liberté. Le peuple français aurait emprunté une grande majesté

* *Résumé de l'histoire de l'Etat et comté souverain de Provence*, par E.-C. Rouchon-G., pag. 517. in-18, 1828.

» du mouvement révolutionnaire, sans perdre la majesté d'autrefois. A » la tête de la société fût restée la royauté Capétienne, cette royauté de » huit siècles, qui imposait à l'Europe et au monde. La Cour des Pairs, » séparée du Parlement de Paris, augmentée des chefs des plus illustres » familles, fût devenue le Tribunal suprême, le Sénat et le Conseil per- » pétuel de la nation. Les Etats-généraux eussent obtenu une juste me- » sure de puissance, dès qu'on aurait voté par tête ou par district, et » non par ordre ni par province; que les députés du commun peuple » des baillages eussent été dans une certaine proportion avec les députés » nobles, et que, frappant au cœur l'autorité romaine, on eût replacé les » gens d'église dans le sanctuaire. Les Parlements inamovibles, sans être » héréditaires, affaiblis de nobles, renforcés de bourgeois, dépouillés des » jugements qu'on eût rendus au peuple, auraient, à charge d'appel, » rempli, dans les provinces mieux délimitées, un rôle assez semblable » à la Pairie dans l'Etat. L'intendance serait devenue dans ces provin- » ces, dépossédées de tout pouvoir exécutif provincial, une sorte de » de petit ministère propre à lier toute chose au corps de l'Etat, et à » centraliser le pouvoir exécutif national. Les circonscriptions des bail- » lages, élections, vigueries, eussent été régularisées, et c'est dans le » terme intermédiaire, entre la province et la commune, qu'on eût trouvé » la vraie société municipale, ou le lien de la fédération nationale, le » siége des jugements, la source du mandat et de l'opinion populaire. » Ainsi, le premier peuple du monde eût reposé, grand et paisible, à » l'ombre des lois qui brisaient les chaînes de l'esprit humain, en pour- » suivant ses plans d'agrandissement sur le Rhin et sur les Alpes. * »

Cette sorte de profession de foi, à l'époque où elle parut, dut singulièrement surprendre les amis libéraux de l'auteur, car le moment était encore éloigné où l'idée viendrait d'attaquer, au nom de la liberté, l'œuvre de la révolution française. Ces idées ont été développées plus tard dans un autre ouvrage dont nous aurons encore à rendre compte. Elles aboutissaient, on le voit, à la constitution anglaise et au fédéralisme des provinces. Tel fut, en effet, l'idéal de M. Rouchon en politique.

Cet idéal n'est pas le mien. Je suis un disciple fidèle de l'unité française, telle qu'elle est sortie des efforts héroïques de nos pères. J'ai la conviction que c'est cette unité, qui, après avoir assuré le triomphe définitif des principes de la Révolution, les a aussi sauvés de toutes les crises, de toutes les révolutions nouvelles qu'ils ont eu à traverser, et qu'elle leur a permis d'essuyer impunément les coups de tous les régimes, aussi bien de ceux qui avaient conjuré leur ruine que de ceux qui ont voulu les outrer. N'est-ce pas merveille que nos lois civiles, que notre organisation judiciaire soient sorties intactes des assauts de l'émigration et de la crise de 1848? A quoi devons-nous ces bienfaits, Messieurs?..... A cette forte centralisation qui, quoiqu'on en ait dit, n'a jamais engendré les révolutions, mais les a toujours contenues. On l'attaque aujourd'hui avec véhémence, on voudrait briser ses prétendues entraves..... Vains efforts! L'unité française est puissamment entrée dans nos mœurs, et invincible. Il en est d'elle comme de l'organe qui permet à l'air libre d'affluer jusqu'à notre cœur; nous ne le sentons pas,

* *Ibid.*, pag. 347 et suivantes.

nous ignorons ses services. Quelquefois il nous fait souffrir, et nous nous irritons. En est-il moins un organe essentiel à la vie?

Du reste, on tomberait dans une grave erreur si l'on supposait que, tout fédéraliste qu'il était, M. Rouchon ait jamais contesté les droits de l'Etat.

Dans l'ouvrage spécial qu'il a consacré à la politique, M. Rouchon recommande ou de favoriser ou de ne pas entraver les associations particulières, religieuses ou autres, mais à la condition qu'elles seront toujours soumises au contrôle et à la visite du magistrat civil. *

Rien de ce qui intéressait la Provence ne le trouvait indifférent. Le reboisement des montagnes était une des questions qui le préoccupaient le plus. Il lui a consacré quelques pages dans une de vos solennités qu'il présidait encore. La grande difficulté de la matière, on le sait, consiste à concilier les droits de la propriété particulière avec l'intérêt public. La propriété est un droit absolu et inconditionnel sur les choses, comment contraindre le propriétaire du sol montagneux à planter, si tel n'est pas son bon plaisir? Voici ce que Répond M. Rouchon, et, vous le remarquerez, Messieurs, avec une magnificence de style et une élévation de pensée qui donne une grandeur singulière au sujet:

« La puissance pour réparer le mal ne manque pas à cette humanité,
» qui a creusé de grands canaux et nivelé les montagnes; qui a élevé,
» dans les temps anciens, les pyramides, et, dans les temps modernes,
» les basiliques chrétiennes. Le droit ne lui manque pas non plus; car,
» partout, dans les pays libres, comme chez les peuples soumis au ré-
» gime despotique, la propriété privée implique le domaine éminent et
» supérieur de l'Etat. ** »

Toutefois, dans sa pensée, ce dernier domaine ne pouvait jamais aller jusqu'à l'absorption de l'autre. Vers le même temps, et bien avant que l'on n'eût aperçu les dangers des utopies modernes, il écrivait :

« Cette institution de la propriété civile et du droit individuel de dis-
» poser souverainement des choses était inévitable. Sans elle, il n'y au-
» rait eu ni civilisation, ni liberté. La possession des terres par la Ré-
» publique et la distribution des travaux et des produits faite de son
» autorité, ont enfanté, dans les lieux où ce système a prévalu, la ty-
» rannie du gouvernement et l'esclavage des sujets. C'est la propriété qui
» a fondé la liberté privée, d'abord, puis la liberté publique. Propriété
» et liberté sont synonymes. *** »

Le problème du reboisement vient d'être résolu par une loi. Je m'assure que cette loi a réjoui le cœur provençal et patriote de M. Rouchon.

III.

Le *Résumé de l'histoire de Provence* parut en 1828. En 1829, M. Rouchon fut nommé juge de paix à Aix, et, le 18 septembre 1830, conseiller à la Cour, à la suite de la révolution de Juillet. L'occasion me

* *De la Politique*, par M. Rouchon, pag. 71 et 77.
** Séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, 1840—1841, pag. 12.
*** *De la Politique*, pag. 14 et 15.

sera bientôt donnée de dire, dans une autre enceinte et dans une prochaine solennité, ce qu'il fut comme magistrat. Ici, dans cette enceinte et devant cette assemblée, c'est surtout le penseur et l'écrivain qui doit nous occuper.

A ce titre, il ne me reste plus guère à vous parler que de son *Traité de la Politique*, qu'il publia en 1840. C'est l'année où, pour la première fois, M. Rouchon fut porté par vos suffrages à la présidence de l'Académie, dont il était membre depuis 1825.

Ce livre n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage sur le même sujet, que M. Rouchon devait faire paraître plus tard et qui n'a jamais vu le jour. Il passe pour abstrait, ce qui lui a valu plus de lecteurs en Allemagne qu'en France. Il est, cependant, moins métaphysique qu'il n'en a la réputation. Le côté primordial, philosophique, absolu des choses a eu sans doute une large place dans les méditations de M. Rouchon. On peut même dire que l'abstraction était son domaine de prédilection. Cependant, il a procédé dans ses études plutôt à la manière de Montesquieu qu'à la manière de Rousseau. Il n'était pas non plus un disciple de Siéyès, il aurait suivi plus volontiers Mounier et Lally-Tollendal. Il avait beaucoup lu et profondément médité les constitutions des peuples anciens et modernes, celles des provinces et celles des communautés, et l'on se figurerait difficilement jusqu'où, de ce côté, il avait poussé les recherches.

Un jour que, dans l'une de ces causeries de la chambre du conseil par lesquelles les magistrats se délassent un instant des fatigues de l'audience, on s'entretenait d'une précaution singulière prise dans un acte de société commerciale contre les gérants, M. Rouchon dit, comme une chose toute naturelle, à ses collègues, un peu étonnés de l'analogie : « Je n'ai vu de garantie semblable que dans la constitution de la Na- » varre. »

Son travail sur la politique est moins le résultat d'une conception *à priori* qu'un choix raisonné, qu'une sorte d'éclectisme entre les diverses institutions dont il avait étudié le mécanisme. Il n'est pas même jusqu'à la langue de son livre, que M. Rouchon disait avoir créée et qui ne soit plus ou moins empruntée à ses lectures.

C'est pourtant là ce qui a le plus effarouché les lecteurs français, et aussi l'opinion généralement admise, dans un pays où, cependant, Montesquieu, Mably, Mirabeau, Benjamin Constant, Carrel, Tocqueville, Guizot et (pourquoi ne pas le nommer?) Napoléon III ont écrit, l'opinion, dis-je, que la politique ne s'apprend pas dans les livres.

Et puis, faut-il bien le dire encore, à l'époque où parut cet ouvrage, le temps était passé des études théoriques et désintéressées. 1840 ne ressemble déjà plus à 1819. Le XIXme siècle était entré dans sa troisième période. Le bruit des armes avait rempli la première; la seconde avait appartenu à tous les nobles amants de la pensée et retenti du chant des poètes; dans la troisième, le culte de l'utile prit le pas sur les autres. Déjà l'industrie nous avait montré ses merveilles et aussi ses scandales, leçon dont l'avenir devait si peu profiter! C'est vers ce nouveau dieu que les hommages allaient se tourner.

Je voudrais donner ici un aperçu du livre qui nous occupe. Il est digne qu'on s'y arrête. Mais, je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien m'honorer d'une attention plus bienveillante encore, s'il est possible.

les pouvoirs. Cette souveraineté n'empêche pas les autres associations de conserver leur volonté de corps. Elles peuvent même garder leurs règlements, leurs lois, leurs formes de justice particulières. En cela, elles obéissent à la loi du fini qui implique la diversité dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, et elles conduisent à ce résultat merveilleux que l'autonomie des provinces et leur fédération sert de contrepoids naturel à la démocratie, trop envahissante de sa nature et qui, sans ce frein, compromettrait l'Etat par ses caprices.

IV.

Chacune de ces associations suppose à sa tête une autorité correspondante. Comment doit-elle être constituée ? Dans la famille, la nature y pourvoit; c'est le mari, c'est le père qui est le chef, mais si l'aïeul ne s'est pas séparé de la famille de son fils, c'est à lui que le sceptre doit être laissé. En dehors de la famille, le vote doit intervenir, mais il s'exercera différemment dans la commune et dans la cité. Dans la commune, le droit de suffrage appartient seulement aux chefs de famille; dans la cité, à tous les citoyens. La famille est une monarchie, la commune une aristocratie d'anciens, l'Etat une démocratie. Reste à régler les conditions de l'exercice du vote. Il y a des incapacités évidentes, les enfants, les femmes, les serviteurs. On peut aussi, à la rigueur, fixer un cens, mais, avec Montesquieu, il faut tenir pour la maxime la plus sûre de mettre dans l'assemblée plus de citoyens qu'on n'en laisse en dehors.

Tout ce que le peuple peut faire, il doit le faire, ce qu'il ne peut pas faire doit être laissé aux magistratures. Mais comme là où l'action est impossible, il n'y a pas de puissance, le peuple ne transmet pas aux magistratures une puissance qui n'est pas en lui. En politique, il n'y a pas de puissance déléguée, il y a des magistratures établies. Les magistrats ne sont ni les représentants du peuple, ni ses maîtres, ils sont ses guides et ses auxiliaires.

Tout acte suppose une délibération; délibérer est le propre de plusieurs, mais ce ne sera pas le fait de tous. Pour que l'examen se fasse avec maturité, sagesse et clairvoyance, il faut délibérer en nombre restreint. D'où la nécessité de tirer du peuple un corps de magistrats pour préparer et proposer les affaires. Cependant on pourrait souvent s'en dispenser dans les communes, le nombre des votants permettant que la fonction délibérative se fasse dans l'assemblée elle-même. Mais chaque cité doit former son conseil particulier, et envoyer son contingent aux conseils provincial et national.

Le conseil de la cité est le produit libre de l'élection populaire. Mais une fois institué, il devient le naturel régulateur du choix des conseils provincial et national, par la proposition des candidats. Qu'arrivera-t-il, s'il y a divergence entre le conseil qui propose et le peuple qui doit élire. Le conseil proposera d'autres candidats, des commissaires nommés de part et d'autre tenteront d'aplanir les difficultés, ou bien le magistrat suprême se présentera comme médiateur, ou bien encore les colléges souverains interviendront par quelqu'un de ces procédés que la politique suggère.

Dans la commune, dans la cité, le pouvoir délibérant est unique. Il n'en est pas de même dans l'Etat. Il y a, dans la députation générale, des hommes d'une science étendue ou d'un grand génie, mais en petit nombre. Ce serait même un mal qu'ils fussent nombreux, ce corps ne serait plus une émanation du peuple, un corollaire de sa puissance La sagesse veut donc qu'il soit guidé par un corps plus expérimenté : qu'à côté de ce conseil, il y en ait un autre formé par ce que la République offre de plus illustre dans la religion, les lois, les sciences et les arts. Sénat, pairie ou seigneurie, ce second conseil sera perpétuel, car les habiles le sont toujours, et mis sur le pied d'égalité, avec le collége des députés, chacun de ces deux corps ayant un droit de *veto* sur les délibérations de l'autre. Chacun des membres de la seigneurie est nommé par le corps entier de la République, sur la proposition du conseil national électif.

A côté du pouvoir délibérant, se trouve la magistrature exécutive. Ce qui la caractérise, c'est l'action, et, partant, la responsabilité. Aux premiers degrés de l'échelle, cette responsabilité doit être immédiate. Si la commune souffre un dommage, si un citoyen est lésé ou opprimé, qu'on s'en prenne au magistrat municipal. Son appel en justice devient la plus ferme garantie sociale. Il n'en saurait être ainsi au sommet de l'Etat. Le procès, pouvant aller jusqu'à la déchéance ou la suspension, ouvrirait la porte à mille désordres et déterminerait une crise. De là un problème que la science moderne s'est chargée de résoudre, en créant un pouvoir double, l'un perpétuel et irresponsable, le Prince, l'autre temporaire et qui répond de tout, le Ministre. Le premier ne peut agir sans le concours du second, d'où naît la responsabilité de celui-ci.

Si délibérer est le fait de plusieurs, agir est le propre d'un seul. La magistrature exécutrice est individuelle à tous les degrés. C'est ainsi seulement qu'on obtient, dans les affaires, une marche égale et ferme. Si le pouvoir exécutif est double dans l'Etat, c'est seulement eu égard à la responsabilité ; pour le surplus, les deux éléments de ce pouvoir se confondent. Le prince seul institue la fonction ministérielle ; cela découle de la nature particulière de son pouvoir, à l'unité duquel il faut ôter le moins possible. De l'accord entre les pouvoirs délibérant et exécutif naît l'harmonie politique et le bon ordre dans l'Etat.

Qui dit responsabilité dit jugement, et l'idée d'un jugement conduit à celle d'un tribunal régulier et légitime. Qui jugera les ministres? La seigneurie. Elle seule peut garder la modération voulue pour statuer dans une cause où de si hauts intérêts sont engagés et où l'on demande presque toujours au juge un acte discrétionnaire. La seigneurie jugera aussi ses propres membres, et, sans en être exclusivement investie, les crimes contre l'Etat. Cette haute juridiction statuera encore : 1° lorsque le prince et le corps électif ne seront pas d'accord sur la légalité des assemblées, l'un d'eux prétendant qu'il y a eu des fraudes, que les solennités n'ont pas été remplies, qu'on n'a pas bien compté les voix ; 2° lorsqu'une province, une cité, une commune auront, dans le pacte fédéral, stipulé la jouissance de lois particulières, et qu'elles seront ensuite troublées dans leur possession.

De ces deux cas seigneuriaux, le premier se rencontre dans la constitution des Etats-Unis. M. Rouchon avoue que le second ne s'est encore vu nulle part.

Le prince est élu sur l'initiative du Sénat qui propose son candidat à

la Chambre élective, et, lorsque les deux colléges sont d'accord, l'affaire est rapportée aux suffrages du peuple. Mais rien n'empêche que la principauté soit héréditaire. Le choix et le sort sont deux moyens de créer les pouvoirs publics. L'hérédité est une espèce de sort produit par la naissance. En Europe, l'hérédité royale est nécessaire partout ou à peu près, à la paix publique extérieure et intérieure. Elle y produit des avantages admirables. Qu'on ne cite pas l'exemple des républiques américaines; on ne pourra en conclure quelque chose que lorsque la population s'y sera mise dans un certain rapport avec le territoire. Qui oserait dire, d'ailleurs, qu'il n'y a pas de telles situations politiques que l'hérédité royale n'y soit un admirable remède? L'empire romain aurait été sauvé, si César eût pu fonder une dynastie, ce à qui il était très propre, tant par son génie sublime que par sa divine clémence.

Pour ce qui est du pouvoir judiciaire, M. Rouchon ne s'écarte guère de l'institution française actuelle. Il eût désiré, cependant, en matière criminelle, que les assises fussent tenues par un seul juge, assisté d'un conseil, que le verdict résultât du concours du jury et du magistrat, et, qu'en cas de dissidence, il fût procédé à un nouvel examen du fond. Il aurait voulu que certains officiers, en cours de visite magistrale dans les foires, les marchés, les temples, les théâtres, les concours populaires, pussent y rendre instantanément la justice, et que les jugements de police fussent laissés à l'arbitraire personnel du consul communal, gouverneur et père de la communauté.

Chose rare chez un magistrat, M. Rouchon se déclare partisant du jury en matière civile, et cela par une raison assez curieuse: « La qua-
» lité de juge temporaire et de membre votant dans les assemblées, dit-
» il, se tiennent par un lien étroit. Les hommes ne seront jamais aptes à
» la manutention des affaires publiques, s'ils ne se forment dans les tri-
» bunaux à la discussion et à la solution des affaires privées. * » Pour les affaires difficiles, comme celles qui tiennent par leur solution aux principes les plus déliés de la science et des arts, on formerait un jury spécial. Quant aux causes où la République est partie, celles qui concernent les corporations, les dots, les tutelles, l'état public et privé des sujets, elles resteraient dans le domaine exclusif du magistrat.

M. Rouchon voudrait que la cour nationale et les cours provinciales eussent un droit d'évocation sur toutes les causes criminelles ou civiles. Ce privilége d'évocation aurait, suivant lui, en matière criminelle, une grande porté politique. Car les jurés, en changeant de théâtre, changent de mœurs et de maximes. Ils s'élèvent sans effort à la hauteur du tribunal auguste qui les associe à sa justice. Enfin, le prince devrait pouvoir, du consentement de la pairie, déférer une cause quelconque à sa juridiction. Au moyen de ce, si, en définitive, il n'approuve pas l'arrêt, il n'a pas non plus la charge de le faire exécuter. La chambre haute serait, en outre, constituée juge de tout empiétement de la magistrature sur les droits du prince et l'autorité des corps électifs.

« Voilà, au total, de nombreuses prérogatives judiciaires conférées à
» la pairie, dit en terminant M. Rouchon, Eh bien, qu'on ne s'y trompe
» pas, c'est en cela que réside sa dignité et sa puissance, et, avec elle,

* *De la Politique*, par M. Rouchon, pag. 180.

» la dignité et la puissance du peuple. Si vous dépouillez la pairie de son
» pouvoir judiciaire, il est à craindre qu'on ne conçoive pas assez bien
» son pouvoir politique. Qu'il n'y ait plus de pairie, et la liberté pu-
» blique est perdue.

» Car, d'ailleurs, en considérant ce sénat du point de vue de ses at-
» tributions judiciaires, son intervention dans le système politique est
» beaucoup mieux comprise. C'est là encore un tribunal qui, dans l'in-
» térêt et au profit du corps entier de la République, conserve les lois
» fondamentales, les rites, les mœurs et fait planer l'éternelle justice
» au-dessus des passions publiques et privées. * »

Tel est, en substance, ce livre, ou, pour mieux dire, telle est l'analyse décolorée. On y remarquera plus d'une singularité, et il doit être permis de n'en pas adopter les idées. Mais il atteste, chez son auteur, une rare puissance de méditation, une lecture immense, un grand zèle pour la vie publique et un profond amour de l'humanité. Ce qu'une analyse est impuissante à rendre, c'est l'émotion en quelque sorte religieuse et sainte qui pénètre ces quelques pages, ce sont les aperçus profonds qui les éclairent et le style qui, cette fois, comme toujours, est supérieur.

Le temps et l'espace me manquent pour une appréciation même superficielle de ce travail. Mais je n'ai pu résister au désir d'en placer sous vos yeux un résumé un peu étendu, en le dégageant, autant que possible, d'une terminologie ambitieuse et qui nuit au livre. Ce résumé, je l'espère, fera tomber plus d'une prévention.

Ce qui caractérise le système politique de M. Rouchon, c'est l'esprit traditionnel et de conservation poussé jusqu'à l'extrême. M. Rouchon n'admet qu'en partie le principe de la souveraineté du peuple; encore, dès les premiers pas, lui offre-t-il des lisières, et il l'environne de tant de tuteurs et de précautions, qu'on peut dire qu'il l'annule. De plus, partout et sur tous, non-seulement, comme à Lacédémone, il accorde le pas aux vieillards, mais encore la puissance et l'autorité. Dans la famille, il donne le pouvoir aux ancêtres, dans la commune, aux anciens, et, par la multiplicité de ses attributions, par le rôle important qu'il lui fait jouer, c'est encore à la chambre des pairs, au sénat, à la seigneurie, que, dans l'Etat, il assure la prépondérance.

Ce n'était cependant pas timidité d'esprit chez M Rouchon. A ses yeux, les choses humaines étaient soumises à des évolutions inévitables et légitimes, et il eût brisé son édifice de ses propres mains, s'il eût pu supposer qu'il entravait la marche du progrès. Mais les souvenirs antiques exerçaient sur lui une influence irrésistible, une véritable fascination. M. Rouchon croyait s'inspirer des principes des institutions anglaises et provençales. En réalité et comme malgré lui, il songeait au grand exemple laissé dans l'histoire par le sénat romain. C'est vers lui, dit-il quelque part, que se tournaient les regards dans les calamités publiques. Mais Rome fut dans le monde une exception, c'est M. Rouchon qui le dit encore ailleurs, et l'illusion serait grande de ceux qui, de l'organe modérateur d'une constitution moderne, attendraient l'incomparable puissance de génie qui distingua le corps illustre dans lequel vinrent se

* *Ibid.*, pag. 188 et 189.

concentrer, en se décuplant, l'énergie, les vertus et l'orgueil altier de cette aristocratie formidable, qui ne fut elle-même que l'avant-garde déterminée d'un peuple dont l'esprit d'entreprise était l'âme et le but le monde à conquérir.

V.

Le *Traité sur la politique*; une *Notice sur la ville d'Aix*. une *Monographie sur les Saliens*, publiée dans le dernier volume de votre Recueil, morceau achevé, comme tout ce qui est sorti de la plume de M. Rouchon, et qui atteste une vaste érudition, complètent la série de ses livres qui ont vu le jour. A coup sûr on ne peut pas lui reprocher, ainsi qu'il l'a fait remarquer lui-même, d'avoir abusé de l'art divin de l'imprimerie, qui devait, disait-il, être traité avec ménagement et respect.

Depuis quelques années, un mal mystérieux condamnait, de temps à autre, M. Rouchon au repos. Il en avait été ainsi dans les premiers jours de cette année. Ses enfants veillaient sur lui avec une tendresse attentive; mais, cette fois, leurs soins pieux ne devaient plus nous le rendre.

Le roi Stanislas, on le sait, mourut des suites d'une brûlure. Un accident semblable mit les jours de M. Rouchon en danger. Il avait lu souvent l'histoire de ce bon roi, qui n'aima du trône que le droit qu'il donne de prodiguer les bienfaits, qui a couvert la Lorraine de fondations utiles et de monuments, de ce roi vraiment philosophe qui a voulu qu'une Académie, sœur de la vôtre, et dont je m'honore aussi de faire partie, se perpétuât sous son nom. — « Je mourrai comme lui, dit un jour M. » Rouchon. » Sa prédiction s'est accomplie le 2 avril 1861.

Ce jour-là, son âme satisfaite et sereine a quitté la frêle enveloppe qui la retenait captive, pour aller se reposer dans le sein de l'infini, de l'infini qu'il avait cherché d'un si constant effort ici-bas, et s'abreuver aux sources mêmes de la justice et de la vérité, qui furent les deux seules passions de sa vie.

Certes, M. Rouchon ne fut pas un homme ordinaire. Une admirable simplicité de mœurs, une vie pleine de dignité, une nature sensible, délicate, grave, sincère, scrupuleuse, ignorante de l'intrigue, supérieure à l'ambition; une âme à la fois stoïque et tendre, pleine de force contre sa propre infortune, pleine de commisération pour le malheur d'autrui; des talents peu communs, un savoir considérable, des aptitudes choisies. Comment se fait-il qu'avec des facultés si éminentes et tant de ressources, ses productions aient été si rares?..... .

Maine de Biran, grand philosophe, salué comme un maître et comme un précurseur par la philosophie moderne, dans le journal qu'il a laissé de sa vie, dit de lui-même:

« Je ne me trouve jamais assez prêt pour agir, parler ou écrire; et, » soit dans le monde, soit dans la solitude, un sentiment intime de mé- » fiance, joint à l'idée exagérée des difficultés des choses les plus sim- » ples que je vais entreprendre, fait que j'hésite sur tout, que je m'em- » barrasse quand il n'y aurait qu'à me laisser; que tout se complique » et se hérisse à mes yeux prévenus, quand il n'y aurait qu'à voir les » choses comme elles sont pour les trouver simples et faciles. Le senti- » ment d'inquiétude et de trouble intérieur, lié à cette préoccupation de

» l'esprit, m'empêche de rien entreprendre..... S'il m'est arrivé de » faire quelque ouvrage suivi, j'ai été tourmenté depuis le commence- » ment jusqu'à la fin par la préoccupation du terme où je désespérais » d'arriver. * »

M. Rouchon a confessé que telle était souvent la situation de son esprit.

« En y pensant mieux et plus mûrement, dit encore Maine de Biran, » avec lequel M. Rouchon a plus d'une analogie (et ce à propos d'un » travail qu'on lui avait demandé de faire imprimer), en y pensant mieux » et plus mûrement, j'ai exercé moi-même sur cette production prématarée une censure sévère, et le sentiment pénible, l'espèce de pudeur » que j'y rattache, comme à tout ce qui nous donne la preuve d'une » imperfection, m'a empêché de publier depuis trois autres Mémoires » couronnés par des sociétés savantes, attendant toujours un degré de » maturité et de perfection de plus, dans un système d'idées dont je sen- » tais encore tout l'incomplet. ** »

A tous ces scrupules, il faut ajouter, chez M. Rouchon, un soin, un souci, une inquiétude de la forme qui, jamais peut-être ne furent poussés si loin. C'est ainsi que le travail de la composition littéraire était devenu pour lui une fatigue, une souffrance même qui tournait vite à l'épuisement. Aussi, malgré une méditation perpétuelle, la plupart des ouvrages qu'il a entrepris sont-ils restés inachevés, quelques-uns même, portés dans sa tête et arrêtés depuis dix ou vingt ans, n'ont jamais été écrits.

M. Rouchon jouissait, dans ce pays de Provence, de l'estime universelle et la méritait à tous les titres. Mais au-delà de ses frontières il était inconnu. Ce serait trop résumer de sa modestie que de croire qu'il n'avait pas rêvé davantage. Il avait le sentiment de sa valeur et il crut d'abord fermement qu'elle fixerait sur lui l'attention publique. La nature de ses travaux ou leur spécialité n'était guère propre à lui attirer de telles faveurs. Il le comprit.

Puis, le génie seul a des priviléges. Les poètes, les vrais poètes franchissent quelquefois d'un seul bond les cimes escarpées derrière lesquelles la gloire dérobe ses rayons. Quelques lignes épargnées par le temps ont suffi pour expliquer l'immortalité de Sapho. Mais quand on ne parle pas la langue des dieux, quand on ne marque pas la pensée du trait impérissable qui la met en communion avec la vérité éternelle, on ne conquiert la renommée qu'en lui faisant violence, en quelque sorte. Elle n'accorde ses faveurs qu'à ceux qui frappent obstinément à sa porte et reviennent souvent se rappeler à elle. C'est ce qu'aurait pu faire M. Rouchon, c'est ce qu'il ne fit pas. Il se résigna, au contraire, il s'enveloppa du manteau philosophique et il prit la devise de Descartes : *Qui bene latuit, bene vixit.* Mais le sacrifice ne fut point exempt d'amertume.

Une invincible tristesse s'était depuis longtemps emparée de son âme. Il semblait qu'il portât au cœur une plaie saignante que sa fierté s'étu-

* *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, publiées par Ernest Naville, pag. 214 et 215.

** *Ibid.*, pag. 221.

diait à voiler. Les maux physiques dont il fut affligé, les soucis domestiques, les choses d'ici-bas allant au rebours de son idéal, y furent pour beaucoup sans doute. Mais il est permis de penser que la gloire qu'il avait rêvée, qu'il aurait mérité et qu'il n'obtint pas, n'y fut point étrangère.

Je croirais avoir manqué à la gratitude que mon nouveau titre m'impose, si je ne redisais encore en terminant combien je suis fier d'avoir été jugé digne de succéder à cet homme respectable. Apprenons de lui, Messieurs, à rester fidèles au culte de la pensée. Aimons la science et les lettres pour elles-mêmes, elles seules ne trompent point, elles seules ne réservent pas de mécomptes à ceux qui les cultivent, et elles peuvent consoler de toutes les disgrâces. C'est à ces divinités tutélaires et douces que vous avez élevé un temple : au milieu des désastres et des catastrophes qui nous affligent, qui ne serait heureux d'y trouver un refuge?

RÉSUMÉ

DE

L'HISTOIRE DE L'ÉTAT ET COMTÉ SOUVERAIN

DE PROVENCE

EXPOSITION

La Provence géographique est bornée à l'orient par les Alpes, au midi par la Méditerranée, à l'occident par le Rhône, et au nord par une ligne plus ou moins arbitraire tirée de l'ancienne cité d'Embrun à l'ancienne cité des Tricastins (Saint-Paul). Elle renferme les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse et partie des départemens des Hautes-Alpes et de la Drôme, appartenant à la France; le comté de Nice, annexé au royaume de Sardaigne, et la souveraineté de Monaco, possédée par le duc de Valentinois, pair du royaume (1).

(1) Ceci a été écrit avant l'annexion de Nice à la France.
(Note de l'éditeur)

C'est sur ce théâtre, étendu ou resserré selon les temps, que se sont passées les choses que j'ai à faire connaître, et dont le récit remonte à l'année environ six centième avant la naissance du Christ. Faute de documens aucune histoire ne peut aller plus loin. Depuis cette époque notre pays a éprouvé diverses fortunes. Jusqu'à l'entrée des Romains dans la Gaule cette histoire est double, et comprend la ville grecque de Marseille et la population indigène. Passé cette époque, l'indépendance marseillaise, d'abord effacée par la toute-puissance romaine, s'éclipse entièrement devant elle, et l'histoire reste unique comme la domination. Mais les Goths et les Bourguignons ayant inondé la Gaule, je m'efforcerai, sans rompre l'unité propre à chaque établissement, de ne traiter de leurs affaires que dans leur rapport avec mon sujet. Depuis, les Francs ayant pris le dessus, et le territoire ayant été occupé par les rois des dynasties mérovingienne et carlovingienne, j'aurai soin, en rattachant le fil de mon récit au royaume franc du Sud-Est ou de Bourgogne, de ne pas usurper la tâche d'un historien général. J'atteindrai ainsi les royaumes de Provence et des Allemands, matière commune aux pays de Provence, de Dauphiné, de Savoie, de

Bresse, d'Usèche, de Vivarais, de Lyonnais, de Valais et d'Helvétie.

Alors commencera le comté de Provence. J'aurai à retracer sous la première dynastie des Bosons l'expulsion des Sarrasins ; le premier agrandissement dans les Alpes maritimes ; le partage de tout le territoire limité par l'embouchure de l'Isère, les sources de la Durance, les Alpes, le Rhône et la mer, entre deux branches de la maison comtale ; les conquêtes de la maison de Toulouse dans le pays où prirent naissance les républiques d'Arles et d'Avignon : sous la dynastie des Bérengers, le traité avec la maison de Toulouse, qui fonda véritablement le marquisat de Provence (comté Vénaissin) et le comté de Forcalquier ; la guerre de ces comtes descendus d'une fille du dernier Boson avec les seigneurs des Baux, descendus d'une autre fille ; l'union du comté de Forcalquier au pays ; la période du dernier Bérenger, pendant laquelle l'Etat commença à se refaire aux dépens des barons et des villes municipales ; l'établissement des deux maisons d'Anjou, et sous les nouveaux princes de race capétienne, la poursuite de la conquête féodale du pays, les efforts pour atteindre l'Italie et l'Empire, enfin les dernières volontés de Charles IV, qui rendit à la Gaule une portion du peuple gaulois.

Viendront ensuite les querelles des rois de France avec le duc de Lorraine, petit-fils, par les femmes, du roi René, et la réunion juridique du pays à la couronne, *non comme un accessoire joint à un principal, mais comme un principal joint à un autre principal ;* les dernières tentatives de la suzeraineté impériale, l'arrêt de Mérindol, la ligue ; les diverses insurrections proclamées par le pays, avouées par le parlement, entreprises pour la défense des libertés, car nos pères ne nous avaient point transmis sans peine et sans fatigue les droits provinciaux qu'a éteints la révolution française; enfin cette révolution elle-même jusqu'au moment où elle prononça la dissolution de l'Etat et comté de Provence subsistant depuis huit siècles.

LIVRE PREMIER ET PRELIMINAIRE

ÉTABLISSEMENS POLITIQUES ANTÉRIEURS A LA FORMATION DU COMTÉ DE PROVENCE

CHAPITRE Ier.

ANCIENS HABITANS. — MARSEILLE.

La même année où un essaim de peuples celtiques, commandé par Bellovèse, s'empara du territoire situé entre les Alpes, les Apennins et l'Adriatique, et repoussa dans l'Etrurie-Propre la vieille civilisation étrusque, une flotte venue de la Phocide attaqua la barbarie sur les côtes liguriennes. Les Phocéens de l'Asie-Mineure, originaires de l'Attique, vivaient sur un sol stérile, à l'aide du commerce et même de la piraterie. Quelques jeunes hommes de leur nation, ayant navigué jusqu'au Tibre, se lièrent d'amitié avec le peuple romain ; ils longèrent ensuite les côtes tyrrhenniennes et liguriennes, et fixèrent leur attention sur celles qui avoisinent l'embouchure du Rhône. A leur retour ils vantèrent la beauté du lieu. On résolut d'y envoyer une colonie, sous la conduite de

Avant J.-C. 599.

Simos et de Protis. Au moment de l'arrivée de la nouvelle flotte, Sénapus, chef de la contrée, qui s'occupait de marier sa fille, donnait une fête solennelle, où la jeune princesse devait elle-même, selon la coutume, choisir son époux. L'un des Grecs eut la préférence ; il obtint en même temps, ou du terrain pour fonder une ville, ou une ancienne bourgade pour s'y loger avec les siens. C'est ainsi que commença Marseille, sous Tarquin l'Ancien, environ l'an 599 avant notre ère. Un demi-siècle plus tard, d'autres Phocéens qui, après la conquête de leur cité par les Perses, fuyaient la tyrannie du préfet Harpalus, vinrent se joindre à ce premier établissement.

Autant qu'on peut le recueillir des anciens, Marseille fut fondée sur le territoire des Celtoligures. Dans le sixième siècle avant le Christ, les Ibéroligures tenaient la côte de la Méditerranée, des Pyrénées au Rhône, les Celtoligures du Rhône aux Alpes, et les vrais Ligures, les Ligures sans mélange, des Alpes à l'Arno. Ces derniers étaient sans doute alors tels que les désigne plus tard Diodore de Sicile, une race dure et sauvage, qui s'abritait dans les cavernes, vivait partie de la chasse, partie d'une grossière moisson, et faisait partager aux femmes les travaux des hommes. Il paraît qu'étant retranchés dans les Apennins ils avaient résisté à la civilisation étrusque, et n'avaient pu, après l'expédition de Bellovèse, être entamés par les armes des Celtes d'Italie. Au contraire, les hommes de même race qui étaient

placés entre les Alpes et le Rhône avaient très-probablement souffert l'invasion des Celtes, d'où ils avaient été appelés Celto-ligures ; quant à ceux d'entre le Rhône et les Pyrénées, ils avaient dû prendre leur nom de leur fusion avec les Ibères, peuple qui avait été puissant dans la Gaule, qui fut ensuite refoulé sur l'Espagne, et qui cependant formait en-deça des Pyrénées, entre ces montagnes, l'Océan et la Garonne, le fond de la population aquitanique, si bien distinguée de la celtique par la physionomie, le langage, les mœurs et les lois.

Du reste on ne peut savoir quelle était cette race ligurienne. Plutarque, dans la *Vie de Marius*, semble donner aux Ligures de l'armée romaine la même origine qu'aux Ambrons, sortis de la nation helvétienne et reconnus comme Celtes ; mais les Ligures et les Celtes se distinguaient assez, du temps de Denys d'Halicarnasse et de Strabon, pour que le premier ne pût pas indiquer l'origine des Ligures et que l'autre évitât de les confondre avec les Celtes.

La colonie phocéenne étant ainsi établie, il était difficile qu'elle ne fût troublée par ses voisins. Lorsque Sénanus fut mort, un autre chef vint proposer à son fils Commanus cet apologue : « La chienne pleine avait ob-
» tenu du pâtre un gîte pour faire ses petits. Après le
» part, sommée de rendre la place, elle demanda le
» temps nécessaire à leur éducation. Ensuite, quand
» ses fils eurent grandi, cette troupe domestique resta
» maîtresse du lieu. » L'apologue fut compris, et la

guerre résolue. Comme les Marseillais célébraient les fêtes de Flore, on envoya dans la ville des chariots recouverts de feuillages, où l'on avait caché de jeunes et vaillans hommes, et on les fit suivre d'une autre troupe de guerriers, le tout, en apparence, pour honorer la république et ses dieux. Ils devaient pendant la nuit livrer les portes à Commanus, qui s'était caché dans les montagnes voisines. Une parente du chef, éprise d'une vive passion pour un jeune Phocéen, viola le secret de l'entreprise. Les jeunes hommes furent tués, et le chef périt
391. dans des embûches avec sept mille des siens. Un peu plus tard, le renom toujours croissant de la colonie ayant excité une grande inquiétude, il y eut contre elle une ligue et une expédition, conduites par un chef nommé Caramandus. Justin attribue la cessation de la guerre à l'un de ces prodiges si fréquens dans les anciennes histoires. On trouve en outre, vers ces premiers temps, d'autres attaques, soit des naturels du pays soit de la république de Carthage, dont il ne reste aucun détail.

L'alliance de Marseille avec Rome fut inaltérable. Elle remontait, comme il a été dit, aux premiers Phocéens qui vinrent examiner la côte ligurienne. Les Marseillais, préssés sur mer par la république de Carthage, sur terre par des peuplades audacieuses, comprirent de bonne heure l'importance de la protection romaine et le danger de toute rupture avec le sénat. Rien ne touche plus dans l'histoire que la considération d'une alliance qui était devenue une vive et sincère amitié. Quand on connut à

Marseille l'occupation de Rome par les Gaulois d'Italie, la république prit le deuil, et l'on envoya des secours d'argent aux citoyens renfermés dans le Capitole. Ce furent des ambassadeurs marseillais qui avertirent le sénat de l'approche d'Annibal; et toutes les fois que les Ligures ourdirent quelque chose contre les Romains, ceux-ci furent toujours prévenus de la même manière. En récompense la ville de Rome traitait Marseille d'amie et de sœur. Elle lui avait donné des places d'honneur au milieu du sénat, et on sait que, la ville de Phocée ayant attiré sur elle la colère romaine pour avoir embrassé le parti du roi Antiochus, la simple demande de la république fit rentrer en grâce ses pères et ses fondateurs.

Semblable en tout aux villes grecques de l'Asie-Mineure, Marseille avait un gouvernement aristocratique. Six cents timouques, magistrats à vie, issus de père et aïeul marseillais, y décidaient en dernier ressort de toutes choses. Sur ces six cents il y avait un moindre sénat de quinze, et sur ces quinze un moindre conseil de trois. Ils suivaient les lois ioniennes, exposées sur des tables en public. Voici quelques-unes de leurs coutumes : On tranchait la tête aux grands criminels avec une épée qui restait suspendue au lieu du supplice. Si quelqu'un voulait s'arracher la vie il déclarait son dessein au magistrat, et, sa cause étant trouvée bonne, on lui donnait de la cigüe réservée pour cet emploi. Dans les grandes calamités un pauvre citoyen se dévouait pour

la ville; après l'avoir engraissé aux dépens du public, on le promenait solennellement par les rues, et, tout chargé qu'il était d'imprécations et de malédictions, on le conduisait à la mort. De deux bières placées aux portes de la ville, l'une servait aux hommes libres, l'autre aux esclaves. Les cérémonies des funérailles finissaient, dans le jour même, par un sacrifice aux dieux. Les mimes et les bouffons n'avaient point accès dans les murs de Marseille. Le vin était défendu aux femmes, et le luxe de leurs habits sévèrement réduit. La dot des filles était limitée à une petite somme.

On cite de la sévère justice des Marseillais un fait que recommande davantage encore l'exemple d'une illustre amitié. Ménécrate, magistrat, s'était laissé corrompre par des présens. Traduit devant le juge, il fut privé de sa charge et de ses biens. Une fille unique, mais petite, difforme, borgne, paralytique, lui pesait par-dessus tout. Zénothème invita Ménécrate, avec plusieurs autres, à un banquet domestique. Au moment où l'on faisait des libations aux dieux, Zénothème prend une coupe, et dit : « O mon père ! reçois cette coupe des mains de » ton fils. Ces citoyens me sont témoins que je prends » ta fille pour mon épouse. » De ce mariage naquit un beau garçon, qui, à son adolescence, s'étant présenté en suppliant au sénat, fut rétabli dans les biens de sa mère.

La république de Marseille fut toujours au niveau de la civilisation grecque et latine. Pendant ses deux cents premières années elle s'occupa principalement à s'as-

seoir. Alors ses voisins apprirent d'elle, selon le témoignage de Justin, à quitter l'ancienne barbarie, à se régler par les lois plutôt que par les armes, à entourer de murs leurs bourgades, à planter dans leurs champs la vigne et l'olivier. Ensuite elle porta plus loin son commerce et ses lumières, et fonda des colonies dans l'Italie, dans la Gaule et dans l'Espagne. On sait que celle d'Empuries, en Espagne, existait trois cent trente ans environ avant notre ère. D'autres colonies étaient fondées à la même époque : malheureusement le passage de Scylax où elles étaient rapportées est perdu. Il mentionnait sans doute quelques-unes de celles-ci : Denia, Rose en Espagne, Nice, Antibes, Agde dans la Gaule. A peu près vers le même temps, Pythéas et Euthimène, savans illustres, allèrent, sous les auspices de la république, explorer au-delà du détroit qui joint la Méditerranée à l'Océan, Pythéas les côtes d'Europe, et Euthimène celles d'Afrique. Marseille s'était déjà élevée à 202.
cette puissance lorsque la première guerre punique, où Carthage succomba, vint augmenter son importance commerciale.

Cependant elle ne cessait d'avoir des difficultés avec ses voisins, qu'elle ne pouvait dompter, comme avaient fait Rome et Carthage. Les auteurs du siècle d'Auguste ou du suivant nous font connaître, autrement que sous des dénominations générales, les peuples soit voisins immédiats, soit voisins éloignés de Marseille, à l'époque où ils vivaient. Voici les principaux : des Alpes au Rhône

et de la mer à l'Isère, les plus rapprochés de la Méditerranée conservent toujours, selon ces mêmes historiens, le nom de Ligures; et les autres établis au pied des Alpes, en-delà du Bas-Verdon et de la Basse-Durance, sont rangés dans la nation celtique, la plus nombreuse et la plus puissante des trois nations gauloises. Entre le Rhône et la Durance étaient les Cavares à Orange, Avignon et Cavaillon; les Tricastins à Saint-Paul; les Ségaulanes à Valence; les Voconces à Vaison; les Meminiens à Carpentras; les Vulgientes à Apt. Du Rhône aux Alpes, en-deçà de la Basse-Durance et du Bas-Verdon, se trouvaient les Avaticiens autour de l'étang ou golfe de Berre; les Anatiliens à Arles; les Saliens à Aix; les Commones à Marseilles; les Oxibiens sur le fleuve d'Argent; à Antibes les Décéates; à Vence les Nérusiens; à Cimiez, ville ruinée près de Nice, les Védiantes. En-delà du Bas-Verdon et dans la longueur des Alpes-Provençales, les Réiens apollinaires à Riez, les Ebrodionticiens et les Avanticiens à Digne, sans compter d'autres peuplades portées au trophée d'Auguste. Le trophée d'Auguste était un monument que le sénat et le peuple avaient élevé à cet empereur, sur les confins de l'Italie et de la Gaule, après qu'il eut soumis les peuples alpiens, depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer Ligurienne.

On voudrait connaître les bornes du territoire de ces anciens peuples, savoir lequel d'entre eux était indépendant ou subalterne, lequel formait une commune,

un canton, une république. Peut-être est-on plus heureux en quelques pays, où les cités romaines rappellent les sociétés gauloises d'homme à homme; mais chez nous, en Provence, le mieux est de se faire des idées générales d'après la société européenne de ces temps, n'en tirant du reste que très-peu de conséquences particulières.

La société des Scythes, qui n'était qu'un camp, la gauloise, qui était à demi civilisée, la grecque, qui était savante et polie, se composaient également de petits peuples; ensuite ces peuples s'unissaient entre eux, soit librement soit violemment, avec plus ou moins de sujétion et d'indépendance: le lien fédéral s'y combinait de mille manières. On peut donc croire, avec le géographe Strabon, que la rive gauche du Rhône offrait, de la Durance à l'Isère, les bourgs unis des Cavares; que les Saliens nombreux et puissans, entre le Rhône et les montagnes de Marseille, avaient étendu leur nom et leur ligue jusqu'aux bords du Var; que, dans les montagnes, plus d'obstacles naturels mettaient parmi nos peuples plus d'isolement et d'égalité.

Il semble aussi que toutes les peuplades liguriennes devaient former, de l'Arno aux Pyrénées, un système général d'Etats. Quant aux peuples celtiques contenus entre la Garonne, l'Océan, la Seine et les Alpes, les monumens attestent qu'ils avaient une ligue perpétuelle, de même que les peuples aquitaniques situés en-delà de la Garonne, et les peuples belgiques d'entre la Seine, la

Marne et le Rhin. En outre le suprême pontificat druidique, commun non-seulement à la Gaule, mais à d'autres vastes contrées, portait la société civile aussi loin que le culte, par l'influence religieuse, le droit des jugemens et l'enseignement public placés dans le corps des pontifes. Au contraire la colonie phocéenne n'avait conservé avec la mère patrie qu'une simple révérence filiale; elle avait des alliances et non des ligues, et appartenait à cet air libre de la Grèce et de Rome, où dès longtemps d'heureux accidens, tel que la confusion opérée dans le même ordre de familles du sacerdoce et des fonctions civiles, qui mène à la liberté par l'excès de la puissance, les avantages d'une colonisation qui n'emporte pas dans sa colonie toutes les coutumes de la métropole, etc., avaient brisé le joug théocratique.

Du reste, ces peuplades demi-barbares des côtes liguriennes, des bords du Rhône et du pied des Alpes, allaient également s'abîmer dans l'empire romain.

CHAPITRE II

NARBONAISE ET ALPES-MARITIMES

Rome dès son principe ne cessa d'être conquérante ; déjà elle avait vengé sur les Gaulois d'entre les Apennins et les Alpes la ruine des nations étrusques, et imposé aux Ligures d'entre la mer et Apennins le joug des nouvelles idées que les Etrusques n'avaient pu leur faire porter. Arrivée aux limites occidentales de l'Italie, il était visible qu'elle passerait dans la Gaule par le littoral, et que l'intérêt de Marseille fournirait le prétexte de l'expédition. Les Décéates des environs d'Antibes et les 155.
Oxibiens du fleuve d'Argent eurent une guerre avec les Marseillais, les pressèrent vivement et mirent en péril leurs colonies d'Antibes et de Nice. Aussitôt la république dépêcha ses ambassadeurs aux Romains. Le sénat, selon sa coutume, voulut entrer en pourparler, et fit une ambassade aux Oxibiens. Les Romains se rendirent par mer à Ægytna, bourg principal de ce peuple ; mais les Oxibiens ne voulurent pas les entendre, et comme le député Flaminius avait déjà pris port avec ses ballots et ses serviteurs, ils le sommèrent de quitter la terre. Sur son refus, on pilla ses bagages, on tua deux de ses gens,

on blessa Flaminius lui-même, qui, pour se sauver, fut réduit à couper les câbles de ses ancres.

154. Aussitôt le consul Quintus Opimius fut envoyé contre les Ligures transalpins ; il prit le bourg d'Ægytna, et réduisit ses habitans en servitude. Dans une première affaire il défit les Oxibiens au nombre de quatre mille, dans une seconde les Décéates renforcés des fuyards oxibiens ; il obligea les uns et les autres à donner des otages aux Marseillais, et mit ses troupes en quartier d'hiver dans leurs villes. Un peu après, sur la plainte des Marseillais contre les Saliens, Marcus Fulvius Flaccus, proconsul, vint dans la Ligurie-Transalpine, où il battit les Saliens, et poussa même jusqu'aux Voconces.

123. Le champ de la conquête devait s'agrandir de jour en jour. C. Sextius Domitius Calvinus, proconsul, succéda à Fulvius Flaccus. Il défit de nouveau les Saliens, contraignit leur chef Teutomal à se réfugier chez les Allobroges, peuple d'entre l'Isère et le Haut-Rhône, et fonda, l'an 123 avant notre ère, une place de guerre à quinze milles nord de Marseille. Ce fut là le premier établissement romain formé en-deçà des Alpes, qui. de ses eaux chaudes et du nom du fondateur, s'appela *Aquæ Sextiæ* (Aix aujourd'hui). Il semble qu'il remplaça un bourg des Saliens, situé au nord de la ville actuelle, en un lieu où se voient encore des débris consibérables. Le proconsul donna alors aux Marseillais tout le rivage maritime du Rhône aux limites de l'Italie, dans une lar-
121. geur de douze stades sur les points d'un accès facile, et de huit stades auprès des côtes élevées.

Presque en même temps le consul Cnéius Domitius Ænobarbus, sur le motif que les Allobroges avaient donné retraite au chef des Saliens et que les Avernes (Auvergnats) avaient butiné sur les terres des Æduens, fidèles alliés de la république, attaqua l'un et l'autre peuple. Il y eut, non loin de Carpentras, une sanglante bataille où les Gaulois furent défaits. Le chef romain éleva, en signe de sa victoire, un monument qu'on présume être l'arc de Carpentras, et se promena triomphalement dans le pays, monté sur un éléphant et suivi de son armée.

Les Allobroges et les Arvernes, aidés des Cavares, des Ruthènes (Rauerguats) et de quelques autres peuples, tentèrent un nouvel effort contre Ænorbarbus, alors proconsul, et Q. Fabius Maximus, consul. Ce dernier les vainquit en bataille rangée au confluent du Rhône et de l'Isère, retira de ses exploits le nom d'Allobrogiens, et montra dans son triomphe Bituit, roi des Allobroges, paré des mêmes armes et monté sur le même char qu'il avait dans le combat.

On ne fixe pas aussi aisément l'époque où fut conquis le territoire des Volces arecomiques, des Volces tectosages et des Helviens en-delà du Rhône. Cependant l'invasion dut précéder ou suivre immédiatement la fondation de la colonie de Narbonne, la première des Romains dans la Gaule, à peu près au temps de la défaite des Arvernes et des Allobroges, vers l'an 117 avant notre ère. Ainsi la conquête s'étendit d'abord jusqu'au Rhône,

117.

117.

ayant la mer à gauche et les montagnes de Senez et de Digne à droite; elle remonta le bassin du Rhône jusqu'à Genève, et redescendit le long des Cévennes jusqu'aux deux rives de la Garonne; car les peuples logés au pied des Alpes en-delà du Bas-Verdon n'avaient pas été réduits encore. Les Arvernes et les Ruthènes avaient été battus, mais on leur avait donné la paix. Cette province s'appela Gaule aux Braies, Gaule-Transalpine, Province-Romaine, et plus tard Gaule-Narbonaise ou simplement Narbonaise, de Narbonne sa métropole.

La conquête par rapport à la nouvelle province n'était pas seulement politique, elle était encore religieuse, Rome ne pouvant souffrir cette philosophie et cette théologie druidiques qui condamnaient ses lois et ses dieux. Aussi les peuples vaincus saisirent-ils avec d'autant plus d'ardeur l'occasion de recouvrer leur liberté. Une grande émigration, qui, si elle eût réussi, eût changé le sort de
107. l'Europe, releva leur espoir. Deux troupes de Cimbres et de Teutons vinrent des côtes de la Baltique et du fond de la Germanie se précipiter sur les Gaules; elles soulevèrent ensuite, par l'image d'une servitude imminente et l'attrait puissant des voyages, les Ambrons et les Tigurins, peuples de la nation helvétienne parmi les Celtes. Ces barbares excitèrent une frayeur depuis longtemps inconnue aux armes romaines; ils humilièrent, en divers temps et en diverses occasions, les troupes de la république, et le bourg de Toulouse, s'étant lié secrètement avec eux, n'hésita point à donner contre les con-

quérans le signal de l'insurrection, qui bientôt eût été répété à l'autre bout de la province si la bonne fortune de Rome n'y avait pourvu.

En ces extrémités, la république jeta les yeux sur Marius. Ce romain assez connu avait un visage rebutant, des mœurs austères, une âme indomptable, un génie tout militaire. Nommé consul pour la seconde fois, il vint dans la Gaule sans y trouver les barbares, qui avaient gagné l'Espagne. La crainte de cette guerre lui fit accorder un troisième et un quatrième consulat. On apprit enfin le retour de ces peuples, divisés en deux bandes, dont l'une, formée des Tigurins et des Cimbres, tenait le chemin des montagnes, et l'autre, où étaient les Ambsons et les Teutons, suivait les bords de la mer. Marius et son collègue, qui étaient l'un et l'autre en Italie, accoururent, le premier dans la Transalpine, le second vers les passages des Alpes-Noriques. Marius posa son camp près de l'embouchure du Rhône, où les barbares ne tardèrent par d'arriver. Il ne voulut point d'abord livrer bataille, songeant plutôt à rassurer ses soldats, et les accoutumant derrière les fortifications, vis-à-vis de ces étrangers, à voir leur effrayante stature, à entendre leurs clameurs formidables. Ceux-ci, qui ne purent faire accepter le combat, se mirent en marche sous les murailles du camp; ils demandaient en passant aux Romains ce qu'ils voulaient mander à leurs femmes dans Rome.

106.

102.

Le général romain plia aussitôt bagage, et se mit à

les suivre en queue, ayant soin de camper dans des lieux forts et élevés, et de se retrancher pendant la nuit. Les deux armées arrivèrent ainsi aux environs d'*Aquæ Sextiæ*. Marius se posta dans un lieu avantageux, mais qui manquait d'eau. Comme les soldats en murmuraient, le consul, leur montrant la rivière qui coulait devant le camp des barbares : C'est là, leur dit-il, que vous aurez de l'eau au prix du sang. Et les soldats de demander la bataille, et le consul de répliquer qu'il fallait d'abord fortifier le camp.

Cependant les valets, qui avaient besoin d'eau pour les équipages, s'armèrent du mieux qu'ils purent, et descendirent à la rivière. En ce moment parmi les barbares les uns se baignaient, selon leur coutume, les autres dînaient après le bain. Il n'y eut donc qu'un petit nombre qui tomba sur les valets ; mais peu à peu le reste survint, et les Ambrons se levèrent, rendus plus hardis par le vin et la chaire, agitant leurs armes en cadence, et criant : *Ambrons ! Ambrons !* Les Ligures de l'armée romaine furent les premiers à marcher contre eux, au même cri de guerre, qu'ils disaient leur être un nom commun avec ces peuples. Mais au passage de la rivière les Ambrons rompirent leur ordonnance ; les Ligures les chargèrent impétueusement, et les mirent en désordre. Les autres soldats romains prirent part au combat, et après avoir mené les hommes jusqu'à leur camp et à leurs chariots, on eut encore à repousser les femmes, véritables furies, qui frappaient les Ambrons comme traîtres, les Romains comme ennemis.

Ce premier combat fut livré près d'Aix; mais la grande affaire eut lieu dans une vaste plaine à l'est et à quelques milles de cette place. Il faut donc ou que les étrangers eussent déplacé leur camp, ou bien qu'ils remplissent tout cet espace, les Ambrons, avec qui les Romains avaient déjà combattu, tenant la queue de l'armée, et les Teutons placés en avant et tenant la tête. Ce dernier sentiment paraît plus sûr. La majeure partie des barbares restant ainsi à vaincre dans cette plaine, le consul établit son camp sur la hauteur, et dépêcha son lieutenant Marcellus avec une troupe d'élite, pour s'emparer d'un profond ravin situé en face au-dessus du camp des barbares. Le lendemain, à la pointe du jour, Marius, après avoir rangé son armée en bataille, envoya la cavalerie commencer le choc dans la plaine. Les barbares impatiens s'ébranlèrent aussitôt, et gravirent la colline. Les Romains, selon l'ordre du consul, les attendirent de pied ferme, leur lancèrent le javelot quand on se trouva à la portée du trait, et fondirent ensuite sur eux en les frappant de l'épée, et les poussant avec les boucliers sur la pente des coteaux. Ils parvinrent ainsi à les repousser et à briser leurs lignes. Alors Marcellus se leva de son embuscade, et tomba à l'improviste sur leurs derrières. La déroute des étrangers fut complète, et ceux qui échappèrent à la mort n'échappèrent pas à la servitude,

Telle fut cette grande bataille, livrée non point seulement à une armée ennemie, mais à des nations entiè-

res, avec leurs femmes, leurs enfans et leurs vieillards. Le courage patient des Romains, soutenu des camps fortifiés et des ruses de guerre, l'emporta sur la valeur aveugle des barbares, qui marchaient dans les plaines et ne se confiaient qu'à leur audace. Après dix-neuf siècles nos peuples gardent encore le souvenir de cet événement; ils montrent le Mont-Victoire, ainsi nommé de la défaite des barbares, et les ruines du monument triomphal qui fut élevé sur le champ de bataille. Marius, revêtu d'une robe de pourpre et ceint à la manière romaine, brûla les plus riches dépouilles en l'honneur des dieux. Dans ce moment il vit accourir à lui de ses amis de Rome, qui, l'ayant embrassé, lui annoncèrent son cinquième consulat. Cet homme était encore nécessaire au peuple romain, qu'il allait délivrer en Italie des Tigurins et des Cimbres, comme il l'avait délivré dans la Gaule des Teutons et des Ambrons.

Cette victoire ne mit point fin aux résistances des vaincus. Le souvenir de la conquête se mêlant à une oppression sans relâche, et le peuple romain ne témoignant aucune inquiétude sur les excès des gouverneurs, on vit diverses agitations dans la province. Pendant la guerre que soutenait en Espagne Sertorius, du parti de Marius, Pompée d'abord, Fontéius ensuite eurent à réprimer des insurrections générales, causées par la levée des impôts et le passage des gens de guerre. Ce Fontéius, préteur de la Transalpine, est le même qui fut accusé devant le peuple au nom de la province, et ab-

sous sur la défense de Cicéron. Environ dix ans après, la conjuration de Catilina donna occasion aux Allobroges d'exciter un nouveau mouvement, que réprima le préteur Pontinius.

Rome ne devait pas toujours se retenir aux confins de la Narbonaise, ni arrêter ses légions devant les murailles des Marseillais. César conquit le reste de la Gaule, dont il forma une nouvelle province, sans rien changer toutefois aux limites de la Narbonnaise. Ce même hom- 49.
me, qui avait ruiné la liberté publique dans son pays, porta un coup terrible à l'indépendance marseillaise. Tandis que l'Italie, les deux Gaules et les Espagnes, peu soucieuses de la patrie romaine, avaient embrassé ses intérêts, Marseille s'était prononcée pour Pompée, qui avait avec lui le sénat et les meilleurs citoyens. Les Marseillais ne purent tenir contre César; on leur fit livrer les armes et les vaisseaux, les machines de guerre et l'argent de l'épargne : l'image enchaînée de la république fut vue au triomphe du vainqueur; mais cependant la ville retint son gouvernement et ses lois.

Auguste, successeur de César, ne changea rien non plus aux limites de la Narbonnaise lorsqu'il arrêta ses divisions des Gaules en Narbonnaise, Aquitaine, Celtique ou Lyonnaise, et Belgique, ni lorsqu'il eut réduit les nations alpiennes du golfe Adriatique à la mer Ligurienne. Par suite de cette conquête, les habitans de nos montagnes suivirent le sort du bas pays, et formèrent avec une portion de la Ligurie-Italienne la province ou

district des Alpes-Maritimes. Cette province fut censée de l'Italie plutôt que de la Gaule; elle eut pour métropole Cimiez, ville des Védiantes, et dut comprendre en outre les bourgs de Vence, de Senez, de Salines (Castellane), de Digne, d'Embrun, etc.; mais plus tard Galba mit dans la Narbonnaise le bourg de Digne et ses deux peuples avanticien et ébrodionticien.

Quelques traits des historiens caractérisent l'état politique et la civilisation de la Narbonnaise pendant le premier siècle. Marseille retenait le nom de république, sa magistrature et ses lois, sans indépendance réelle; les Helviens et les Allobroges étaient régis par des princes de leurs nations; la ville de Nîmes, honorée du droit romain, présidait à ving-quatre bourgs. Les Voconces, qui avaient pour villes principales Le Luc et Vaison, jouissaient d'une semblable prérogative. Ici il y avait des nations privilégiées, là des colonies romaines ou latines. Pour nous borner à celles dont l'ancienne Provence et l'ancien Venaissin conservent les ruines, sous César, *Aquæ Sextiæ* fut changé en colonie romaine; la sixième légion vint habiter le bourg d'Arles, la deuxième le bourg d'Orange; sous Auguste, la septième légion peupla Fréjus, où César avait bâti quelques maisons. Les colonies de Maritima, dès long-temps ruinée, de Cavaillon, d'Avignon, de Carpentras, d'Apt et de Riez furent fondées avec celles-ci ou peu après.

La violence affaiblissait de jour en jour le culte druidique; les Cavares abandonnaient les lois et le langage

maternels ; les nobles allobroges, quittant les bourgs, se pressaient à Vienne, dont ils firent une ville d'importance ; les Gaulois allèrent en foule à Marseille cultiver l'éloquence et les arts ; les villes agrandies instituèrent des écoles. Sous Claude on disait nos habitans nés à l'ombre du Capitole ; et les sénateurs possessionnés dans la province pouvaient quitter Rome et le sénat sans congé de l'empereur. Sous Néron la faveur du droit latin fut étendue à tous les peuples et à tous les bourgs. La Narbonnaise, comme l'Italie, donnait du vin, de l'huile, du blé et du bétail ; ses marais et ses bois même étaient habités. Nulle province, au rapport de Pline l'Ancien, ne lui était préférable pour la culture des terres et la police des peuples ; c'était moins une province qu'une portion même de l'Italie.

Au milieu de la lutte de la religion latine et du culte gaulois, le christianisme, qui avait dès le premier siècle fondé la chaire de Rome, pénétra dans la Narbonnaise. Il paraît que les sièges d'Arles et de Vienne durent leur origine, comme l'église, voisine, de Lyon, aux associations orientales. Les persécutions contre les disciples de Jésus suivirent de près les persécutions contre les adorateurs gaulois. Les chrétiens de Vienne furent enveloppés dans le massacre général où on vit la Saône et le Rhône rougis de leur sang ; et parmi les évêques Trophime, Paul, Saturnin et Martial, qui vers l'an 250 s'établirent à Arles, à Narbonne, à Toulouse et à Limoges, Trophime et Martial moururent paisiblement, mais Paul et Saturnin donnèrent leur sang pour leur croyance. Après J.-C. 250.

Lorsque la puissance publique, enlevée au sénat et au peuple, eut été transportée aux empereurs, cette volonté absolue trouva sur-le-champ une barrière dans l'armée et dans les présidens des provinces. Le besoin d'affaiblir les gouverneurs nous explique la division de la Narbonnaise faite, vers ces temps, en Narbonnaise-Propre et en Viennoise, ainsi nommée de Vienne sa métropole. Il paraît que les deux provinces se croisaient, comme naguère en Allemagne les cercles du Haut et du Bas-Rhin, la Viennoise renfermant les villes de Vienne, de Genève, de Grenoble, de Valence, de Viviers, de Die, des Tricastins, de Vaison, d'Orange, d'Avignon, de Cavaillon et d'Arles, et la Narbonnaise-Propre ayant toutes les autres villes, tant sur la gauche que sur la droite du Rhône. Marseille ne dépendait alors d'aucune de ces provinces, et avait son gouvernement particulier.

Cependant Constantin venait de faire profession publique du christianisme, et les églises jouissaient d'une
314. profonde paix. Celles de la Narbonnaise assistèrent au premier concile d'Arles, convoqué en 314 pour juger un schisme qui s'était élevé dans les églises d'Afrique. On lit aux souscriptions les noms d'un évêque et d'un exorciste pour la cité de Vienne, d'un évêque et d'un exorciste pour la cité de Vaison, d'un prêtre pour la cité d'Orange, d'un prêtre et d'un exorciste pour la cité d'Apt, d'un évêque et de deux diacres pour la cité d'Arles, d'un évêque et d'un lecteur pour la cité de Marseille, d'un diacre et d'un exorciste pour le port de Nice. Mais, de

même que la conquête militaire, les doctrines chrétiennes pénétrèrent plus tard dans les montagnes de l'est de la Narbonnaise, et ce fut seulement au milieu du quatrième siècle que Marcellin et ses disciples, Domnin et Vincent, allèrent évangéliser les bourgs et les hameaux des Alpes, et fonder les églises d'Embrun et de Digne, qui se reconnaissaient pour contemporaines et pour sœurs.

Sur la fin du quatrième siècle la partie orientale de la Narbonnaise-Propre fut séparée de l'occidentale, et forma la Seconde-Narbonnaise, composée de la cité métropolitaine d'Aix et des cités d'Apt, de Sisteron, de Gap, de Riez, de Fréjus et d'Antibes. Déjà la limite de la Gaule et de l'Italie ayant été replacée aux Alpes, et la cité de Digne étant retournée aux peuples des montagnes, cette cité et celles de Glandèves, de Senez, de Saline, de Vence et de Cimiez formaient, sous la cité métropole d'Embrun, la nouvelle province des Alpes-Maritimes. La Viennoise et les deux Narbonnaises étaient, la première proconsulaire, les deux autres simplement présidiales. Celle des Alpes-Maritimes était aussi présidiale; Marseille n'était plus alors qu'une cité de la Province-Viennoise.

Ces quatre provinces formaient, avec la Novempopulanie et les deux Aquitaines, cette section méridionale de la Gaule dite des Sept-Provinces qui chaque année tenait à Arles l'assemblée de ses juges et de ses possesseurs. Elles étaient comprises dans le vicariat des dix-sept pro-

vinces gauloises, qui dépendait de la préfecture prétoriale établie à Trèves pour la Gaule, la Bretagne et l'Espagne, laquelle formait l'une des préfectures prétoriales de l'empire d'Occident. Comme on peut en juger, c'était un cadre tout prêt pour l'institution ecclésiastique. Aussi chaque cité de nos provinces, plus quelques villes, celle de Toulon, ancienne teinturerie impériale, et celle de Vendasque chez les Meminiens, etc., reçut un évêque et un sénat de prêtres; chaque cité métropole réclama un évêque métropolitain, et l'ancienne Narbonnaise, c'est-à-dire la Viennoise, la Première et la Seconde-Narbonnaise, tendit, comme l'ancienne Celtique, l'ancienne Aquitaine, à avoir pour elle-même et pour les Alpes-Maritimes une primatie ecclésiastique, placée à son tour dans la suprême juridiction du chef de l'Eglise.

405. Le christianisme, qui avait organisé ses églises, organisait ses monastères. Honorat, d'une famille consulaire des Gaules, après avoir vécu en solitaire sur la côte de Fréjus, fonda dans les îles de la mer d'Antibes la maison de Lérins, dont il fut le premier abbé. Cette maison devint bientôt une école célèbre, où l'on vit de toutes parts les chrétiens accourir pour se former dans la vie solitaire ou dans les sciences sacrées, et d'où sortirent des hommes modérés en toutes choses, savans et pieux, qui donnèrent d'illustres exemples. Peu après, le prêtre Cassien, élevé dans les déserts de la Syrie et de l'Egypte, institua la maison de Saint-Victor de Marseille, dont le commencement et les progrès sont dignes aussi de quelque respect.

Mais cette progression de l'empire romain, qui remplissait de vastes contrées, devait avoir son terme ; des nations étrangères aux mœurs et aux lois de Rome la pressaient de toutes parts. La Gaule septentrionale n'était séparée que par le Rhin de la Germanie, on l'on voyait entre l'Océan et le Rhin les diverses tribus des Francs, entre l'Océan et l'Oder les peuplades saxonnes, entre les Alpes et les sources du Rhône et du Rhin la nation des Bourguignons. Au-delà de la Germanie, des deux côtés du Danube, paraissaient les diverses nations gothiques, Vandales, Visigoths, Ostrogoths, et plus loin la nation scythique, que l'on reconnait encore dans les hordes tartares. La civilisation de ces peuples se marquait sur leur éloignement de la Gaule et de l'Italie. Les Bourguignons, tous charpentiers ou forgerons, étaient déjà arrivés à la vie industrielle ; les auteurs nous vantent la politesse des Francs et l'intelligence des Goths ; tous ces peuples s'étaient insinués peu à peu dans l'empire. La crainte qu'avaient eue les empereurs des nationaux, en même temps qu'elle leur avait fait abandonner l'ancienne discipline, les avait engagés à appeler les milices étrangères, et à placer les barbares dans les premiers postes de l'Etat. D'ailleurs les âmes éprouvaient un extrême relâchement. Le christianisme était impuissant contre ces excès ; car si les religions commandent aux lois, les mœurs commandent aux religions. On voit dans Salvien, prêtre de l'église de Marseille, quels étaient les désordres de ces temps ; le petit peuple était écrasé.

Comme les citoyens pauvres ne pouvaient vivre, ils se faisaient cliens des riches, qui les rendaient esclaves. La misère leur avait fait vendre leurs fonds aux riches ; ceux-ci leur donnaient des terres au prix de la liberté, de façon qu'ils acquéraient les terres d'abord, puis les hommes. C'est ainsi que tomba la domination romaine en Occident, et qu'elle fut réduite au grand district d'Orient. Les hommes du nord envahirent nos contrées, et cependant, comme subjugués par la majesté de l'empire, ils briguèrent les noms de patrice et de consul, ils ne cessèrent d'avoir les yeux sur la ville de Rome, et ne conçurent rien de plus grand au monde que le titre impérial, soit lorsqu'ils craignirent de le porter eux-mêmes, le laissant à des Romains, soit lorsqu'ils y virent le dernier terme de leur ambition, et qu'ils cherchèrent à recomposer l'empire abattu.

CHAPITRE III

GOTHS ET BOURGUIGNONS

Les Vandales portèrent les premiers coups à l'empire d'Occident. Ce fut un de leurs compatriotes, Stilicon, ministre et beau-père de l'empereur Honorius, qui voulant placer son fils sur le trône les pressa de faire une irruption dans la Gaule. Ils passèrent le Rhin par le 406.
pays des Francs, malgré la vive opposition de ce peuple, et mirent tout à feu et à sang jusqu'à la Basse-Durance. Un soldat nommé Constantin, que les légions de la Grande-Bretagne, profondément émues à l'aspect de ces misères, avaient proclamé empereur, vint les combattre, en détruisit un grand nombre, et obligea les autres à se cantonner dans la Première-Narbonnaise et dans la Seconde-Aquitaine, d'où, trois ans plus tard, sur quelque crainte qu'ils eurent, ils gagnèrent l'Espagne.

Plus audacieux que le chef vandale, Alaric, roi des Visigoths, mit le pied sur le territoire de l'Italie, saccagea la ville de Rome, et ayant créé empereur un romain nommé Atalus, se fit donner par lui la dignité de maître de l'une et l'autre milice. Honorius acheta la paix d'Ataulphe, beau-frère et successeur d'Alaric, en attribuant

à ses compagnons des quartiers dans la Première-Narbonnaise et dans la Seconde-Aquitaine, sous la condition de servir comme soldats auxiliaires de l'empire.

412. Après avoir essayé de s'emparer de Marseille, le chef visighot vint prendre le cantonnement qui lui avait été assigné; on le vit alors épouser à Narbonne Placidie, d'Honorius, sa sœur prisonnière. Le roi barbare céda la première place à la fille des Césars, et lui-même, vêtu de la robe romaine, s'assit auprès d'elle. L'histoire assure que ce prince avait conçu l'idée d'un empire gothique formé sur le modèle de l'empire romain. Les Visigoths furent ensuite contraints de se retirer en Espagne, où ils causaient moins de soucis à l'empereur, parce qu'ils étaient plus éloignés des hordes barbares du nord et de l'est.

415. Ataulphe périt de la main d'un domestique. Sigeric, son successeur, fut mis à mort par ses sujets six jours après son élection. Wallia, que les Visigoths portèrent ensuite sur le pavois, réduisit Constance, général de l'empire, à lui céder la cité de Toulouse et quelques territoires voisins. Les Visigoths étant ainsi replacés dans la Gaule, ils ne cessèrent d'y fatiguer la puissance romaine, au point que Théodoric Ier, fils d'Alaric et successeur de Wallia, eut sous ses lois presque toute la Première-Narbonnaise, du Rhône à la Garonne et de la mer aux Cévennes, et qu'il tenta de s'emparer de la ville d'Arles, boulevard du territoire situé en deçà du Rhône.

La Gaule d'alors n'était plus cette Gaule si paisible-

ment gouvernée par les Romains. Les Visigoths, comme on vient de le voir, possédaient la Première-Narbonnaise. Les Bourguignons, qui passèrent le Rhin en 406 sous leur chef Gundiciaire, s'étaient établis dans la Grande-Séquanaise (Suisse et Franche-Comté), et ils avaient même depuis 443 reçu d'Aetius, préfet du prétoire des Gaules, les cités adossées aux Alpes au-dessous du Léman, et une portion de la Viennoise, de Genève à Grenoble. La tribu des Francs-Saliens habitait entre Cambrai et la Somme, celle des Francs-Ripuaires entre le Bas-Rhin et la Basse-Meuse. Un adversaire terrible, Attila, roi des Huns, peuplade Scythique, ayant suivi le chemin qu'avaient tracé les Vandales dans la Germanie, vint donner l'épouvante aux Visigoths, aux Bourguignons, aux Francs comme aux Romains. Toutes ces nations ayant joint leurs troupes, battirent complétement le Fléau de Dieu dans les plaines de Châlons. Le roi visigoth Théodoric Ier périt à cette bataille. 451.

Cependant les Visigoths avaient toujours l'œil sur la ville d'Arles et sur les provinces romaines à l'orient du Rhône. Il leur importait de passer au plus tôt ce fleuve, pour prévenir les Bourguignons, qui, étant déjà maîtres des cités de Valence, de Die, de Gap, d'Embrun, de Saint-Paul, d'Orange, de Vaison, de Sisteron, d'Avignon, de Cavaillon et d'Apt, cherchaient à gagner les ports de la Méditerranée. Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules, fit de nouveau lever le siége d'Arles à Thorismond, fils et successeur de Théodoric Ier.

Fidèle au système d'agrandissement de ses devanciers, Théodoric II, qui avait acquis le trône par le meurtre de son frère Thorismond, inquiétait sans cesse les gouverneurs romains du voisinage. Avitus, citoyen de la cité des Arvernes, eut la gloire de désarmer le chef barbare dont il avait été l'instituteur, et Théodoric posa les armes sous la condition que son maître serait élu em-
455. pereur d'Occident. Les citoyens du pied des Pyrénées et des Alpes, des bords de l'Océan et de la Méditerranée, et de la rive gauche du Rhin, s'étant assemblés à Arles, proclamèrent solennellement le nouveau prince, à qui l'on donna un siége de gazon pour trône et un collier militaire pour diadême. La mort de l'empereur fit reprendre les armes à Théodoric, et ce ne fut qu'en lui cédant quelques nouveaux territoires que l'empereur put obtenir la paix. Euric traita son frère, Théodoric II, comme celui-ci avait traité son frère Thorismond.

480. Euric ayant passé le Rhône, s'empara de la ville d'Arles et du territoire situé deçà ce fleuve, jusqu'aux confins des Bourguignons, c'est-à-dire, de tout le pays resserré entre les Alpes, la mer, le Bas-Rhône, la Durance et la cité d'Embrun. Un autre chef étranger, Odoacre, roi des Hérules, venait alors de renverser l'empire d'Occident, et d'enlever l'Italie aux Romains. Le roi hérule et le roi visigoth fixèrent aux Alpes, par un traité solennel, la limite de leurs Etats et de leurs prétentions.

Il y eut, à cette époque, entre les Romains et les Visigoths une violente division accusée par la différence

d'opinion sur le Christ comme fils de Dieu, les uns le soutenant éternel, et les autres le prétendant créé dans le temps. Les évêques gaulois voyant les doctrines ariennes appuyées non-seulement sur la fortune toujours croissante des Visigoths, mais encore sur la faveur des Bourguignons dans la Gaule, et des Hérules dans l'Italie, témoignèrent l'intention de secouer le joug visigoth quand ils le pourraient; et Euric, à qui les moyens cruels, mais décisifs, ne coûtaient rien, résolut d'anéantir les doctrines catholiques en renversant les églises, et en faisant massacrer ou emprisonner les évêques. Sidoine Apollinaire, évêque d'Auvergne, décrit dans une lettre à Basile, évêque d'Aix, la désolation où se trouvaient plusieurs églises catholiques de la Première-Narbonnaise et des Aquitaines. Euric laissa par sa mort à son fils Alaric II, encore enfant, le plus grand nombre des cités d'entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et le Rhône, et en outre le territoire à l'est du Bas-Rhône et de la Durance jusqu'à Embrun.

L'établissement bourguignon était parvenu, comme le royaume des Visigoths, à son plus haut point de grandeur et de puissance. Il comprenait les pays qui forment à cette heure la Suisse, les comté et duché de Bourgogne, le Lyonnais, la Bresse, le Dauphiné, le Vivarais, l'Uzèche, la Savoie et le Venaissin. Cette extension de territoire était due autant à la valeur des Bourguignons qu'au titre de patrice romain porté par leurs princes. Gondebaud, que les uns croient fils et les autres petit-

fils de Gundicaire, occupait le trône ; il venait de vaincre ses deux frères Chilpéric et Godomar, avec qui il était entré en querelle, et il les avait fait mettre à mort, ainsi que les deux fils et la femme de Chilpéric.

484. Le roi bourguignon voyant un enfant assis sur le trône des Visigoths, crut pouvoir réaliser l'ancien dessein de sa nation, et atteindre enfin à ce rivage désiré de la Méditerranée. Il passa la Durance et obtint par une guerre de courte durée la cité de Marseille, qui lui assurait un port fameux, et la cité d'Aix, par laquelle il pouvait librement communiquer de ses Etats au port de Marseille.

Cependant deux chefs nouveaux allaient intervenir dans les affaires des Gaules visigothe et bourguignonne; le premier était Théodoric, chef des Ostrogoths, autre peuplade gothique. Pourvu d'abord de quartiers dans la Thrace, il avait plu à l'empereur Zénon, qui l'avait honoré du nom de fils, et du consulat romain. Il était venu ensuite, du gré de son père adoptif, combattre le roi Odoacre, et après l'avoir détruit, il avait lui-même reçu l'Italie de l'empereur. Versé dans les lettres, habile à maintenir l'équilibre entre les évêques des deux communions, grand dans la vie publique et aimable dans la vie privée, il était l'espoir de toutes les hordes gothiques de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne. Le royaume des Visigoths l'intéressait, autant parce qu'il avait marié sa fille avec le roi Alaric II que parce qu'il était sensible à la gloire commune de toute l'invasion gothique.

L'autre chef était Clovis, qui était cher aux Romains par son catholicisme. Ayant effacé la puissance impériale dans les Gaules, et détruit les établissemens des Allemands, il jetait un œil d'envie sur les contrées méridionales, et méditait en ce moment la ruine des Bourguignons.

Soit désir d'avoir une portion du territoire bourguignon, soit plutôt intention d'empêcher par adresse l'accroissement de la puissance franque, Théodoric s'allia avec Clovis et promit de joindre ses troupes aux siennes contre Gondebaud, sous la condition de partager entre eux le territoire conquis. Le retard apporté dans l'arrivée des troupes ostrogothes permet de croire que Théodoric eût été fort aise de voir Clovis défait. Malgré ce retard, Clovis, qui avait vaincu les Bourguignons, exé- 500.
cuta fidèlement le traité; mais Gondebaud ayant embrassé le catholicisme reprit vigueur, Théodoric se contenta des cités de Marseille, d'Aix et d'Avignon, qu'il garda pour son compte, sans les céder aux Visigoths, et Clovis de quelque cession pareille, et d'un tribut imposé au chef bourguignon.

De même que Clovis s'était allié avec Théodoric ostrogoth contre les Bourguignons, il s'allia avec Gondebaud bourguignon pour attaquer les Visigoths. Théodoric s'efforça d'abord de ménager la paix, et lorsque ensuite tout espoir de conciliation fut perdu, il envoya des secours considérables à Alaric II. Clovis profita habile- 507.
ment de la profonde haine des Romains pour la domi-

nation d'Alaric II à cause de la religion arienne, et du mécontentement qu'avait causé chez tout son peuple l'altération des monnaies. Alaric périt dans une grande bataille que Clovis gagna sur les Visigoths aux environs de Poitiers.

Amalaric, fils légitime d'Alaric II, étant encore enfant, les seigneurs visigoths l'emmenèrent en Espagne, et proclamèrent roi à sa place Giselie, son frère naturel. Théodoric n'abandonna point les Visigoths, il obligea les troupes franques et bourguignonnes à lever le siége
510. d'Arles, et après avoir fait prononcer la déchéance du roi Gisélie, il replaça la couronne sur la tête de son petit-fils, dont il se déclara le tuteur et le protecteur. Enfin le roi d'Italie et le roi franc conclurent un traité, par lequel les Visigoths ne retinrent guère de leur vaste établissement gaulois d'entre la Loire, les Pyrénéess et le Rhône que les huit cités de Narbonne, Béziers, Agde, Montpellier, Lodève, Nîmes, Carcassonne et Perpignan; ce qui forma depuis la province de Septimanie ou Gothie.

Théodoric n'oubliait point dans ces diverses circonstances l'intérêt de sa propre nation. Après la mort de Clovis, ses enfans attaquèrent de nouveau Sigismond, fils et successeur de Gondebaud au royaume de Bourgogne. On puisa le prétexte de la guerre dans le meurtre du jeune prince fils de Sigismond, que celui-ci avait fait mourir sur la fausse accusation de sa seconde femme. Le royaume de Bourgogne parut détruit, et soit par

la force des armes, soit par d'adroites insinuations, Théodoric acquit les cités de Saint-Paul et de Gap et toutes les autres cités bourguignonnes d'entre le Rhône et la Durance. Ce fut probablement alors qu'il unit le territoire de deçà la Durance, où il possédait déjà les cités de Marseille et d'Aix, à son royaume d'Italie. Ainsi la Gaule était aux Francs, l'Espagne aux Visigoths, l'Italie aux Ostrogoths, et néanmoins les Visigoths d'Espagne et les Ostrogoths d'Italie avaient un territoire avancé au-delà des montagnes et appuyé sur le Rhône, qui établissait la communication entre les deux grandes familles gothiques.

Théodoric mourut ensuite, après avoir essayé de remonter l'organisation romaine, en rétablissant la préfecture prétoriale à Arles, où elle avait été transportée depuis l'occupation de Trèves par les barbares, et où ensuite elle s'était abîmée dans la conquête des Goths. Son petit-fils Amalaric conserva l'Espagne et le district gaulois de Septimanie, et son autre petit-fils, Athalaric, hérita de l'établissement d'Italie et de l'annexe gauloise en-deçà des Alpes. 526.

Amalasonthe, fille de Théodoric, mère d'Athalaric, gouverna le royaume pour son fils âgé de huit ans. Cette princesse joignait la prudence à la fermeté; elle avait l'âme grande et l'esprit habile; versée dans les lettres humaines autant que le permettait son époque, elle savait le grec et le latin, et parlait les idiomes des barbares. Les seigneurs goths, qui avaient un profond mépris

pour les manières romaines, l'empêchèrent d'élever son fils selon ses idées, et ce malheureux enfant n'étant défendu contre les passions de l'âge, ni par l'ancienne rudesse de sa nation, ni par de graves habitudes, périt bientôt des suites de ses débauches. Amalasonthe, qui ne pouvait régner elle-même, dans l'espérance de conserver le souverain pouvoir, épousa et fit proclamer roi
535. Théodatus son cousin-germain; mais un an environ après son mariage, elle fut étranglée sur l'ordre de son mari.

La position des Ostrogoths devenait difficile. Les enfans de Clovis ayant chassé du trône le roi bourguignon Gondemar, successeur de son frère Sigismond, et s'étant
534. partagé ses possessions, les menaçaient dans la Gaule; et les empereurs de Constantinople, indignés de voir si longtemps la terre sacrée de Rome foulée par les barbares, les menaçaient en Italie. Les rois francs et l'empereur romain de Constantinople allaient s'unir contre Théodatus, au moment même où Bélisaire conduisait ses bandes victorieuses de l'Afrique sur le sol italien. Le chef ostrogoth, dans la vue de désintéresser les princes francs, résolut de leur offrir la cession de son territoire gaulois d'entre la mer, le Rhône et les Alpes, et le traité aurait été conclu si Théodatus n'eût été mis à mort
536. par ses sujets, au milieu de ses négociations.

Vitigès, vaillant et habile capitaine, que les Ostrogoths proclamèrent roi, ne put pas conjurer le mauvais destin de son peuple. Les Francs obtinrent de ce prince la ces-

sion qu'avait projetée Théodatus. C'est ainsi que la domination des Goths s'éteignit dans notre contrée. En Italie elle céda un peu plus tard aux armes impériales, tandis qu'elle ne se perdit dans l'Espagne et dans la Septimanie qu'au VIIIe siècle sous les efforts des Arabes.

Tels ont été les Goths et les Bourguignons. Les Goths 536.
eurent cet avantage sur les Bourguignons, qu'ils ne furent point arrêtés dans leurs courses, et trouvèrent l'Espagne à la suite de la Gaule. Les Bourguignons, resserrés entre l'Océan, les Goths et les Francs, ne purent songer ni à traverser l'Océan, ni à dompter l'invasion gothique, ni à refouler l'invasion franque. Le catholicisme embrassé par les Bourguignons leur était inutile dans leurs projets de conquête; au contraire, sitôt que les Visigoths et les Ostrogoths eussent adopté les doctrines catholiques, la question eût bien changé de face; et s'il est impossible d'admettre qu'ils auraient renvoyé les Francs en Germanie, on doit croire que la Gaule eût dès lors reçu le principe solide d'une division en royaume du nord et en royaume du midi. Faute d'appui dans l'opinion catholique, les Goths périrent comme les Bourguignons, ayant toutefois éprouvé davantage cette maladie de l'autorité romaine qui travaillait les barbares. Ainsi, ce ne furent ni les Bourguignons, ni les Goths, mais bien les Francs, héritiers de leur puissance, qui d'abord refirent la Gaule et plus tard reconstituèrent l'empire.

CHAPITRE IV

ROYAUME FRANC DU SUD-EST

Le partage de la monarchie franque opéré à la mort de Clovis entre ses quatre enfans, quoique conçu très-irrégulièrement par le besoin d'égaliser les populations nationales, fit néanmoins dominer plus spécialement chaque Etat dans une portion du territoire. Thierri, l'aîné des fils, roi de Metz, obtint principalement les contrées franques d'outre Meuse et de Germanie, que l'on commença à appeler Austrasie ; Clodomir, second fils, roi d'Orléans, les contrées d'entre les Pyrénées et la Loire, c'est-à-dire, l'ancienne Aquitaine ; entre les royaumes d'Austrasie et d'Orléans, se trouvèrent placés les lots principaux des autres partages, une portion ayant été affectée à Childebert, roi de Paris, et une autre portion l'ayant été au plus jeune des quatre frères, à Clotaire, roi de Soissons. Ensuite, après la mort de Clodomir, ses trois frères, au préjudice de sa postérité, se partagèrent le royaume d'Orléans.

Lorsque la fortune des Bourguignons et des Ostrogoths eut définitivement cédé aux armes de Théodebert, fils de Thierri, roi d'Austrasie, de Childebert, roi de Paris, et

de Clotaire, roi de Soissons, dans un nouvel arrangement le roi de Paris eut la majeure partie des territoires bourguignon et ostrogoth, et l'on donna au roi d'Austrasie quelques enclaves méridionales assez difficiles à déterminer, comme les cités d'Aix, de Marseille, etc. Alors la distribution territoriale, combinée jusque là sur la longueur du territoire des Pyrénées à la Germanie, se rattacha aux quatre angles de l'ancienne Gaule.

La mort de Childebert sans enfans, et l'extinction de la branche de Thierri après deux générations, ayant fait remonter toutes les pièces de la monarchie des Francs à Clotaire, roi de Soissons, les partages se confondirent. Toutefois la mort de Clotaire, qui laissa quatre fils, a- 560.
mena une nouvelle division, fondée sur le principe de la première, mais plus régulière. Tandis que l'aîné des fils, Charibert, roi de Paris, reçut, avec les contrées d'entre la Loire et les Pyrénées, quelques enclaves du voisinage des Alpes, les cités d'Aix et de Marseille, etc., Gontran, le second des frères, roi d'Orléans, obtint la portion du sud-est, qui renfermait cette population bourguignonne vaincue, mais non anéantie par les Francs, ce qui la fit appeler royaume de Bourgogne. Le royaume de Soissons se réorganisa pour Chilpéric dans la partie nord-ouest, et Sigibert, le dernier des quatre frères, obtint ce même royaume d'Austrasie, berceau de la nation franque, où ses tribus demi-barbares conservaient fidèlement, sans mélange avec les Romains, la langue, les mœurs et les coutumes nationales. Charibert, roi de

sud-ouest, étant mort, son royaume d'Aquitaine fut une seconde fois mis en pièces pour être divisé entre ses trois frères survivans, et les cités méridionales qui en dépendaient passèrent au royaume d'Austrasie.

Ces rois descendans de Clovis, après avoir vaincu les Bourguignons et les Goths, tournèrent leur activité contre eux mêmes. La ville d'Arles, dépendante du royaume de Bourgogne, et les villes de Marseille et d'Avignon, dépendantes du royaume d'Austrasie, furent intéressées dans une guerre qui d'ailleurs ne changea point les limites des deux monarchies.

La guerre extérieure se joignit à la guerre domestique. Les Lombards, que l'eunuque Narsès, principal ministre de la cour de Constantinople, avait, sur quelque injure reçue de l'impératrice, attirés en Italie, après avoir fondé leur domination dans cette dernière contrée, résolurent de passer les Alpes. Il en vint une première troupe, qui ravagea plusieurs cités de l'ancienne Viennoise, battit les généraux de Gontran, et retourna chargée de dépouilles. Ayant reparu quelque temps après, les Lombards se divisèrent en deux bandes, dont l'une, commandée par Zaban et Rhodanus, marcha sur les cités de Grenoble et de Valence, et l'autre, sous la conduite d'Amon, descendit dans le bassin de la Durance, alla à Marseille par Arles, et remonta ensuite par le territoire d'Aix, mettant tout à feu et à sang, ou exigeant de fortes rançons. Mummolus, grand homme de guerre, à qui le roi Gontran de Bourgogne avait donné le com-

mandement de ses armées, fut le Marius de cette invasion. Les corps de Zaban et de Rhodanus furent battus non loin d'Embrun, et le corps d'Amon eut grand'peine à regagner l'Italie.

L'année suivante, tandis qu'on respirait un peu, des hordes de Saxons, originaires d'Austrasie, qui, s'étant associés à la fortune et aux courses des Lombards, et ayant ensuite été chassés par eux, voulaient retourner dans leur pays, vinrent prendre leur passage à travers nos cités comme sur un territoire de la domination de leur roi Sigebert. Ces barbares ne se présentaient point en conquérans, mais leur paix était terrible, et portait avec elle toutes les insolences de la force.

Childebert ayant succédé à son père Sigebert dans le 575.
royaume d'Austrasie et dans les enclaves austrasiennes de Bourgogne, fut d'abord obligé, pour avoir la paix avec son oncle Gontran, de lui céder la moitié de la ville de Marseille. Ensuite il obtint le secours de son oncle Chilpéric, roi de Soissons, contre ce même Gontran, s'empara de la totalité de Marseille, signa avec Chilpéric un traité pour partager le royaume de Bourgogne, et même il envoya chercher à Constantinople Gondebaud, fils incertain de Clotaire Ier, qui y vivait auprès de l'empereur. Gondebaud eut bientôt un parti considérable dans la Bourgogne; Mummolus, le vainqueur des Lombards, se déclara pour lui. La mort du roi de Soissons, qui privait Childebert d'un puissant appui, ne termina point cette guerre. Gondebaud fut proclamé roi, et pro-

mené trois fois autour du camp sur un bouclier, d'où les historiens ont remarqué qu'il tomba au troisième tour. Enfin Gontran et Childebert renouvelèrent leur ancienne alliance, et Gontran, sans tenir compte du jeune Clotaire, fils de Chilpéric, qu'il avait pourtant jus-
585. que là soutenu sur le trône de Soissons, déclara Childebert son héritier en lui mettant un javelot dans la main, ce qui ruina le parti de Gondebaud.

Les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, unis sur la tête de Childebert par la mort de Gontran, furent encore séparés entre les deux fils de Childebert, Théodebert, roi d'Austrasie, et Thierri, roi de Bourgogne, pour se joindre derechef dans la personne de Clotaire II,
613. fils de Chilpéric, roi de Neustrie ou de Soissons, qui devint ainsi seul maître des possessions des Francs. Mais d'ailleurs chacun de ces trois royaumes de Bourgogne, de Neustrie et d'Austrasie, demeura en corps d'Etat, ayant ses parlemens, ses conciles, sa mairie suprême et sa police. Il y avait une grande liaison entre les royaumes de Neustrie et de Bourgogne et les divers districts de l'ancien royaume d'Aquitaine, parce que les peuplades franco-bourguignonne, franco-neustrienne et franco-aquitanique avaient subi au milieu de la population romaine l'influence des arts et des lumières des vaincus. Au contraire, la France austrasienne conservait toujours sa rudesse native et son mépris pour la civilisation des Gaules.

628. Dagobert, fils aîné de Clotaire II, à qui son père avait

de son vivant même donné le royaume d'Austrasie (sans la suzeraineté et moins les enclaves de l'Aquitaine et de la Bourgogne), et qui, en se révoltant contre son père et son seigneur, s'était fait rendre ces enclaves, au lieu de partager, après la mort de Clotaire II, la monarchie entre lui et son frère Aribert, lui laissa à grand'peine un établissement royal dans l'Aquitaine; mais comme si c'eût été la destinée du royaume de sud-ouest d'être rétabli pour être au même instant détruit, il arriva par la mort d'Aribert et de son fils Chilpéric ce qui était déjà arrivé après le partage des enfans de Clovis par la mort de Clodomir, et après le partage des enfans de Clotaire Ier par la mort de Charibert : le royaume d'Aquitaine, de nouveau anéanti, passa à Dagobert. Ensuite, 630.
selon l'usage récemment introduit, il démembra l'Austrasie en faveur de son fils Sigebert, sauf la suzeraineté et sans les enclaves méridionales. En même temps, de l'avis des seigneurs des deux royaumes de Neustrie et de Bourgogne, qui semblaient alors se fondre dans un seul corps politique, il désigna son second fils, Clovis II, pour roi de Neustrie et de Bourgogne après sa mort, les enclaves méridionales devant alors retourner à Sigebert. Le décès de Dagobert vint bientôt réaliser ses volontés.

Cependant une grande révolution se préparait au fond 638
de l'Austrasie. Soit que les Francs-Austrasiens trouvassent dans les descendans de Clovis un amollissement incompatible avec leurs mœurs à demi-sauvages, soit qu'ils voulussent avoir une dynastie propre sous laquelle ils

pussent conquérir une seconde fois la Gaule et s'étendre largement en Europe, Grimoald, maire du palais d'Austrasie, se trouva assez puissant auprès des siens, à la mort de Sigebert, pour envoyer en Ecosse le jeune Dagobert, héritier de la couronne, et faire proclamer son propre fils Childebert roi d'Austrasie. Ce premier combat de la mairie austrasienne contre la royauté mérovingienne ne fut pas décisif, toute révolution s'accomplissant par degrés, et le coup d'essai étant presque toujours infructueux. Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, marcha avec ses troupes contre le maire austrasien, le battit complétement et conquit le royaume. Clovis II, qui mourut au milieu de ses victoires, laissa l'Austrasie à son second fils Childéric, et les royaumes de Neustrie et de Bourgogne à son fils aîné, Clotaire III.

Vers 673. A la mort de Clotaire III, roi de Neustrie et de Bourgogne, tandis que Ebroin, maire du palais, et toute la population romaine, voulaient placer sur le trône Thierri, second frère de Clotaire III, un parti plus puissant appela Childéric roi d'Austrasie, de façon que sous ce nouveau règne la Neustrie, la Bourgogne et l'Austrasie eurent le même maître. Cette union se maintint également sous le règne de Thierri, frère de Clotaire III et de Childéric, qui gouverna toute la monarchie, si ce n'est une portion de l'Austrasie, dont fut dépourvu Dagobert II, cet enfant exilé en Ecosse par le maire Grimoald.

La révolution austrasienne n'était que reculée. Pepin de Héristal, descendant par les femmes du maire Gri-

moald, fut le chef heureux sur lequel se fixèrent les regards de ces peuplades sauvages. Le jeune Dagobert II, qui avait alors recouvré l'ancien royaume d'Austrasie, ayant été assassiné, Pepin de Héristal fut proclamé duc, c'est-à-dire chef militaire de la nation, titre propre à indiquer ce qu'elle exigeait et attendait de lui. La guerre s'engagea aussitôt entre le duc d'Austrasie et le roi de Neustrie et de Bourgogne. Une grande bataille gagnée sur les Neustro-Bourguignons assura au duc Pépin la mairie de cet Etat, conquête assez profitable et prix suffisant de la victoire, puisqu'elle lui livrait toute la puissance publique sans effaroucher les esprits comme l'aurait fait l'occupation de la royauté. Vers 679.

Dans l'impossibilité où se trouvait le midi de la Gaule de repousser l'invasion austrasienne en restant unie au sang de Clovis, les provinces franques en-deçà de la Loire et les cités de la Bourgogne méridionale formèrent une ligue particulière, sous un chef aquitain nommé Eudes, qui plaça dans Toulouse le siége de son gouvernement. Cette ligue mémorable se composait, comme on le voit, de ces sept provinces qui avant la chute de l'empire d'Occident s'assemblaient séparément du reste de la Gaule. L'honneur d'abattre l'insurrection méridionale fut réservé à Charles-Martel, fils de Pépin de Héristal.

Après la mort de Thierri, Pépin de Héristal donna successivement en spectacle aux peuples neustro-bourguignons les rois titulaires Clovis III et Childebert III,

l'un et l'autre fils de Thierri, et Dagobert III, fils de Childebert III. De la même manière qu'il avait fait du royaume d'Austrasie un duché héréditaire pour sa famille, Pépin voulut aussi soustraire l'ancien royaume de Bourgogne à la royauté mérovingienne, en créant un de ses fils duc de Bourgogne. Tout s'accomplissait ainsi peu à peu, et sans avoir besoin d'un vain titre que gardait l'ancienne race, l'habile ministre constituait fortement au profit de sa maison les grands districts de nord-est et de sud-est. La mort de cet enfant déclaré duc de Bourgogne dérangea son dessein, et lui-même, après avoir désigné son petit-fils Théodald pour duc souverain
714. d'Austrasie et maire de la Neustro-Bourgogne, descendit au tombeau.

Quand ce chef puissant de la révolution austrasienne et de la nouvelle conquête se fut éteint, la Neustrie et la Bourgogne coururent aux armes pour secouer le joug austrasien. On chassa du royaume de Neustrie et Bourgogne le jeune Théodald, qui y avait été proclamé maire; on élut un maire national capable de défendre les intérêts publics, et Dagobert III étant mort, on éleva sur le
716. trône, à défaut de son fils qui était trop jeune, un prince mérovingien nommé Chilpéric; mais l'Austrasie, émue devant cette réaction, qui s'étendait de l'Océan aux Alpes, écarta bien vite l'enfant que lui avait imposé la volonté suprême du dernier duc, et salua par ses acclamations Charles Martel, fils de Pépin de Héristal, prince doué de l'habileté et de l'audace nécessaires. Charles ne

dédaigna point les anciennes maximes, et quoique l'Austrasie sembât être définitivement devenue la propriété de sa famille, il plaça sur le trône austrasien Clotaire, vrai roi de théâtre, pour combattre Chilpéric, roi de Neustro-Bourgogne, à l'ombre même des enseignes mérovingiennes. Les armées combinées du duc Eudes, chef de la ligue méridionale, et de Chilpéric, roi de Neustro-Bourgogne, lâchèrent le pied devant les bandes germaniques, et la mairie de sud-est et de nord-ouest fut de nouveau 719.
conquise.

Charles Martel venait, après la mort de Chilpéric, roi de Neustrie et de Bourgogne, et de Clotaire, roi d'Austrasie, de placer leurs couronnes sur la tête d'un autre prince mérovingien, nommé Thierri de Chelles, lorsqu'une invasion nouvelle menaça la Gaule et l'Europe entière. Les chefs arabes, dont le culte était l'application du déisme aux contrées orientales, comme quelques siècles plus tôt le christianisme en avait été l'extension pour pour l'empire romain, avec cette différence que l'islamisme s'était établi par le fer et le feu là où la religion de Jésus tenait ses premiers progrès de la puissance de la parole et de la sainteté des mœurs, gagnaient l'Europe par la côte d'Afrique opposée aux rivages par lesquels avaient apparu les prédicateurs de l'Evangile. Ils envahirent l'Espagne, de là ils se répandirent à travers les cités méridionales de la Gaule, et s'emparèrent de la ville d'Arles. Charles Martel sauva la patrie franque et 732.
les églises des Gaules dans ce même Poitou où l'établis-

sement gaulois des Visigoths avait expiré sous les coups de Clovis. Néanmoins des partis considérables d'Arabes erraient toujours en-deçà des Pyrénées. L'un d'eux ayant voulu passer le Rhône, les citoyens de la Bourgogne méridionale les chassèrent. Ensuite le patrice Mauronte leur en livra l'entrée. Les barbares se répandirent du Rhône aux Alpes. La moitié de la ville d'Arles, située en-delà du fleuve, fut détruite; Aix subit le même sort, et il ne resta dans cette ville que quelques ruines d'une porte principale. Cette guerre d'extermination vit éclater l'héroïsme des quarante filles du monastère cassianite de Marseille, qui, ayant à leur tête Eusébie leur abbesse, se coupèrent le nez et se mutilèrent le visage pour faire horreur aux barbares. Charles Martel accourut, et re-repoussa le perfide gouverneur et les Arabes dans les montagnes. Les barbares étant redescendus aussitôt que le duc fut parti, celui-ci fut forcé de faire alliance avec Luitprand, roi des Lombards, afin de les contenir; mais il paraît que depuis cette époque les Maures conservèrent dans la Bourgogne méridionale plusieurs positions militaires.

La mairie neustro-bourguignonne et le duché souverain d'Austrasie, séparés à la mort de Charles Martel entre ses deux fils Carloman et Pépin-le-Bref, furent
745. bientôt réunis sur la tête de ce dernier par la retraite de Carloman. Pépin-le-Bref fit cesser dans cet intervalle un interrègne qui durait depuis la mort de Thierri de Chelles, et ceignit du bandeau royal le mérovingien Chil-

déric. Mais cette situation singulière d'une monarchie pourvue tout ensemble d'un roi honoraire et d'un chef actif, devait cesser. Toutefois, ce ne furent pas les seigneurs francs qui dégradèrent l'ancienne dynastie pour élever la nouvelle. Pépin s'adressa plus haut, et demanda au pape Zacharie, dans l'impossibilité de maintenir cette séparation du titre et de l'autorité, laquelle des deux choses devait entraîner l'autre. L'évêque universel comprit fort bien que toute règle des actions humaines se trouvant explicitement et implicitement dans un culte organisé, la morale chrétienne devait offrir la solution du problême, et que lui, comme pasteur et docteur suprême, s'en trouvait le juge compétent. D'un autre côté, cette maison nouvelle, qui avait vaincu l'islamisme et qui pouvait défendre Rome contre les empereurs grecs et les rois lombards, était si chère au pontife! Pépin obtint gain de cause, et fut reconnu roi. Ce fut ensuite 750.
entre lui et le pape un échange de concessions qui, douées de faibles commencemens, devaient grandir avec le temps. Le roi garantit au pontife l'exarchat de Ravenne, première juridiction temporelle qu'aient possédé les papes, et le pape fit élire Pépin patrice, c'est-à-dire gouverneur de Rome, véritable échelon pour arriver à l'empire.

Cette dynastie naissante, accourue au secours de l'indépendance des Gaules et de la civilisation, eut une suite de grands hommes. Charlemagne, fils de Pépin, devint seul maître de l'Etat par la mort de son frère et l'ex- 771.

clusion de ses neveux. En Italie, le royaume des Lombards conquis et les armes des empereurs grecs humiliées; en Germanie, les frontières de la puissance franque reculées bien avant à l'est; en Espagne, le débordement des Arabes contenu et une lisière considérable de territoire sur l'autre revers des Pyrénées ajoutée à la monarchie, enfin cette couronne impériale d'occident que n'avait pu saisir le grand Théodore, relevée de terre
800. et posée sur sa tête, telles sont les choses que ce prince exécuta par l'effort de son génie et la force de l'opinion catholique. L'empire rétabli eut deux capitales, la ville de Rome et le bourg d'*Aquis-Granum* dans l'Austrasie. Il faut ajouter qu'il voulait détruire le mauvais effet du partage territorial entre les enfans des rois, en subalternant les divers royaumes à la dignité invisible d'empereur, et en rendant ainsi tout ensemble l'aîné des mâles chef de la maison impériale et souverain seigneur de l'Etat. Dans cet état de choses le pontife romain gagna de nouveaux territoires, mais il resta toujours l'humble sujet de l'empereur, et il lui écrivit avec tout le respect d'un patrice et d'un comte.

814 Louis-le-Débonnaire, fils et héritier de Charlemagne, s'étant mis en possession de la dignité impériale et du territoire français (moins la Lombardie, où régnait Bernard, son neveu), demeura fidèle aux maximes de son père. Pépin, son second fils, reçut le royaume d'Aquitaine dans la Gaule; Louis, son troisième fils, le royaume de Bavière dans la Germanie; et Lothaire, l'aîné des

mâles, associé à l'empire pour le même objet que plus tard les monarques capétiens associèrent leurs fils à la royauté, fut appelé à recueillir après son père la souveraineté des royaumes de Neustro-Bourgogne et d'Austrasie, et la suzeraineté des royaumes d'Aquitaine, de Bavière et d'Italie. Mais plus tard l'empereur ayant eu d'une nouvelle épouse Charles-le-Chauve, détacha du 829.
corps dominant de l'Etat, c'est-à-dire de la Neustro-Bourgogne et de l'Austrasie, quelques cantons, et en pourvut ce jeune prince sous le nom de royaume d'Allemagne.

Bientôt on vit éclater entre l'empereur et ses enfans une rupture à laquelle, sans doute, le pape, qui voulait affaiblir ce nouvel empire d'occident, ne fut pas étranger. Le traité de la diète de Thionville fut visible- 835
ment conçu dans les intérêts de la politique pontificale. Lothaire cessa d'être associé à l'empire, et au lieu de la Germanie et de la majorité de la Gaule, il n'eut plus que le royaume d'Italie. Le royaume d'Aquitaine, dont jouissait Pépin, fut reculé jusqu'à la Somme, et s'augmenta de plusieurs districts bourguignons. Louis reçut l'Austrasie, où l'on jeta les districts neustriens non compris dans l'Aquitaine, et l'on fondit le royaume d'Allemagne de Charles-le-Chauve dans l'ancien royaume de Bourgogne, qu'on donna à ce prince. Ainsi nos cités d'entre le Rhône et les Alpes, qui jusque-là avaient été du lot de Lothaire, furent du lot de Charles-le-Chauve; mais soit que la tendresse de l'empereur pour son der-

nier fils augmentât, soit plutôt qu'on voulût encore plus désorganiser l'empire, l'empereur rejoignit en faveur de son dernier fils les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, ce qui amena la nécessité de reprendre les frag-
839. mens de la Neustrie sur l'Aquitaine et l'Austrasie. Enfin il y eut un autre partage où le système politique de Charlemagne reprit le dessus. Louis fut de nouveau réduit à la Bavière, les enfans de Pépin à l'Aquitaine, Charles-le-Chauve à la Neustro-Bourgogne, privée du territoire d'en-deçà la Saône et le Rhône, et Lothaire recouvra les territoires germaniques, l'Austrasie, l'Italie et la Bourgogne d'en-deçà la Saône et le Rhône, et avant la
840. mort de son père, il reçut de lui les ornemens de l'empire.

Lothaire prit les armes contre ses frères pour réduire leurs possessions, s'assurer l'empire et faire reconnaître sa suzeraineté. Une bataille décida cette querelle domestique, où était intéressée toute l'Europe centrale.
843. Le traité de paix que les trois frères signèrent alors laissa aux enfans de Pépin le royaume d'Aquitaine de beaucoup réduit, créa en faveur de Louis le nouveau royaume de Germanie, depuis le Rhin jusqu'aux frontières orientales, et maintint pour Charles-le-Chauve son royaume de Neustro-Bourgogne, augmentée de l'ancienne Septimanie et de quelques cantons de l'Aquitaine, ce qui devint le nouveau royaume de France; et Lothaire reçut l'empire sans suzeraineté, l'Italie et Rome, siége des anciens Césars, et cette longue lisière de terri-

toire gaulois entre le Rhône, la Saône et la Meuse d'un côté, les Alpes et le Rhin de l'autre, comme pour conserver en faveur du chef naturel des Carlovingiens quelque chose de l'Austrasie, et lui laisser le tombeau de Charlemagne et la ville métropole de son empire.

Le règne de l'empereur Lothaire fut marqué dans nos provinces méridionales par une irruption des Maures, qui tombèrent à l'improviste sur une petite île de l'embouchure du Rhône, où ils surprirent Rolland, archevêque d'Arles. Après que le prélat fut mort des mauvais traitemens, ils acceptèrent sa rançon comme s'il eût été vivant, et l'ayant assis dans un bateau et vêtu de ses habits, ils l'envoyèrent en cet état aux citoyens qui l'attendaient.

Au milieu des invasions des Maures de l'extérieur, des apparitions des Maures cantonnés dans l'intérieur, des guerres et des divisions des princes de la maison de Charlemage, les peuples de la Bourgogne, toujours occupés à l'attaque ou à la défense, perdirent les restes de la civilisation romaine. Les bourgs furent détruits, les champs furent abandonnés; il n'y eut plus ni études dans les monastères, ni commerce dans les villes, et les descendans mêlés des Bourguignons, des Goths et des Francs, allèrent reprendre sur les points d'un accès difficile, les positions militaires que les Liguriens et les Celtes avaient abandonnées depuis l'entrée des Romains. Cette anarchie annonçait le double phénomène qu'on allait bientôt voir, des gouverneurs qui prétendaient ra-

mener la puissance publique du corps même de l'Etat aux termes inférieurs de la subdivision territoriale, et du pontife romain, qui voulait, en confondant l'Eglise et l'Etat, donner à l'Etat les vastes proportions de l'Eglise.

855. L'empereur Lothaire, en mourant, laissa à Louis, son fils aîné, la dignité impériale, le territoire de Rome et le royaume d'Italie, et il partagea la lisière des Gaules entre ses deux autres fils, mettant dans le lot de Lothaire la partie septentrionale, depuis l'embouchure du Rhin et de la Meuse jusqu'au Rhône, et dans celui de Charles tout le restant du Rhône à la Méditerranée, avec les comtés d'Usez, de Viviers et de Lyon. Ce royaume quitta alors son nom de royaume de Bourgogne pour prendre celui de royaume de la Province (de Provence).

861. Le royaume de Provence excita l'ambition de Charles-le-Chauve. Ce prince, qui voulait peu à peu mettre sous sa main les diverses pièces de la monarchie de Charlemagne, pour recomposer l'empire en sa faveur, ayant profité de quelques divisions entre le roi de Provence et ses sujets, s'avança sur le royaume. Gérard de Rousillon, principal ministre de Charles, déjoua ce projet. Un
863. peu plus tard, lorsque Charles, roi de Provence, fut mort sans laisser de postérité, le roi de France n'eut aucune part à son héritage, et l'empereur Louis, roi d'Italie, et Lothaire, roi du pays d'entre le Rhin et la Meuse, se partagèrent ses provinces, Lothaire prenant la partie septentrionale, le Lyonnais et le Viennois, etc., et Louis la partie méridionale, le comté d'Arles, etc. Mais le roi

Lothaire étant lui-même décédé sans enfans, l'empereur 869.
Louis son frère ne se trouva pas assez puissant pour revendiquer sa succession, et ce furent ses deux oncles Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis-le-Germanique, roi de Germanie, qui s'en accommodèrent.

Enfin l'empereur Louis joignit dans le tombeau ses 875.
deux frères Charles et Lothaire. Alors Charles-le-Chauve réalisa la majeure portion de ses desseins ambitieux, et ayant gagné de ruse et de vitesse son frère aîné Louis-le-Germanique, il prit à Rome la couronne impériale et à Pavie celle des Lombards. Dès ce moment il posséda l'ancien royaume de Provence tout entier, qu'il ne chercha point cependant à rétablir. Le roi de France, qui n'avait négligé aucune occasion de morceler les territoires affectés à la branche italienne des descendans de Louis-le-Débonnaire, et qui avait occupé l'empire au préjudice de la branche germanique, saisit avec avidité l'instant de la mort de son frère Louis, roi de Germanie, pour attaquer ses trois enfans, Carloman, roi de la Germanie méridionale, Louis, roi de la Germanie septentrionale, et Charles-le-Gros, roi de Suabe; mais ceux-ci surent défendre leur héritage.

Tandis que l'empereur, roi de France et d'Italie, s'efforçait de recomposer l'empire, les comtes et les ducs agissaient dans un sens absolument inverse. Depuis longtemps les gouverneurs se faisaient un jeu de leur parole envers leurs princes, et ils avaient constamment conspiré soit avec les nations voisines, soit avec les hor-

des conquérantes. Aussitôt que cela fut possible, ils rendirent de fait leurs gouvernemens héréditaires. Bientôt la maxime de l'hérédité des gouvernemens passa dans la loi, et fut reçue par un capitulaire. L'audace des gouverneurs s'accrut en raison de leurs succès. Nous trouvons qu'il se forma alors contre Charles-le-Chauve une ligue des grands feudataires du midi de l'empire, qui tenait à la fois la Gaule et l'Italie, et où l'on remarquait Bernard, marquis de Gothie et duc d'Aquitaine; Béranger, duc de Frioul, en Italie; et Boson, comte de Vienne. Ces trois hommes aspiraient à rétablir, pour leur propre compte, les anciens royaumes d'Aquitaine, d'Italie et de Bourgogne ou Provence.

Boson était fils d'un Buwin, comte des Ardennes. Après la mort d'Hermentrude, première épouse de Charles-le-Chauve, sa sœur Richilde plut au roi, et devint sa maîtresse d'abord, puis sa femme. Telle fut l'origine de la fortune de Boson, qui reçut les gouvernemens de Vienne et de Pavie, et qui eut l'occasion d'étendre son influence sur les divers districts de l'ancien royaume de Provence. Son séjour au-delà des monts lui ayant permis de se lier avec Béranger, duc de Frioul, prince du sang des rois lombards, sous la tutelle duquel vivait Hermengarde, enfant unique de l'empereur Louis, après avoir fait empoisonner sa première femme, selon un historien de l'époque, il épousa la princesse. Fille d'un empereur d'occident, Hermengarde souhaitait passionnément une couronne. A défaut de l'Italie, que Béren-

ger s'était réservée, les deux époux fixèrent leurs regards sur l'ancien royaume de Provence.

Les derniers temps de la vie de Charles-le-Chauve, les deux années du règne de Louis-le-Bègue, son fils et son successeur, se passèrent sans que Boson eût éclaté. Louis-le-Bègue étant mort, le comte de Vienne donna le signal, auquel devaient bientôt répondre dans la Gaule, dans la Germanie et dans l'Italie, les autres chefs de la révolution. Mais le royaume de Bourgogne n'était non plus qu'un premier degré de puissance pour la race de Boson, et l'on verra ces nouveaux rois de sud est dupes du leurre éternel que leur présentaient les papes, poursuivre la couronne impériale d'occident, comme autrefois les chefs des tribus du nord, et récemment les divers membres de la maison de Charlemagne.

CHAPITRE V

NOUVEAU ROYAUME DE SUD-EST

879. Aux ides d'octobre de l'an 879, les prélats de l'ancien royaume de Provence, savoir, les archevêques de Vienne et d'Arles (la province ecclésiastique de Vienne étant alors divisée entre ces deux villes), ceux d'Aix, de Lyon, de Tarentaise et de Besançon, et leurs suffragans évêques de Toulon, Marseille, Avignon, Vaison, Orange, Die, d'Apt, Riez, Gap, de Valence, Grenoble, Viviers, de Maurienne, de Lausanne, et celui d'Usez, de la métropole de Narbonne, s'assemblèrent au château de Mantaille avec quelques laïques, qui étaient sans doute des comtes ou de puissans seigneurs du pays. La province ecclésiastique d'Embrun ne se présenta point dans ce concile, soit qu'on voulût la joindre au royaume d'Italie, soit par quelque autre raison inconnue. Les pères, dans l'ardeur de leur affection sacerdotale pour leurs églises, qu'attaquaient à la fois selon eux l'ennemi invisible et les ennemis visibles, déclarèrent devoir en confier le soin au très-illustre prince Boson, et le proclamèrent roi. Ce fut un protecteur et un général que le concile donna aux églises. D'ailleurs le royaume ne re-

çut aucun nom particulier dans l'acte d'élection, et continua d'être entendu sous le nom de royaume de Provence.

Boson fut d'abord, à ce qu'il semble, pleinement reconnu dans les diocèses des prélats de Mantaille, c'est-à-dire dans tout le pays limité par la mer, le Rhône, le Léman et les Alpes (moins la province ecclésiastique d'Embrun et le diocèse de Genève), et dans les districts d'Usez, de Viviers, de Lyon, de Mâcon et de Châlons, sur la rive droite du Rhône. Le roi voulut ensuite étendre ses frontières. Une charte donnée en faveur de l'église d'Autun, qui n'avait point comparu au concile de Mantaille, prouve ses vues d'agrandissement. Mais les descendans de Charlemage, indignés contre ce vassal audacieux, lui déclarèrent la guerre. Les rois français, Louis et Carloman, fils de Louis-le-Bègue, et Charles-le-Gros, roi de Suabe, l'un des trois fils de Louis-le-Germanique, marchèrent contre lui, et ce prince, chassé d'abord de Mâcon, puis de Lyon et de Vienne, fut enfin refoulé sur la partie méridionale du royaume.

Cependant Charles-le-Gros, roi de Suabe, dernier fils 884.
de Louis-le-Germanique, venait de joindre à la couronne impériale et à celle des Lombards, la couronne de France. C'était presque la monarchie de Charlemagne ressuscitée. Tout puissant qu'était l'empereur, il ne put renverser Boson du trône, et quelques-uns ont pensé qu'au milieu de ces divers changemens de scènes, le roi de Provence recouvra une partie de ses premières pos-

sessions, et qu'il fit même sanctionner son pouvoir en reconnaissant la haute suzeraineté impériale.

887. Boson mourut en 887, environ après un règne de huit ans. Son épitaphe, dans l'église métropolitaine de Vienne, vante sa piété, sa munificence et son courage; elle rappelle la couronne d'or et de pierreries que ce prince avait donnée à Saint-Maurice, le sceptre et le diadême dont il avait gratifié Saint-Etienne. Boson laissa de sa femme Hermengarde un fils nommé Louis, et deux filles.

Quoiqu'il continuât de posséder le royaume de Provence sous la tutelle de sa mère, le jeune prince ne prit
887. pas le titre de roi. La régente s'empressa de mener son fils à son cousin l'empereur Charles-le-Gros, qui l'accueillit avec bonté, et lui conféra l'ancienne adoption des empereurs romains. En même temps elle s'occupa d'agrandir le royaume du côté de la Bresse actuelle. Mais bientôt la face des événemens changea, et l'empire carlovingien, qui venait de jeter une dernière lueur, s'éteignit sans retour. Les années 887 et 888 virent ce terrible démembrement. Arnould, bâtard de Carloman, roi de la Germanie méridionale, et l'un des trois fils de Louis-le-Germanique, enleva la couronne de Germanie à son oncle Charles-le-Gros, qui l'avait reçue par les anciennes maximes de l'hérédité légitime. Eudes, fils de Robert-le-Fort et comme lui comte de Paris et duc de France, se fit élire roi de France. Guido, duc de Spolette, ayant chassé du trône d'Italie Béranger, duc de

Frioul, l'ami et le complice de Boson, qui avait pris le titre de roi en 884, continua l'usurpation italienne. Ranulphe, fils de Bernard, marquis de Gothie et duc d'Aquitaine, plus hardi ou plus heureux que son père, se porta pour roi d'Aquitaine. Enfin, et ce fut là un événement funeste dans l'intérêt de la maison de Provence, un seigneur, qui n'avait ni l'honneur d'une origine royale, ni l'importance d'un vaste gouvernement, mais qui pouvait disposer du comté de Genève, des deux rives du Léman, du Valais et de l'Helvétie méridionale, Rodolphe de Stratlingen commença à poursuivre le rétablissement du royaume de Bourgogne par une frontière opposée à celle où Boson avait paru ; et il fut véritablement couronné roi dans la ville de Saint-Maurice en Valais. Ce prince semble avoir fait quelque tentative sur la Bourgogne d'entre le Jura et le Rhône (Franche-Comté), si bien que l'archevêque de Besançon fut son chancelier. C'est là le royaume que l'on a appelé royaume de Bourgone transjurane, des Allemands, etc.

La régente sentit qu'il fallait opposer à l'élection de Rodolphe celle de son fils. Richard, comte d'Autun et duc de la Bourgogne d'outre Saône, qui jusque-là avait soutenu la race de Charlemagne, parce que jusque-là il avait espéré pour elle, favorisait le jeune Louis, dont il était l'oncle. Hermengarde alla visiter Arnoul, roi de 890.
Germanie, et s'assura de son agrément. Barnoin, archevêque de Vienne, ayant quitté son église, se rendit auprès du pape Etienne VI, et lui exposa la situation

pitoyable du grand district de sud-est, qui était pressé entre les Maures et les Normands ; et le pontife, touché jusqu'aux larmes, exhorta par ses lettres apostoliques les évêques de la Bourgogne à y chercher un remède. Les
890. archevêques Barnoin de Vienne, Aurélien de Lyon, Rostang d'Arles et Arnaud d'Embrun, s'assemblèrent dans la ville de Valence avec d'autres évêques, et ils proclamèrent roi le jeune Louis, âgé de quinze ans, sans donner non plus aucun nom à son royaume. Comme on le voit, l'archevêque d'Embrun, qui avait besoin de rattacher sa province ecclésiastique à l'Etat le plus voisin, parut dans le concile. Au contraire l'archevêque de Tarentaise n'y vint point, parce qu'il était entré, ce semble, dans les intérêts de la maison de Stratlingen.

La lutte nécessaire des Boson et des Rodolphe se fit principalement sentir sur le territoire bourguignon d'entre le Jura et la Saône, et le comté de Scordingue, le plus méridional des quatre comtés ou districts de ce territoire, fut continuellement disputé entre les deux princes.

Cependant une occasion favorable se présentait de posséder cette Italie, qui non-seulement procurait un beau pays, mais qui encore donnait Rome et l'empire. Le roi Arnoul de Germanie avait reçu la couronne impériale du pape Formose sans toucher à l'ancienne couronne de fer des rois lombards, et celle-ci était toujours un sujet de dispute entre les chefs des deux familles de Frioul et de Spolette, savoir, Bérenger et Lambert, fils

de Guido. Adalbert, marquis de Toscane, offrit alors la couronne du royaume au jeune Louis. Louis résolut de passer en Italie ; mais cette première expédition fut malheureuse, et le roi de Provence ayant été enveloppé au passage des Alpes par les troupes de Bérenger, ne recouvra sa liberté qu'après avoir juré de ne plus franchir les limites des Alpes. 899.

Excédé par les reproches de sa mère, le roi résolut, l'année suivante, de faire une seconde expédition en Italie. Cette fois il s'empara de Pavie, capitale du royaume, mit Bérenger en fuite, reçut le titre de roi de l'assemblée des seigneurs, et étant entré dans Rome, il obtint du pape la couronne impériale, vacante par la mort du roi Arnoul de Germanie. Ces succès ne furent pas de longue durée. Bérenger surprit l'empereur dans Vérone, et ne lui donna cette fois la liberté qu'après lui avoir fait crever les yeux. Louis, surnommé l'Aveugle depuis cet événement, conserva pendant toute sa vie le titre d'empereur, et Vécut à Vienne jusqu'en 923 environ. 900.

Louis étant mort, son fils Charles-Constantin, relégué dans son comté patrimonial de Vienne, ne conserva pas même l'autorité de fait sur le royaume de Provence, comme cela était arrivé à son père après la mort du fondateur de la dynastie. Hugues, fils du comte d'Arles, qui pendant la vie de l'empereur Louis était devenu en quelque sorte son maire du palais, retint le souverain pouvoir, sans chercher encore cependant à se faire élire roi. Ce fut une véritable réaction de la maison comtale d'Ar-

les contre la maison comtale de Vienne, et du midi contre le nord. Quoiqu'il ne prit pas le titre de roi de Provence, Hugues eut tout le bénéfice de la dignité royale, non-seulement pour la Provence, mais encore pour l'Italie. Rodolphe II, fils de Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane ou des Allemands, venait naguère de recevoir la couronne. Hugues, qui avait dans le royaume des alliances considérables, fut appelé contre Rodolphe II. Ayant eu la précaution d'aller par mer, il trouva à Pise les envoyés du pape Jean X, qui le saluèrent au nom du pontife, et se rendit ensuite à Pavie, où il fut
926. proclamé roi en présence des seigneurs et des évêques.
932. Appelé peu de temps après dans la ville de Rome, où se prenait la couronne impériale, par Mazovie, veuve de Guy, marquis de Toscane, qui y commandait souverainement, un affront que reçut de lui le jeune Albéric, fils de Mazovie, lui fit perdre la ville. Peu s'en fallut qu'il ne fût chassé de l'Italie entière. Son frère utérin, Lambert, marquis de Toscane, ayant excité ses soupçons par ses grandes richesses et ses airs de prince, Hugues, après lui avoir enlevé son fief, ordonna de lui crever les yeux, manière d'annuller les princes de cette époque. Cette cruauté souleva les italiens, et Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, fut rappelé. Hugues désinté-
933. ressa son rival en lui cédant le royaume de Provence, c'est-à-dire les provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, les diocèses de Vienne, de Grenoble, de la province de Vienne, et le diocèse de Lyon, de la pro-

vince de ce nom. De là vint le royaume nommé dans les chartes, des Allemands et des Provinces, que l'on appela aussi de Bourgogne, de Vienne, d'Arles. Par ce pacte, réglé sur la marche la plus habituelle de l'invasion territoriale, le chef septentrional de la Bourgogne descendit en Provence, et le chef méridional alla en Italie.

Rodolphe II vécut encore cinq ou six ans après le traité qui unit l'un à l'autre les deux établissemens royaux de sud-est. Sa mort fut funeste à son Etat et à sa famille. La couronne royale de Germanie n'était plus dans la maison de Charlemagne depuis la mort du roi Louis, fils d'Arnoul. C'avait été d'abord un Conrad Ier, duc de Franconie et de Hesse, et ensuite un Henri Ier, duc de Saxe, qui s'étaient portés pour rois de Germanie. En ce moment régnait Othon-le-Grand, fils et successeur de Henri Ier. Le roi germain tira le jeune Conrad, fils et successeur de Rodolphe II, du palais de Bourgogne, et l'emmena à sa cour, où il le garda pendant environ cinq ans.

Quant à Hugues, roi d'Italie, il épousa Berthe, veuve de Rodolphe II, et fit épouser Adelaïs, fille de ce prince, à son fils Lothaire. Il essuya diverses guerres avec le fils de Mazovie, Albéric, patrice de Rome, sans pouvoir rentrer dans cette ville, et, ayant une seconde fois révolté les Italiens par des excès de plusieurs genres, il repassa les monts, et ne tarda point à mourir, vers l'an 947, laissant pour héritière de ses trésors Berthe sa nièce, veuve de Boson, comte d'Arles. Lothaire, fils de

Hugues, mourut aussi le dernier roi italien de sa race, comme son père en avait été le premier.

Recherchons ici les commencemens obscurs du grand fief connu sous les noms de comté d'Arles, comté de Provence, marquisat de Provence. Nous sommes réduits aux hypothèses, dont il faut bien se contenter, en histoire comme dans les autres sciences, lorsque l'on ne peut trouver mieux. Les uns ont écrit que Hugues de Provence, par suite d'un arrangement avec le duc de Bourgogne Raoul, élu roi de France, avait donné en 927 environ le gouvernement de tout le pays d'en-deçà l'Isère à Boson, frère de Raoul; mais ce fait n'a aucune certitude historique. D'autres ont présenté Hugues comme le premier comte d'Arles ou de Provence. On admettrait donc que ce prince, à la faveur de sa double alliance avec la maison de Stratlingen et de son ancienne puissance, aurait rétabli l'autorité de sa maison dans la Bourgogne méridionale, et qu'il aurait transmis ensuite cette autorité à quelqu'un de ses parens de Provence, Lothaire son fils étant occupé d'en-delà des monts. Une troisième opinion, qui ferait dépendre la formation du comté de Provence des conquêtes des premiers comtes d'Arles et de la nécessité où se trouvèrent les chefs civils des villes épiscopales d'entre la mer et l'Isère, de se rallier autour de la ville principale, pourrait fixer aussi notre attention.

Cependant voici ce qui nous paraît le plus probable à cet égard. Depuis longtemps la Bourgogne méridio-

nale, du Rhône aux Alpes et de la mer à l'Isère, était divisée en deux gouvernemens généraux, l'un entre la Durance et les Alpes, nommé marquisat des Alpes-Maritimes, et l'autre entre le Rhône et le marquisat des Alpes-Maritimes, nommé comté d'Arles. C'était une conséquence de l'ancienne division romaine, où l'on avait négligé les intérêts de la seconde Narbonnaise. Du précédent système politique, dans lequel chaque cité avait son comte, il ne resta plus alors que le nom de comté donné aux cités. Un Boson, le même que nos auteurs appellent Boson Ier, et dont parlent non-seulement les chartes d'Arles, mais encore une charte d'Avignon de 916 et une charte d'Orange de 914, était comte d'Arles sous le règne même de Louis-l'Aveugle et le ministère de Hugues. Il appartenait comme Hugues à la famille comtale d'Arles, qui possédait ces districts héréditairement par l'ancienne coutume et les capitulaires; et l'on dirait en vain que l'historien Luitprand appelle Berthe veuve de ce Boson, nièce de Hugues, sans indiquer la parenté du comte lui-même avec le roi d'Italie, parce que cela pourrait s'expliquer de diverses manières.

Or après ce Boson Ier, mari de Berthe, vint médiatement ou immédiatement Boson II, mari de Constance, que nous mettrons, en suivant les anciens exemples, à la tête de notre dynastie nationale des Bosons. Il est à présumer que Boson II tenait le comté de Boson Ier par droit de parenté; mais qu'importe du reste, puisque toujours il fut son successeur dans le même corps de fief

relevant du royaume des Allemands et des Provinces, c'est-à-dire dans la majeure partie de la province ecclésiastique d'Arles et de la province ecclésiastique d'Aix.

Lorsque le comté de Provence naissait, pour ainsi dire, la maison de Charlemagne occupait encore le trône de France. Elle avait résisté plus longtemps dans cette ville de Paris, l'ancienne capitale des rois francs, et les coups que lui avaient portés Eudes, comte de Paris et duc de France, et ensuite Raoul, comte d'Autun et duc de Bourgogne, n'avaient pas suffi pour l'abattre. Louis d'Outre-mer venait de succéder à Raoul, comme Charles-le-Simple avait succédé à Eudes; mais cette race dégénérée voyait toujours devant elle les comtes de Paris, descendans du roi Eudes, qui, pleins de jeunesse et de vigueur, attendaient avec confiance le moment de joindre le titre de roi de France au duché héréditaire de France.

Au contraire, en Germanie et en Italie, comme on s'en souvient, la race de Charlemagne avait défailli. C'était toujours Othon-le-Grand, fils de Henri Ier, qui portait la couronne d'argent des rois germains, et la couronne de fer des rois lombards reposait sur la tête de Bérenger-le-Jeune, fils d'Albert marquis d'Yvrée, et petit-fils par sa mère de l'ancien Bérenger.

Si le pontife romain eût voulu, le roi d'Italie joignait naturellement à cette première dignité la dignite impériale. Toutefois, des divers princes européens le roi d'I-

talie était celui qui devait le moins convenir au pape, et, dans la politique de l'Eglise romaine, il fallait non point le couronner empereur, mais, s'il était possible, annuller la royauté italienne. Ainsi plus tard ce fut le le roi Othon-le-Grand de Germanie que l'Eglise chargea de porter pour la forme le diadême impérial et la couronne des Lombards.

LIVRE DEUXIÈME

COMTÉ DE PROVENCE DEPUIS SA FORMATION JUSQU'A L'UNION AVEC LA FRANCE

CHAPITRE Ier.

LES BOSONS

Boson II, réputé le premier seigneur de notre dynastie nationale des Bosons, fut donc au milieu du xme siècle, le comte d'Arles, établi dans la ville d'Arles, qui avait une autorité reconnue ou prétendue, du littoral de Marseille et de Fréjus jusqu'à l'Isère, sur tous les comtés des deux provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix. Sa femme s'appelait Constance; il en eut deux fils, Guillaume et Rotbold, et mourut avant l'année 968.

Guillaume, l'aîné des deux, succéda à son père selon 968.
l'ancienne coutume et les capitulaires. Ce seigneur ne porta d'abord que le titre de comte d'Arles; il se qua-

lifia de cette sorte dans une assemblée tenue à Arles, environ la seconde année de son règne, où comparurent les vassaux tant Romains que Saliques, plusieurs juges, et autres personnages de nations diverses ; mais la destruction des Maures, opérée par sa vaillance, étendit son autorité et son titre. Ces étrangers, répandus sur la côte de la Méditerranée et la chaîne des Alpes-Provençales, avaient toujours leur quartier principal dans le château de Fraxinet (La Garde-Frainet). Rotbold, frère de Guillaume Ier, fit une première expédition contre eux, secondé par Aymon, un de leurs chefs qui les avait trahis ; et quand cette troupe se trouva en vue de ce Fraxinet si redoutable aux chrétiens de Provence, « Frères, s'écria le chef, nous voici dans les terres des infidèles ; il est temps de combattre pour le salut de nos âmes. » Les chrétiens et les Maures se livrèrent une sanglante bataille, qui n'eut cependant aucun résultat décisif.

972. L'an 972, Guillaume marcha en personne contre les Maures ; il vint à bout de les réduire, rasa leur château du Fraxinet, et mit les vaincus dans cet état de servitude, où on les retrouve plusieurs siècles après. Le roi Conrad-le-Pacifique, fils et successeur de Rodolphe II dans le royaume des Allemands et des Provinces, lui ayant cédé les terres enlevées aux Maures, il s'occupa de rétablir le bourg de Saint-Tropez et les villes épiscopales de Toulon et de Fréjus détruites par les barbares ; et de partager la campagne entre les seigneurs selon les différences des cours d'eau, des vallées et des collines

Guillaume Ier, vicomte de Marseille, que l'on regarde comme l'auteur de la dynastie vicomtale de cette ancienne cité, obtint en récompense de ses services, pour lui ou pour les siens, des terres considérables du diocèse de Toulon, et notamment la ville épiscopale de ce nom et le bourg d'Hières; le comte donna aussi à l'évêque de Fréjus, la moitié de sa ville épiscopale, et de tout le territoire limité par la mer, le fleuve d'Argent, le mont *Mercori* et la petite rivière de Ciagne. La charte de concession nous représente le pontife à genoux devant le comte, et lui exposant que non-seulement son Eglise était ruinée, mais encore que les titres des possessions ecclésiastiques avaient disparu; et le comte donnant à sainte Marie, à saint Léonce et à lui Riculphe évêque, de l'avis de plusieurs princes et juges, la moitié de la ville et du territoire ci-dessus désigné. On peut aussi placer à cette époque l'établissement d'un vicomte et d'une famille vicomtale dans le comté de Fréjus. Ses victoires sur les oppresseurs du pays lui valurent justement le titre de grand, de prince très-chrétien, et de père de la patrie; elles l'autorisèrent à se qualifier marquis de la province d'Arles, marquis de Provence, prince de toute la Provence. Nous voyons, en 979, ce prince 979.
tenir un plaid dans le bourg de Manosque, au comté de Sisteron, et confirmer une donation de l'évêque de Cavaillon, qui l'appela son seigneur; et pareillement en 991 nous trouvons qu'il approuva l'établissement des douze chanoines de l'église d'Apt, faite par l'évêque.

Guillaume-le-Grand mourut sous l'habit de moine à Avignon, en 992. Saint Mayeul, natif de Valensole, abbé de Cluny, avec qui il était lié d'une étroite amitié, l'assista dans ses derniers momens. Son corps fut porté à Sarrian, en-delà de la Durance. Son fils Guillaume II, né de sa femme Adelaïs, étant encore mineur, Rotbold, son frère, fut appelé à servir le fief suivant les capitulaires, qui, dans la minorité de l'héritier direct, investissaient l'oncle paternel.

La mort du comte d'Arles fut suivie, à la distance d'une année, de celle de son suzerain Conrad-le-Pacifique. Le royaume des Allemands, fondé par Rodolphe Ier dans son gouvernement du Jura, augmenté par Rodolphe II des possessions de Hugues de Provence, était parvenu, sous ce même Conrad-le-Pacifique, à son plus haut terme de prospérité. Ce prince recula la frontière septentrionale du royaume jusqu'à la Reuss, et maintint l'énergie de l'Etat par les fréquentes convocations des assemblées nationales. Il eût pour successeur son fils Rodolphe III, surnommé le Lâche et le Fainéant.

Rotbold, comte d'Arles comme son frère Guillaume-
1004. le-Grand, confirma en 1004 l'élection de l'abbé de Saint-Pons de Nice, manière d'étendre son autorité au-delà du Var. Lorsque son neveu Guillaume II fut majeur, l'oncle et le neveu résolurent la difficulté de leur droit respectif, en partageant le pouvoir suprême. Par le décès de son oncle, arrivé vers l'an 1008, Guillaume II entra dans la pleine possession de la seigneurie, à l'exclusion

de son cousin Guillaume, fils de Rotbold, qui cependant prit par honneur le titre de comte, et de sa cousine Emma, fille de Rotbold, mariée avec Guillaume-Taillefer, comte de Toulouse. Guillaume II, établit prince sur le comté d'Antibes (sauf les droits que pouvait avoir l'évêque), Rodoard, fondateur de la maison de Grasse, ainsi nommée sans doute parce qu'elle quitta Antibes et alla se cantonner dans le bourg de Grasse; pour n'être point en contact perpétuel avec le chef religieux du comté. Je croirais volontiers que ce fut là le premier empiètement notable, ou l'un des premiers et des plus notables empiétemens des comtes d'Arles sur le marquisat des Alpes-Maritimes; car, bien qu'originairement l'ancienne cité d'Antibes appartînt à la seconde Narbonnaise et à la province ecclésiastique d'Aix, elle avait déjà passé dans le marquisat des Alpes-Maritimes et dans la province ecclésiastique d'Embrun. La domination des comtes d'Arles tendait alors, ce semble, à abandonner la partie septentrionale, voisine de l'embouchure de l'Isère, et à marcher vers le Var et vers les Alpes. Guillaume II mourut ensuite en 1018. 1018.

Comme Guillaume III, autrement nommé Guillaume-Bertrand, et son frère Geoffroi, l'un et l'autre fils de Guillaume II, étaient mineurs, par un changement de maximes qui rapprochait le fief de la condition des biens ordinaires, leur aïeule Adelaïs et leur mère Gerberge, prirent en main la tutelle des jeunes princes et l'administration du comté. A la majorité des deux frères on

alla plus loin. Le cadet fut aussi favorablement traité que l'aîné ; mais, par un reste de respect envers le corps de fief, on leur fit partager le pouvoir, sans leur faire diviser le territoire.

La faiblesse du roi régnant, Rodolphe III, dit le Lâche et le Fainéant, favorisa l'ambition de ces princes s'ils en eurent. Ce fut pour le royaume des Allemands et de Provence une époque d'anarchie qui annonçait sa prompte ruine. La dispute, au sujet de la succession du roi qui n'avait point d'enfans, s'ouvrit de son vivant même. Eudes, comte de Champagne, son neveu par l'une de ses sœurs, vint les armes à la main lui demander sa couronne, et Rodolphe indigné l'assura à Henri II, roi de Germanie, puis empereur, fils de Gisèle, sa sœur puînée. Les gouverneurs d'en-delà l'Isère se soulevèrent contre Rodolphe, parce que l'héritier de la couronne leur semblait trop redoutable ; et quoiqu'ils fussent défaits dans une bataille, ils n'en jetèrent pas moins les fondemens solides de leur souveraineté. Alors, le pouvoir royal n'eut plus guère de vie que sur les deux rives du Léman, dans le Valais et dans la Suisse. La mort de l'empereur Henri II, prince héréditaire du royaume des Allemands et de Provence, et de l'adoption nouvelle que fit Rodolphe-le-Lâche de son petit-neveu Conrad-le-Salique, aussi empereur et roi de Germanie, ne ramenèrent point l'ordre dans l'Etat, ni la force dans le gouvernement. Les défiance et les révoltes des gouverneurs continuèrent. Cependant les gouverneurs devaient

se rassurer, par l'excès même de la puissance de Conrad, qui portait le poids immense des hautes suzerainetés de la Germanie et de l'Italie. Avant sa mort, le roi envoya à son petit-neveu, en signe d'investiture, sa couronne et la lance de Saint-Maurice. 1032.

D'ailleurs, la suite des empereurs-rois de Germanie, jusqu'à ces mêmes princes Henri II et Conrad-le-Salique, est ainsi : Othon-le-Grand, fils de Henri Ier et troisième roi de Germanie depuis la ruine des descendans de Louis-le-Germanique, avait obtenu, comme je l'ai dit, par la faveur des papes, ces couronnes impériale et Lombarde, que ceux-ci ne voulaient point abandonner aux seigneurs italiens. Après lui, son fils et son petit-fils, Othon II et Othon III, eurent une semblable fortune, de même que le duc de Bavière Henri II, successeur d'Othon III. Vint ensuite le duc de Franconie, Conrad-le-Salique, qui hérita de Rodolphe-le-Lâche, et sous lequel, en conséquence, la couronne du royaume des Allemands et de Provence fut unie à la couronne germanique, comme la couronne italienne et le titre d'empereur y avaient été joints sous Othon-le Grand.

On ne voit pas ce que firent les deux comtes régnans d'Arles, Guillaume III et Geoffroi. Ils s'avancèrent dans le comté de Vaison, si toutefois l'autorité de leurs ancêtres n'y avait été déjà reconnue ; car en 1045 ils donnèrent à l'évêque de Vaison la moitié de sa ville épiscopale.

Guillaume III étant mort en 1053, et Geoffroi restant 1053

seul comte, l'entraînement naturel des idées fit, à ce qu'il semble, résoudre le partage du comté entre le comte Geoffroi et les deux fils de Guillaume III, Guilleaume et Geoffroi. Ce partage fut conçu dans les idées de ces princes, qui depuis la conquête de l'ancienne cité d'Antibes tranchaient du suzerain, et dans toute l'étendue des provinces ecclésiastiques d'Arles et d'Aix, et dans toute l'étendue de la province ecclésiastique d'Embrun. Par son résultat, le territoire fut divisé à peu près comme il l'avait été sous les Bourguignons et les Goths. Geoffroi conserva les droits ou les prétentions des comtes d'Arles sur les comtés d'entre la mer, le Bas-Rhône, la Durance et les Alpes, et ses deux neveux reçurent les droits ou les prétentions de leur race sur les comtés d'entre la Durance, le Rhône et l'Isère.

Alors ceux-ci chassèrent d'Avignon l'ancienne famille vicomtale, que Guillaume-le-Grand ou ses successeurs y avaient établie en sous-ordre, prirent le titre de marquis de Provence comtes d'Avignon, et placèrent dans cette ville le siége de leur puissance. Ils furent reconnus dans la ville et le comté de Cavaillon, où dominaient les vicomtes de ce nom, fondateurs de l'une des grandes familles du Venaissin perdue depuis quelques siècles; dans le bourg et comté de Vénasque, soumis à la famille du nom de Vénasque, pareillement éteinte de nos jours; dans la ville et le comté de Sisteron, régis par des vicomtes dont il reste à peine quelques souvenirs, et enfin dans la ville et le comté de Vaison qui pa-

raissent avoir été libres, sauf les droits de l'évêque sur une portion de la ville. Mais ni la famille principale d'Apt, tige des maisons de Simiane et d'Agoult, ni la race des Adhemars, maîtresse des deux comtés de Saint-Paul et d'Orange, ni la branche de la maison de Poitiers qui gouvernait le Valentinois, ni les comtes de Gap, de Die et d'Embrun, ne se courbèrent devant la suzeraineté des marquis de la Provence occidentale.

Bientôt dans la Provence orientale, Geoffroi mourut, 1063.
et son fils Bertrand, né de sa femme Etiennette, lui succéda. Dans la Provence occidentale, Adelaïs, fille du comte d'Avignon Guillaume, et héritière tant de celui-ci que de son oncle Geoffroi (d'Avignon), porta son fief à son époux Ermangaud, comte d'Urgel, de la maison des comtes de Barcelone en Espagne. La lutte nouvelle du sacerdoce et de l'empire amena, pour les deux marquisats oriental et occidental, des temps d'anarchie, où l'on ne trouvait, suivant une charte de Montmajour, bonne justice nulle part. Jusqu'ici l'empereur et le pontife romain avaient fixé le lieu de leur résidence; mais ils n'avaient point limité et circonscrit les prétentions de l'autel et du trône, et, pour s'être placés à distance l'un de l'autre, la paix n'était point faite. Tandis que les empereurs voulaient maintenir leur droit d'élire, ou au moins de confirmer les pontifes romains, le clergé s'efforçait de rendre l'élection papale indépendante des empereurs. C'était là, sans doute, le premier pas à essayer, si l'on voulait ensuite, en invoquant l'impossibilité de

faire marcher de front deux puissances rivales, l'ecclésiastique et la civile, subordonner l'empire à l'Eglise. Henri III dit le Noir, fils et successeur de Conrad-le-Salique, l'impératrice Agnès, veuve de Henri III et régente de l'empire pendant la minorité de son fils Henri IV dit le Grand, eurent à combattre contre les souverains pontifes. Henri IV, excommunié, vit une diète germanique créer un nouvel empereur au gré du pape Grégoire VII, et une assemblée, tenue de l'ordre de l'empereur, prononça la dégradation du pontife régnant, pour en élire un nouveau.

Aycard, de la maison vicomtale de Marseille, archevêque d'Arles, saisit cette occasion de délivrer du pouvoir des comtes sa ville primatiale. Il embrassa le parti de l'empereur pour s'opposer à Bertrand, zélé partisan du pape, et appela contre lui les seigneurs de la maison vicomtale de Marseille, ses parens, et le comte de Toulouse Raimond de Saint-Gilles, chef de cette puissante famille, qui du comté de Toulouse était arrivé à la supériorité médiate ou immédiate de l'ancienne Septimanie. Le marquis de la Provence orientale, voyant un des seigneurs de Marseille prendre le titre de vicomte d'Arles, et le comte de Toulouse occuper militairement le territoire provençal, se serra davantage autour du pontife romain. D'abord, il s'engagea à reconnaître pour pape celui qui aurait été élu par la majorité des cardinaux de la sainte église romaine; puis il fit hommage de tout son fief au Dieu tout-puissant, aux saints apô-

tres Pierre et Paul et au seigneur Grégoire VII pape. Les succès du primat d'Arles n'en furent point ébranlés, et le marquis définitivement chassé de sa ville capitale, opéra sa retraite sur le château de Tarascon. Ce fut, en petit, l'exécution de la révolution sacerdotale de l'empire. Là, le pouvoir impérial congédié de l'Italie, fut renvoyé en Germanie; ici les marquis de la Provence orientale expulsés d'Arles, furent réduits à chercher un asile dans un bourg voisin. La liberté populaire d'Arles eut son principe dans ces événemens. Au milieu des souvenirs et des restes de la municipalité romaine, en face d'une nombreuse population et d'une richesse considérable, l'évêque n'étant point assez fort pour s'emparer du souverain pouvoir, put seulement s'approprier les droits fiscaux de la seigneurie, le haut patronage de la ville, etc., et la commune d'Arles fut fondée.

Du reste, les mêmes événemens qui atteignirent la maison comtale d'Arles, changèrent la face du marquisat de la Provence occidentale. Je ne sais si l'évêque d'Avignon, à l'exemple de l'archevêque d'Arles, appela aussi le comte de Toulouse; mais les choses se passèrent à peu près de la même manière. Les comtés d'Avignon, de Cavaillon, de Vénasque et de Vaison furent occupés par les armes de Toulouse, et les marquis de Provence, comtes d'Avignon, chassés de leur ville capitale, se replièrent sur les montagnes qui bordent la rive droite de la Durance; et là, ne pouvant avoir accès dans la ville épiscopale de Sisteron, ils commencèrent à ha-

biter le château de Forcalquier. Cette révolution eut encore ce trait de ressemblance avec la révolution de la Provence orientale, qu'elle enfanta pareillement une république municipale, la commune d'Avignon. Il faut placer ces événemens sous le règne d'Adélaïs, épouse d'Ermengaud, comte d'Urgel.

On pense bien que, dans ce désordre, les familles comtales et vicomtales n'oubliaient pas le soin de leurs intérêts. Du Rhône aux Alpes et de la mer à l'Isère, sur le territoire de l'un et de l'autre marquisat, parmi les chefs des comtés, ceux qui portaient le joug de suzerain cherchaient à le secouer, et les autres le repoussaient avec constance, pour se maintenir dans la mouvance immédiate du royaume uni et du saint empire; et partout ces évêques, qui à la chute de l'empire d'Occident avaient donné la Gaule aux Francs, qui à la chute de la monarchie carlovingienne avaient créé, en vertu de l'autorité sacerdotale, le royaume de Provence, las de ne pouvoir plus rien pour la patrie, s'occupaient de prendre une place dans la nouvelle ordonnance fédérale de l'Etat. C'était vraiment une chose digne d'attention : là l'évêque partageait la ville avec le seigneur, ici l'évêque gardait pour lui la ville, laissant le territoire au seigneur; et à ces deux puissances se mêlait la puissance populaire, qui devait un jour écraser les deux autres. Telle fut, en Provence comme ailleurs, cette féodalité qui avait ses racines dans les villages, dans les anciennes villes romaines, et qui portait sa tête dans les hautes

régions de l'Etat, où les idées de clientèles romaine, gauloise et germanique, et les maximes de la supériorité d'un corps politique sur un autre, marquée par le tribut, le service d'armes, l'honneur révérentiel, etc., vinrent se donner la main.

Revenons au marquisat de la Provence orientale et au comté d'Arles. Bertrand mourut en 1092, après un règne de vingt-cinq ans. Sa mère Etiennette s'empara de la régence, qu'elle retint jusqu'à sa mort. On vit ensuite régner ensemble la sœur de Bertrand, Gerberge, et le mari de celle-ci, Gilbert, vicomte du Gévaudan et seigneur de Milhaud et de Carlad. Tout nous annonce que Gilbert assista à la première croisade, et cette absence contribue à expliquer le manque presque absolu de monumens sur ce règne. Vers 1095

Gilbert et Gerberge, qui avaient deux filles, marièrent, après l'avoir dotée, Etiennette, l'une d'elles et probablement l'aînée, au seigneur des Baux, bourg voisin de la ville d'Arles. Cette alliance augmenta la grandeur et l'autorité de cette maison, où elle porta le bourg de Trinquetaille, bâti au-delà du Rhône, sur la place qu'occupait le quartier de la ville d'Arles, détruit par les Maures; la ville des Tours-d'Aix, construite après la retraite de ces barbares, à l'abri de la maison archiépiscopale d'Aix, et un grand nombre de châteaux, situés pour la plupart dans les comtés d'Aix et d'Arles. Les seigneurs des Baux durent dès lors se considérer comme les successeurs naturels de Gilbert et de Gerberge.

1112. Mais le mariage contracté entre Douce, seconde fille de Gilbert, après la mort du même Gilbert, et Raimond Bérenger IV, comte de Barcelone, fit évanouir ces espérances. Déjà, comme nous l'avons dit, une branche de la maison de Barcelone était en possession du marquisat de la Provence occidentale, lorsqu'une autre branche fut désignée pour succéder au marquisat de la Provence orientale. Les Bérengers remontaient à un Geoffroi, surnommé le Velu, gouverneur de Barcelone sous Charles-le-Chauve. L'époux de Douce, illustre et puissant entre les seigneurs, et d'ailleurs maître d'un pays qui avait avec la Provence de faciles relations maritimes, semblait propre à consoler et à relever de ses défaites la patrie de Guillaume-le-Grand. Gerberge investit du marquisat de la Provence orientale sa fille Douce, qui le céda immédiatement à son époux.

Raimond Bérenger, IV de Barcelone, Ier de Provence, reçut, avec le comté d'Arles, toutes les difficultés et les chances de la guerre que l'on soutenait contre le comte de Toulouse. Mais, soit que Raimond Bérenger triomphât, soit que la victoire restât au seigneur de Toulouse, le résultat était le même, et la Provence s'éloignait de l'Italie et du saint-empire pour entrer dans les liaisons et les intérêts des feudataires de la Gaule méridionale. Il semble qu'il en eût été autrement si quelque seigneur de l'est, le comte de Vintimille je suppose, eût été dans une position à franchir le Var et à se pousser vers le Rhône, comme autrefois les Romains et les Goths.

Les choses ne s'étant point passées ainsi, le saint-empire perdit en ce moment une de ses provinces ou à peu près.

Il ne faut point demander dans quel état se trouvait le royaume uni des Allemands et de Provence. Ce royaume n'existait alors que de nom ; il n'y avait plus, entre ses divers membres, d'autre lien que le lien général de l'empire. Tout cela était au profit de la Gaule et au détriment du saint-empire romain.

CHAPITRE II

LES BÉRENGERS

Nous voyons figurer Raimond Bérenger Ier de Provence dans une ligue générale des communes de Pise et de Gênes, et de plusieurs seigneurs et villes d'en-deçà et d'en-delà le Rhône, contre les Maures, possesseurs des îles de Mayorque et de Minorque, où le marquis ajouta à ses domaines cette première île, et obtint en
1116. même temps du pape Pascal II une sauve garde pour lui et pour sa famille. A la même époque, pressé qu'il était par les Maures en Catalogne, et par le comte de Toulouse en Provence, il réduisit en une simple suzeraineté sa souveraineté sur la ville épiscopale de Carcassone, en faveur de Bernard Atton, vicomte de Béziers.

Environ vers ces temps, Pons, seigneur de Fos, issu de la maison vicomtale de Marseille, se présenta devant Raémond Bérenger Ier, et lui fit hommage. La charte de l'hommage nous donne une idée de la société provençale de ces temps, où les droits du marquis hors de ses domaines se réduisaient presque généralement à l'honneur révérentiel, au service dans les combats et dans les plaids, les barons étant chez eux de vrais sou-

verains qui réglaient en dernier ressort la justice et la police de leurs fiefs, de sorte que c'était une fédération de monarques sous un autre monarque plus honoré et plus puissant.

Quelques années plus tard la Provence vit s'élever deux édifices remarquables. L'ordre de Saint-Jean, que le vénérable Gérard Tenque, du château de Saint-Geniez (les Martigues), avait fondé à Jérusalem pour soigner les croisés malades, et qui bientôt avait pris le bouclier et l'épée contre les Arabes, bâtit la commanderie de Trinquetaille dans le delta du Rhône; et l'abbé de Le- 1117.
rins, toujours exposé dans son île aux brusques invasions des Maures, acheva la construction d'une tour immense, destinée à servir tout ensemble de couvent et de citadelle. Le pape Honorius II accorda les indulgences ordinaires des croisades à ceux qui feraient dans l'île un service de trois mois pour la défendre.

Le comte de Barcelone tourna tous ses efforts vers l'entière délivrance de son comté d'Arles, avec l'aide de son allié, Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers. Successeur des anciens gouverneurs d'Aquitaine, Guillaume soutenait sa supériorité féodale sur le comté de Toulouse, et c'était là un sujet perpétuel de querelle entre ces deux maisons, dont l'un aspirait à la suprématie et l'autre prétendait garder son indépendance. Le duc d'Aquitaine dut être d'un puissant secours au marquis de la Provence orientale. Nous n'avons point de détail sur cette guerre. Nous trouvons qu'en 1120, Al-

phonse Jourdain, frère et successeur de Bertrand, l'un et l'autre copartageans des domaines de Raimond de Saint-Gilles leur père, était assiégé dans Orange par le comte de Barcelone. Enfin l'occupation militaire du comte de Toulouse se réduisit à un traité assez singu-
1125. lier : les deux seigneurs se cédèrent réciproquement, Bérenger à Alphonse tout le territoire situé entre le Rhône, l'Isère et la Durance, et Alphonse à Bérenger tout le territoire situé entre la mer, le Bas-Rhône, la Durance et les Alpes, la ville d'Avignon et quelques châteaux restant indivis. C'était moins une cession de la part des deux contractans qu'une promesse mutuelle de ne rien entreprendre sur leurs champs de bataille respectifs. Le comte de Toulouse promettait de laisser les seigneurs de Barcelone traiter en suzerains les barons d'entre la Durance et les Alpes, et Raimond Bérenger s'obligeait de même à ne point soutenir le comte de Forcalquier, ce légitime marquis de la Provence occidentale, contre le comte de Toulouse. Au moyen de cet accord, Alphonse Jourdain retira les garnisons qu'il avait entre la mer, le Bas-Rhône et la Durance.

Raimond Bérenger, Ier de Provence, qui avait habi-
1130. tuellement résidé à Barcelone, y mourut dans la maison du Temple où il avait été reçu chevalier. On vante sa piété, sa munificence et son courage, vertus utiles de ces temps barbares, puisqu'elles le rendirent terrible aux ennemis de la société chrétienne; et lui concilièrent l'affection des peuples. L'aîné de ses fils, Raimond Béren-

ger, eut le comté de Barcelone, auquel il unit ensuite la principauté d'Aragon, par son mariage avec Pétronille, héritière de cet Etat. Au cadet, Bérenger-Raimond, échurent le marquisat de Provence orientale, autrement dit comté de Provence, le vicomté de Gévaudan et les seigneuries de Milhaud et de Carlad ; à charge toutefois de marier convenablement ses sœurs, de l'avis des seigneurs et des évêques.

Une occasion nouvelle se présenta pour les Bérengers d'étendre leur influence dans cette septimanie intermédiaire entre leurs Etats d'Espagne et leurs possessions des Gaules. Bernard, comte de la ville de Melgeuil, avait en mourant laissé sa fille unique, Béatrix, sous la tutelle de Guillaume, comte de Montpellier, dont la puissance prenait de jour en jour de nouveaux accroissemens. Le comte de Toulouse se choqua et s'alarma de cet événement. Pour avoir la paix, ces deux puissances convinrent de partager entre elles l'administration du comté et la tutelle de la jeune héritière. Malgré les accords, le comte de Montpellier rechercha l'alliance de la maison de Barcelone, et offrit à Bérenger-Raimond la main de sa pupille, ce qui amena une nouvelle guerre. Enfin la paix fut faite, et le mariage du comte de Provence avec la jeune dame de Melgeuil célébré. Bérenger-Raimond resida habituellement, à ce qu'il paraît, dans sa seigneurie de Melgeuil. 1135.

La tranquillité rendue au pays et à la maison comtale fut troublée par les seigneurs des Baux. Ces puis-

sans barons demandaient toujours, du chef d'Etiennette fille de Gilbert et Gerberge, le marquisat de la Provence orientale, ou au moins une part de ce grand fief. Dans cette guerre, dont il ne reste aucun détail, les alliances domestiques et extérieures suivirent leur ordre naturel. Le comte de Barcelone, frère de Bérenger-Raimond, et le comte de Montpellier, embrassèrent le parti du comte de Provence ; le comte de Toulouse et le comte de Forcalquier joignirent les enseignes des Baux.

Le comte régnant de Forcalquier était Bertrand d'Urgel, fils et héritier de Guillaume d'Urgel, fils et héritier d'Adélaïde et d'Ermengaud. Les intérêts de cette maison et de la maison de Toulouse se trouvaient alors réglés. Les chefs de l'une et de l'autre portaient également le titre de marquis de Provence, les Toulousains par le droit de la conquête, les Forcalquiers par le droit ancien de la succession. Les quatre comtés d'Avignon, de Carvaillon, de Vénasque et de Vaison formaient le district provençal du comte de Toulouse, sauf la liberté municipale d'Avignon, le droit des évêques, etc.; c'est ce qu'on appela proprement le marquisat de Provence. Le patrimoine des marquis de la Provence occidentale, connus sous le nom de comtes de Forcalquier, se composait non-seulement du comté de Sisteron, mais encore de la portion du comté de Gap situé en-delà de la Durance, et d'une portion du comté d'Embrun, séparée de la Provence orientale par la vallée de l'Ubaye (de Barcelonette), où, par des événemens à nous inconnus, ils

s'étaient avancés, sauf toujours les droits des évêques dans les villes épiscopales, etc.

Bérenger-Raimond périt dans le port de Melgeuil, en 1144
combattant contre les Gênois, qui, après l'avoir soutenu quelque temps, s'étaient ensuite déclarés pour les Baux. Il fut enseveli dans l'église de la commanderie de Trinquetaille. Il ne laissa qu'un fils, fort jeune encore, Raimond-Bérenger II.

Il arriva alors à Raimond-Bérenger II ce qui, pendant la première dynastie, était arrivé à Guillaume II. L'oncle du jeune seigneur, Raimond Bérenger (le Vieux), comte de Barcelone, prince d'Aragon, vint en Provence, se fit inféoder l'administration du fief, et continua de son chef la guerre contre les seigneurs des Baux. Le 1146.
comte régnant tint trois assemblées de seigneurs pour recevoir les hommages, l'une à Tarascon, devenue la capitale de l'Etat depuis la perte de ville d'Arles, l'autre à Digne, qui était sous la juridiction de son évêque, et la troisième à Seyne, ville libre et consulaire sur la frontière septentrionale du pays. Un grand nombre de seigneurs de l'ancien gouvernement des Alpes-Maritimes, qui n'étaient point encore entrés dans la féodalité provençale, y entrèrent alors. Parmi les nouveaux feudataires se distinguait Boniface de Castellane, issu de l'un de ces chefs nationaux qui, ayant concouru à chasser les Maures de Provence, avait ensuite fondé, dans l'ancien comté de Salines, non loin des ruines de la ville de ce nom détruite par les barbares, le château et le bourg

566758

de Castellane, et qui, par d'aussi généreux services, avait acquis à sa maison la souveraineté d'un petit district, sauf les droits du royaume et de l'empire. Le vieux Raimond-Bérenger partit ensuite pour la Catalogne, où l'appelaient ses affaires.

Cependant les empereurs-rois des Allemands et de Provence songeaient à faire valoir sur le royaume une suzeraineté presque oubliée depuis l'hommage de Bertrand envers le siége apostolique C'était Conrad III de la maison de Souabe , neveu par les femmes de Henri, dit le Jeune, dernier empereur de la maison de Franconie , qui portait la couronne impériale. Ecarté d'abord du trône, où l'appelait la volonté dernière de son oncle maternel, l'empereur Henri-le-Jeune, par l'élection du duc Lothaire de Saxe-Supplenbourg , chef du parti papal en Germanie , à la mort de Lothaire il fut proclamé empereur, et commença la dynastie impériale de Souabe. On ne parlait plus alors de la confirmation imposée pour la papauté. L'empire et le sacerdoce avaient également terminé une autre querelle qui tenait à la première, connue sous le nom d'affaire des investitures, où il s'agissait de savoir si l'empereur élirait lui-même les évêques et les abbés, et les investirait ensuite par la remise de la crosse et de l'anneau. L'empereur put donc s'appliquer aux affaires du royaume uni, et la Provence orientale fixa son attention. Il comprit ce qu'il y avait à faire pour renforcer l'autorité royale et impériale aux dépens de la souveraineté des marquis provençaux de

l'est. Déjà, depuis deux ans, la conquête de la juridiction d'Arles, faite par l'archevêque contre Bertrand, avait reçu sa sanction. Il voulut aussi opposer à la maison régnante la plus puissante famille du marquisat, et aux héritiers de Douce de Provence les héritiers d'Etiennette. Les seigneurs des Baux furent investis du marquisat 1148.
oriental; mais les armes du vieux Raimond Bérenger l'emportèrent sur le diplôme de l'empereur. Les Baux furent contraints de faire le voyage de Barcelone pour prêter leur serment de fidélité, et deux ans après, au 1150.
retour du comte de Barcelone en Provence, ils renouvelèrent, par un pacte solennel de famille, leur hommage et l'abandon de leurs droits. La même année, le comte de Barcelone fit acte de sa juridiction sur ces seigneurs dans deux plaids solennels, tenus l'un à Tarascon et l'autre à Aix, où il jugea, avec l'assistance de plusieurs seigneurs, des procès qui intéressaient cette maison.

Les seigneurs des Baux, qui depuis la dernière guerre avaient joint à leurs soixante-douze châteaux la moitié de la ville épiscopale d'Orange et de ses dépendances, par le mariage de Bertrand des Baux avec Tiburge d'Orange, reprirent les armes. Frédéric Ier, neveu et successeur de Conrad III, n'oublia point la politique accoutumée des empereurs, et renouvela en faveur des Baux l'ancienne inféodation. Mais la seconde guerre baussenque fut fatale à la maison des Baux plus que la première; ils eurent trente châteaux rasés, entre les- 1161.
quels il faut remarquer ceux des Baux et de Trinque-

taille, tous deux d'une assiette très-forte pour la défense et d'un voisinage commode pour donner la main à l'archevêque et à la commune d'Arles; et la paix qu'ils obtinrent du comte fut remplie de conditions onéreuses.

Le vieux Raimond Bérenger, sentant la nécessité de se rapprocher de l'empereur, lui demanda la main de sa nièce Richilde pour le jeune comte Raimond Bérenger, qui était en âge d'être marié. Quand l'empereur eut donné son consentement, l'oncle et le neveu s'acheminèrent vers Turin, où il tenait sa cour. Le comte de
1162. Barcelone mourut en route, et le comte de Provence continua seul le voyage. L'empereur l'accueillit avec empressement, révoqua l'inféodation faite à la maison des Baux, et l'investit non-seulement du marquisat de la Provence orientale, de la mer à la Durance et des Alpes au Rhône, mais encore du comté de Forcalquier, qu'il déclara fief de Provence, et de la ville d'Arles, sauf cependant les droits de l'archevêque et de l'Eglise. Le comte se reconnut vassal de l'empire, et promit entre autres choses un cens annuel de quinze marcs d'or au poids de Cologne. Il termina en même temps son mariage avec la nièce de l'empereur.

Une union admirable régnait dans la maison des Bérengers entre les branches de Catalogne et de Provence; ils considéraient les deux principautés moins comme des domaines de diverses branches que comme un patrimoine inséparable, garant d'une gloire commune et d'une commune puissance. Raimond Bérenger II alla

rendre au jeune prince d'Aragon, son cousin, et à sa tante Pétronille, les mêmes services qu'il avait reçus de son oncle. Le comte étant revenu en Provence, songea à réduire la ville de Nice, qui jusque-là, à l'exemple de la ville de Gênes, s'était maintenue en commune libre sous la présidence de son évêque; il voulut aussi faire valoir le diplôme de Frédéric Ier contre le comte de Forcalquier. L'occupation de Nice lui assurait la possession de tout le territoire du Rhône au Var, la commune d'Arles, le vicomté de Marseille exceptés; lui ouvrait les portes de l'Italie, et lui permettait, en remontant les deux rives du Var, de forcer à l'hommage les deux branches de l'ancienne maison comtale de Glandevez, qui dominaient, l'une sous ce même nom, dans une portion de la ville épiscopale de Glandevez, et l'autre, sous le nom de Puget, dans le bourg du Puget-le-Théniers. La conquête de Forcalquier effaçait l'antique limite de la Durance. Le moment était favorable : les Baux paraissaient tranquilles, parce qu'ils étaient épuisés. L'empereur avait de nouveaux embarras avec le pontife suprême. Il n'y avait à craindre que le comte de Toulouse, protecteur naturel des ennemis du comte de Provence. Les deux seigneurs s'entendirent. Le comte de Toulouse promit des secours à Raimond Bérenger II, et il fut convenu qu'après la guerre celui-ci donnerait au fils du Toulousain sa fille Douce en mariage, et que le territoire de Forcalquier serait partagé entre les deux maisons. Le comte de Provence, avant d'ouvrir la cam-

pagne, envoya une solennelle ambassade à la ville de Nice pour réclamer sa soumission ; mais les députés, selon les chroniques, trouvèrent l'enseigne de la liberté plantée au milieu de la ville, et les citoyens disant qu'ils étaient depuis des siècles indépendans des chefs provençaux, et qu'au prix du sang versé dans les discordes civiles ils avaient fondé l'état consulaire. Raimond Bérenger II étant allé en personne faire le siége de cette
1166. place, périt sous ses remparts. Il ne laissa d'autre enfant que sa fille Douce.

Raimond Bérenger II étant mort, le comte de Toulouse crut avoir trouvé l'occasion de réunir la Provence à ses Etats. Une acquisition semblable de la part du Toulousain, d'un effet immense pour le midi de la Gaule, eût prévenu la ruine des mœurs, de la langue et de la littérature méridionales, en constituant un Etat que les rois de France n'auraient pas aisément détruit ; mais ç'aurait toujours été un malheur d'arrêter la marche de la maison capétienne et du peuple français vers la Méditerranée et les Alpes. Le comte de Toulouse décida Richilde, veuve du comte de Provence, à l'épouser, répandit ses troupes dans les possessions provençales du Gévaudan et du Rouergue, et s'occupa de renouer le projet de mariage de son fils avec l'héritière de Provence. La puissance des comtes de Barcelone allait recevoir un grand échec. Alfonse, fils de Bérenger-le-Vieux, roi d'Aragon et comte de Barcelone, vint en Provence, et y fut reconnu administrateur sous le titre de

marquis, comme autrefois son père. Le roi d'Aragon et le comte de Toulouse se firent pendant dix ans une guerre obstinée. Enfin les deux princes signèrent la paix 1176.
dans une conférence tenue aux environs de Tarascon. Le comte de Toulouse se départit de ses prétentions moyennant la cession de la vicomté de Gévaudan et le paiement d'une valeur de trois mille cent marcs d'argent. Je ne sais si le roi d'Aragon voulut usurper les Etats de Douce, ou seulement les administrer pendant la minorité de l'héritière. La connaissance de l'âge où celle-ci mourut pourrait faire décider la question. Toujours est-il que Douce ne laissa point d'enfans, et que la Provence orientale passa de la branche provençale des Bérengers dans la branche aragonaise.

Cette guerre étant terminée, le roi-comte reprit le dessein de son prédécesseur sur la ville de Nice et sur le comté de Forcalquier. La ville, pressée par ses armes, consentit un traité par lequel, en conservant ses conseils publics, ses tribunaux de justice souveraine et son droit de faire la guerre, elle assura, outre vingt mille sols melgoriens une fois comptés, un cens annuel de deux mille sols melgoriens pour indemnité du droit d'albergue ou de gîte, et promit une chevauchée ou service militaire à cheval de cent hommes, du Var jusqu'à la Ciagne, et de cinquante de la Ciagne jusqu'au Rhône. Les consuls-députés reçurent sur la joue le baiser du roi-comte, pour eux, pour leurs collègues et pour leurs citoyens. C'est ainsi que la commune de Nice, jusque-là

fief du royaume et de l'empire, commença à relever des marquis de la Provence orientale. Après cet arrangement, le roi d'Aragon poussa vivement la guerre contre le comte de Forcalquier, Guillaume III (d'Urgel), fils et héritier de Bertrand (d'Urgel). Ce seigneur se trouvait alors rétabli, depuis 1173, dans toute son indépendance, en vertu d'une bulle de Frédéric Ier, sauf la haute juridiction royale et impériale; car l'alliance domestique du même Frédéric Ier avec Raimond-Bérenger II avait suspendu et non changé la politique de la cour de Germanie, et dès que son souvenir parut éloigné, on était retourné aux anciennes maximes. La résistance du comté de Forcalquier en était d'autant mieux fondée; mais ses Etats ayant été envahis, et la ville capitale de Forcal-
1178. quier étant en péril, il se reconnut feudataire du comté de Provence. Vers le même temps, le roi-comte et la maison des Baux convinrent, par un traité fait de puissance à puissance, qu'aucune des parties ne ferait aucune entreprise, ni ne mettrait aucune taxe sur les vassaux de l'autre sans son consentement, et ils nommèrent des arbitres pour les différends à venir.

La présence d'Alfonse Ier étant devenue nécessaire dans le royaume d'Aragon, il inféoda à son frère Raimond-Bérenger la Provence et les possessions de Rouergue, en se réservant toutefois la suzeraineté du pays et le domaine de la ville capitale de Tarascon. Cette inféodation fut accordée seulement jusqu'à nouvel ordre si Raimond-Bérenger n'était pas contraint de faire hommage à l'em-

pereur-roi, et pour toute la vie du feudataire s'il lui arrivait par nécessité de faire cet hommage. C'était toujours une administration instituée selon les idées du temps. Le comte-administrateur ne prêta point cet hommage à l'empereur; car Frédéric Ier étant venu à Arles se faire couronner roi des mains de l'archevêque Raimond de Bollène, ne vit point Raimond-Bérenger, et même il renouvela son alliance avec la maison des Baux, à laquelle il assura la prérogative de marcher enseignes déployées depuis les Alpes jusqu'au Rhône, et depuis l'Isère jusqu'à la mer. L'empereur voulait, en constituant sous une forme simulée, dans un seul grand fief, l'ancien gouvernement d'Arles et l'ancien marquisat des Alpes-Maritimes, opposer tout à la fois la maison des Baux et aux marquis de l'est, et aux comtes de Forcalquier, et à la maison de Toulouse. Raimond Bérenger, frère d'Alfonse Ier, périt dans une nouvelle guerre contre Raimond V, comte de Toulouse.

Le roi Alfonse inféoda la Provence orientale à son 1181.
frère Sance, de la même manière qu'il l'avait inféodée à son frère Raimond-Bérenger. La maison de Toulouse se trouvait alors pressée entre les armes du roi d'Aragon, comte de Provence, et celles du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, qui se seraient volontiers accommodés l'un et l'autre de quelque portion du Languedoc. Cependant, après une guerre longue et générale, les princes et les peuples sentirent vivement le besoin de la paix. Un charpentier du Puy-en-Velai, homme simple et exalté,

qui se croyait prophète, forma une association religieuse pour obtenir, par tous les moyens, cette paix si désirée. Enfin elle fut conclue, et chaque prince conserva ses limites.

Le roi Alfonse, ayant repris la Provence sur son frère
1189. Sance, à qui il donna, en échange, la Cerdagne et le Roussillon, créa son fils Alfonse II comte de Provence, sauf la suzeraineté. Le père et le fils marchèrent contre Boniface, seigneur de Castellane, et son allié l'évêque de Fréjus. Le premier refusait l'hommage prêté par ses ancêtres en 1146; le second était entré dans cette ligue on ne sait précisément par quel motif. Les deux Alfonses s'avancèrent, après avoir réduit la ville de Fréjus, sur le bourg de Castellane. L'archevêque d'Arles et l'évêque de Sénez eurent la gloire de terminer cette guerre, et Boniface vint dans le bourg de Grasse prêter hommage au comte.

1193. Nous ne pouvons passer sous silence la cession que fit l'empereur VI, fils et successeur de Frédéric Ier, du royaume des Allemands et de Provence, alors connu sous le nom de royaume de Bourgogne, de royaume d'Arles et de Vienne, à Richard, roi d'Angleterre duc d'Aquitaine, pour le dédommager de ses mauvais traitemens. Cette bulle impériale n'était point aussi insignifiante qu'elle le paraissait d'abord, puisqu'elle donnait au plus puissant seigneur de l'ancien royaume de Sud-Ouest ou d'Aquitaine, la suzeraineté du royaume de Sud-Est ou de Bourgogne, et pouvait amener, avec

quelques circonstances favorables, un nouvel accroissement de la puissance des rois d'Angleterre dans la Gaule.

Alfonse, qui avait déjà la suzeraineté de l'Etat de Forcalquier, résolut d'en acquérir la propriété immédiate. Le comte régnant, Guillaume III d'Urgel, dit le Jeune, n'avait eu qu'une fille, mariée à Reinier de Sabran, seigneur du Castelar; et de ce mariage étaient nés seulement deux filles et un garçon. Le roi Alfonse fit jouer tant de ressorts, que le comte de Forcalquier, après avoir consulté la cour plénière des barons, déshérita la seconde fille et le garçon, révoqua une ancienne substitution faite en faveur de la maison de Toulouse, et donna l'aînée de ses petites-filles, Garsende, à Alfonse II, fils du roi, avec l'expectative du comté de Forcalquier pour dot. Alfonse Ier mourut ensuite à Perpignan, et y 1196.
fut enseveli au monastère royal de Poblète. Son fils Pierre reçut le royaume d'Aragon et ses annexes; et son fils Alfonse, le comté de Provence. Alfonse Ier ayant abandonné le bourg de Tarascon, placa le siége de son gouvernement à Aix, cette ancienne bourgade militaire, où l'aigle romaine s'était reposée après le passage des Alpes.

J'ai cherché dans mon premier livre à donner une idée de la civilisation que les Romains introduisirent dans la Gaule méridionale, et qui amenant, avec la chute du gouvernement théocratique, une meilleure combinaison de la société d'homme à homme, et de la

société de peuple à peuple, féconda d'un seul coup le sol de la province et l'intelligence des citoyens. Les Maures avaient enseveli ces bienfaits du génie latin dans les ruines des villes et des bourgs qui couvraient l'ancienne Narbonnaise. Bientôt cependant l'esprit humain se réveilla des deux côtés du Rhône et des deux côtés des Pyrénées. Les essais tombèrent d'abord sur la poésie, le premier art que les peuples cultivent en quittant l'Etat sauvage et en quittant l'état barbare, et tandis que chez nos voisins les Français, les Bretons, les Espagnols méridionaux et les Italiens, on savait à peine la rime et le mètre, les Gaulois du midi se créèrent une véritable littérature. La classe des seigneurs, entre les mains de laquelle étaient la richesse et l'autorité, se prêta volontiers à ces efforts des esprits, ne devinant point quelle en serait la suite pour leur puissance. Elle fit mieux : les plus éclairés d'entre eux, les barons, se reformèrent pour quitter l'ancienne barbarie et prendre des mœurs plus douces. La fonction militaire, la grande fonction de ces temps, où la guerre était la fin de la société, devint une sorte de magistrature et de sacerdoce, afin que le chevalier ne tirât l'épée que justement, et qu'ainsi le fort cessât d'écraser le faible.

L'amélioration qui, ayant commencé hors des rangs du clergé, avait produit une littérature nationale et amené la réforme de la classe militaire, s'éleva plus haut. Les esprits sentaient deux choses qui tenaient au même principe : la corruption de la morale publique, et les

inconvéniens du gouvernement suprême pontifical. Des hommes hardis formèrent un appel solennel de la décision théologique du prêtre au livre de la loi. Il ne s'agit pas ici de savoir si les novateurs blessèrent les croyances anciennes sur le dogme; mais seulement, s'ils voulurent obtenir une meilleure morale pratique, et rompre les lisières dans lesquelles le pontife romain tenait les souverainetés nationales. Ces nouvelles doctrines vinrent des vallées du Piémont, où elles étaient professées depuis l'an 1100, selon les monumens historiques, et depuis un temps plus reculé encore selon les traditions. Les chrétiens des vallées rejetaient la hiérarchie ecclésiastique, les vœux du célibat, le culte des images, l'invocation des saints, la prière pour les morts, l'usage de la langue latine dans le service; ils réduisaient les sacremens à deux, le baptême et la sainte scène; conservaient néanmoins l'imposition des mains pour le ministère, la bénédiction du mariage, etc. Il s'en faut de beaucoup sans doute, qu'il y eut une parfaite conformité entre les divers chefs de la réforme; mais tous s'accordaient dans un fonds commun de maximes, et surtout dans la haine profonde qu'ils portaient aux supériorités théocratiques. De là, les prêtres et les moines, dépouillés de la science et de la charité évangéliques, poursuivirent par le fer et le feu ces rebelles d'un nouveau genre; et dans ces cruautés sacerdotales, approuvées par le siége de Rome, par les siéges particuliers et par les conciles, les réformés eurent l'occasion de re-

procher à l'ancienne Eglise la plus détestable hérésie, et ils traitèrent sans miséricorde les prêtres et les moines: tous inconséquens aux doctrines, les uns, pour avoir oublié la vie pacifique du maître, et les autres, la longanimité des premiers disciples devant les oppresseurs.

Comme, dans notre Europe, le genre humain n'est point stationnaire, et ne s'arrête point dans la carrière du mal ni dans celle du bien, le principe féodal fut attaqué presque en même temps que le principe théocratique, la raison nationale cherchant, entre ces deux extrêmes, un corps d'état mieux proportionné. Il y avait cela de remarquable en Provence, que l'empereur-roi et le comte devaient également se disputer la souveraineté du pays. L'empereur-roi avait pour lui les anciens titres; le comte de Provence les vieilles habitudes, l'immensité du corps de l'empire, et la distance qui séparait son fief de la résidence impériale.

1197. Au commencement du règne d'Alfonse II, les Maures ayant fait une irruption sur nos côtes, enlevèrent les moines de Lerins et les habitans de Toulon. Bientôt, le
1202. nouveau comte eut sur les bras son propre beau-père, Guillaume-le-Jeune, comte de Forcalquier, les seigneurs de la maison des Baux et le comte de Toulouse. Cette ligue, qui voulait empêcher la réunion du comté de Forcalquier au comté de Provence, ou du moins en diminuer l'importance, appela à son aide André de Bourgogne, fils et héritier de Béatrix d'Albon, dauphine de Viennois, et lui fit épouser Béatrix de Sabran, seconde

petite-fille de Guillaume-le-Jeune, avec toutes les terres depuis le Buech, près de Sisteron, jusqu'aux confins de l'archevêché d'Embrun pour dot. C'est ainsi que la souveraineté des dauphins, fondée par la première dynastie delphinale dans le château d'Albon, du comté de Grenoble, successivement étendue au comté de Grenoble, au comté de Vienne (sauf la vicairerie de l'archevêque dans sa ville), et au Briançonnais, district du comté d'Embrun, etc., obtint l'Embrunois propre, et le Gapençois d'outre Durance (sauf les droits des évêques). Pierre, roi d'Aragon, frère d'Alfonse II, étant venu dans le languedoc, facilita un accommodement entre le beau-père et le gendre. Le comte de Forcalquier confirma généralement la donation faite en faveur de Garsende, épouse d'Alfonse II; si ce n'est qu'il réduisit à une simple suzeraineté la souveraineté sur les terres du Gapençois et de l'Embrunois, dont Béatrix resta pourvue. Ce ne fut point d'ailleurs la dernière guerre entre les comtes régnans de Provence et de Forcalquier.

Alfonse II céda à l'église de Fréjus la moitié de la 1203.
seigneurie de la ville, l'autre moitié lui ayant été déjà cédée par Guillaume-le-Grand, et il retint toutefois les causes capitales, sous le prétexte de l'incapacité des clercs pour ces sortes de jugemens. La conquête des justices s'opérait encore du Rhône au Var, comme s'était opérée celle des hommages pendant le règne des Bosons, et celle des clientèles nationales au temps des Saliens.

Cependant, l'insurrection contre le gouvernement thé-

ocratique prenait alors un plus grand caractère. Les peuples, indignés des mœurs scandaleuses, et de la tyrannie des clercs, couraient en foule entendre les prédicateurs de la nouvelle doctrine, et parmi les princes de la Marche d'Espagne et de la Gaule méridionale, les uns étaient convaincus, les autres soupçonnés d'hérésie. Tels étaient le comte de Toulouse, Raimond fils, et Pierre roi d'Aragon lui-même. A l'aspect d'un si grand danger, la cour de Rome, frappée de terreur, déploya l'appareil de la double puissance. Diverses légations furent envoyées dans la Gaule. En cette circonstance, Pierre de Castelnau, l'un des légats du pape, ayant été tué au
1208. faubourg de Trinquetaille-les-Arles, le 8 janvier 1208, Raimond VI, comte de Toulouse, fut accusé d'avoir dirigé le coup. Déjà frappé d'anathème par le légat, le comte le fut encore par le souverain pontife. L'abbé de Cîteaux proclama par l'ordre du pape la guerre sacrée contre le comte, et l'on vit des troupes innombrables de croisés, accourues de toutes les provinces de la France, sous la direction suprême du légat et le commandement de Simon de Monfort, menacer le Languedoc. Alphonse II, placé à la tête d'une population en général moins éclairée que les populations méridionales, sut se défendre des nouvelles idées. Il s'employa même pour détruire le château du pont de Sorgues, d'où une troupe de réformés pillaient et rançonnaient les territoires voisins.

Dans ces entrefaites, la mort de Guillaume-le-Jeune

vint donner ouverture aux droits de Garsende de Sabran, épouse du comte, sur la suzeraineté générale du grand fief de Forcalquier, et sur la souveraineté particulière du comté de Sisteron. En lui se termina la seconde dynastie des Forcalquiers du nom d'Urgel et du sang de Barcelone. La politique de ce seigneur semble avoir varié selon les circonstances de sa vie. D'abord, il ne songeait qu'à étendre et à fortifier sa puissance. C'est ainsi qu'en 1177, dans un traité fait avec l'archevêque d'Embrun, qui tenait de l'empereur-roi la juridiction de sa ville archiépiscopale, le comte s'assura une portion considérable de la justice, et qu'en 1202 environ, il obtint l'hommage de la maison principale de Simiane pour ses alleux, et le droit de gîte dans Apt, ville tout ensemble, à cette époque, ecclésiastique, seigneuriale et consulaire. Mais ensuite, lorsque la maison de Provence eut arraché à Guillaume la donation de son fief, ce prince changea de vues. Il se fit un plaisir de renouveler en faveur de la commune d'Avignon, sauf toutefois le droit de chevauchée ou service militaire, la confirmation que Guillaume Ier (d'Urgel) avait faite de son indépendance municipale, soit que cette première concession eût véritablement existé, soit qu'elle fût supposée pour donner plus de force à la seconde. Le comté de Forcalquier obtint de lui un statut passé dans le conseil des clercs, des chevaliers, des bourgeois et des paysans, par lequel toute fille dotée était éloignée de l'héritage paternel; statut très-convenable à une population agricole.

Alfonse II se trouvait alors à Palerme, où il était allé
2 conduire sa sœur, qui devait épouser Frédéric, roi de Sicile. Les sujets du fief de Forcalquier, jaloux de leur existence nationale; la ville de Forcalquier menacée de perdre son rang de capitale; Adelaïs, sœur du feu comte Guillaume-le-Jeune, femme de Giraud Amic, de la maison de Sabran, qui avait possédé autrefois le comté d'Uzès, et était devenue l'une des plus puissantes de la Provence occidentale : mirent à profit la circonstance. Adelaïs entra dans la capitale, se saisit du palais comtal, et se proclama comtesse de Forcalquier. Sur ces entrefai-
1209. tes, Alfonse II mourut en Sicile, laissant pour héritier son fils Raimond Bérenger III, âgé de neuf ans. Pierre, roi d'Aragon, vint alors en Provence, et après s'être fait reconnaître haut administrateur du comté, et en avoir nommé son frère Sance administrateur direct, il reprit la route de l'Aragon, où il mena avec lui son neveu, le jeune Raimond-Bérenger III, qu'il plaça sous la discipline de Guillaume de Montredon, grand-maître des Templiers, et de Raimond de Pennafort, fameux théologien canonisé par l'Eglise.

Au point de puissance où était arrivée la maison de Barcelone, Pierre, roi d'Aragon et suprême administrateur du comté de Provence pour le jeune Raimond Bérenger III, aurait poursuivi le nouveau système de conquête de ses devanciers s'il n'eût été engagé dans les intérêts du comte de Toulouse. Celui-ci était toujours en guerre avec l'Eglise. Vainement avait-il fait toutes sor-

tes de soumissions envers le pape, on ne s'était point entendu. Le comte de Toulouse tenta un dernier effort, et il perdit la bataille de Muret, qui livra tout le Lan- 1213.
guedoc et le marquisat de Provence à l'Eglise et à Simon de Montfort. Le roi Pierre d'Aragon fut tué dans cette bataille, « au milieu des hérétiques, dit l'historien » Bouche, les armes au poing contre l'Eglise, » et cette mort, en ajournant davantage la reprise de la politique intérieure des comtes de Provence, laissa un libre cours à la politique contraire de l'empereur-roi, des barons et des communes.

L'empereur Frédéric II, fils de Henri VI, ayant enfin entièrement abattu Othon, duc de Saxe, auquel un parti avait donné la couronne impériale et royale des ducs de Souabe, sur l'humble requête de l'archevêque et de la commune d'Arles, confirma à l'un sa vicairerie impériale, à l'autre son Etat consulaire. La constitution municipale d'Arles était alors bien fixée depuis 1203, époque de la promulgation d'une nouvelle charte consulaire. L'archevêque gardait une certaine représentation de la royauté, et demeurait le seigneur tant des gens de labour que des gens de métier, ces derniers n'ayant pas encore obtenu l'entrée du parlement, qu'ils obtinrent plus tard. Il avait le droit d'approuver ou de rejeter les actes publics, d'interpréter la charte consulaire, de juger les querelles entre la cité, c'est-à-dire le corps de ville et les bourgs. La puissance publique était exercée par les deux ordres des nobles et des bourgeois,

qui, assemblés en parlement, résolvaient, sauf sa sanction, la paix, la guerre, les alliances. Les consuls, chefs de la commune, étaient assistés d'un conseil particulier. Dans la ville, ils rendaient la justice; au dehors, ils commandaient les troupes, sous l'étendard de la république, que portaient tour à tour un noble et un bourgeois.

1215. Plus libéral que ses devanciers envers le baron des Baux, Frédéric II lui accorda l'investiture du royaume des Allemands et de Provence, autrement dit de Bourgogne, d'Arles ou de Vienne. C'est ainsi que la fière maison des Baux étendait l'orgueil de ses prétentions : investie d'abord du marquisat de la Provence orientale, patrimoine des Bérengers, ensuite de tout le territoire entre les Alpes, la mer, le Rhône et l'Isère, dont il fallait chasser la maison de Toulouse, la maison de Forcalquier, les comtes de Valentinois et de Diois, etc.; elle l'était enfin de tout le royaume des Allemands et de Provence, où l'on trouvait les dauphins de Viennois, les comtes de Savoie, les comtes de Forez, les siéges souverains de Vienne, de Lyon, la puissante famille des ducs de Zeringhen, à qui les empereurs avaient inféodé l'ancien gouvernement du Jura, berceau de la royauté des ducs de Stratlingen, etc.

Tandis que l'empereur assurait l'indépendance de la ville d'Arles, et reconstituait en faveur des Baux l'ancien royaume uni des Allemands et de Provence, une ville voisine, sans aucun secours étranger, par la seule ha-

bileté et la seule puissance de ses citoyens, chassait du pouvoir sa maison seigneuriale. La souveraineté de l'évêque ayant suivi de près dans Marseille la souveraineté des vicomtes, les deux puissances s'étaient partagé la ville, d'où étaient résultés deux fiefs et deux villes : la supérieure, possédée par l'Eglise, et l'inférieure, possédée par les vicomtes. Mais les seigneurs s'étaient continuellement affaiblis par la division du pouvoir, si bien qu'en 1170 on voyait cinq vicomtes, Hugues Geoffroi III, Guillaume-le-Gros, Barral, Raimond Geoffroi et Roncelin, tous fils de Hugues Geoffroi II. En outre, les vicomtes n'avaient point empêché les conseils de ville. Le peuple tira parti de ces circonstances, et organisa la commune en dehors du fief, sous le nom de confrérie du Saint-Esprit et l'autorité des confrères recteurs. Il régla dans son seul intérêt la paix, la guerre et les alliances, ne laissant aux vicomtes qu'une portion des droits domaniaux et de la justice. Arrivé là, il voulut aller plus loin. Ces fiers et riches marchands de la ville inférieure conçurent l'idée de se rendre libres, et de joindre la seigneurie à la commune, en traitant avec les seigneurs. Ancelme, gentilhomme marseillais, vendit quelques droits qu'il avait acquis du vicomte Roncelin (1211). Roncelin même, sans tenir compte d'une donation qu'il avait faite à Saint-Victor, céda sa part (1213). Bientôt son frère Raimond Geoffroi et sa nièce Adalasie, femme de Raimond des Baux, fille et héritière de Hugues Geoffroi, suivirent son exemple. Hugues des Baux,

mari de Barrale, fille et héritière de Barral, à qui les citoyens avaient prêté de grandes sommes, les paya avec sa part de seigneurie (1214). Restait Mabile, femme de Gérard Adhémar, fille de Guillaume-le-Gros. Celle-ci, d'un caractère altier, ne pouvait souffrir qu'on parlât de vendre un si noble héritage. Enfin, partie par supplications, partie par menaces, elle se rendit au vœu public. Dès ce moment commença, dans la ville inférieure, la seconde république de Marseille. Les citoyens purent dire alors dans le préambule d'un acte public : « En nos conseils et actions procédant avec zèle, nous » avons mis notre ville en liberté ; c'est ainsi que nous » avons accru la richesse, l'autorité et la splendeur de » la république. » Une délibération solennelle exclut à perpétuité la race vicomtale des emplois publics, et par trois fois les citoyens firent serment d'observer ce statut. Un podestat, pris à l'étranger, fut chargé du haut gouvernement, de la guerre et de la justice, en quoi il était aidé par son vicaire. Des syndics régissaient la police municipale. Quatre-vingt-trois conseillers, tirés des six quartiers, propriétaires d'immeubles pour cinquante marcs d'argent, annuellement renouvelés, formaient un conseil où entraient chaque semaine, selon de certaines règles, six chefs de métier avec voix délibérative. Les grandes affaires étaient toujours portées au parlement. Les citoyens de la ville inférieure s'efforcèrent d'étendre à la ville supérieure leur affranchissement; mais il fallut abandonner une entreprise qui aurait avancé environ d'un demi-siècle l'union des deux villes.

A ces communes principales de Nice, d'Avignon, d'Arles et de Marseille se rattachaient des bourgs consulaires d'un ordre inférieur, tels que celui de Grasse, dans le comté d'Antibes, où l'on avait porté un statut exprès contre le comte; celui de Brigoles dans le comté d'Aix, petite république féodale gouvernée par le corps des nobles; celui de Tarascon, ancien chef-lieu du comté après la perte de la ville d'Arles.

Heureusement pour le pays et pour la maison comtale, Raimond Bérenger III, ayant atteint sa dix-septième année, s'échappa en quelque sorte des mains de ses instituteurs, et vint se montrer à ses peuples de Provence. Soit fortune, habileté ou nécessité, il adopta la politique de sa situation, et entra dans les intérêts du pape, ce qui devait le soutenir à merveille contre l'empereur, le nouveau roi des Allemands et de Provence, le comte de Toulouse, la maison de Sabran-Forcalquier, les républiques d'Arles, de Marseille, de Nice et d'Avignon, et généralement tous ses ennemis voisins et domestiques, qu'unissait ensemble le besoin d'une commune défense. Un de ses premiers actes fut un décret qui enjoignait aux hérétiques de rentrer dans l'ancienne Eglise, sinon de quitter le pays sous les vingt-quatre heures. Trois ans plus tard il épousa Béatrix, fille de Thomas, comte de Savoie. Thomas était le successeur de ces anciens comtes de Maurienne, qui, par la loi de primogéniture et de masculinité, avaient non-seulement conservé intactes leurs premières possessions, mais en- 1213.

core y avaient ajouté le comté de Tarentaise, etc., et qui, dans la contrée située entre le Rhône, les Alpes et les frontières de Provence, dominaient à l'est sur le revers occidental des Alpes, comme les dauphins de Viennois dominaient à l'ouest sur la rive gauche du Rhône. Le comte de Savoie offrait au comte de Provence un appui solide, ayant les mêmes intérêts que lui, en sa qualité de membre du royaume, contre l'empereur et le nouveau roi. Raimond Bérenger III s'occupa ensuite de terminer sa querelle avec Adelaïs de Forcalquier et son fils Guillaume de Sabran, par l'arbitrage de Bermond, archevêque d'Aix, d'un seigneur de la maison des Baux, d'un seigneur de la maison de Marseille et de quelques
1220. autres. Les seigneurs-arbitres adjugèrent au comte les villes de Sisteron et de Forcalquier, et tout le territoire compris entre elles, et à Guillaume de Sabran le restant du pays de Forcalquier à la Durance. Guillaume conserva le droit de se qualifier comte de Forcalquier. Mais ce dernier comté de Forcalquier, formé d'un territoire subalterne et presque enclavé dans le fief dominant, et où les bourgs principaux étaient de l'Eglise, savoir, Manosque des chevaliers de Saint-Jean, et Pertuis de l'abbé de Montmajour, devait bientôt se perdre en un vain titre; ce qui arriva. Le comte fut moins heureux dans la guerre qu'il porta sur la frontière orientale du comté, et qui avait pour objet de rattacher au corps du pays les seigneurs et la ville de Vintimille, jusque là de la mouvance de la seigneurie de Gênes. Mais il se dédommagea

de ce contre-temps en acquérant la juridiction consu- 1222
laire du bourg de Brignoles.

La guerre continuait toujours entre l'armée du souverain pontife et le comte de Toulouse Raimond VII, successeur de son père Raimond VI. Les communes de Marseille, d'Arles et d'Avignon, que l'esprit commercial avait conduites au désir de la double liberté civile et religieuse, les seigneurs des Baux, les seigneurs de Sabran-Forcalquier, ennemis naturels de Raimond Bérenger III, soutenaient le comte de Toulouse, et l'intervention effective de la France dans ces querelles augmentait la gravité de leurs conséquences politiques. La royauté française ayant été enfin unie au duché de France, dans la maison de Robert-le-Fort, par Hugues-Capet son petit-fils, ces rois d'une autre dynastie s'étaient attachés à détruire le mauvais effet de l'ancienne loi des partages, en faisant, du vivant même du roi titulaire, proclamer et reconnaître son successeur, et avaient commencé à accomplir la mission qu'ils tenaient du génie de leur fondateur et de la nature des choses, de rétablir peu à peu les droits de la souveraineté publique sur les divers districts féodaux. Aujourd'hui les rois capétiens renouvelaient en-deçà de la Loire, autour des bûchers où périssaient les hérétiques et dans des combats sacrés livrés contre eux, l'antique alliance de la France avec le siége apostolique; et Louis VIII menait en personne la seconde croisade proclamée par Honorius III. A son approche, la république d'Avignon, émue devant une 1226.

puissance si formidable, lui envoya des ambassadeurs pour traiter; mais comme le roi de France voulait introduire un corps de troupes, les consuls lui en fermèrent les portes, ce qui le contraignit d'en commencer le siége. Le comte de Provence lui porta des secours, dans l'espoir qu'il avait d'obtenir une part de la ville ou du marquisat de Provence. Cette attente fut trompée, le légat ayant mis les garnisons au nom de l'Eglise, sans tenir même compte de la lettre par laquelle l'empereur Frédéric II demandait la réunion de la ville d'Avignon et du marquisat de Provence au fisc impérial.

Raimond Bérenger III venait alors de recevoir un renouvellement de l'hommage du baron de Castellane, fait à genoux et les mains jointes, pour La Roche, le château et le bourg de Castellane et les quatorze châteaux qui formaient avec Castellane la baronnie de ce nom; pour la supériorité féodale de la baronnie sur trois châteaux, dont les seigneurs lui devaient le conseil et l'aide contre tous, si ce n'est contre le comte de Provence; pour les deux châteaux de Salerne et de Villecrose, et pour la supériorité de neuf autres châteaux. Le comte acquit ensuite le consulat du bourg de Tarascon, et l'an-
1227. née suivante il acquit pareillement le consulat du bourg de Grasse, avec un droit d'alberge de douze deniers pour chaque feu, et une chevauchée de dix cavaliers ou de cent piétons, au choix de la ville, jusqu'au Rhône.

Mais l'attention du comte se fixait plus particulièrement sur les trois grandes communes, de Nice, de Mar-

seille et d'Arles, qu'il fallait songer à abattre par la trahison domestique ou par la force militaire. Raimond Bérenger III s'efforça d'abord de séparer Arles de la ligue des communes. Le parti comtal profita habilement d'une brouillerie survenue entre la république et les 1228
Marseillais, pour faire conclure une alliance offensive et défensive avec le comte, sauf toujours l'Eglise et l'empereur. Alors on attaqua tout à la fois les citoyens de Nice et ceux de Marseille. Les premiers ne purent pas résister, et livrèrent leurs portes. Ceux-ci au contraire refusèrent obstinément, malgré les plus vives instances 1229
de leur évêque, l'entrée de leur ville au comte de Provence, et même ils réclamèrent le secours du comte de Toulouse. Vainement celui-ci, après avoir signé des articles qui assuraient le comté de Toulouse à Jeanne, sa fille, et à son futur gendre, le comte de Poitiers, frère du roi de France, et, faute de postérité issue d'eux, à la France, et qui livraient sans délai le marquisat de Provence à l'Eglise, avait-il été solennellement absous des anciennes excommunications dans l'église Notre-Dame de Paris, étant nu-pieds et en hauts-de-chausses. Sitôt que Raimond VII trouva l'occasion de la vengeance, il rompit avec l'Eglise, et se hâta de porter des secours aux Marseillais. En récompense, lorsque le siége eut été levé, il reçut du parlement la seigneurie de la ville sa vie durant. Quelques mois après, les bourgeois 1230.
de Tarascon, qui désiraient rétablir la pleine liberté consulaire, firent alliance avec lui, envers et contre tous,

notamment contre Raimond Bérenger, sauf l'Eglise, l'empereur, le roi de France et l'archevêque d'Arles. L'archevêque d'Arles s'efforça de procurer une trêve entre les comtes de Provence et de Toulouse. Ses efforts
1231. furent inutiles, et la guerre continua.

L'empereur Frédéric II, étant rentré après une première excommunication dans les bonnes grâces du souverain-pontife, s'occupait alors de détruire la liberté consulaire des communes lombardes. Soit pour faire acte de sa juridiction sur le pays, soit pour céder à quelque
1232. demande du pape, il rendit un décret qui privait de leurs fiefs les vassaux de Provence insurgés contre le comte, et il envoya un nonce chargé de rétablir la paix entre le comte et la république d'Arles d'une part, le
1233. comte de Toulouse, Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, la maison des Baux, la ville inférieure de Marseille, le bourg consulaire de Tarascon d'autre part. Les seigneurs des Baux, le comte de Forcalquier, le comte de Toulouse acceptèrent la médiation impériale. Marseille fut mise au ban de l'empire pour n'avoir pas obéi. Elle obéit enfin, et l'on signa une trève qui donna quelque repos. En même temps l'empereur convoqua les vassaux du royaume de Bourgogne, pour aller faire le service auprès de sa personne.

Pendant cette guerre, qui dura trois ans environ, ayant commencé au siége de Marseille et fini à la médiation impériale, le temps ne fut pas entièrement perdu pour l'agrandissement et l'amélioration du domaine

comtal. Ainsi, dans la vue d'affaiblir l'église de Vence, la sixième église épiscopale de la côte de Provence en partant du Rhône, le comte donna la baronnie de la ville à Romée de Villeneuve, son ministre, négociateur habile et comptable vertueux (1230). Il fonda le bourg dit de Barcelonette, du nom de sa race, marché industriel et chef-lieu de juridiction, indispensable aux villages de la vallée provençale, où coule l'Ubaye (1231). Sur l'autre extrémité du comté, le château de Saint-Géniez se convertit en un bourg considérable (les Martigues), qui fut appelé, nonobstant la différence de position géographique, à remplacer l'ancienne Maritima, dans le territoire situé entre la mer, la Crau et les montagnes (1232). Enfin le comte passa avec l'église d'Antibes, la cinquième église épiscopale de la côte, toujours en partant du Rhône, un traité qui lui assurait la chevauchée et le haut domaine de la ville (1232). Au milieu de ces actes principaux le comte ne négligea point 1234.
cette féodalité du dernier rang, oppressive pour le peuple, mais peu dangereuse pour le prince. Il régla avec elle les droits de gîte, de service et de justice. Il donna aussi à quelques bourgs de son domaine une sorte de constitution municipale, abaissant les uns et élevant les autres, pour mettre une juste proportion de liberté et de puissance entre les divers membres de l'Etat.

Tandis que Raimond Bérenger III resserrait son alliance avec la France, en faisant épouser sa fille aînée Marguerite à Saint-Louis, fils et successeur de Louis VIII,

la guerre recommençait. Le comte de Toulouse, malgré son zèle pour la destruction des hérétiques, et les efforts de saint Louis en sa faveur, n'avait pu obtenir du siége apostolique sa restitution contre l'article du traité qui adjugeait le marquisat de Provence à l'église romaine, et sur le refus du roi de France, jusque-là gardien de ce territoire, d'en continuer la garde, un légat papal y avait été envoyé. Raimond VII alla se jeter aux pieds de l'empereur, qui lui confirma sa dignité de marquis de Provence, et lui donna l'investiture des fiefs de la maison de Toulouse, placés dans le royaume d'Arles et de Vienne. La bulle impériale ne fut pas mise à exécution cette année; mais l'année suivante, l'empereur ayant renouvelé son investiture, envoya un commissaire
1235. pour remettre le comte de Toulouse en possession. Le commissaire impérial et Barral des Baux, sénéchal du marquisat de Provence, joignirent leurs troupes, et, nonobstant de nouvelles sentences d'excommunication et d'interdit, la domination papale fut renversée.

La ville d'Arles venait alors d'abandonner le comte de Provence. Le parti populaire où se trouvaient les partisans de la réforme religieuse et de l'indépendance municipale, jusque-là écrasé par le parti archiépiscopal, releva la tête, et résolut de détruire l'influence de l'Eglise, du roi de France et du comte de Provence. Les moyens ordinaires ne pouvant suffire, on forma une confrérie. Les confréries étaient le mode d'insurrection et de confédération de ces temps. Tantôt elles dépossé-

daient lentement le pouvoir, comme il était arrivé dans la vicomté de Marseille ; tantôt brusquement et avec violence, comme en cette rencontre. Les confrères arlésiens élurent des baillis pour le gouvernement et pour la justice, tinrent les parlemens, passèrent, révoquèrent et modifièrent les lois, et refondirent l'ancienne république dans un Etat nouveau, hors duquel ils placèrent leurs ennemis. L'archevêque, le podestat, les chanoines furent chassés, leurs partisans désarmés, leurs denrées et leurs meubles séquestrés ; et, ce qui établit fort bien le caractère religieux de la révolution, il fut défendu, sous peine de cent sous d'amende, de porter aux clercs les rétributions accoutumées. Une sentence d'excommunication et d'interdit que l'archevêque fulmina de son château de Salon, et que les prêtres paroissiaux eurent le courage de publier, accrut le courroux populaire. Quelques confrères, réduisant le mariage au simple contrat, prirent leurs femmes des mains des laïques. Un confrère cassa son bâton sur la tête d'un homme, qui, dans la cérémonie d'un baptême, avait déclaré à l'honneur de Dieu, et en dépit du diable, vouloir faire l'offrande ; et quand le pouvoir des consuls de l'année précédente fut expiré, on élut les consuls de la nouvelle année.

Dans cette guerre, le comte de Provence fit une nouvelle tentative sur la ville vicomtale de Marseille. Il demanda à la république, outre le droit ancien de la chevauchée, la monnaie et un cens annuel. Les républicains se souvinrent du sort de la commune de Nice, qui après

avoir accordé la chevauchée et le cens annuel, n'en avait pas moins subi le joug. Ils refusèrent toute concession, et appelèrent de nouveau dans leurs murs leur seigneur viager le comte de Toulouse. Saint Louis intervint com-
1236. me médiateur. Il est à remarquer que son envoyé, en donnant les lettres de citation devant le roi, prit à l'égard du comte de Provence le ton d'un envoyé du suzerain. Le comte de Toulouse, le comte de Provence, les Marseillais signèrent une trève. Les chefs de la confrérie d'Arles abjurèrent l'insurrection et répudièrent le consulat aux pieds de l'archevêque. Cependant les mêmes consuls furent réélus par le peuple et confirmés par le prélat. Arles d'ailleurs ne jouit pas longtemps du bienfait de la pacification générale. Les défiances conti-
1237 nuèrent. Le parti populaire prit la précaution de donner douze adjoints aux consuls, qui devaient prêter, outre le serment ordinaire, celui d'employer toutes leurs forces pour conserver les prérogatives de l'archevêque et des deux ordres souverains. Et comme les anciennes formes livraient la liberté publique à l'archevêque
1238. et aux partisans du comte, il y eut une nouvelle confrérie.

Frédéric II s'occupait toujours de remettre sur pied l'autorité impériale dans les communes lombardes. Le comte de Provence, l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon, allèrent lui rendre hommage en Lombardie. L'empereur qui déjà, en 1226, avait cassé les communes de Provence, par une bulle restée sans effet, étendit

alors à ces mêmes communes le système adopté pour les républiques italiennes. Il nomma lui-même le podestat d'Arles, que jusque-là le peuple avait choisi, et fit d'un chef populaire un délégué impérial. Ensuite il envoya dans cette ville un vicaire général de l'empire pour le royaume d'Arles et de Vienne. Cet essai de la puissance impériale menaçait trop fortement le souverain pontife. Une seconde bulle d'excommunication, lancée le jeudi absolu de l'an 1239, vint arrêter l'entreprise de Frédéric. Le comte étant entré dans la ville comme ami de 1239.
l'empereur, fit agir le parti archiépiscopal. Le vicaire, chassé d'Arles, alla se réfugier à Avignon, qui était rentré dans son indépendance et dans ses anciennes liaisons avec le comte de Toulouse, et par deux actes successifs des 25 juillet et 19 août 1239, le parlement transféra au comte, sa vie durant, le gouvernement ou la présidence de la ville; ce fut un premier pas fait pour le renversement de la république.

Jamais les deux grands intérêts qui divisaient le Saint-Empire et la France, les Etats de la maison de Toulouse et la Provence, n'avaient eu un caractère aussi prononcé : d'un côté, l'empereur, le comte de Toulouse, les républiques d'Avignon et de Marseille : de l'autre, le souverain pontife, le roi de France, le comte de Provence, l'archevêque d'Arles, l'évêque de Marseille. Le comte de Provence promit au pape, qui avait l'empereur sur ses bras en Italie, un secours de quarante cavaliers et de dix arbalétriers. L'empereur mit Raimond

Bérenger III au ban de l'empire, et investit le comte de Toulouse du comté de Forcalquier. Raimond VII ayant passé de nouveau le Rhône, commença le siége d'Arles que le roi de France fit lever.

Cependant le comte de Provence ne se dissimulait point les vues de la France sur le comté. Tout l'en avertissait, et le traité de Paris, intervenu entre le roi de France et le comte de Toulouse, et le mariage du premier avec Marguerite, sa fille aînée, et le ton qu'avait pris le roi de France en le citant devant lui au sujet de la trêve, et la puissance de la France, sur laquelle on pouvait évaluer son ambition. L'intérêt méridional, senti à la manière de ces temps, conseillait un rapprochement entre Raimond VII et le comte, pour arrêter le débordement des mœurs et des lois de la Gaule du nord dans
1241. la Gaule du midi. On négocia le mariage du comte de Toulouse avec Sancie, troisième fille de Raimond Bérenger (Eléonore, la seconde, ayant épousé le roi d'Angleterre). A la vérité, Raimond VII était déjà marié; mais si l'Eglise latine ne permettait le divorce en aucun cas, elle autorisait les cassations de mariage sur le plus léger motif. Plein de ces projets, Raimond Bérenger ne tint aucun compte d'une nouvelle sentence pontificale lancée contre le seigneur de Toulouse. Mais quelques
1242. débats, où la France eut la plus grande part, amenèrent la rupture des conférences et la reprise des hostilités.
1243. Ce fut alors que la ville inférieure de Marseille fut obligée de reconnaître au comte, outre le droit ancien de la

chevauchée, celui de la monnaie. Il y eut ensuite une nouvelle trêve; et Sancie ayant été promise au frère du roi d'Angleterre, Richard, duc de Cornouaille, qui fut roi des Romains, Raimond Bérenger, toujours alarmé de l'influence française, traita du mariage de sa quatrième fille Béatrix, déclarée depuis quelque temps héritière du comté, avec le même comte de Toulouse, sauf encore à faire casser le second mariage que celui-ci avait contracté depuis la dissolution du premier. Le comte de Provence mourut au milieu de ses projets le 19 août 1245, et fut enseveli dans l'église de Saint-Jean d'Aix, où l'avait été son père, Alphonse II.

1244.

1245.

Une année ne se passa point, depuis la mort du comte, sans que le sort de la Provence et de Béatrix fussent fixés. C'était là une sorte de procès entre le Saint-Empire et la France, entre le nord et le midi de la Gaule, entre les maisons de Germanie et de France, de Toulouse et de Barcelone. L'empereur Fredéric II, intéressé au maintien de sa suzeraineté sur le pays, avait demandé la main de l'héritière pour son neveu. Le comte de Toulouse, qui sentait toute l'importance de l'union du Languedoc et de la Provence, allait l'obtenir lorsque Raimond III mourut. La France, après avoir marié le comte de Poitiers, frère du roi, avec l'héritière de Toulouse, voulait marier le comte d'Anjou, autre frère du roi, avec l'héritière de Provence, faisant pour le compte des branches de sa maison royale ce qu'elle ne pouvait pas de sitôt faire pour son propre compte. Le

roi Jacques d'Aragon, fils de Pierre, plein de douleur à la vue de cet ancien et important domaine qui allait sortir de sa race, proposait aussi son fils. Le comte de Toulouse, et surtout le prince héréditaire d'Aragon, avaient de nombreux partisans dans les ordres de l'Etat; car la France avait beaucoup d'ennemis. « Les Pro-
» vençaux, s'écriait un poète national en voyant s'a-
» vancer cette révolution mémorable, au lieu d'un brave
» seigneur, vont avoir un sire. On ne leur bâtira plus
» ni villes ni forteresses. Subjugués par les Français,
» ils ne porteront plus la lance ni l'épée. Plutôt la mort
» que cet affront! » Ce fut cependant la France qui l'emporta, parce qu'elle s'appuyait sur le pape et les évêques, qu'elle maniait ses affaires avec une grande habileté, et répandait l'argent à pleines mains. Le seigneur Romée de Villeneuve, baron de Vence, eut la principale part dans cette affaire; et s'il fut coupable peut-être de méconnaître la volonté souveraine des seigneurs et des communes de Provence, l'avenir a suffisamment absous ce grand homme. On joua d'abord le comte de Toulouse, en faisant retarder par le pape la confirmation de la sentence qui cassait son dernier mariage, puis en l'attirant à Aix sans troupe, comme si la chose n'attendait que sa présence pour être conclue. Cependant Charles, comte d'Anjou, s'approchait avec les bannières de France; et, ayant éconduit le prince d'Aragon et le comte de Toulouse, il épousa Béatrix avant la fin de l'année 1245. Cette alliance relâcha d'autant

plus les liens qui unissaient la Provence au corps germanique, et ouvrit de nouveau à la France cette route oubliée de l'Italie et de l'Empire, que ne connaissaient pas les monarques capétiens.

CHAPITRE III

PREMIÈRE MAISON D'ANJOU

Le Saint-Empire et la France offraient toujours au milieu d'eux l'opposition du vasselage et de la suzeraineté. L'empereur ne pouvant ramener à lui le grand fief de Provence, tout le bénéfice de la révolution était pour le comte. Charles poursuivit avec une rigueur inexorable le plan des Bérengers : il voulait surtout dépouiller les barons et les villes de leurs justices souveraines. Bientôt, selon le dire d'un troubadour, le pays fut plein de praticiens et de légistes qui, sans égard pour le droit, adjugeaient toutes choses au comte. Le parti populaire d'Arles s'émut. On révisa la constitution de la république. La peine de mort fut portée contre quiconque proposerait d'aliéner la ville. La république signa une ligue of-
1247. fensive et défensive de cinquante ans avec les communes d'Avignon et de Marseille. Sur ces entrefaites Charles se
1248. rendit à la croisade avec ses trois frères, saint Louis, roi France, le comte de Poitiers, mari de l'héritière de Toulouse, et le comte d'Artois.

Pendant son absence la lutte continua. L'archevêque

d'Arles, menacé par les patriotes réformateurs, ne cessa point de soutenir dans la ville le parti catholique et monarchique ; et les municipaux, qui se voyaient entourés de conspirateurs, s'exaltèrent davantage contre les clercs. Par un décret passé en parlement, les sujets arlésiens reçurent défense de parler à l'archevêque, d'entrer dans 1249.
son hôtel, de rien lui vendre ou prêter sans le consentement du podestat et des conseillers de semaine ; enfin l'archevêque fut contraint de quitter la ville. Les clercs furent dépouillés de leurs prérogatives. Le pontife ayant 1250.
lancé contre la ville une nouvelle sentence d'excommunication et d'interdit, la commune s'allia avec son suzerain l'empereur Frédéric II, qui se trouvait derechef excommunié.

Le comte de Provence et son frère le comte de Poitiers revinrent enfin des côtes de l'Egypte sur celles de la Gaule méridionale. Le comte de Poitiers se trouvait alors comte de Toulouse par la mort de son beau-père Raimond VII, arrivée le 27 septembre 1249. Les deux seigneurs unirent leurs forces contre les villes d'Arles et d'Avignon. Ces républiques, qui ne pouvaient s'appuyer ni sur la maison de Toulouse ni sur le fils et successeur de Frédéric II, le jeune empereur Conrad chancelant sur son trône, ni sur les barons de Provence, qui recevaient à peine de Marseille quelques faibles secours, résolurent de se soumettre. Arles signa sa capitulation le 29 avril, 1251.
et Avignon la sienne le 7 mai suivant.

Ces pactes, fondemens de l'état nouveau de ces villes,

méritent quelque attention. Tant à Arles qu'à Avignon, un viguier et deux juges, annuellement nommés par le seigneur, remplacèrent le consulat et la judicature consulaire. On leur adjoignit un conseil pris, à leur gré, moitié chez les nobles, moitié chez les bourgeois. Les citoyens furent déclarés francs d'impôt, mais soumis à une chevauchée annuelle de quarante jours, dans un rayon de vingt lieues de remparts sur le territoire de l'Empire. Le pacte avignonnais présente des clauses particulières. Il fut prohibé au seigneur d'emprisonner nul citoyen qui aurait offert caution, sauf les cas d'hérésie, d'homicide ou autre crime énorme. Si le viguier ou tout autre de la cour faisait, sous clause pénale, à un citoyen une injonction par laquelle il pût se croire opprimé, la peine n'était exigée que devant le juge, la cause ayant été traitée selon le droit. Le juge seul pouvait soumettre à la question sur de légitimes indices, et nul n'était punissable pour un délit non prouvé. Le parlement, c'est-à-dire l'assemblée générale, conservait le droit d'infliger certains châtimens; mais le viguier connaissait de de la plainte en oppression dans un conseil de juges et et de jurisconsultes. D'ailleurs la ville d'Avignon passait par indivis aux deux comtes, sur la base du traité de 1125, entre Raimond-Bérenger Ier de Provence et Alfonse-Jourdain de Toulouse.

Après avoir réduit les communes d'Arles et d'Avignon, le comte tourna ses regards sur la ville inférieure de Marseille. Celle-ci avait plus de moyens de déjouer les

intrigues ecclésiastiques qu'Avignon ni Arles, l'évêque étant non le chef de la république, mais seulement le seigneur d'une ville adjacente. La capitulation, signée 1252
après un siége de huit mois, lui laissa de grands avantages, et l'on fut quitte, vis-à-vis du conquérant, en associant son nom au nom de la commune dans les proclamations, et en lui cédant quelques droits domaniaux et la connaissance des appels civils, à raison de quoi la ville reçut un bailli et un juge comtal.

Le comte, non satisfait des agrandissemens intérieurs, commença à se montrer le rival de l'autorité impériale, en recevant sous sa protection la commune italienne de Coni. Charles fit ensuite un voyage auprès de Marguerite, comtesse de Flandre, pour la secourir contre ses 1253
enfans et demander en récompense la cession de quelque terriroire. Pendant son absence, la ville d'Hyères et 1254
le pays furent honorés de la présence de ce grand roi saint Louis, à son retour du Levant. Le roi voulut entendre Hugues de Digne, moine franciscain d'une grande réputation, qui faisait des missions dans les villes et dans les campagnes. L'orateur attaqua d'abord les religieux habitués à la cour, leur disant en son langage qu'ils ne pouvaient pas plus vivre hors des couvens que les poissons hors de l'eau. Ensuite il parla avec liberté au roi, et lui prouva, par des textes de l'Ecriture et des exemples de l'histoire, que la justice était le vrai fondement des Etats, que l'iniquité des princes amenait toujours les changemens de domination, et qu'ainsi, s'il voulait

maintenir la couronne en sa royale maison, il devait garder l'équité et le droit. Saint Louis quitta la Provence après avoir visité le célèbre ermitage fréquenté, à ce qu'on croit, dans les temps anciens par une pénitente nommée Magdeleine, et où l'erreur populaire avait placée Magdeleine sœur de Lazare.

A son retour de Flandre, Charles se brouilla avec la
1257. commune de Marseille, et la guerre recommença entre la république et le suzerain. Boniface, seigneur de Castellane et de Riez, se hâta de joindre les enseignes marseillaises. Depuis 1252 ce seigneur avait donné une charte à une portion de ses sujets, qui, ayant perdu la pleine liberté romaine, était dans une sorte de demi-servitude. Par cet acte d'émancipation, rendu toutefois sur la poursuite et du consentement des sujets, il assurait l'inviolabilité de la propriété et du domicile; il restreignait le cas de l'impôt à l'acquisition d'une nouvelle terre et au rachat du seigneur prisonnier. Le jugement des meurtres, des adultères, des vols devaient être remis à l'arbitrage d'un brave homme. Si quelqu'un des vassaux servait en guerre contre lui, il ne pouvait être puni que sur la déclaration de quatre braves gens domiciliés à Castellane. Tout ensemble poëte et guerrier, Boniface, qui jusque-là avait attaqué le comte par ses écrits, ne balança point à mener ses hommes contre lui. La commune de Marseille eut le dessous, et céda la seigneurie en retenant quelques prérogatives municipales. Le gouvernement fut confié à un viguier élu par le comte et à

un conseil choisi par le viguier. Les proclamations se firent au nom du comte. L'enseigne de la ville eut sur les vaisseaux le lieu le moins honorable, celle du comte ayant le plus honorable. Mais d'ailleurs le peuple conserva le droit de s'assembler, d'avoir des armes, d'élire certains officiers, et de n'être taxé que de son consentement. Boniface perdit ses fiefs et fut chassé de Provence. Ainsi la même guerre porta le dernier coup à la seconde république de Marseille et à la souveraineté des barons de Castellane.

Chaque jour voyait s'affaiblir les résistances intérieures des seigneurs et des communes, et s'étendre l'influence extérieure du comte. L'évêque d'Avignon abandonna sa qualité de chef de la ville. L'évêque de Marseille vendit la ville supérieure au comte pour quatorze châteaux. Le seigneur d'Orange, de la maison des Baux, lui céda le titre de roi d'Arles et de Vienne ou de Bourgogne. Le seigneur de Grignan, de la maison des Adhémards, lui prêta un hommage qui appartenait plus naturellement au comte de Toulouse. Il acquit de la commune d'Apt la juridiction consulaire. Il recouvra le château d'Hyères et les îles de ce nom sur une branche de la maison de Marseille qui dominait dans le comté ou diocèse de Toulon. Les dauphins de Viennois lui firent hommage en sa qualité de comte de Forcalquier pour le Gapençois d'outre Durance et pour l'Embrunois. Le comte de Vintimille lui remit ses droits sur le comté de Vintimille et sur les territoires adjacens, sauf au comte

à se régler avec la commune de Gênes, qui en avait la suzeraineté. Un grand nombre de communes italiennes, telles que les villes d'Albe, de Savillan, de Fossau, de Mondevis, de Chérasch, de Mons, de Cental, de Busque, de Roque-Sparvière en Piémont, et celles d'Alexandrie, de Parme et de Plaisance en Lombardie, suivirent l'exemple de la ville de Coni, et se rangèrent sous la protection du comte. L'abbé du monastère de l'île Barbe mit dans
1252. sa mouvance le territoire libre de Cornillon, vallée des confins septentrionaux du Vénaissin, et les seigneurs de Toulon, de la maison de Marseille, lui cédèrent la souveraineté de cette ville épiscopale.

Plein d'ambition et d'activité, Charles sentait le besoin de quelque grande entreprise. Pour l'exécution, la France, qui croyait augmenter sa puissance en augmentant celle de ses princes, avait de nombreuses ressources. Les circonstances favorisèrent et la France et le comte, à qui elles présentèrent la riche perspective de l'Italie et du Saint-Empire romain. L'Eglise théocratique de Rome courait alors, de la part d'un ennemi voisin, des périls semblables à ceux que lui avaient offerts les Lombards à la chute de l'empire d'Occident, et les grands feudataires d'Italie dans la ruine de la monarchie carlovingienne; et de même qu'elle avait appelé en premier lieu les monarques de la seconde dynastie franque, en second lieu Rodolphe de Bourgogne, Louis et Hugues de Provence, elle cherchait encore dans cette dernière crise un appui étranger. Ici ce livre devient l'histoire des deux

maisons d'Anjou et de la France plutôt que celle du pays. C'est là une nécessité. Mais il est indispensable, pour obéir à cette nécessité même, de remonter un peu haut dans les temps anciens.

De simples chevaliers normands avaient, au XIe siècle, fondé dans ce qui compose aujourd'hui le royaume de Naples, quelques petits Etats de diverses provinces enlevées, soit aux empereurs grecs soit à des princes lombards. Ils avaient calmé les inquiétudes des papes en se reconnaissant vassaux de l'Eglise. Au commencement du XIIe siècle, les établissemens des princes normands se réunirent sur la tête de Roger, roi des Deux-Siciles. Les cinq enfans de Roger étant morts sans postérité, tous les droits furent transportés à sa sœur Constance, épouse de l'empereur Henri VI. Les prétentions d'un prince du sang royal que le peuple avait proclamé roi, les intrigues de la cour romaine alarmée de cette union des Deux-Siciles avec l'empire, la cruauté et la dureté de Henri VI dans le gouvernement, firent naître des difficultés que néanmoins le prince surmonta. A la mort de Henri VI, les Siciliens s'insurgèrent, et Philippe, son frère et son successeur, à qui le pape avait suscité un concurrent dans la personne d'Othon, s'estima heureux, après avoir détruit son rival, de recevoir la paix d'Innocent III, en lui laissant quelques terres impériales, et en s'abstenant de toutes tentatives sur les Deux-Siciles. Innocent III, réconcilié par cette conduite avec la maison de Souabe, soigna lui-même l'enfance de Frédéric II,

fils de Henri VI, et le laissa couronner empereur romain et roi des Deux-Siciles, étant toutefois convenu qu'il donnerait les Deux-Siciles au premier enfant de son mariage. Sans s'inquiéter de cette promesse, Frédéric II, pendant un long règne, travailla de toutes ses forces à unir ensemble ces grands corps de la Germanie, de l'Italie propre et des Deux-Siciles, et mourut ensuite, l'an 1250, sous le poids de divers anathèmes pontificaux.

Conrad IV, son fils et son successeur, mourut au bout d'un règne de quatre ans, pendant lequel il avait été traversé par son compétiteur, Guillaume de Hollande. Le jeune Conradin, fils de Conrad, se trouva écarté de la scène politique, et des empereurs étrangers à sa maison furent créés sous les auspices des papes. Dans cette conjoncture, Mainfroi, bâtard de Frédéric II, à qui cet empereur avait laissé pour dix ans le gouvernement des Deux-Siciles, s'y fit proclamer roi. Le pape voulut mettre à exécution contre lui la bulle pontificale, qui avait déclaré Frédéric II et ses descendans déchus de toute dignité impériale et royale; mais Mainfroi l'apaisa en lui prêtant hommage. Ensuite le roi des Deux-Siciles, appuyé, tant sur les gibelins d'Italie, adversaires permanens de la puissance pontificale, que sur la noblesse et le peuple de Rome, indignés des prétentions du pontife à la souveraineté de la ville éternelle, traita la cour de Rome sans ménagement; et celle-ci, lassée de ses censures qui ne menaient à rien, résolut de proclamer une croisade contre Mainfroi, et de proposer les Deux-

Siciles pour prix de la guerre. Innocent IV et son successeur Alexandre IV lièrent diverses négociations avec les cours d'Angleterre et de France, où il fut question du duc de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, d'un des fils de saint Louis, et de Charles, comte d'Anjou et de Provence, son frère. Urbain IV, successeur d'Alexandre, se décida en faveur du comte de Provence, et saint Louis qui jusque-là avait improuvé la conduite du pape, ne résista plus. Sur ces entrefaites, s'étant agi de l'élection du sénateur ou chef de la ville libre de Rome, le pape parvint à faire nommer Charles, contre Mainfroi, que les gibelins soutenaient. Enfin Clément IV, successeur d'Urbain IV, consomma cette affaire, et Charles reçut la couronne des Deux-Siciles. La bulle pontificale 1265
mit à ce don diverses conditions remarquables, entre autres celles ci : que les églises et les clercs du royaume seraient placés dans une indépendance absolue de l'autorité royale, que le roi et ses successeurs ne posséderaient aucun fief ni charge dans le domaine de l'Eglise, et ne pourraient cumuler la couronne des Deux-Siciles avec la couronne impériale, ni avec aucune souveraineté italienne.

Le 15 mai Charles s'embarqua dans le port de Marseille avec mille hommes de cavalerie et un bon nombre de noblesse provençale. Etant arrivé à Rome peu après, il y reçut un accueil magnifique, et l'on frappa une médaille portant au revers ces mots : *Charles, sénateur, et le peuple romain.* En attendant l'armée

considérable qui lui venait de France, il forma des alliances avec le duc de Bourgogne, avec le comte de Savoie, le marquis de Montferrat et la commune de Milan. Ces puissances jugeaient alors qu'elles devaient favoriser Charles contre la maison de Souabe, sauf à changer de parti plus tard. Enfin l'armée française arriva, et cinq cardinaux sacrèrent, de l'ordre du pape, le comte de Provence et Béatrix son épouse, roi et reine des Deux-Siciles.

Soit qu'il fût sincère en cela, ou soit qu'il voulut gagner du temps, Mainfroi envoya des ambassadeurs au comte pour traiter; mais il en reçut cette réponse, qu'il ne pouvait y avoir entre Charles et le sultan de Lucère ni paix ni trève, et que sous peu de jours le véritable roi devait mettre Mainfroi en enfer, ou Mainfroi le mettre en paradis. Le comte appelait Mainfroi sultan de Lucère, parce qu'il protégeait les Sarrasins, à qui ses ancêtres avaient donné la ville de Lucère, dans la Capitanate, pour s'en faire un appui contre les papes. On se prépara donc à la guerre. Le comte se rendit bientôt maître du pont de Cépérano sur le Gariglian, qui sépare le territoire de l'Eglise du royaume de Naples; deux places importantes, La Roche-d'Arci et Saint-Germain tombèrent en son pouvoir. Mainfroi se retira à Capoue, où,
1266. couvert par le fleuve de Voltura, il attendait des troupes de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie. Mais Charles, qui avait été passer le fleuve près de sa source, parut à l'improviste sous les murs de la ville. Mainfroi,

épouvanté, opéra alors sa retraite sur Bénévent, où il ne tarda point à être suivi par l'armée franco-provençale.

La bataille était inévitable. Le comte divisa son armée en trois corps : l'aile droite, formée des Romains et des Provençaux, sous le commandement du comte de Montfort et du maréchal de Mirepoix ; l'aile gauche, composée des Picards et des Bourguignons, que commandaient les connétables de Flandre et de France ; et le centre, où étaient les Angevins, les Monceaux et quelques autres, ayant le compte à leur tête ; on se fit une réserve de quatre cents cavaliers italiens, qui avaient pour chef Guido-Guerra. Mainfroi rangea aussi son armée, opposant à l'aile droite de l'ennemi le comte d'Egmont avec les Toscans, les Lombards et les Allemands ; au centre un corps d'Allemands sous un chef particulier, et à l'aile gauche les Apuliens et ses chers Sarrasins, qu'il commandait en personne. Chaque prince harangua les siens. L'évêque d'Auxonne, muni des pouvoirs du pape, donna l'absolution aux croisés, leur enjoignant pour pénitence de frapper bien fort. L'action s'engagea sur les midi, 26 février. On se battit d'abord division contre division, puis homme contre homme. Enfin la victoire se déclara pour le comte, et Mainfroi se fit tuer en se jetant dans la mêlée.

Après cette bataille la population des Deux-Siciles, à la seule exception des Sarrasins, reconnut l'autorité du vainqueur. Florence, Pise et la Marche d'Ancône trai-

tèrent avec lui. Presque toutes les communes lombardes reçurent son influence, et Milan prit de sa main un podestat, Barral des Baux. La révolution au profit du pape et du comte de Provence fut aussi complète qu'ils pouvaient l'espérer. C'était le moment, pour ce dernier, de gagner l'affection des peuples, lui fallût-il même abandonner quelque chose de sa suprématie générale en Italie. Mais Charles, qui n'avait rien de la grande âme et du cœur excellent de saint Louis, ne comprenait point un système habile et modéré de politique. Les fiefs confisqués sur la noblesse nationale devinrent la proie des seigneurs croisés; les droits réels ou prétendus du domaine furent recherchés avec la dernière rigueur, et l'on augmenta les impôts. En cette extrémité les gibelins, attentifs aux événemens, fixèrent l'attention des Deux-Siciles et de l'Italie entière sur le jeune Conradin, fils de Conrad IV, qui vivait auprès de son oncle maternel Othon duc de Bavière. On agit ouvertement pour lui dans la Marche d'Ancône et dans les communes de Pise, de Sienne, de Vérone, de Pavie et de Rome. De leur côté le pape, le roi-comte et tout le parti guelfe cherchèrent à s'assurer contre cette insurrection. Les guelfes
1267. de Florence donnèrent la podestarie à Charles pour dix ans; ceux de Lucques et de Pistoye lui livrèrent leurs villes, et le souverain pontife lui conféra la dignité de paciaire, sorte de vicairerie impériale dont il croyait pouvoir disposer pendant la vacance de l'Empire.

Cependant Conradin, ayant avec lui dix mille cava-

liers et une nombreuse infanterie, arriva à Vérone par la route de Trente; et dès que cette nouvelle fut connue, les communes de Toscane se soulevèrent contre le paciaire. Tandis que celui-ci portait la guerre dans la Toscane pour étouffer ces premiers mouvemens, les Sarrasins de Lucrèce prirent les armes; et leur exemple entraîna toutes les places fortes de la terre de Labour, de l'Abruzze et de la Calabre. Henri de Castille, jusque là partisan du comte, si bien que celui-ci lui avait fait donner le sénatoriat de Rome, ne pouvant le garder lui-même selon sa bulle d'investiture, conspira dans Rome pour la maison de Souabe; et Conrad, prince d'Antioche, fils d'un bâtard de l'empereur Frédéric II, débarqua en Sicile de concert avec le roi de Tunis, qui cherchait une occasion de s'affranchir de son tribut envers les Deux-Siciles.

Conradin, qui venait de se faire couronner empereur 1268.
à Rome, quitta cette ville le 10 août 1268; et, quelques jours après, il se trouva avec son armée près du lac Célano en présence de l'armée provençale. Le sang des chrétiens d'Europe allait donc encore couler pour ces intérêts anciens de la Germanie et de la France, du sacerdoce et de l'Empire. Une bataille gagnée par Charles, deux ans et six mois après la bataille de Bénévent, donna gain de cause à la France et au sacerdoce. Le vainqueur usa cruellement de sa victoire. Conradin, nonobstant son droit apparent au trône des Deux-Siciles, nonobstant sa qualité de suzerain légal du comté de

Provence, fut traité en rebelle, jugé à mort et exécuté sur la place de Naples. On a écrit que Clément IV, consulté par le comte dans cette circonstance, avait répondu en ces termes : *La mort de Conradin est le salut de Charles; la vie de Conradin est la perte de Charles.* Frédéric d'Autriche, cousin de Conradin, mourut avec lui ; douze principaux seigneurs eurent le même sort ; la veuve et le fils de Mainfroi, jusque-là restés en prison y périrent faute d'alimens. Conrad, prince d'Antioche, fut également frappé d'une sentence de mort. Ainsi tomba, vaincue par les papes, cette maison de Souabe, qui avait possédé l'Empire pendant plus d'un siècle. Si, plus modestes ou plus avisés, les empereurs du sang de Conrad III se fussent contentés du royaume de Germanie et d'une suzeraineté nominale sur l'Italie, ils auraient fait ce qu'ont fait en France les capétiens, et peu à peu, par les conquêtes, les négociations et les alliances de famille, ils se seraient approprié le territoire germanique des Alpes à la mer, et du Rhin aux limites de la Pologne et de la Hongrie. Peut-être aussi en serait-il résulté quelque chose de singulier pour l'Italie, qui serait devenue tout entière ou sujette ou feudataire de l'Eglise romaine.

1270. Telle était l'ambition du comte, qu'après cette nouvelle victoire il ne songea point à affermir son autorité sur les Deux-Siciles ni sa supériorité sur l'Italie, mais qu'il forma le projet de conquérir le royaume de Tunis, tributaire des Deux-Siciles, en dirigeant contre le prince

tunisien la croisade proclamée dans ce temps. Le seul avantage que l'on retira de cette expédition, où périt saint Louis, fut une augmentation du tribut. Deux ans plus tard, les Etats d'Albanie (ancienne Epire) donnè- 1272.
rent à Charles ce royaume, formé avec quelques autres, dans la lutte des Grecs et des Latins pour l'empire d'Orient. C'était là le début du roi-comte sur la ville impériale de Constantinople et sur l'empire grec. En 1204, les Latins, après s'être emparés de Constantinople, y avaient proclamé empereur le comte de Flandre, Baudouin Ier; et en 1261, Baudouin II, de la maison de Courtenai, avait été chassé du trône, à la suite d'une réaction nationale. Charles, s'étant fait céder les droits de Baudouin II, et embrassant aussi dans ses vues l'empire d'Orient, attendait l'occasion et les moyens d'agir. Cependant il résolut d'abattre la république de Gênes, pour se défaire d'un ennemi importun, et lier ensemble la Provence, dont il était le seigneur, et la Toscane, où il dominait comme podestat de Florence. L'armée napolitaine entra dans la Ligurie par Alexandrie, l'armée provençale s'avança du côté de Vintimille. Cette guerre n'eut aucun résultat. Charles s'occupa ensuite de réclamer à l'encontre de son neveu Philippe-le-Hardi, roi de France, la succession de son frère, le comte de Poitiers, mari de l'héritière de Toulouse, qui renfermait, entre autres domaines, les comtés de Poitou et d'Auvergne. Je ne sais s'il réclama pareillement le legs du marquisat de Provence, que lui avait fait Jeanne, comtesse

de Toulouse, morte peu après son mari ; mais Philippe-le-Hardi garda les comtés de Poitou et d'Auvergne, et le comté de Toulouse. Quant au marquisat de Provence,
1274. il fut enfin livré à Grégoire X, successeur de Clément IV, en conformite du traité de Paris, et c'est ainsi que les souverains pontifes obtinrent dans la gaule un asile contre les orages de l'Italie.

Des trois papes qui succédèrent à Grégoire X, le premier, Innocent V, régna cinq mois ; le second, Adrien V, trente-huit jours, et le troisième, Jean XXI, huit mois et quatre jours. Jean XXI étant mort, le roi, qui avait recouvré la dignité de sénateur de Rome, s'efforça de faire élire un pape français ; mais cette grande tentative, faite dans les intérêts français, ne réussit point, et les cardinaux nommèrent un romain, Nicolas III. Nonobstant cet échec, le comte résolut de commencer son entreprise sur l'empire d'Orient. Ayant eu occasion de
1276. traiter avec l'héritière de Jérusalem, il acquit ce royaume moyennant une pension viagère de quatre mille livres tournois. Les vassaux de Provence reçurent du sénéchal
1277. l'ordre de se tenir prêts pour le départ. Cependant la puissance du roi des Deux-Siciles alarma la cour pontificale, et en un clin d'œil la scène changea. Cette révolution a été attribué à un violent dépit qu'aurait conçu le pape envers le roi, qui lui avait refusé sa petite-fille pour son neveu ; mais les passions des souverains pontifes, ces passions violentes et terribles qui ébranlent le monde, sont toutes religieuses ; elles ont pour objet l'ex-

altation de la sainte Eglise et non la satisfaction d'un intérêt privé, et la vraie cause de la rupture doit être prise dans la nécessité où fut le pape de sauver encore une fois l'indépendance du siége apostolique. Nicolas III opposa au roi des Deux-Siciles l'empereur Rodolphe de Habsbourg, élu en 1268. On fit surgir la reine douairière de France, Marguerite, veuve de saint Louis, et sa 1279.
sœur Eléonore, reine d'Angleterre, l'une et l'autre filles du dernier Bérenger, qui, sous le prétexte de n'avoir pas été payées de leur dot, obtinrent l'investiture du comté de Provence. Pour avoir la paix avec le pape, Charles se vit contraint d'abandonner le sénatoriat de Rome et la vicairerie de Toscane, et de faire hommage à l'empereur du comté uni de Provence et de Forcalquier.

Les choses ne s'arrêtèrent point là. Un simple gentilhomme de Sicile, Jean de Procida, qui nourrissait une haine implacable contre les Provençaux et les Français, conçut le projet de la plus terrible conspiration. Procida alla d'abord à Constantinople entretenir l'empereur grec Michel Paléologue, le même qui avait chassé du trône l'empereur latin Baudouin II, des dispositions du roi-comte sur l'empire d'Orient, et lui déclara qu'avec un peu d'aide il ferait insurger toute la Sicile. Ayant obtenu de l'argent de l'empereur, il revint dans l'île communiquer ses vues à quelques barons zélés patriotes, et s'en fit donner des lettres pour le roi Pierre d'Aragon. Pierre, roi d'Aragon, de notre propre dynastie des Bé-

rengers, avait épousé Constance, fille de Mainfroi, et l'on assure que Conradin, ayant jeté son gant de l'échafaud dans la place de Naples, comme un signe d'investiture et un gage de bataille, un chevalier l'avait porté à ce prince. Toutefois, avant de se rendre en Aragon, Procida fit le voyage de Rome, vit le pontife Nicolas III, et en obtint aussi des lettres pour le roi d'Aragon. Procida se rendit ensuite auprès de Pierre, lui exposa ses plans, et lui livra les lettres, tant des barons siciliens que du soverain pontife.

Nicolas III étant mort sur ces entrefaites, Charles obtint cette fois l'élection d'un pape d'origine française, Martin IV, et il rentra par sa faveur dans la sénatorerie de Rome. L'étroite amitié et l'identité des vues entre le pontife et le roi de Naples ralentit l'ardeur du roi d'Aragon; mais bientôt la vive éloquence de Procida le fit revenir, et, sous prétexte d'armer contre les Maures, il prépara une expédition considérable. En attendant, Procida organisait l'insurrection sicilienne. Selon la morale des partis, le massacre général des étrangers parut juste, parce qu'il était utile. Au moment fixé, les meurtres
1282 commencèrent dans Palerme, et pendant trois jours l'île entière fut soumise à ces exécutions. Il y périt huit mille provençaux ou français, sans compter les enfans d'origine provençale ou française, que les bourreaux égorgèrent dans le sein des mères siciliennes. Un seul provençal fut excepté, Guillaume des Porcellets, gouverneur de Galafatimi, d'une ancienne et illustre maison, sou-

verain de l'un des faubourgs d'Arles, chez lequel les meurtriers voulurent récompenser, en l'épargnant, la plus honorable vie.

Tandis que Charles se préparait à venger ces outrages, les Siciliens, qui ne voyaient point arriver encore le roi d'Aragon, lui offrirent de rentrer sous son autorité s'il accordait l'abolition des derniers excès. Le roi ayant rejeté ces conditions, on commença la guerre. Le roi d'Aragon arriva enfin, fut accueilli avec ivresse, et reçut la couronne de Sicile. Ce prince s'appuyait sur deux excellens ministres, Roger de Lauria pour la guerre maritime, et Jean Procida, l'auteur de la conspiration, pour le conseil. Les insurgés avaient en ce moment tout à craindre des forces imposantes réunies contre eux, et il semblait difficile de détourner ce coup par les moyens ordinaires. Les conseils de Sicile, qui jugeaient bien le roi de Naples, lui adressèrent, de la part du roi d'Aragon, une proposition de duel. Charles accepta le cartel; mais s'étant rendu à Bordeaux, lieu convenu pour le 1283.
combat, il n'y trouva point le roi d'Aragon, qui savait mieux employer le temps. Dans cet intervalle, l'ardeur des troupes napolitaines se ralentit, et la confiance des Siciliens s'accrut. Cependant Martin IV excommunia le roi d'Aragon, donna son royaume à Charles-de-Valois, second fils du roi de France Philippe-le-Hardi, et proclama une croisade contre lui. Ainsi un fils de France allait encore conquérir l'Aragon de la même manière qu'un autre fils de France avait conquis les Deux-Siciles.

Le roi de Naples ayant quitté Bordeaux et repris le chemin de son royaume, reçut la nouvelle que l'amiral de Sicile avait fait prisonnier son fils et son successeur, Charles, prince de Salerne, et qu'ensuite il avait poussé la ville de Naples à s'insurger contre lui. Le roi n'eut qu'à paraître devant Naples pour apaiser ces mouvemens. Il punit du dernier supplice cent cinquante citoyens, et épargna la ville sur les prières du légat. Char-
1285. les mourut accablé de chagrins, à Foggia, dans la Pouille, en prononçant ces paroles : « Sire Dieu, je crois vrai-
» ment que tu es mon sauveur, et comme je fis la proie
» du royaume de Sicile plus pour servir sainte Eglise
» que pour mon profit ou autre convoitise, pardonne-
» moi mes péchés. » Il était âgé de soixante-six ans, et en avait régné dix-neuf. Il laissa de Béatrix de Provence, sa première femme, morte en 1266, quatre fils et trois filles, et n'eut aucune postérité de Marguerite de Bourgogne, sa seconde femme. Son corps fut porté dans la cathédrale de Naples.

Après la mort de Charles, son fils Charles II, surnommé le Boiteux, était toujours prisonnier en Sicile. Martin IV, seigneur suzerain du royaume, envoya à Naples un de ses cardinaux, et Philippe-le-Hardi, roi de France, y dépêcha, avec un corps considérable de troupes, Robert comte d'Artois. Le comte d'Artois se vit contraint d'évacuer les places que les Provençaux avaient encore en Sicile. Cependant Honorius IV remplaça sur le siége apostolique Martin IV ; Philippe-le-Bel succéda

à son père Philippe-le-Hardi, roi de France, et Pierre III d'Aragon mourut aussi, donnant l'Aragon à son fils Alfonse, la Sicile à son fils Jacques, et substituant Jacques à Alfonse pour l'Aragon, et, le cas échéant de cette substitution, son troisième fils Frédéric à Jacques pour la Sicile. Bien que le pape ne fut pas d'origine française, il désirait un prompt accommodement, et prenait en vive affection le sort du roi prisonnier. Les fils de Char- 1286.
les-le-Boiteux, les seigneurs et les villes de Provence recherchaient aussi avec ardeur l'occasion de sa délivrance. Trois des princes provençaux, Robert, Louis et Raimond Bérenger écrivirent à Edouard, roi d'Angleterre, leur parent et l'ami de leur père, et les Etats-généraux du comté uni de Provence et Forcalquier, assemblés dans la ville de Sisteron, députèrent pour le même objet, vers le prince anglais, Isnard d'Agoult et Faucher de Sabran-Forcalquier.

Le roi d'Angleterre se chargea volontiers de la négociation, quelques difficultés qu'il pût y avoir pour obtenir de la maison d'Aragon l'abandon de la Sicile et la délivrance du roi-comte, et pour enlever à la France les droits sur le royaume d'Aragon, qu'elle pensait tenir de la bulle de Martin IV. Le 1er mai 1287, le roi d'A-
ragon et le médiateur s'abouchèrent à Oleron, dans le 1287.
Béarn. Comme on ne pouvait conclure une paix définitive, on conclut une paix provisoire et conditionnelle, qui devait amener la paix définitive. On signa donc les articles suivans : Charles-le-Boiteux s'engageait à ob-

tenir du souverain pontife, du roi de France et de Charles de Valois, roi nommé d'Aragon, une trêve de trois ans, et au bout de trois ans une paix solide. Il devait, avant de sortir de prison, donner en ôtage ses trois fils puînés, et les fils aînés, les uns disent de trente, les autres de soixante seigneurs ou principaux bourgeois. Dans les dix mois de sa mise en liberté, son fils aîné Charles Martel remplaçait auprès du roi Alfonse son quatrième fils. Il donnait au roi d'Aragon trente mille marcs d'argent, et promettait vingt mille autres marcs cautionnés par le roi d'Angleterre. La paix ne se faisant point, le roi de Sicile retournait en prison, et si, dans ce cas, il violait sa parole, la Provence retombait sous l'autorité de la maison d'Aragon; à raison de quoi les seigneurs et les villes du pays engageaient conditionnellement leur hommage, et étaient conditionnellement aussi déliés de leurs anciens sermens. C'était là encore un dernier regard que les successeurs de Raimond Bérenger Ier jetaient sur la Provence. Nicolas IV, successeur d'Honorius IV, rejeta ces conditions, et les conférences furent rompues. Mais, sur la fin de l'année suivante, on reprit les bases
1288 de ce projet, les seules possibles, à Champfranc, dans les Pyrénées. Malgré l'opposition continuée du souverain pontife, elles furent décidément admises, et le roi-comte quitta sa prison d'Aragon, où les Aragonais l'avaient fait transporter de Sicile pour prévenir une exécution populaire sur sa personne.

Aussitôt que Charles-le-Boiteux fut libre, il s'empressa

d'aller voir, à Paris, le roi Philippe-le-Bel et le comte 1289.
Charles de Valois, pour obtenir d'eux l'abandon de leurs droits prétendus sur l'Aragon. Ses instances furent inutiles. Etant ensuite passé en Italie, il y trouva Nicolas IV également inflexible sur les concessions indispensables envers le roi d'Aragon. Le pape voulut même, en vertu de son pouvoir divin de lier et de délier, casser le traité entre le roi d'Aragon et le médiateur, relever Charles du serment qu'il avait fait d'aller reprendre ses fers, et le couronner roi des Deux-Siciles. Charles ne crut pas devoir refuser son couronnement; mais il n'accepta point la faculté de rester libre sans exécuter les conditions du traité de Champfranc. Après avoir fait prévenir le roi d'Aragon, il se rendit sans armes sur les frontières de la Gaule et des Espagnes. Personne ne s'étant présenté pour le recevoir prisonnier, Charles quitta la place et se crut libre.

Le roi s'occupa alors de régler la succession de La- 1290.
dislas, roi de Hongrie, qui, par la mort de ce prince sans enfans, était dévolue à sa femme, Marie, sœur de Ladislas. Ayant senti que l'union, sur la même tête, des couronnes de Hongrie et des Deux-Siciles, répugnait à la nature des choses et à la saine politique, il fit couronner roi de Hongrie, par le légat du pape, son fils aîné Charles Martel, après l'avoir reçu chevalier dans une nombreuse assemblée de prélats et de barons napolitains. Cependant Charles ne perdait point de vue le traité de Champfranc. D'abord il aplanit toutes les diffi-

cultés qui pouvaient venir de la cour de France, en donnant sa fille Marguerite, avec les comtés de Maine et d'Anjou, au comte de Valois, roi nommé d'Aragon, pour obtenir de lui l'abandon de ce vain titre. Le roi-comte retira même quelques avantages particuliers à la Provence de cette cession ; car le roi de France, seigneur de la moitié de la ville d'Avignon, comme comte de Toulouse, lui résigna sa portion de seigneurie sur cette an-
1291. cienne commune. Ce premier objet étant rempli, on tint des conférences, d'abord dans la ville de Tarascon, puis dans celle de Brignolles ; on arrêta qu'il y aurait une paix solide entre le roi de France, le comte de Valois, le roi des Deux-Siciles et le roi d'Aragon ; qu'Alfonse mettrait en liberté les enfans et les otages du roi-comte, et casserait les cautionnemens donnés par le roi d'Angleterre, médiateur du traité de Champfranc ; et qu'enfin, touchant la Sicile, on intimerait à Jacques d'Aragon les ordres du souverain pontife, et que, s'il refusait de s'y soumettre, son frère le roi d'Aragon ne lui donnerait aucun secours. Nicolas IV approuva ces accords, et l'on avait l'espoir fondé de finir la guerre, lorsque Alfonse mourut sans enfans. Dans ce cas, selon le testament du père commun, l'Aragon passait à Jacques et la Sicile à Frédéric. Un accommodement parut plus difficile que jamais.

Au milieu de toutes les guerres qu'avaient soutenues, tant Charles II que Charles Ier, ils n'avaient point oublié, l'un et l'autre, l'ancienne politique des comtes.

Ainsi Charles Ier avait détruit la souveraineté de l'évêque de Digne dans sa ville épiscopale, et avait enlevé à l'archevêque d'Arles le serment de fidélité du viguier et des autres officiers, le domaine de la cité par indivis avec le comte, l'appel des causes criminelles, la juridiction sur les juifs, la création des notaires (environ 1277). Charles II reçut l'hommage d'Isnard, de la maison principale d'Apt, seigneur de la vallée libre de Sault, hommage qui, comme celui du seigneur de Grignan et de l'abbé de l'île Barbe, seigneur de la vallée de Cornillon, appartenait plutôt ou au roi de France, comte de Toulouse, ou au pape, marquis de Provence. Le seigneur de Sault stipula l'exemption de toutes charges, même pour les cas impériaux; le maintien de sa pleine juridiction civile et criminelle, sauf le cas de déni de justice et des délits du seigneur lui-même et de ses enfans; le droit de faire la guerre, restreint toutefois à certains cas; la prohibition pour le roi-comte d'acquérir aucun droit domanial dans l'étendue de la vallée : vaines stipulations qui ne pouvaient sauver l'indépendance de la branche de Sault, de la maison principale d'Apt.

La paix était toujours vivement désirée; le nouveau 1294
roi d'Aragon, Jacques, frère et successeur d'Alfonse, consentit à abandonner la Sicile lorsqu'on lui eut donné en mariage Blanche, autre fille de Charles-le-Boiteux; mais la nation sicilienne ne voulut pas de cet arrangement, et porta sur le trône Frédéric, frère puîné d'Alfonse et de Jacques. Il y eut donc une nouvelle guerre

entre le pape Boniface VIII, successeur de Nicolas IV, après Célestin V, le roi de Naples, roi inféodé de la Sicile, et Frédéric d'Aragon, chef national de l'insurrection sicilienne. Le comte Charles de Valois, ancien roi nommé d'Aragon, vint soutenir les intérêts de l'Eglise
1300. et de la maison de France. Ce prince, après avoir perdu sa première épouse, Marguerite, fille de Charles-le-Boiteux, avait épousé Catherine de Courtenai, à laquelle étaient échus tous les droits de la branche capétienne de Courtenai, chassée du trône impérial de Constantinople par Michel Paléologue. Le comte de Valois devait seconder l'Eglise et le roi des Deux-Siciles dans l'expédition de Sicile, et ensuite l'Eglise et le roi devaient à leur tour le seconder dans la conquête de l'empire d'Orient. L'orgueil de l'Eglise et l'ambition de la France échouèrent encore contre la prudence de la maison d'Aragon et le patriotisme des Siciliens. On fut obligé, pour avoir la paix, de traiter avec Frédéric. Une princesse de Provence, Eléonore, fille de Charles II, qu'on lui
1302. donna en mariage, fut le gage de la réconciliation, et on lui donna le royaume de Sicile sa vie durant.

1305. Le roi-comte vint alors en Provence pour visiter le nouveau pape, d'origine française, Clément V, successeur de Boniface VIII, après Benoît XI. Ce pontife dut son élévation au roi de France, Philippe-le-Bel, qui voulait, au moyen de l'influence pontificale, obtenir la dignité d'empereur, non pour le roi des Deux-Siciles, mais pour lui-même et pour la couronne de France.

Pendant son séjour en-deçà des Alpes, Charles résolut 1306.
de constituer en Etat particulier les villes et les fiefs du Piémont, acquis soit par son père, soit par lui. De là vint le comté de Piémont, qui fut perpétuellement attaché au comté uni de Provence et de Forcalquier, ayant toutefois son sénéchal et ses officiers propres. L'année suivante, Charles créa deux sénéchaux, au lieu d'un seul, 1307.
pour le comté uni. L'un d'eux, dont le siége fut établi à Forcalquier, eut dans son ressort la vallée de Cornillon, les bailliages de Sisteron et de Digne, la viguerie de Forcalquier, la ville d'Avignon, les bailliages d'Apt et de Pertuis, la viguerie de Tarascon, la ville d'Arles, le bailliage de Notre-Dame-de-la-Mer, près d'Arles; l'autre sénéchaussée, de résidence à Aix, comprit la viguerie d'Aix, la ville de Marseille, les vigueries d'Hyères, de Draguignan et de Grasse, la ville de Nice et les bailliages de Toulon, de Saint-Maximin, de Brignolles, de Vintimille, du Puget-le-Théniers, de Castellane et de Moustiers.

Ces nouvelles divisions territoriales de la Provence, contestée à la féodalité, représentent assez bien les anciennes divisions romaines, sauf les changemens introduits par cette féodalité même. Qu'était-ce en effet que la viguerie d'Aix, sinon la plus grande portion de l'ancien comté d'Aix, celle située en-deçà de la Durance; la viguerie d'Hyères et le bailliage de Toulon, sinon l'ancien comté de Toulon; les vigueries de Draguignan et de Grasse, sinon les anciennes cités de Fréjus et d'An-

tibes, dont les chefs-lieux avaient été déplacés? Pareillement, le bailliage de Castellane était établi sur les territoires confondus des cités de Sénez et de Salines; les vigueries de Moustiers et de Digne, sur les cités de Riez et de Digne. De même, au-delà de la Durance, les habitans du bailliage d'Apt pouvaient se croire encore membres d'une cité romaine. Ce sont là des choses qui changent moins qu'on ne le pense, parce qu'elles ont aussi leurs conditions et leurs lois.

1309. Charles-le-Boiteux mourut âgé de soixante-trois ans. Il avait, en 1297, institué héritier de son royaume et de ses comtés son second fils Robert, parce que la branche aînée de sa descendance occupait le trône de Hongrie, Parmi sa nombreuse postérité il nous suffit de mentionner Charles Martel, auteur de la branche d'Anjou-Hongrie; Robert, son successeur dans le royaume et les comtés; Philippe, prince de Tarente; tige des princes d'Anjou-Tarente, et Jean, duc de Duras, tige des princes d'Anjou-Duras. Le corps du roi-comte fut apporté à Aix, dans l'église des Dames-de-Nazareth, qu'il avait fondée. Là, chaque année, les consuls d'Aix, procureurs du pays, nouvellement élus, venaient visiter et honorer ses reliques. La municipalité constitutionnelle de 1790 a été la dernière qui ait rempli envers elles cet hommage accoutumé. Depuis lors le temple a été renversé, le tombeau brisé et les cendres jetées au vent.

Charles-le-Boiteux étant mort, Carobert, roi de Hongrie, fils et successeur de Charles Martel, réclama la

succession des Deux-Siciles et des comtés, comme chef de la branche aînée des descendans du feu roi. Dans cette querelle, la Provence et le Piémont devenaient un accessoire par rapport à Naples, et c'était le pape, suzerain du royaume, qui devenait le juge suprême du litige. Robert vint à Avignon auprès de Clément V, et obtint gain de cause. Il fut couronné dans la même ville roi des Deux-Siciles, et prêta l'hommage. Le souverain pontife lui fit remise de treize millions huit cent mille livres qui lui étaient dus par la maison de Naples. Robert ayant ensuite reçu les sermens des trois comtés, repartit pour Naples. 1310.

L'Italie offrait la continuation du drame politique qui la balançait entre le pape et l'empereur, les guelphes et les gibelins, sans lui laisser l'espoir d'une existence vraiment nationale. Alors un simple comte de Luxembourg portait la couronne des rois germains, sous le nom de Henri VII. Clément V avait lui-même amené son élévation sur le trône impérial, après la mort d'Albert-le-Triomphant, pour empêcher Philippe-le-Bel d'y monter, et il avait encore pressé l'empereur de faire un voyage en Italie, où il devait à la fois rétablir les droits du siége de Rome et de l'empire. Mais lorsque l'empereur eut passé les Alpes et déployé toutes les prétentions de la cour germanique, qu'il eut surtout témoigné l'intention de se créer en Italie un établissement héréditaire, le pape changea de conduite. Le roi de Naples, chef naturel des guelphes, fut nommé gouverneur de Rome et

vicaire-général de Toscane. Cependant Henri VII, favorisé par le comte de Savoie, accueilli avec satisfaction dans Milan et dans plusieurs communes lombardes, reçu de force dans les communes de Crémone, de Parme, de Vicence, de Plaisance et de Padoue, honoré de grands présens par les Vénitiens, prit à Milan la couronne de fer des rois italiens, et de là, ayant traversé les Apennins, fut admis dans Gènes et dans Pise, et toucha enfin le sol de Rome, où il posa sur sa tête la couronne d'or des empereurs. Henri VII donna dans Rome des lettres par lesquelles l'archevêque d'Arles avait la faculté de porter ses causes devant l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Digne. Etant ensuite retourné à Pise, il y convoqua les feudataires d'Italie, et cita Robert devant sa cour. Faute de comparaître, Robert fut mis au ban de l'empire, et ses Etats furent confisqués. L'empereur fit alliance avec Frédéric, roi de Sicile, à qui les derniers traités n'accordaient que la souveraineté viagère de l'île; et tandis qu'il entrait sur le territoire de Naples par l'Italie, Frédéric débarqua ses troupes sur les
1313 côtes. La mort de l'empereur, arrivée à Bouen-Couvento, changea subitement la face des affaires. Les troupes impériales reprirent le chemin d'Allemagne, et Frédéric celui de son île.

1314 Sur ces entrefaites arriva la mort de Clément V, à Roquemaure, diocèse d'Avignon, où il s'était fait transporter de sa ville de Carpentras, siége ordinaire de sa cour. Après un interrègne de deux ans, les cardinaux

placèrent sur la chaire apostolique un français, Jean 1315.
XXII, qui, comme son prédécesseur, négligeant la ville de Rome, maintint la résidence papale en-deçà des monts. Le pontife confirma à Robert toutes les dignités 1317.
que celui-ci avait reçues de Clément V. Jamais les affaires de la maison d'Anjou n'avaient été aussi prospères. Le chef théocratique de l'Europe était un Français, qui résidait dans une ville gauloise, à la portée de l'influence du roi de France et du roi-comte. Robert dominait dans le royaume de Naples, dans Rome et son territoire, dans la Lombardie, dans le Piémont, dans la Toscane, et enfin dans la Ligurie, par la seigneurie de la commune de Gênes, que les guelphes venaient de lui livrer pour dix ans, en lui associant le pape. Mais les gibelins se réveillèrent. Le roi Frédéric de Sicile, et Visconti, seigneur de Milan, vinrent assiéger Robert dans Gênes. Après avoir soutenu le siége pendant quelque temps, Robert en laissa le soin à un de ses officiers, et passa les monts pour voir le pape, qui s'occupait de pacifier l'Italie.

Tandis qu'il visitait son comté de Provence, Robert 1318.
ne perdait point de vue les affaires d'Italie. Le souverain pontife lui conféra alors par indivis, avec Philippe, fils de ce comte de Valois également malheureux dans ses projets sur l'Aragon et dans ses projets sur l'empire d'Orient, la dignité de vicaire-général de l'empire en Italie. La politique de Jean XXII et des vicaires-généraux consistait principalement à entretenir la division

entre les deux candidats Frédéric, duc d'Autriche, et Louis, duc de Bavière, élus empereurs par des partis divers, après la mort de Henri VII. Pendant son séjour
1319. en-deçà des monts, le roi-comte acheta, d'une veuve de la maison d'Apt, sa part de juridiction sur cette ville. Il
1320. confirma le conseil que les hommes de la cité d'Aix avaient organisé pour les affaires communes, et qui se composait de trente notables, gentilshommes ou simples bourgeois. Ce conseil ne concernait, je pense, que le quartier d'Aix proprement nommé la Cité; car alors la ville capitale du pays était divisée en trois quartiers, ayant chacun ses murailles et sa juridiction : la Cité, la ville des Tours et le bourg Saint-André. En même temps Robert, au souvenir de son enfance passée dans le châ-
1321 teau de Barjols, détacha des bailliages voisins plusieurs territoires pour en former le bailliage de ce nom; et, jusqu'à la révolution française, le bourg et le bailliage de Barjols ont été appelés et admis, tant dans les assemblées des communautés que dans les assemblés générales des ordres.

1327. Robert alla joindre, au delà des Alpes, Philippe, fils du comte de Valois, qui, ayant fait lever le siége de Gênes, avait affermi la domination de l'Eglise et de la maison de France dans cette commune. Les Florentins suivirent alors l'exemple de Gênes, et déférèrent au roi de Naples la seigneurie de leur ville pour dix ans. Cependant Louis de Bavière, qui, depuis la bataille de Muhldorf, gagnée le 28 septembre 1322 sur le duc d'Au-

triche, jouissait de la dignité impériale, passa en Italie, se fit couronner roi à Milan, et prit, malgré tous les efforts du pape et du roi de Naples, la couronne impériale dans la basilique de Saint-Pierre de Rome. L'empereur, ayant fait juger et condamner Jean XXII, fit élire un autre pontife à sa place. Il renouvela l'alliance de la cour germanique avec le roi Frédéric de Sicile. Mais la campagne qui s'ouvrit fut funeste pour l'aigle germanique. Partout battu, l'empereur quitta enfin la 1328
ville de Rome au milieu des cris populaires : *Meurent les hérétiques et vive la sainte Eglise !*

La joie de ce triomphe fit bientôt place chez Robert à une grande douleur domestique, par la mort de son fils unique, Charles, duc de Calabre, âgé de trente et un ans. Le malheureux père prononça ces paroles du prophète : *La couronne est tombée de ma tête ; malheur à moi ! malheur à vous !* C'était un excellent prince. Le roi l'ayant nommé, pendant son voyage en Provence, gouverneur du royaume de Naples, il siégeait assidûment au tribunal de la vicairerie. Une cloche placée au dehors du palais encourageait la timidité des pauvres gens. Un jour ce fut le vieux cheval abandonné du seigneur Capecce, qui, se traînant le long du mur, agita la sonnette. Le prince alla au fond de l'aventure, toute risible qu'elle pouvait paraître, et obligea Capecce à nourrir l'animal, sur le rapport du fondement de justice entre l'homme et les animaux. Charles était enclin à l'amour, passion qui s'allie souvent avec de grandes ver-

tus. Il fut marié deux fois, d'abord avec Catherine d'Autriche, qui ne lui donna point d'enfans, et ensuite avec Marie de Valois, de laquelle il eut deux filles seulement, Jeanne et Marie.

Le roi-comte, plein de sa douleur, laissa le roi Frédéric de Sicile paisible dans son royaume, et négocia des traités avec le comte de Savoie et le marquis de Montferrat, qui profitaient de toutes les circonstances pour entamer les frontières du Piémont. En même temps,
1331. Robert régla la succession au royaume et aux comtés. Selon la substitution que Charles-le-Boiteux avait faite de la Provence en faveur de ses descendans mâles, faute de postérité masculine chez Robert, le pays passait en première lieu à la branche d'Anjou-Tarente, en second lieu à la branche d'Anjou-Duras, la branche d'Anjou-Hongrie étant réduite à la Hongrie. Au contraire, les filles n'étaient point exclues de la couronne des Deux-Siciles. Robert changea cet ordre. Il unit à perpétuité le royaume et les comtés, sur lesquels il établit héritière la princesse Jeanne, avec substitution de la princesse Marie, et leur fit prêter hommage par les seigneurs et les villes de Provence. Pour affermir cet arrangement,
1333 Robert proposa à son neveu, le roi Carobert de Hongrie, fils de Charles Martel, de marier Jeanne avec André, son second fils, et Marie avec Louis, prince héréditaire. Le roi de Hongrie ayant amené à Naples le jeune André, âgé de seize ans, le prince et Jeanne furent fiancés, et demeurèrent, l'un et l'autre, dans le palais de Naples.

Quelques années après, Robert revint en Provence 1338.
combiner avec le pape Benoît XII, successeur de Jean XXII, et d'origine française comme lui, une nouvelle attaque contre la Sicile, que retenait, nonobstant la foi des traités, Pierre, fils du dernier roi Frédéric. Etant retourné à Naples, le roi-comte fit une nouvelle tenta- 1339.
tive sur la Sicile, qui eut de beaux commencemens et une issue malheureuse. L'antipathie naissante entre Jeanne et André remplit d'amertume ses vieux jours. Le roi, après avoir ordonné que l'on terminerait le ma-
riage de Jeanne et d'André, et que, dans le cas où Ma- 1343
rie ne pourrait pas épouser le prince héréditaire de Hongrie, elle épouserait le plus âgé des enfans mâles du duc de Normandie, héritier présomptif de France, mourut le 19 janvier 1343, âgé de soixante-quatre ans, au bout d'un règne de trente-trois ans.

Lorsque ce prince fut descendu dans la tombe, le frère Robert, moine venu de Hongrie avec André, s'empara par ses intrigues de l'autorité publique; et, ayant chassé les Napolitains des places, il remplit de ses créatures les conseils et les tribunaux. Nécessairement alors il se forma dans le palais et dans tout le royaume un parti national opposé aux étrangers. A la tête des Napolitains parurent deux personnes parvenues du dernier rang aux premiers emplois par le vil manége des cours: Philippine, dite la Catanoise, et Raimond de Cabanes son mari. La Catanoise, simple lavandière, ayant été chargée de nourrir un jeune prince, mort presque au

berceau, Louis, fils de Robert et de sa première femme Yolande d'Aragon, avait successivement captivé la faveur de cette princesse, puis de Sancie de Mayorque, seconde femme de Robert, de Catherine d'Autriche et de Marie de Valois, première et seconde épouses de Charles, duc de Calabre, fils du roi, et enfin elle s'était fait nommer gouvernante des princesses Jeanne et Marie, sur lesquelles elle avait pris un empire absolu. Raimond de Cabanes était un esclave sarrasin que son maître avait vendu à Raimond de Cabanes, seigneur provençal, majordome de la cuisine sous Charles-le-Boiteux. Le seigneur de Cabanes avait pris son esclave en affection, l'avait fait baptiser, lui avait donné la liberté, et fait porter son nom selon l'ancienne coutume romaine. Le Sarrasin devint ensuite intendant de la cuisine de Charles-le-Boiteux, fut armé chevalier, et parvint enfin, sous Robert, aux postes de sénéchal et de grand-maître d'hôtel. Ces deux personnes, d'un crédit si grand et d'une si humble naissance, s'étaient mariés ensemble avant l'année 1311. Tels furent les chefs du parti napolitain. Le frère Robert, qui poursuivait ses projets, résolut de placer la couronne sur la tête de Louis, roi de Hongrie depuis la mort de son père Carobert, en terminant son mariage avec la princesse Marie. Ce dessein ayant été connu par les Napolitains, Charles, duc de Duras, fils de Jean, duc de Duras, enleva du château de l'OEuf la princesse Marie, et l'épousa après avoir obtenu des dispenses de parenté de Clément VI, successeur de Benoît

XII ; et en même temps on fit résoudre Jeanne à refuser à André son époux le titre de roi.

Au moment où le roi de Hongrie allait porter ses armes sur le territoire de Naples, Elisabeth sa mère interposa sa médiation. Il fut convenu que le roi de Hongrie, la reine de Naples et le conseil de régence napolitain enverraient, chacun de leur côté, des ambassadeurs au pape, pour lui faire agréer le couronnement d'André. Le conseil de régence agissait avec sincérité ; mais les ambassadeurs de Jeanne avaient ordre de traîner l'affaire en longueur, et ceux du roi de Hongrie de demander le couronnement d'André, non du chef de sa femme, mais de son chef propre, comme descendant de Charles Martel. Le haut-souverain du royaume crut possible et convenable de se placer entre les partis. Il annula en conséquence tous les actes faits depuis la mort du feu roi, produits la plupart par la faction hongroise; interdit à Jeanne l'exercice du gouvernement ; nomma, pour gouverneur suprême, le cardinal Aimeric de Chastelus, natif du diocèse de Limoges en France, et permit le couronnement d'André, du chef de Jeanne, sous la condition de son adhésion préalable aux volontés pontificales. Ce n'était point là ce que voulait la jeune prin- 1345
cesse et le parti qui la dominait. On ne permit point au légat du pape de s'immiscer dans le gouvernement, et comme on jugeait difficile d'empêcher le couronnement d'André, on résolut de frapper un coup décisif en assassinant le prince, soit que la reine eût approuvé ce

meurtre, soit qu'elle fût totalement étrangère à cette tragédie domestique. La cour se trouvait à Averse dans la nuit du 18 septembre 1345. Tandis que André était avec sa femme, les conjurés le firent prier de quitter la chambre, pour lui communiquer, disaient-ils, quelque dépêche de la plus haute importance ; le prince étant sorti à demi habillé, une femme ferma la porte sur lui; les assassins s'emparèrent de sa personne, le pendirent à une croisée, et jetèrent ensuite son corps dans le jardin.

La voix publique accusa de ce crime la reine, les princes des deux branches de Tarente et de Duras, la Catanoise et ses enfans (son mari étant mort), et quelques autres personnages. On opposa à la reine son aversion bien connue pour son époux, ses anciennes galanteries avec le duc de Duras, ses galanteries actuelles avec le prince de Tarente. Sur les plaintes réitérées du roi de Hongrie, le pape Clément VI, qui agissait très-lentement dans cette affaire, envoya à Naples, pour informer, l'archevêque d'Embrun, et ce prélat ayant éprouvé de grandes difficultés de la part de la reine et de ses ministres, le pontife commit des sujets napolitains : Bertrand des Baux, grand-justicier, et deux notables au choix de la ville de Naples. L'information devait rester secrète pour le cas où, soit la reine, soit les princes du sang seraient compromis. Le grand-justicier fit saisir la catanoise, son fils Robert grand-sénéchal, sa fille Sancie et plusieurs autres grands du palais, les fit conduire

1346.

sur la place de Naples, un baillon à la bouche, et les livra à la torture, ayant soin de tenir le peuple éloigné derrière des palissades. La Catanoise périt dans la question. Son fils et sa fille furent tenaillés, écorchés avec des rasoirs, jetés dans le feu un baillon à la bouche, et mis en pièces par le peuple.

L'année 1346 ne finit point que Jeanne n'eût donné la main à son cousin le prince de Tarente. A cette nouvelle, le roi de Hongrie menaça la reine de toute sa vengeance. Cependant les deux cours de Hongrie et de Naples consentirent à traiter judiciairement l'affaire devant Rienzi, tribun de la république romaine. Dévorée de ses souvenirs, agitée par la vue des communes d'Italie, Rome, que les pontifes suprêmes n'avaient point entièrement conquise, s'essayait de temps en temps à l'antique liberté. Sa carrière n'est point terminée, et à moins qu'elle ne soit effacée dans quelque grand désastre, elle est encore appelée à devenir la capitale de l'Italie glorieuse et libre. La cause fut solennellement plaidée devant le tribun, en présence du peuple romain. Il 1347.
n'y eût point de décision dans cette affaire, où, selon quelques-uns, Rienzi voulait acquérir la Provence au peuple romain. Le roi de Hongrie marcha sur le royaume de Naples, précédé d'un étendard sur lequel on voyait l'effigie de son frère étranglé. Il était appuyé par l'empereur Louis et par la cour de Sicile. Les armes de Hongrie renversèrent tous les obstacles, et la reine, ne pouvant plus se soutenir dans son royaume, s'embar-

1348. qua pour la Provence, où elle arriva après cinq jours de traversée.

Le pays était dans une grande agitation. Les Génois venaient d'enlever le comté de Vintimille. Le seigneur de Milan et le marquis de Montferrat formaient des attaques continuelles sur le Piémont. Mais ce qui irritait profondément les esprits, c'était le projet conçu par la cour de France et la reine, d'un échange de la Provence avec quelque autre domaine, en faveur du duc de Normandie, fils de Philippe de Valois et prince héréditaire de France. Il paraît que le Dauphiné de Viennois et la Provence étaient également alors l'objet de l'ambition des Français, et que l'un et l'autre pays craignaient également la perte de leur existence nationale. Les seigneurs retirèrent leur obéissance à la reine-comtesse, la constituèrent prisonnière, et même s'allièrent avec Humbert, dernier prince de la dernière dynastie viennoise. La comtesse s'étant engagée solennellement à abandonner ce projet d'échange, entre les mains des seigneurs et des syndics de la capitale, elle recouvra sa liberté, et partit ensuite pour Avignon, où son mari, le prince de Tarente, vint la joindre. Clément VI approuva leur mariage. Quelques cardinaux furent chargés d'informer contre la reine. Jeanne plaida elle-même, en plein consistoire, sa cause, sur laquelle le pape différa de prononcer, pour ménager le roi de Hongrie.

Cependant le royaume de Naples vit un de ces changemens de scène qui, depuis lors, devinrent si ordinai-

res. Le roi de Hongrie s'était aliéné les cœurs de diverses manières, surtout en faisant mettre à mort le duc de Duras, époux de la princesse Marie, et en retenant les autres princes prisonniers, parce qu'il les accusait tous d'avoir trempé dans le meurtre de son frère. Ayant eu besoin de retourner en Hongrie, le lieutenant qu'il laissa à Naples augmenta le mécontentement, et ses troupes se débandèrent. Les barons napolitains envoyèrent à Jeanne une ambassade pour la rappeler. C'est alors que, pressée par le besoin d'argent, elle vendit à Clément VI, déjà seigneur de l'ancien marquisat de Provence, au prix de quatre-vingt mille florins d'or réellement comptés, la ville et la banlieue d'Avignon. Cette vente *maudite*, comme nous avons le droit de qualifier après nos ancêtres, était nulle selon les maximes du pays et les capitulations de la ville. La reine ayant donc touché le prix de l'aliénation, et s'étant en outre procuré quelques secours par l'engagement de ses bijoux et la levée d'un emprunt, partit pour Naples, où elle fut accueillie avec des transports d'allégresse.

Le roi de Hongrie, après s'être plaint au pape de cette brusque arrivée, reporta la guerre sur le territoire de Naples. Dans cette grave conjoncture, la maison des Baux, cette maison éloignée de la dignité comtale par 1350
les armes des Bérengers, voulut encore essayer si la fortune lui serait plus favorable qu'aux temps anciens. La garnison d'Averse allait se rendre au roi de Hongrie, qui, de là, devait marcher sur Naples. Reynaud des

Baux, amiral, s'étant chargé de transporter la famille royale de Naples à Gaëte, s'empara de la personne de Marie, sœur de la reine et veuve du duc de Duras, la força à épouser son fils Robert, et même à consommer le mariage. Il cingla ensuite vers la Provence, où, à l'aide de son crédit et des droits de Marie, il prétendait ressusciter les projets de ses ancêtres. Le moment semblait favorable, soit parce que beaucoup de seigneurs et de villes étaient fatigués des sacrifices continuels du pays en faveur du gouvernement de Naples, soit encore parce que la reine venait d'enfreindre un privilége formel en nommant un étranger à la dignité de sénéchal. Mais le prince de Tarente, mari de la reine, ayant atteint la galère qui portait sa belle-sœur, tua l'amiral de sa main, et fit prisonnier son fils Robert. La position de la reine s'améliora ensuite. Le roi de Hongrie fut obligé d'évacuer Naples, et de se réfugier dans la Pouille. Clément VI saisit cette occasion de traiter avec lui pour avoir la paix. Toute la difficulté fut réduite à la question de l'innocence ou de la culpabilité de Jeanne. Coupable, le roi de Hongrie gardait le royaume de Naples; innocente, la reine rentrait dans tous ses droits, sauf une indemnité de guerre de trois cent mille florins. Le souverain pontife procéda donc au jugement de la cause,
1352. et, soit justice, soit politique, il acquitta la reine. Aussitôt le roi de Hongrie quitta le royaume de Naples; il refusa même l'indemnité, disant qu'il ne vendait point le sang de son frère; et Jeanne s'empressa de faire couronner roi son époux, le prince de Tarente.

Cependant une haine violente éclata entre les princes de la maison de Duras, qui étaient éloignés des affaires, et ceux de la maison de Tarente, qui y avaient la principale part. Louis de Duras, comte de Gravines, demeura à Naples pour fomenter les troubles; Robert son frère vint en Provence, et rallia à sa personne tous 1355.
les partisans de l'indépendance provençale. Philippe de Tarente, gouverneur de Provence, moyenna la paix en-les deux parties; mais cette paix ne fut pas de longue durée. Les princes de Duras, Amiel des Baux, et Rai-
mond des Baux, comte d'Avelin, appelèrent dans le 1635.
pays Arnaud de Servole, surnommé l'Archiprêtre, qui, après la bataille de Poitiers, où le roi Jean fut battu et pris par les Anglais, avait organisé une troupe de soldats débandés, s'en était déclaré le chef et le capitaine, et, faute de trouver de l'emploi, faisait, à la tête de ses troupes, le métier de brigand. Le prince-gouverneur, après avoir arrêté par un traité d'alliance le progrès des armes de Savoie dans le Piémont, s'appliqua entièrement aux soins de la guerre; mais il ne put empêcher l'Archiprêtre de passer la Durance, et les brigands mar-
quèrent leur route par le meurtre, le pillage et l'incen- 1358.
die. Le gouverneur ayant affamé le pays, l'Archiprêtre se replia sur Avignon, où le pape innocent VI, successeur de Clément VI, composa avec lui. « L'Archiprêtre, » dit Froissard, fut aussi révéremment reçu, comme s'il » eût été fils de France, dîna plusieurs fois devers le » pape et les cardinaux, et lui furent pardonnés tous

» ses péchés, et au départ on lui livra quarante mille » écus. » Cette guerre civile, entreprise, selon toutes les apparences, pour séparer la Provence du royaume de Naples, et où tant de calamités accablèrent le pays,
1360. ne cessa qu'en l'année 1360, époque de la mort du comte d'Avelin.

Les malheurs publics ne finirent pas là, et l'amour du brigandage produisit seul des résultats aussi funestes que le désir de l'indépendance nationale. Cette même année on vit arriver d'autres brigands, appelés les tard-venus. C'étaient des soldats débandés des compagnies anglaises qui venaient d'évacuer les places fortes de France, après le traité de Brétigni, où l'Angleterre et la France avaient terminé une longue guerre, et où l'on avait fixé la rançon du roi Jean. Le chef des tard-venus se
1361. faisait appeler l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde. Heureusement, le marquis de Montferrat, ayant besoin de troupes contre le seigneur de Milan, les engagea à son service, moyennant l'absolution de leurs péchés et soixante mille florins qu'ils reçurent du pape. Aux tard-venus succédèrent les compagnies d'un certain Jean Guccio, qui sedonnait follement le titre de roi de France, et ravageait sous ce nom les divers territoires des Gaules; aux bandes de Jean Guccio, d'autres bandes venues d'Espagne, sous la conduite du comte de Transtamare. Les premiers avaient été détruits par les
1362. troupes provençales; les Etats assemblés à Draguignan composèrent avec les autres pour dix mille florins, dix mille septiers de blé et deux mille brebis.

La reine-comtesse avait perdu son époux, le prince de Tarente, usé, dit-on, par les excès de sa tendresse, le 16 mai 1362. Urbain V, successeur d'Innocent VI, et le roi Jean de France, voulurent la marier avec Philippe de France, devenu plus tard duc apanagé de Bourgogne. La position de la France, par rapport aux descendans de Charles Ier, étant alors changée, et ceux-ci lui étant devenus presque étrangers, elle voulait soit la Provence, soit encore le royaume des Deux-Siciles et l'espérance de l'empire, sinon pour elle-même, du moins pour des princes capétiens plus rapprochés du trône. La reine préféra Jacques d'Aragon, prince sans patrimoine, dont le père avait été dépouillé du royaume de majorque et des comtés de Roussillon et de Cerdagne, par Pierre IV, roi d'Aragon. Le prince, borné au rôle d'époux, devait ne point prendre le titre de roi, ne recevoir aucun hommage, n'avoir aucune place forte, et ne se mêler en rien des affaires. Cependant, dans la situation où se trouvaient tant le royaume que les comtés, il aurait fallu un gouvernement d'homme et non de femme. Diverses bandes, pour lesquelles le brigan- 1363.
dage était devenu un métier et un délassement, insultèrent encore le pays, et, comme il arrive toujours dans les temps d'anarchie, les prétentions ennemies se réveillèrent. L'empereur Charles IV, successeur de l'empereur 1365.
Louis, ayant passé les monts pour conférer avec Urbain V des affaires d'Italie, se fit couronner roi à Arles, et reçut les hommages de divers évêques et du sénéchal

de Provence. La ville célébra en son honneur la fête des fous, solennité bizarre, où, entre autres choses, on voyait un enfant de chœur, élu évêque des fous, officier dans l'église, et les clercs l'assister, la figure masquée, et habillés de diverses manières. Le pape et l'empereur ayant fait ensemble une alliance pour recouvrer les terres usurpées sur l'Eglise et sur l'empire, se séparèrent avec la promesse de se joindre plus tard en Italie.

L'Angleterre et la France parurent encore sur la scène. Les rois anglais, maîtres de la Guyenne, du Poitou, etc., ne visaient à rien moins qu'à envahir la Gaule. Déjà Richard, roi d'Angleterre, avait obtenu de l'empereur la cession du royaume de Bourgogne ou d'Arles. Eléonore, fille du dernier Bérenger et femme de Henri III d'Angleterre, s'était fait inféoder le comté uni de Pro-
1367. vence et de Forcalquier. Edouard III réclama pareillement le pays, du chef de la même Eléonore, pour son second fils le duc de Lancastre. Aux prétentions de l'Angleterre, la France opposa sa vieille politique, quoiqu'elle eût échoué, une première fois, dans l'échange proposé en faveur du duc de Normandie, une seconde fois dans la négociation du mariage de la reine avec Philippe duc de Bourgogne. Le frère de Charles V,
1368 Louis Ier, duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, passa le Rhône, et vint attaquer les villes de Tarascon et d'Arles. Il se fondait, à ce qu'on assure, sur une cession du royaume d'Arles à lui faite par l'empereur Charles IV, comme une gracieuseté à la suite d'un repas qu'il en

avait reçu. Le souverain pontife ménagea des trêves, soit avec l'Angleterre, soit avec le duc d'Anjou. Mais la France ne s'en tint point là. Ayant connu le mécontentement de Louis roi de Hongrie, causé par la renonciation définitive que Jeanne avait faite de ses droits sur la Sicile, et par l'acte royal qui assurait la succession de la reine à Charles de Duras, époux de Marguerite, troisième fille de la princesse Marie, elle s'aboucha avec lui, et l'on traita d'un mariage entre Catherine, princesse de Hongrie, et Louis, comte de Valois, second fils du roi Charles V de France, auxquels on aurait donné le royaume et les comtés, mariage que la mort de la jeune princesse de Hongrie fit manquer. 1374

Jeanne venait, après la mort de son troisième mari, d'en épouser un quatrième, le prince Othon de Brunswick, lorsqu'un schisme religieux la plongea dans de nouveaux malheurs. Urbain V, quoique français, avait résolu de rétablir dans Rome le siége de la papauté, et son successeur, Grégoire XI, aussi français, exécuta ce dessein si convenable aux intérêts du gouvernement théocratique et à la dignite des pontifes universels. Grégoire XI mourut à Rome, le 27 mars 1378, et les cardinaux élurent un napolitain, l'archevêque de Barri, Urbain VI. Le nouveau pape, qui haïssait profondément l'influence française, montra un souverain orgueil envers la reine de Naples et tout le sacré collége. La cour de Naples et les cardinaux se concertèrent dans un péril commun. Sous prétexte de certaines violences po- 1376. 1378.

pulaires, arrivées lors de l'élection d'Urbain VI, les cardinaux s'étant assemblés à Fondi, ville du royaume de Naples, cassèrent cette élection, et portèrent sur le trône pontifical Robert de Genève, le plus puissant et le mieux apparenté des cardinaux (Clément VII). Il y eut alors deux papes, Urbain VI, qui resta à Rome, et Clément VII, qui vint à Avignon. L'Europe se divisa, non selon des convictions intérieures, mais selon la ligne habituelle des intérêts matériels. L'Aragon, le Saint-Empire, l'Italie, l'Angleterre embrassèrent le parti d'Urbain VI; Naples, la Provence, l'Ecosse, la Castille se déclarèrent pour Clément VII.

Le pape de Rome excita, contre Jeanne, Charles de Duras, le même qui avait été déclaré son héritier, et qui vivait alors à la cour de Hongrie. Les premières avances du pontife envers ce prince n'eurent aucun succès, mais il les renouvela. Celui-ci, voyant augmenter le crédit d'un autre prince capétien, Robert d'Artois, aussi marié avec une fille de la sœur de Jeanne, ne résista plus, et résolut, à l'aide de son cousin, Louis roi de
1380. Hongrie, de marcher sur Naples. Alors la reine se jeta entièrement dans les bras de la France en adoptant Louis Ier, duc d'Anjou, frère de Charles V, adoption que le pape d'Avignon, Clément VII, se hâta de confirmer. Ce dernier acte de la reine, qui menaçait le royaume et le comté uni de la domination française, diminua le nombre de ses partisans. Charles de Duras, après avoir été couronné roi à Rome, par Urbain VI, entra sans

difficulté dans la ville de Naples, et bloqua le château 1381.
de l'OEuf, où la reine s'était réfugiée. La malheureuse princesse, pressée par la faim, parce que, avec sa facilité ordinaire, elle avait admis tous ceux qui avaient cherché un asile auprès d'elle, ne voyant point arriver les galères de Provence qu'elle avait mandées pour la prendre, fit une trêve de cinq jours avec Charles de Duras, et promit de se rendre si, pendant ce délai, le prince Othon, alors cantonné dans Averse, ne venait la secourir. Le cinquième jour, Othon parut devant Naples; il fut battu et pris, et la reine se livra au vainqueur. D'abord Charles traita sa tante avec toutes les marques d'un sincère et profond respect; ensuite, Jeanne ayant eu la permission d'entretenir les commandans des galères de Provence, qui étaient arrivées, et leur ayant solennellement ordonné de ne reconnaître pour leur seigneur que son fils adoptif le duc d'Anjou, le prince irrité fit enfermer séparément la reine et son mari.

Le duc d'Anjou, pressé par les instances de Clément 1382
VII, et déterminé par l'opinion du conseil de France, résolut d'aller secourir la reine. Il reçut à Avignon, où il arriva le 22 février 1382, le serment du sénéchal de Provence, des villes de Marseille et d'Arles, du prince d'Orange, du seigneur de Sault. Mais la communauté d'Aix, à la tête de la majorité des seigneurs et des villes, refusa de le reconnaître. Parmi les chefs de l'union d'Aix on remarquait Raimond de Beaufort, vicomte de

Turenne, dont la famille, originaire du Limousin, s'étant transportée en Provence à la suite de l'élévation au souverain pontificat de deux de ses membres, Clément VI et Grégoire XI, avait obtenu de la reine un grand nombre de terres, déclarées bien et valablement séparées du domaine comtal. Cependant le parti de Jeanne, qui espérait recevoir un prompt secours du duc d'Anjou, remua dans Naples. Charles de Duras, après avoir consulté le roi de Hongrie, fit étouffer la reine, et, en vertu de son droit légal de succession, il se déclara roi sous le nom de Charles III. Le duc d'Anjou ignorait encore ces événemens lorsqu'il passa les Alpes à la tête de quinze mille chevaux et de trois mille cinq cents arbalétriers, et suivi d'un grand nombre de mulets chargés d'or et d'argent.

En même temps que le fils adoptif de la reine attaquait le royaume de Naples, il continuait la guerre en Provence. Le seigneur de Bellegarde, sénéchal de Languedoc, mit le siége devant la capitale. Les Marseillais, s'étant emparés des châteaux d'Oriol, de Roquevaire, de Bouc et de Gardanne, qui assuraient leur communication avec les assiégeans, envoyèrent au seigneur de Bellegarde un secours de mille hommes et de deux cents arbalétriers. De son côté, Charles III avait dirigé, sur la Provence, Spinola, nommé sénéchal, et quelques troupes italiennes. La mort du duc d'Anjou, arrivée dans le royaume de Naples le 20 septembre 1384, après
1384. une campagne qui s'ouvrit glorieusement par une grande

victoire, et se termina honteusement par la désertion de l'armée, ne changea point les desseins de la France. Marie de Blois son épouse était auprès du roi de France, avec son fils et son héritier encore enfant, Louis duc d'Anjou, que nous appellerons Louis II, ayant appelé son père Louis Ier, pour nous conformer à l'usage des ancêtres, bien que le fils adoptif de Jeanne n'ait jamais été de fait ni de droit comte de Provence. La ville d'Aix, qui était à la tête des patriotes, la ville de Marseille et le parti angevin, députèrent chacun de leur côté à la cour de France. Tandis que les envoyés angevins pressaient la veuve de Louis Ier et le jeune Louis II de venir en Provence, les envoyés de l'union refusèrent nettement de les voir, et ne voulurent conférer qu'avec le roi de France. Selon quelques-uns, il fut même question alors de la réunion du pays à cette couronne. Marie de Blois et son fils, ayant quitté la cour de France, arrivèrent à Avignon le 24 avril 1385. Le pape Clément VII investit 1385
le jeune prince du royaume de Naples, aux anciennes conditions. La duchesse s'occupa ensuite de visiter les villes d'Arles et de Marseille, et de miner le parti de l'union par la force des armes et par les intrigues. Quelques seigneurs et quelques villes, assemblés dans la ville d'Apt, se prononcèrent pour le duc d'Anjou à certaines conditions, savoir, que les comtés de Provence et de Forcalquier et les terres adjacentes, c'est-à-dire les villes d'Arles, de Marseille et de Nice, la vallée de Sault, la seigneurie de Grignan, etc., seraient perpétuellement

unis ; que le domaine resterait inaliénable ; que les franchises et louables coutumes du pays seraient maintenues ; qu'il n'y aurait point de nouveaux subsides ; et qu'on n'évoquerait point les causes à un tribunal étranger. Le roi de France fit conclure, entre les deux partis, une trève de six mois. Marie renouvela, contre la ville d'Aix, une ordonnance de Louis Ier, qui transférait à Marseille les cours de justice et le gouvernement.

1386 La mort de Charles III, assassiné en Hongrie, où il s'était rendu pour s'emparer de la couronne, après la mort du roi Louis, disposa le pays à s'accommoder avec la nouvelle maison d'Anjou. Cependant il se passa encore une année sans que l'union d'Aix fît sa soumission, et qu'elle cessât de reconnaître, comme seul comte, le jeune Ladislas, fils et héritier de Charles III.

1387. Enfin la capitale et la plupart des seigneurs et des villes de l'union se déterminèrent à faire la paix. Vaureille, Tressemanes et Verdoin, syndics d'Aix, traitèrent avec la régente, et l'on dressa deux capitulations, l'une pour le pays, l'autre pour la ville. Le comté uni de Provence et de Forcalquier, et les terres adjacentes, étaient transférés au fils du duc d'Anjou, Louis II, duc d'Anjou, par le principe du testament et de l'adoption de Jeanne, nonobstant tous les titres des descendans de Charles Ier. Les priviléges des trois Etats étaient maintenus ; les biens sur eux saisis, dans la guerre, rendus ; la mémoire des derniers événemens abolie. Les Provençaux bannis des communautés de l'union, les ennemis

de ces communautés ne pouvaient, de dix ans, y exercer des offices. On ne devait construire aucun fort sur le territoire de l'union, ni y changer en rien le régime public. La régente s'engageait à ne point aliéner le domaine, et à révoquer les anciennes aliénations. Le sénéchal et autres officiers entrant en charge juraient l'observation de ce pacte. Quant à la ville d'Aix, elle conservait la cour royale et les chambres des archives et du fisc. Le sénéchal et ses officiers ne quittaient le palais que pour visiter le pays, suivant les statuts. Le conseil de ville avait le droit de lever des taxes. Il était autorisé à entretenir et à faire garder les fortifications de la ville et les tours du territoire. Le lieutenant du viguier d'Aix était assisté, en faisant le guet, de deux prud'hommes nommés par le conseil. Les habitans pouvaient, de leur propre autorité, avec ou sans armes, par eux ou par d'autres, se défendre et défendre leurs concitoyens de toute capture et exécution illégale. Le serment de fidélité n'était fait aux successeurs du comte qu'au préalable ils n'eussent juré l'observation de ces choses. Les officiers contrevenant à la teneur des articles devaient, sur la réquisition des syndics ou des députés de la ville, révoquer leurs actes, et à défaut ils n'étaient plus tenus pour vrais officiers, et la ville leur retirait son obéissance.

La ville de Nice, les vigueries de Puget-le-Théniers 1388
et de Barcelonette n'entrèrent point dans cet accord. Marguerite, mère de Ladislas et régente de Naples, leur

ayant permis d'adopter provisoirement un souverain quelconque, le duc d'Anjou excepté, à charge de revenir sous son obéissance si, dans trois ans, elle était en état de se faire respecter chez eux, ces peuples se tournèrent vers la maison de Savoie, qui déjà avait obtenu de Louis Ier la cession du comté de Piémont. Si les Provençaux d'outre-Var et de la vallée de Barcelonette eussent jugé cette séparation définitive, ils n'auraient point consenti un traité par lequel ils brisaient de chères habitudes, et devenaient un peuple à part, également étranger à la Savoie, au Piémont, à la Ligurie et à la Provence. Le baron de Beuil, de la maison des Grimaldi, sénéchal du pays pour Ladislas, qui conclut cette affaire, eut bien plus en vue les vingt-cinq villages des diocèses de Nice et de Glandèves, dont il fut gratifié, que l'intérêt des descendans de Charles Ier et les maximes de la succession légitime.

Ici se termine cette première maison d'Anjou, qui a essuyé de si terriples catastrophes. Sa fin, où l'on remarque les tragédies des assassinats d'André, de Jeanne, de Charles III, ressemble assez à son commencement, où se montrent les échafauds de Conradin et du prince d'Antioche, la prison de la famille de Mainfroi et les représailles nationales de la Sicile. Charles Ier fut l'auteur des infortunes de sa race, parce que, dans son projet de se former un établissement héréditaire, il dépassa continuellement le but. Ce n'est point qu'il eut eu tort d'accepter de l'Eglise romaine le royaume des Deux-

Siciles. Mais le vainqueur de Mainfroi devait, bornant son ambition aux Deux-Siciles, ne point jeter son regard sur l'empire et sur l'Italie. Et alors, se déclarant Sicilien de cœur et d'âme, en gouvernant ses peuples avec bonté et fermeté, en secourant l'Eglise romaine contre les empereurs, plutôt en apparence que sérieusement, il eût utilement employé au dedans, pour la consolidation de sa dynastie, ces travaux qui, au dehors, ne pouvaient parvenir à fixer le fantôme errant de la royauté italienne. On n'aurait vu alors ni le meurtre de Conradin et de ses parens, ni la séparation de la Sicile d'avec le royaume de Naples, ni la captivité de Charles II. Sous un gouvernement régulier et sous une dynastie bien assise, la sagesse de ce Robert, qui fut surnommé le Salomon de son siècle, eût plus facilement assuré le trône de Naples contre les prétentions de la branche d'Anjou-Hongrie, et les événemens du règne de Jeanne eussent perdu quelque chose de leurs couleurs sombres ou de leur funeste importance. Le pays aurait encore plus gagné à cette direction d'une meilleure politique. Les jalousies des deux maisons principales de Tarente et de Duras, l'orgueil des seigneurs des Baux, n'eussent point été si bien servis par l'amour de l'indépendance nationale et la fatigue des sacrifices étrangers. La maison de Savoie, toujours si attentive à profiter de nos malheurs et des fautes de nos princes, n'aurait point ruiné l'autorité provençale dans le Piémont, et séparé du pays les peuples d'outre-Var. D'ailleurs les desseins de Charles

Ier n'eussent été qu'ajournés. La Provence, le Piémont et les Deux-Siciles auraient formé, aux deux bouts de l'Italie, de solides barrières, par lesquelles on eût, de proche en proche et avec le temps, enveloppé la papauté et atteint la ville de Rome, où pouvait se faire encore un empereur. Mais il n'en fut point ainsi, et cette fausse politique du comte d'Anjou perdit sa race. Malgré tous les efforts de l'union d'Aix, la Provence passa de la première maison d'Anjou à la seconde, des descendans du frère de saint Louis aux descendans du frère de Charles-le-Sage, d'une branche capétienne plus éloignée à une branche moins éloignée et toute française encore ; et sauf les graves différences qu'amenèrent les changemens survenus dans la Germanie et dans l'Italie, sauf l'état de dépendance où la faiblesse de cette nouvelle dynastie les tint plus particulièrement envers la France, la seconde maison d'Anjou se trouva placée, par rapport à la papauté, à l'empire et à l'Italie, dans la même situation que la première.

CHAPITRE IV

DEUXIÈME MAISON D'ANJOU

Les héritiers adoptifs de Jeanne trouvèrent le royaume de Naples occupé par le prince légitime, et la Provence démembrée par l'étranger. Après que le pape d'Avignon, Clément VII, eut couronné le jeune Louis II, 1389.
âgé de douze ans, roi des Deux-Siciles, la duchesse d'Anjou donna toute son attention aux manœuvres de la Savoie, et aux derniers efforts du parti de Charles III. Une trève de douze ans, qui maintenait le *statu quo*, entre la Provence et la Savoie, au sujet des vigueries séparées, lui permit de s'occuper de la pacification intérieure. Le vicomte Raimond de Turenne, irrité de ne pouvoir rentrer dans la possession des terres que Jeanne lui avait données, et que Louis Ier avait réunies au domaine, continuait la guerre ; un grand nombre de sujets provençaux, entre autres plusieurs officiers du pays, soutenaient le vicomte, qui leur semblait être le défenseur de la bonne cause.

Le 20 juillet 1390, le jeune comte s'embarqua pour 1390
Naples, où l'appelait un parti considérable, laissant la conduite des affaires à ses lieutenans et au conseil des

Etats. La situation du pays était épouvantable ; on se croyait, par les malheurs inouïs de la guerre, par les pillages, les viols, les meurtres et les embrasemens, retourné aux invasions des barbares. Les ruines des bourgs et des villages détruits ont longtemps attesté, à défaut de chroniques nationales, la grandeur des maux publics. Le vicomte fut appelé le fléau de la Provence. Pour surcroît d'infortune, des étrangers à la solde des Etats s'emparèrent de plusieurs châteaux, qu'ils firent ensuite chèrement payer. La contagion se joignit aux brigandages intérieurs et à la disette des choses de la vie. Les imaginations épouvantées, qui n'attendaient plus aucun secours de la terre, en cherchèrent dans le ciel. De tous côtés, des processions composées d'hommes, de femmes et d'enfans, allaient chantant des cantiques lamentables, se prosternant de temps à autre, et criant par trois fois, dans cette humble situation : *Paix et miséricorde.*

1396. Le conseil des Etats, réuni à Aix, pour chercher un remède à ces calamités, ordonna une levée d'hommes, et frappa une imposition générale sur les trois ordres. Il y eut, dans cette assemblée, quatorze évêques, entre autres, l'évêque de Gap, trois abbés ; deux commandeurs de l'ordre de Saint-Jean, au nom de tous les commandeurs ; environ quarante-quatre seigneurs, stipulant pour eux et pour leurs terres ou pour leurs hommes ; et trente-deux communautés domaniales. Les habitans des fiefs seigneuriaux n'entraient pas alors dans

l'assemblée du pays, le comte n'ayant pas encore suffisamment altéré sa constitution aristocratique, qui faisait de chaque seigneurie un véritable co-Etat, et c'était aux seigneurs à comparaître et à traiter en leur nom personnel et au nom de leurs hommes. Au contraire, quoique régulièrement les anciennes villes consulaires eussent seules le droit de se présenter, et que le comte dût porter la voix de tous les autres bourgs et villages domaniaux, on avait déjà introduit ces derniers dans le conseil national, pour obtenir une administration plus facile, et pour balancer la puissance des seigneurs ; révolution mémorable qui annonçait la venue prochaine aux Etats, des bourgs et des campagnes de tout le pays.

La guerre civile n'avait pas cessé, lorsque Louis II 1399
revint du royaume de Naples, en août 1399. L'expédition du comte, semblable à celle de son père, avait commencé par une brillante victoire et fini par un désastre complet. Louis II ramena avec lui ceux de ses soldats qu'il n'avait point laissés à la garde de quelques places fortes, demeurées dans son parti. Il ne tarda point d'al-
ler en France, où il renouvela avec le comte de Savoie, 1400.
la trève de douze ans qui allait expirer. Rassuré du côté de la Savoie par cette convention, et voyant le pays tranquille depuis la mort du vicomte de Turenne, il jeta les yeux pour se marier, sur Yolande d'Aragon, fille puînée du roi Jean Ier d'Aragon. Il espérait se faire un appui contre Ladislas de cette puissante maison, qui possédait l'Aragon et la Sicile. Louis II régla ensuite

quelques affaires. Pour complaire à la France, qui voulait finir le schisme de l'Eglise, prolongé par l'élection de Boniface IX en remplacement d'Urbain VI à Rome, et par celle de Benoît XIII en remplacement de Clément VII à Avignon, s'étant déclaré neutre entre les deux
1402. pontifes, il reprit, sur la réquisition des Etats, l'obédience du pape d'Avignon. Il nomma des commissaires
1409 chargés de poursuivre, devant des arbitres convenus avec le comte de Savoie, l'affaire des vigueries séparées, et retourna dans le royaume de Naples.

Ladislas, seul reste de la postérité masculine du vainqueur de Mainfroi et de Conradin, témoignait ouvertement les desseins audacieux que ses ancêtres avaient tenus cachés. Il régnait dans Naples, sans contradiction; Rome et presque toute la Romagne reconnaissaient son pouvoir, et il marchait à la conquête des autres Etats d'Italie, sous des enseignes qui portaient ces mots : *aut Cœsar aut nihil*. Louis s'entendit avec la ligue des seigneurs et des communes d'Italie, opposés à Ladislas. Le nouveau pontife, Alexandre V, que le concile de Pise venait d'élire, après avoir déposé Benoît XIII, pape d'Avignon, et Grégoire XII, successeur d'Innocent VII, dans la papauté de Rome, le reçut avec affection à Pise, lui donna l'investiture du royaume de Naples, et le créa gonfalonier de l'Eglise. Louis II, soutenu des chefs de la ligue italienne, reprit, dans la Toscane, plusieurs places occupées par Ladislas, et s'empara d'une portion de la ville de Rome. Malgré la faveur constante d'Alexan-

dre V, et de son successeur Jean XXIII, il fut deux fois obligé de venir chercher des secours en Provence. Enfin, ayant remis le pied sur le territoire italien, et reçu la 1410.
bénédiction du souverain pontife et l'étendard de l'Eglise, il eut ordre de marcher contre Ladislas. Louis II gagna une grande bataille sur ce prince ; mais il ne sut 1411.
pas mieux conserver ses avantages que dans sa première campagne, et il repassa les Alpes, laissant son rival tout puissant.

Le roi-comte, alors, fit valoir, sinon par les armes, du moins par les négociations, les droits de sa femme Yolande, sur le royaume d'Aragon. Pierre IV, dit le Cérémonieux, roi d'Aragon, étant mort le 5 janvier 1387, avait été remplacé sur le trône par son fils Jean Ier. Jean étant mort aussi, avait eu pour successeur son frère Martin. Martin mourut sans postérité. Un grand nombre de concurrens demandèrent aux cortès d'Aragon sa succession, qui comprenait les royaumes d'Aragon, de Valence, le comté de Barcelone, Maïorque et Minorque en Espagne; la Cerdagne et le Roussillon dans la Gaule; la Corse, la Sardaigne et la Sicile en Italie. C'étaient principalement le comte de Provence, du chef de sa femme, fille du roi Jean ; Ferdinand, infant de Castille, du chef de sa mère Eléonore, fille de Pierre IV; et Alfonse, duc de Candie, petit-fils, par son père, de Jacques II, roi d'Aragon, comme plus prochain agnat. Louis II, malgré l'appui de la France, ne
réussit point auprès des Etats d'Aragon. Des neuf com- 1412

missaires, devant lesquels la cause avait été portée, six se prononcèrent pour Ferdinand de Castille.

Louis II n'ayant plus aucune espérance en Italie, où d'abord Jean XXIII s'était concilié avec Ladislas, et où ensuite le même pontife, qui l'avait appelé contre Jeannelle, sœur et héritière de Ladislas, ne pouvait plus rien pour lui, parce qu'il venait d'être déposé au concile de Constance, s'occupa exclusivement de l'administration du pays. La reine Jeanne avait fait faire un grand pas à la souveraineté des comtes, en ordonnant que les vassaux auraient le choix de relever les appels devant les justices seigneuriales, ou devant la justice comtale, et que d'ailleurs les barons ne pourraient plus être juges dans leurs propres causes. Louis II voulut remplacer le juge-mage, autrement dit, des secondes ou dernières
1415. appellations, magistrature de peu de vigueur, par une compagnie d'officiers, imitée de France, et nommé parlement, qui présentât aux barons un corps serré et invincible, capable de gagner du terrain de jour en jour. Le parlement fut composé, outre le juge-mage, de six membres qualifiés présidens, d'un avocat et d'un procureur fiscal, et de plusieurs greffiers ou notaires. Louis
1417. II mourut à Angers, capitale de son duché d'Anjou, où il faisait de fréquens séjours, pour se défendre de l'attaque des Anglais. Il laissa, entre autres enfans, trois fils, Louis III, René-le-Bon, et Charles du Maine, et une fille, Marie, épouse de Charles VII, roi de France.

Yolande d'Aragon, tutrice de Louis III, et régente de

Provence, reçut à Angers les députés des Etats, parmi lesquels se trouvaient quelques gentilshommes des anciennes maisons vicomtales ou principales du pays, savoir : Fouquet d'Agout, Bertrand de Grasse, Reforciat de Castellane. Les seigneurs, qui étant les plus nombreux dans cette assemblée, y formaient les résolutions, sollicitèrent la destruction du parlement, et le rétablissement du juge-mage. La régente fit droit à leurs demandes, et en outre elle confirma le statut qui excluait les étrangers des charges publiques, interdit aux officiers les descentes dans les villes et les villages, non autorisées par le comte ou par les Etats, octroya une diminution de feux, à laquelle furent départis des commissaires des trois ordres, annulla les sauve-gardes des juifs dans les procès avec les chrétiens, et généralement remit toutes choses sur le même pied que du temps de la comtesse Jeanne. Deux ans après, toujours à la réquisition des 1449.
Etats, la régente révoqua tous les impôts du sel, des denrées et des marchandises, et restitua l'ancien titre de la monnaie. La même année elle se régla définitivement avec la maison de Savoie. La régente renonça aux droits du pays sur les vigueries d'outre-Var, et la maison de Savoie lui abandonna deux millions de livres qu'Amé VI avait dépensées au service de Louis Ier. Mais, nonobstant cette cession de la régente, on verra le successeur de Louis III poursuivre encore le recouvrement de Nice et des vigueries séparées.

La régente reporta ensuite son attention sur le royau-

me de Naples. Les favoris se disputaient le cœur et le pouvoir de la sœur de Ladislas. Pour affermir dans ses mains un sceptre qu'ébranlaient les agitations du palais, Jeannelle songea à adopter le comte de Richemont, frère de Henri V, roi d'Angleterre. C'était là comme une suite de la puissance des rois anglais, qui venaient de gagner sur la France la bataille d'Azincourt, et qui affectaient à leur tour la domination de la Gaule, et la monarchie européenne. Martin V, successeur de Jean XXIII, selon l'ancienne politique, se prononça pour le plus faible contre le plus fort, et appela le comte de Provence en Italie. Il fut encore convenu, entre le suzerain du royaume et Louis III, que la souveraineté de Naples serait incompatible avec l'empire, avec le titre de roi des Romains ou de Germanie, et avec aucune souveraineté italienne; que si la couronne tombait à une fille, elle ne pourrait, en conséquence, épouser ni l'empereur, ni le roi des Romains, ni aucun prince d'Italie; que jusqu'à l'âge de dix-huit ans, les rois de Naples resteraient sous la tutelle du Saint-Siége; que les églises et les monastères seraient exempts d'impôts. La reine de Naples ne trouvant point le comte de Richemont favorable à ses vues, et ne voulant point du comte de Provence, adopta Alfonse V, roi d'Aragon.

1420. Louis III et le roi d'Aragon recommencèrent, sur le sol italien, cette lutte mémorable qu'avaient engagée les princes capétiens de la première maison d'Anjou, et les descendans des comtes de Barcelone. Les succès et les

revers de la guerre furent d'abord partagés. Mais malgré les bulles d'anathème et les secours effectifs du souverain pontife, les affaires de Louis III déclinaient, lorsqu'une révolution du palais changea subitement la face des choses. La reine, indignée du ton de maître qu'avait pris le roi d'Aragon, révoqua son acte d'adoption, 1423
et choisit pour fils adoptif le comte de Provence. Jeannelle et Louis III eurent une entrevue à Averse, où ils se prodiguèrent les témoignages d'une mutuelle affection. Alfonse ayant été rappelé en Aragon, par les craintes que lui donnait le roi de Castille, quitta le royaume de Naples, dont il laissa le commandement à son frère Pierre.

En passant à la hauteur de Marseille, le roi d'Aragon surprit la ville. Pendant trois jours, les Aragonais commirent tous les excès que l'imagination peut prêter à un vainqueur insolent et sans pitié. Lorsque les Aragonais se furent retirés, les paysans des villages voisins se réunirent en troupes, et vinrent, par la plus détestable perfidie, continuer le pillage. Les vainqueurs emportèrent avec eux le corps de saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles-le-Boiteux, la chaîne du port et les archives de la ville. La capitale ajouta alors aux armes d'Aragon qu'elle portait, les armes de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou; parce que, étant allé secourir les Marseillais, la ressemblance des enseignes d'Aix et de celles d'Aragon avait produit une méprise funeste. Ce sont là les armes qu'elle porte encore de nos jours :

d'or à quatre pals de gueules qui est d'Aragon, au chef tiercé; d'argent, à une grande croix potencée, accompagnée de quatre croizettes de même, pour Jérusalem; d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un lambel de quatre pendans de gueules pour la Sicile; et d'azur semé de fleurs de lis d'or, bordé de gueules pour l'Anjou, avec cette devise : *Generoso sanguine parta.*

Louis III était toujours dans le royaume de Naples, où il faisait aux Aragonais une guerre qu'il aurait terminé heureusement, s'il ne se fût brouillé avec le sénéchal Carracioli, amant de la reine. Le sénéchal commença à favoriser sous main le roi d'Aragon, et à le
1432 presser de revenir à Naples. L'assassinat de Carracioli changea encore la direction des choses. Le comte de Provence mourut, au château de Cousance en Calabre,
1434 âgé de vingt-quatre ans, après avoir institué héritier René-le-Bon, son frère, qui se trouvait prisonnier du duc de Bourgogne. Louis III avait rétabli, sous le nom de conseil éminent, le parlement créé par son père Louis II; car il était de plus en plus facile de reconnaître qu'il fallait dans le pays, soit pour achever pleinement la conquête des justices féodales, soit pour assurer la justice et la police, un corps modérateur et conservateur placé entre le prince et le peuple. Naturellement, ç'aurait été aux seigneurs à former le sénat de la nation provençale; mais ils n'arrivèrent pas assez tôt, et ils furent prévenus par les officiers du comte.

René-le-Bon avait déjà reçu de son oncle, le cardinal

Louis du Bar, le duché du Bar, et de Charles, duc de Lorraine, dont il avait épousé la fille aînée, le duché de Lorraine. Mais l'occupation de la Lorraine ne lui fut pas aussi facile que celle du duché de Bar. Le comte de Vaudemont, plus prochain agnat, revendiqua la Lorraine comme fief masculin, secondé par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. René fut fait prisonnier dans cette guerre, et il n'avait pas encore recouvré sa liberté, lorsqu'un gentilhomme de Provence lui apporta la nouvelle de la mort de son frère. Bientôt les députés du conseil de Naples vinrent lui annoncer la mort de Jeannelle, arrivée deux mois et demi après celle de Louis III, 1435.
et l'adoption faite par elle, de René, à la place du feu comte. Le roi prisonnier nomma sa femme, Isabelle de Lorraine, vice-gérante de Naples.

Ce royaume était toujours en proie à deux partis principaux : les Angevins et les Aragonais. Il y avait en outre un tiers-parti, qui voulait, par l'extinction de la postérité de Charles Ier, le retour pur et simple au Saint Siége. Eugène IV, successeur de Martin V, semblait croire possible cette réunion ; d'où les pontifes romains auraient ensuite plus facilement obtenu la souveraineté de toute l'Italie. Le roi Alfonse d'Aragon, ayant été fait prisonnier, et la vice-gérante étant arrivée à Naples, le parti angevin prit une supériorité marquée, et Eugène IV embrassa les intérêts du comte de Provence. Enfin, au bout de nombreuses et pénibles négociations, René obtint sa délivrance. Il visita les Provençaux, qui l'ac- 1437.

cablèrent de fêtes, et il reprit cette route de l'Italie, marquée par les inutiles victoires et les désastres réels de ses devanciers.

Alfonse venait d'obtenir sa liberté du duc de Milan, jusque-là partisan des Angevins, et il avait mis entièrement ce prince dans ses vues. René aurait cependant lutté avec avantage contre ses ennemis, s'il n'eût été
1441 trahi par le connétable de Naples, qui, sous main, débaucha son armée en faveur du roi d'Aragon. Le comte offrit à Alfonse la possession paisible du royaume, pourvu qu'il en instituât héritier après lui son fils aîné, Jean d'Anjou ; mais le parti angevin ne voulut point de cet arrangement, où René conciliait les droits de sa famille et ceux de l'humanité. Les dissensions continuèrent, et
1442. les Aragonais surprirent Naples, par le même canal souterrain dont s'était servi, neuf siècles auparavant, Bélisaire, dans la guerre contre les Goths.

De retour en Provence, René se rendit auprès de son cousin le roi de France Charles VII, et le servit de son épée et de ses talens politiques dans la lutte que soutenait alors la France pour défendre sa nationalité et le sang de ses rois contre l'envahissement total de l'Angleterre, lutte où il avait, d'ailleurs, un intérêt propre, à raison de ses duchés d'Anjou et du Maine, et même de son comté de Provence. Ayant ensuite quitté le roi de France, il voulut, sollicité par la piété aveugle de son temps, faire rechercher, dans une petite ville des environs d'Arles, les corps des Marie Jacobé et Salomé, et

de Sara leur savante. Les principaux lieux du comté s'étaient distribué les reliques des parens ou amis de Jésus. Marseille montrait les restes de Lazare ; Tarascon, ceux de Marthe ; Aix, ceux de Maximin ; le bourg de Saint-Maximin, ceux de Magdeleine ; Apt, ceux d'Anne, mère de Marie ; Arles, ceux de Trophime, disciple de saint Paul. On prétendit y joindre les corps de ces bienheureuses femmes, et dans les fouilles qui furent 1448.
faites, deux corps trouvés sous l'autel, à côté l'un de l'autre, furent jugés être ceux des deux Marie, et un troisième, placé à leurs pieds et au travers, celui de la servante.

Après avoir employé encore quelques années au service de la France, René reporta son attention sur l'Italie. Les Vénitiens, les maisons de Montferrat et de Savoie, et le roi Alfonse, faisaient, d'un commun accord, 1453.
la guerre au duc François Sforze de Milan et à la république de Florence, parce que ces trois premières puissances voulaient s'étendre dans la Lombardie, et que le roi d'Aragon se trouvait gêné du voisinage des Florentins. Ces derniers réclamèrent l'assistance du roi de France et du comte de Provence, promettant qu'à leur tour ils seconderaient René dans la conquête de Naples. Mais ensuite les puissances belligérantes firent la paix, et le comte abandonna de nouveau l'Italie. Les intérêts franco-provençaux obtinrent un dédommagement dans la résolution de la commune de Gênes, qui se mit sous 1458.
la protection de Charles VII de France, et reçut pour

gouverneur le duc Jean de Calabre, fils de René. La mort du roi d'Aragon, qui laissait pour successeur son fils naturel Ferdinand, changea un moment la scène. Les trois anciens partis du souverain pontife, de la maison d'Aragon et du comte de Provence, furent encore en présence. Mais Calixte III, successeur de Nicolas V, étant mort, le nouveau pape, Pie II, donna à Ferdi-
1459. nand l'investiture du royaume de Naples, et René n'eut d'autre ressource, après avoir longuement sollicité la révocation de cet acte, que de faire signifier un appel du pape au futur concile.

Cependant une révolution se déclara à Naples. Plusieurs seigneurs napolitains appelèrent le duc de Calabre, fils du comte, et se rangèrent sous ses enseignes dès qu'il eut débarqué. La maison d'Aragon était perdue, si
1460. la reine, épouse de Ferdinand, n'eût montré une grandeur et une fermeté d'âme au niveau de ses périls. Elle parcourut les rues de Naples, calmant par ses discours touchans et héroïques la haine des citoyens, et demandant, une bourse à la main, de quoi lever une armée. Les Aragonais demeurèrent victorieux. Gênes même fut enlevé au duc de Calabre, et la France repassa les monts. René, après avoir essayé de rentrer dans la possession de Nice et des vigueries séparées, transporta, en
1476. Aragon, des efforts qui auraient été perdus en Italie. Le duc de Calabre ouvrit la campagne sous les plus heureux auspices, mais sa mort arrêta ses succès.

Le comte s'occupa alors de régler sa succession. Tous

les enfans du duc de Calabre étaient morts. Il donna à son petit-fils René, fils de sa fille Yolande, héritier de la maison de Vaudemont, les duchés de Bar et de Lor- 1474.
raine, et institua pour héritier son neveu Charles, comte du Maine. Mais la France n'avait jamais perdu de vue l'union du pays avec la couronne. Le roi Louis XI avait même fait un voyage en Provence, pour voir de ses propres yeux l'état des choses. Lorsque celui-ci connut le testament du comte, il mit en avant la cession que Marguerite, reine d'Angleterre, fille de René, lui avait faite de ses droits sur le Bar, la Lorraine, l'Anjou et la Provence. Louis XI, comme suzerain du Bar et de l'Anjou, confisqua ces duchés et fit citer René au parlement de Paris. René s'allia avec le duc de Bourgogne, ennemi du roi de France, et il paraît qu'il fut question d'assurer la Provence à ce prince. Tout s'arrangea pourtant, Louis rendit les duchés d'Anjou et de Bar. René abondonna l'alliance de la Bourgogne, et, selon la commune opinion, promit le comté à la France, après la mort du comte du Maine, duquel on n'attendait point de postérité.

René mourut le 10 juillet 1480. Ce prince eut une 1480.
grande ressemblance avec le roi Robert. Il gouverna doucement ses sujets de Provence, leur donnant toujours audience en voyage et à la chasse, et ne leur demandant de subsides que dans les cas extrêmes. « Ce qui le rendit par-dessus tout recommandable, et lui acquit le surnom de *Bon*, dit Honoré Bouche, c'est sa

grande douceur de cœur et sa débonnaireté naturelle, qui lui faisaieut porter compassion aux affligés de toute sorte, et les secourir autant qu'il le pouvait. » Après trois siècles écoulés, après des événemens immenses qui ont de beaucoup augmenté l'importance des nations, et diminué de beaucoup celle des hommes, son nom est encore vénéré dans le pays. Cela n'arrive point, sans doute aux rois impopulaires.

Dès que René fut mort, Charles IV, pour asseoir son autorité naissante, s'empressa de confirmer les priviléges du pays et des villes. Il supprima la douane, promit de changer annuellement ses juges, et de ne point lever d'impôt sans le consentement des Etats, et autorisa la formation d'une commission nationale, chargée de défendre les libertés publiques. Ensuite le roi-comte, appuyé par Louis XI, fit demander au souverain pontife, Sixte IV, successeur de Paul II, l'investiture du royaume de Naples. Mais le pape lui permit seulement de prendre acte de sa réquisition.

1481. Cependant Yolande et son fils René, duc de Lorraine et de Bar, ne pouvaient se faire à l'idée de perdre l'héritage de la seconde maison d'Anjou. Yolande prit les titres de reine des Deux-Siciles, comtesse de Provence, et le duc vint exciter dans le pays les nombreux ennemis de la France. Les Lorrains se rendirent maîtres d'Apt, de Forcalquier et de Manosque; puis ayant passé la Durance, ils s'emparèrent de Guillaume, d'Entrevaux et de toute la viguerie de Grasse. Un descendant de

Romée de Villeneuve, le fils du marquis de Trans, se distingua par son attachement au parti français. Un seigneur de la maison d'Agoult, et deux seigneurs de la maison de Castellane, parurent dans les rangs opposés. Les secours que Charles IV reçut de Louis XI le mirent à même d'apaiser ce mouvement national.

Charles IV préparait une nouvelle expédition contre Naples, lorsque le profond chagrin de la mort de son épouse le jeta dans une langueur incurable. Il fit alors ce testament par lequel la Provence et tous ses Etats étaient donnés à Louis XI et à ses successeurs, avec la prière solennelle de maintenir le comté-uni de Provence et de Forcalquier, et les terres adjacentes dans leurs libertés, coutumes et lois fondamentales, et même de leur accorder de nouvelles franchises et de nouveaux bienfaits; prière qui formait une condition essentielle de l'hérédité. On rapporte que le secrétaire rédacteur interrogeant le comte en ces termes : « Sire, quel Louis instituez-vous héritier ? » Charles répondit : « Le roi Louis de France, et après lui, monsieur le dauphin, et la couronne. » Palamède Forbin, seigneur de Souliers, occupa dans la réunion du pays à la France le même emploi que Romée, seigneur de Villeneuve, avait rempli, deux siècles auparavant, dans le mariage de Charles Ier avec l'héritière des Berengers; emploi d'ailleurs digne d'un grand politique, qui voit les choses de loin et de haut, et propre à confondre les maisons seigneuriales de Villeneuve et de Forbin dans le commun sen-

timent de la gratitude publique. Charles IV mourut à Marseille, le 11 décembre 1481, et fut enseveli dans l'église métropolitaine d'Aix.

L'air de l'Italie sembla moins encore convenir à la seconde maison d'Anjou qu'à la première. La race d'Aragon, qui avait déjà pris pied en Sicile, se naturalisa aisément dans le royaume de Naples. Les souverains pontifes, assez tranquilles du côté de la cour germanique, parce que le temps avait usé ses prétentions, et assis sur de solides bases les principautés et les républiques d'Italie, devinrent tout-à-fait indifférens envers les successeurs adoptifs de Jeanne et de Jeannelle. Si la saine politique conseillait au chef de la première maison d'Anjou d'accepter les Deux-Siciles, elle conseillait le contraire au chef de la seconde; et tandis que l'un pouvait attaquer l'Italie par ses deux bouts, l'autre ne pouvait l'attaquer que par sa frontière occidentale. Le duc d'Anjou et les comtes ses successeurs se fussent alors utilement employés, non-seulement pour recouvrer la ville de Nice et les vigueries d'outre-Var, mais encore pour reprendre le Piémont, et s'avancer sur la Ligurie, entre les Apennins et la mer. Comme la faiblesse des comtes d'Anjou donna gain de cause aux ducs d'Anjou, la faiblesse de ces derniers donna, en définitive, gain de cause aux rois de France. Ainsi fut enfin consommé le grand œuvre de la réunion. Ce pays devint, à l'exemple du comté de Toulouse, du Dauphiné de Viennois, du comté de Lyon, un de ces Etats souverains qui avant

la dernière révolution formaient par leur fédération entre eux, et leur jonction au duché de France, la monarchie française. Les liens antiques entre le comté-uni et le Saint-Empire furent entièrement brisés, et l'on vit s'accomplir une loi naturelle des sociétés; car la souveraine sagesse n'a pas fondé en vain les barrières éternelles des deux mers, des Pyrénées, des Alpes et du Rhin. Les rois descendans de Robert-le-Fort et d'Hugues Capet accomplirent cet acte de politique par de nombreuses et pénibles négociations. Nous fûmes encore associés à cette nation des Francs, toujours libre, par ses coutumes dans les temps anciens, et par ses lois aujourd'hui. Les monarques français reçurent, avec l'héritage des ducs d'Anjou, leurs droits sur les Deux-Siciles, et leurs secrètes espérances sur le titre d'empereur, que n'ambitionnaient pas moins alors les chefs européens, que ne l'avaient fait les généraux des armées romaines, les rois des hordes du nord, et les grands feudataires de la monarchie de Charlemagne.

LIVRE TROISIÈME

COMTÉ DE PROVENCE DEPUIS L'UNION AVEC LA FRANCE

CHAPITRE Ier.

LOUIS XI. — CHARLES VIII. — LOUIS XII. — FRANÇOIS Ier. HENRI II.

Palamède Forbin ayant été nommé gouverneur du pays avec un pouvoir absolu et souverain, arrêta quelques nouveaux mouvemens en faveur du duc de Lorraine. Ensuite il confirma ou accorda dans le conseil des Etats divers statuts, notamment : l'usage du droit romain, la règle qui obligeait le prince à se qualifier comte de Provence, celle qui excluait les étrangers des charges publiques, celle qui déclarait nuls les actes royaux non enregistrés au conseil d'Aix. Ces deux derniers articles formaient la principale garantie de la nation ; car 1481.

les sujets n'étant soumis à reconnaître que les actes royaux vérifiés par le conseil, et les seigneurs du conseil, tous nécessairement provençaux, ne devant, par honneur et par inclination naturelle, agréer que les actes royaux conformes aux lois et aux coutumes, on semblait obtenir un ordre public fixe et régulier, indépendant des erreurs du pouvoir.

1483. Louis XI mourut le 30 août. Palamède, qui sous ce règne était sorti victorieux de diverses accusations, fut disgracié au commencement du règne de Charles VIII. Soit alarme prise d'un pouvoir et d'une réputation si considérables, soit mécontentement d'une dispensation des faveurs royales, nécessaire peut-être, mais trop étendue au gré de la cour de France, ce grand homme perdit sa charge de gouverneur, et sa disgrâce ne s'arrêtant point à lui, le seigneur de Glandeves, son gendre, perdit celle de grand-sénéchal. Les deux charges furent réunies sur la tête d'un étranger, Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier; ce qui faillit allumer un incendie.

1485. Cependant, le roi de France n'avait point encore rempli auprès du peuple provençal les dernières formalités pour consommer l'union du pays à la couronne. Le duc de Lorraine alla demander le comté aux états-généraux de France, assemblés à Tours. On conçoit difficilement à cette heure combien ce prince, issu de René d'Anjou et son successeur légal, était cher aux Provençaux. La régente, sœur de Charles VIII, temporisa en une affaire

de pareil poids. Elle laissa nommer trois commissaires chargés d'examiner la cause dans le délai de quatre ans, et donna par provision au duc cent lances entretenues et une pension annuelle de trente-six mille livres. René de Lorraine attendait l'issue de cette instance, lorsqu'une nouvelle révolution éclata dans le royaume de Naples. Innocent VIII et les barons napolitains s'étant brouillés avec le roi Ferdinand Ier, bâtard et successeur d'Alfonse Ier, se tournèrent vers la France, et celle-ci autorisa René à faire l'expédition pour son propre compte. Mais à peine était-il arrivé à Lyon, qu'il apprit la nouvelle de la paix signée entre le pape, la noblesse napolitaine et le roi. René ayant renoué ses intelligences avec les Provençaux, plusieurs communautés retirèrent leur obéissance au roi de France.

Le parti français, que diverses causes grossissaient de 1486
jour en jour, députa vers le roi de France, pour préparer de concert avec lui l'union définitive. On ne termina pas dans une assemblée d'Etats tenue au mois de mars, parce que le parti lorrain y leva fièrement la tête. Mais dans une nouvelle assemblée du mois d'août, on délibéra unanimement de se donner d'un cœur franc au roi de France, sous la condition que les coutumes et libertés seraient maintenues, et que le pays, inséparable de la couronne de France, y serait attaché non *comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal.* Le roi accepta l'offre et ces conditions pour lui et ses successeurs, et les ordres, de-

1487. rechef assemblés l'année suivante, supplièrent le roi de persévérer dans ses intentions, et déclarèrent, disent nos historiens, au milieu des cris d'une joie vive et des bénédictions du peuple, *confirmer, ratifier et homologuer l'union*. Cet acte de la volonté nationale, supplément indispensable du testament de Charles IV, garanti par douze prélats, environ soixante seigneurs et vingt-cinq vigueries, bailliages, vallées ou simples communautés (car alors toute communauté entrait aux états, soit directement, soit en corps de district territorial), déconcerta le duc de Lorraine et ses partisans.

1493. Jusqu'ici, la France n'avait appliqué le testament de Charles IV qu'à la Provence. Elle voulut l'appliquer au royaume de Naples, et même le roi-comte, comme autrefois Charles Ier d'Anjou, forma des prétentions ouvertes à l'empire d'Orient, et de secrètes à l'empire d'Occident. Ludovic Sforze, usurpateur du Milanais sur la branche capétienne des ducs d'Orléans, qui représentait l'ancienne famille ducale des Visconti, ouvrit lui-même aux Français les portes de l'Italie, par l'effet
1494 d'une politique particulière. L'armée française n'éprouva aucune résistance, malgré les censures d'Alexandre VI, successeur d'Innocent VIII. Le roi entra dans Rome, où il rendit souverainement la justice à la manière d'un empereur latin. Naples reçut ensuite le prince français,
1495. en robe impériale, la pomme d'or dans la main droite, et l'exemple de la capitale entraîna les provinces au-devant de la domination étrangère. Cependant la fortune

française se décomposa de nouveau sur ce sable mouvant de l'Italie. Le souverain pontife, les Vénitiens, Ludovic de Milan formèrent une ligue contre les Français. Le roi Ferdinand II, petit-fils de Ferdinand Ier, par son père Alfonse II, fut rétabli dans son royaume. L'embarras des finances ne permit point à Charles VIII de mettre à profit les dispositions de quelques Etats d'Italie, alarmés de la puissance des Vénitiens, et il mourut le 7 avril, sans avoir conquis la couronne de Naples, ni 1498
celle des empereurs.

Louis XII, auparavant duc d'Orléans, eut à surmonter les mêmes difficultés dans la conservation du comté de Provence, et dans les prétentions sur le royaume de Naples et sur le Milanais. Le duc de Lorraine et Anne de France, sœur de Charles VIII, réclamèrent l'un et l'autre le pays, celui-là excipant toujours de son droit légal de succession, et celle-ci soutenant que le comté était de la maison régnante, et non de la couronne. Louis XII ayant obtenu l'alliance des Vénitiens et du 1500.
souverain pontife, par la promesse d'un agrandissement territorial, passa les Alpes. En vingt jours le roi de France, héritier des Visconti, chassa Ludovic du Milanais. La conquête ou les alliances furent bientôt poussées jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, et Louis XII s'unirent contre Frédéric-le-Catholique, successeur de Ferdinand II, et se partagèrent cette monarchie après l'avoir conquise, le roi de France prenant pour lui la terre de

Labour et l'Abbruzze, avec le titre de royaume, et le roi d'Aragon, la Pouille et la Calabre, avec le titre de du-
1502. ché. Mais aussitôt que ce partage fut fait, le roi d'Aragon rompit avec la France.

Au milieu des guerres de l'Italie, la Provence se rapprocha de la condition des autres membres de la monarchie française, par la conversion du conseil éminent en une cour de parlement, qui fut composée d'un président, de onze conseillers, dont quatre clers, d'un avocat et de deux procureurs-généraux fiscaux, d'un avocat et d'un procureur des pauvres, de quatre secrétaires, d'un premier huissier et de deux huissiers ordinaires (1501). Le grand-sénéchal resta chef de cette compagnie. Ce fut un grand coup porté aux juridictions seigneuriales et au collége des seigneurs spirituels et temporels siégeant dans les états. Peu après leur installa-
1503 tion, les nouveaux magistrats jurèrent entre les mains des consuls d'Aix pour le pays, et des consuls d'Arles et de Marseille pour les terres adjacentes, de maintenir les priviléges de ces grands corps.

Cependant Alexandre VI venait de mourir. Louis XII proposa, comme autrefois Charles Ier d'Anjou, un pape français à l'Italie. Mais l'Italie dupa la France. On élut un italien, Pie III, et celui-ci étant mort vingt-sept jours après son élection, on le remplaça par un autre italien, Jules II, plus soldat que prêtre. Le roi d'Aragon triompha. L'armée française, chassée de Naples, se replia sur le duché de Milan. Jules II se déclara l'ennemi

de la France, et excita contre elle les Etats germaniques. « Les Français, écrivait-il à l'empereur Maximilien, » après avoir détruit le siége apostolique, ne manque- » ront pas de revendiquer la couronne impériale, an- » cien démembrement de leur monarchie. » Sur ces entrefaites, le pontife romain sacrifiant le péril éloigné au péril actuel, résolut d'abattre les Vénitiens, qui par leurs conquêtes dans la Grèce et dans l'Italie avaient acquis le plus haut degré de puissance. Le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon se partagèrent selon les convenances territoriales les Etats de Venise. Ce fut la ligue dite de Cambrai. La république se vit à deux doigts de sa perte. Mais on voulait affaiblir Venise et non agrandir la France. Le roi d'Aragon d'abord, Jules II ensuite, se rangèrent du côté des Vénitiens. Maximilien tint une conduite équivoque. Louis XII rappelant les anciens exemples, assembla un concile à Pise, en exécution des décrets d'un des derniers conciles généraux. De son côté, Jules convoqua une assemblée dans le palais de Latran. Les pères de Pise dégradèrent le pontife; les pères de Latran rendirent anathème pour anathème. Enfin l'empereur s'unit au pape, au roi d'Aragon et aux Vénitiens, et de même qu'on avait perdu le royaume de Naples dans la première campagne antérieure à la ligue de Cambrai, on perdit le Milanais dans la campagne postérieure. 1513.

Malgré les changemens qu'amenèrent la mort de Jules II et l'élection de Léon X, le parlement de Provence

fut enveloppé dans les censures du concile de Latran. Il avait indisposé la cour de Rome par l'usage libre de *l'annexe*. L'annexe était le droit de vérifier les bulles papales. Ce droit défendait le pays des atteintes du pouvoir théocratique, comme le droit d'enregistrement le défendait des atteintes du pouvoir royal. Perussi, pro-
1514. moteur du concile de Latran, rendit plainte contre la compagnie, et présenta contre elle divers griefs, indépendans d'ailleurs de l'usage de l'annexe, savoir : de mettre à exécution la pragmatique sanction, d'empêcher les appels au saint siége, de réduire à son gré le nombre des desservans dans les églises, de renvoyer les comptes ecclésiastiques à des juges laïques, de fixer l'ordre du chant et du costume dans les cérémonies, de faire comparaître les évêques tête nue devant leur tribunal. Les magistrats reçurent un ajournement à trois mois, sous peine d'excommunication. Le parlement n'était pas encore relevé des censures, lorsque Louis XII mourut le 1er janvier, au moment où il méditait une
1515 nouvelle expédition en Italie.

François Ier ayant suivi les traces de ses prédécesseurs, rentra dans la possession du Milanais. Pour se concilier le souverain pontife, il ordonna au parlement de terminer sa querelle avec l'église de Rome. Le conseiller de Forbin-Souliers, fils de Palamède, muni des pleins pouvoirs du parlement, admit, dans une audience particulière du pape, les griefs de la cour de Rome, et en obtint l'absolution des censures. De son côté, le souve-

rain pontife signa une nouvelle reconnaissance du droit provincial de l'annexe. A la vérité, il fut défendu au conseiller député de se dessaisir de cet acte sous peine d'excommunication; mais aussitôt que celui-ci fut en Provence, il le fit enregistrer à l'officialité de Toulon, sans toutefois abandonner l'original, accordant ainsi du mieux possible ses devoirs publics et sa foi religieuse.
Cependant, la mort de l'empereur Maximilien rendait 1519.
vacant le trône impérial. François s'efforça de l'obtenir, non dans l'Italie par la force des armes, comme l'avaient tenté les rois-comtes ses prédécesseurs, mais dans la Germanie par l'élection de la diète, à l'exemple de Philippe-le-Bel. On lui préféra Charles, petit-fils de Maximilien, qui fut Charles-Quint. Héritier de l'ancienne maison de Bourgogne par son aïeule, épouse de Maximilien, et des maisons de Castille et d'Aragon par sa mère, épouse de Philippe, Charles réunit alors à la dignité impériale les Pays-Bas dans la Gaule et la Germanie, les Deux-Siciles et le Milanais dans l'Italie, et l'Espagne ramenée à l'unité politique par la jonction de l'Aragon et de la Castille. La guerre éclata entre l'empereur et le roi de France. Ce fut une grande scène de 1521
la lutte antique des rois français et des rois germains sur le sol de l'Italie. La question était précise. Le roi de France triomphait-il, il reportait l'empire en Italie; était-il battu, l'empereur poussait à bout contre la France toutes les prétentions de la dignité impériale. Le pape Adrien VI, successeur de Léon X, aida l'empereur à

chasser les Français du Milanais, et Charles envoya le
1524 connétable de Bourbon redemander au successeur des dauphins de Viennois et des comtes de Provence le royaume d'Arles ou de Bourgogne, ancienne dépendance du saint empire romain.

Les mesures étaient prises en Provence contre l'ancien suzerain du pays, devenu son ennemi public et capital. L'armée impériale se dirigea sur la Provence, partie par terre, partie par eau. Augustin Grimaldi, tuteur du prince de Monaco, reçut les galères impériales dans son port. La flotte française chassa les vaisseaux de l'empereur, et s'empara même de la personne de Philibert de Châlons, prince d'Orange. La maison de Châlons, héritière de la maison des Baux dans la principauté d'Orange, craignait la France et invoquait les sauvegardes de l'empire. Telle était aussi la position des princes de Monaco, anciens vassaux de Provence, qui avaient fondé leur souveraineté dans la séparation des territoires d'outre-Var d'avec le pays. Cependant le connétable passa le Var avec dix-huit mille combattans, et soumit toutes les places depuis le Var jusqu'à Aix, excepté Brégançon, la tour de Toulon et Cassis. Le 7 août la capitale se rendit à lui. Après avoir reconnu Marseille le 13, il y mena le 19 son armée pour en faire le siége. Le roi, qui n'avait pas eu les moyens de disputer à l'empereur le passage du Var, s'était réduit à défendre cette place. Il y avait dans la ville quatre mille hommes de troupes nationales pour les coups de main et les sor-

ties; une garde municipale de neuf mille habitans était chargée du service des portes et des murailles; l'amiral Lafayette avec une flotte de trente-trois bâtimens de diverses grandeurs protégeait le côté de la mer.

Le marquis de Pescaire se logea avec les siens à l'hôpital Saint-Lazare; les lansquenets occupèrent Portegale; les Italiens et les Espagnols se postèrent au chemin d'Aubagne. Le 24 septembre, au soleil couchant, le connétable de Bourbon résolut, contre l'avis du marquis de Pescaire, de faire donner l'assaut. Parmi les assiégés, tous, citoyens et soldats, combattirent avec vigueur. La tentative de l'ennemi fut infructueuse, et le connétable de Bourbon, qui se voyait abandonné du marquis de Pescaire, et qui craignait l'arrivée de l'armée campée au-delà de la Durance, après avoir fait embarquer sa grosse artillerie, leva le camp dans la nuit du 29 septembre, au bout d'un siége de quarante jours, et se dirigea en toute hâte sur le Var, poursuivi par les milices des vigueries, les troupes du maréchal de Chabannes et les gendarmes du comte de Carces.

Après le départ du connétable de Bourbon, François Ier vint en Provence. Ayant ensuite passé les Alpes, il reprit Milan. La journée de Pavie le rendit prisonnier de Charles-Quint. Le roi obtint sa liberté plus tard. Non-seulement il n'exécuta point les conditions de son rachat, mais encore il recommença la guerre. C'était le tour de la France. Le pape, qui redoutait la puissance de Charles-Quint, souleva toute l'Italie contre l'empe-

reur. Le roi eut quelques succès en-delà des monts, mais ensuite vaincu dans le royaume de Naples et dans la Lombardie, il fut obligé de battre en retraite sur les Alpes. Le traité de Cambrai suspendit le cours de la guerre. Mais François Ier persévérait dans ses projets, et le pape Clément, de la maison de Médicis, dont la politique variait au gré des événemens, maria sa nièce, Catherine de Medicis, au second fils du roi, Henri, duc d'Orléans. Le mariage fut célébré à Marseille, le 23
1533. octobre. La princesse y reçut une dot de cent mille écus, et comme les trésoriers du roi trouvaient cela trop faible : « Ajoutez-y, répondirent les agens du pape, trois » bagues d'un prix inestimable, savoir : Gênes, le du- » ché de Milan et le royaume de Naples. » Mais la mort du pape Clément détruisit ce frêle édifice de l'ambition française et de la ruse italienne.

Cependant le pays n'oubliait point ses divers genres d'intérêts. Dans les premières années de la réunion, on s'était efforcé de recouvrer les vigueries d'outre-Var, et d'obtenir l'hommage du prince d'Orange. Cette fois on
1534. fit décider au conseil du roi contre le Dauphiné, que les portions de l'Embrunois et du Gapençois distraites du comté de Forcalquier sous le dernier comte ressortiraient au parlement d'Aix. La procuration des trois ordres fut
1535. unie au consulat d'Aix ; union qui, rendant l'administration du pays centrale et perpétuelle, organisait un vrai gouvernement républicain provincial. Le sénéchal,
1536 tiré du parlement, fut mis à la tête des six tribunaux

subalternes établis à Aix, à Arles, à Marseille, à Draguignan, à Digne et à Forcalquier, et c'est ainsi que le sénéchal, sorte de souverain ministre et de vice-roi, après avoir perdu, sous la reine Jeanne, la faculté de disposer du domaine, de faire grâce et de destituer les juges, et, sous la seconde maison d'Anjou, le commandement des armées, se vit enfin dépouillé de sa qualité de chef supérieur de la justice.

Le duc de Savoie, beau-frère de Charles-Quint, était l'allié secret de l'empereur, parce qu'il craignait d'être serré un jour au milieu de la domination française. François voulant rompre avec l'empereur, demanda au duc les territoires d'outre-Var. Sur son refus, la Bresse, la Savoie, le Piémont furent envahis. L'empereur revint sur le royaume de Bourgogne et d'Arles. Le pays reçut à peu près le même système de défense que dans la première invasion. Nonobstant la neutralité de Paul III, successeur de Clément de Médicis, on s'empara de la ville d'Avignon, pour en faire un point de résistance et y établir les magasins. L'armée resta campée sur la rive gauche de la Durance. Le parlement fut transféré à Manosque. Les villes et châteaux, à l'exception de Marseille et d'Arles, furent démantelés, et tout le pays du Var au Rhône affamé.

Déjà la flotte impériale avait saccagé toute la côte du Var au Rhône, où elle n'épargna que la ville d'Hyères. Le 26 juillet, l'empereur passa le Var, et assit son camp au village de Saint-Laurent-de-Villeneuve. Après

avoir quitté Fréjus, où il avait indiqué le rendez-vous général des divers corps d'armée, il prit sa route sur Aix. Pendant toute cette marche, les bourgeois et les paysans, qui étaient en armes sur les montagnes, ne cessèrent de harceler les impériaux, en tombant à l'improviste sur leurs derrières, et les impériaux brûlèrent des populations entières réfugiées dans les bois, sans les admettre à composition. Cinq gentilshommes, dignes d'une éternelle mémoire, Albode, Châteauneuf, Balbe, Escragnole et Boniface s'embusquèrent, avec quinze légionnaires et trente paysans, dans une tour qui dominait un défilé où devait passer l'armée ennemie, résolus à faire leur décharge sur l'empereur. Mais comme ils ne le connaissaient point, ils tuèrent à sa place un seigneur de sa suite. Ils furent tous massacrés. L'empereur arriva enfin à Aix, dressa son camp au plan d'Aillane, et fit le 9 août son entrée triomphale dans la ville. Le lendemain, il tint dans le palais comtal un lit de justice, où ayant cassé les tribunaux et le corps de ville, il remplaça le parlement par un sénat, le viguier par un vicomte, et les consuls par des tribuns. Ensuite il s'agit de distribuer les grands fiefs et les hautes charges du royaume d'Arles. L'un fut fait vicaire de l'empire dans les Gaules; l'autre vicomte d'Arles; celui-ci amiral; celui-là chancelier; ce troisième surintendant des finances. Le gouvernement de Marseille, celui d'en-deçà la Durance, celui d'outre-Durance devinrent la récompense de trois seigneurs de l'armée. On érigea quatre duchés:

des îles d'Hyères sous le nom d'îles d'Autriche, de Fréjus sous le nom de Charleville, de Brignolles sous celui de Nicopolis, et de Forcalquier sous l'ancien nom; quatre principautés : deux en-deça de la Durance, les Baux et les Martigues; deux outre-Durance, Sault et Montelimar; quatre marquisats : le Muy, le Luc, Tourves et Trets. Le même jour, le couronnement de Charles, en sa qualité de roi de Provence ou d'Arles, dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, et son panégyrique prononcé par un prêtre qui fut fait achevêque d'Aix, terminèrent cette parade impériale.

Déjà les vivres manquaient à l'armée campée près d'Aix. L'empereur résolut de s'emparer d'Arles et de Marseille pour y loger ses troupes et s'assurer la communication avec la mer. Le chef de l'expédition d'Arles n'ayant pu rien entreprendre, se replia sur Marseille. L'empereur, de plus en plus pressé par la famine, voyant ses troupes diminuées environ de moitié, et pensant que le siége de Marseille serait long, quitta la place, revint prendre son armée du camp d'Aillane, et reprit la route de l'Italie. Avant son départ il fit mettre le feu à l'hôtel-de-ville et au palais; mais heureusement on avait déjà retiré de ce dernier édifice les archives comtales, monument précieux pour l'histoire et la politique.

François et Charles ne tardèrent point à conclure une 1538.
trève de dix ans, pendant laquelle l'empereur garda l'Italie, et le premier les Etats de la maison de Savoie. L'attention du roi fut fixée alors sur un petit coin de la

Provence. Le milieu du seizième siècle ressemblait assez au commencement du treizième. Seulement, tandis qu'à cette dernière époque la Gaule méridionale était la partie de l'Europe la plus avancée en civilisation, les sciences et les lettres avaient tout nouvellement passé à l'Italie. La langue et la littérature italiennes commençaient à avoir cette vogue que n'avaient plus la langue et la littérature provençales, par suite de l'invasion des Français dans le Languedoc et la Provence. En même temps un moine augustin, Martin Luther, faisait éclore non loin de l'Italie les germes qu'avaient déposés les essais de réforme du XIIIe siècle.

Au milieu de la population catholique de Provence, sur la rive gauche de la Durance, sur la frontière orientale du Venaissin, et dans le territoire limité par le Léberon et la Durance, se trouvait une population dissidente : c'étaient, parmi quelques faibles restes des réformés du Languedoc, des chrétiens venus des vallées du Piémont pour prendre à emphythéose les terres de la maison piémontaise de Cental, situées dans la vallée d'Aigues ; gens d'ailleurs d'une intégrité parfaite et pleins de zèle pour le travail, qui avaient, en défrichant la terre, changé l'aspect de ces lieux. On ne sait comment ils étaient restés jusque là inaperçus, s'ils s'étaient cachés sous un extérieur catholique, ou s'ils n'avaient dû leur tranquillité qu'à l'indifférence des prêtres. Lorsque les églises provençales de l'ancienne réforme connurent les événemens de l'Allemagne et de la Suisse, elles vou-

lurent entrer en communion avec les églises germaniques de la nouvelle réforme, et députèrent en Allemagne George Morel, pasteur (1530). « Nous avons entendu, » leur répondit OEcolopamde, de votre fidéle pasteur » George Morel, quelle est votre foi et religion, et com- » me vous vous en expliquez. Or nous rendons grâce à » ce père très-benin qui vous a appelés en si grande » lumière parmi les ténèbres obscures qui sont épan- » dues par tout le monde, et nonobstant la puissance » désordonnée de l'antechrist; et partant nous recon- » naissons que Christ est en vous, et nous vous aimons » comme frères. »

Eveillés par ces mouvemens, les curés des paroisses dissidentes portèrent plainte. Les juges ecclésiastiques prononcèrent des censures. Le parlement fit brûler sept hérétiques (1532). Les dissidens prirent les armes, tantôt attaqués et tantôt agresseurs. Ces événemens eurent l'effet de répandre les nouvelles doctrines dans Aix, où elles furent embrassées par quelques membres du parlement et par quelques savans recommandables. Le roi venait alors de rendre un édit très-rigoureux contre les protestans français : les uns allèrent en Allemagne et à Genève, les autres vinrent renforcer leurs frères les Vaudois. Le schisme religieux de Provence avait dépassé ses premières limites. Il dominait dans la viguerie d'Apt, dans la bonne moitié de la viguerie de Forcalquier, et sur la lisière septentrionale de la viguerie d'Aix, sans compter ses nombreux appuis dans les bon-

nes villes. Les rochers du Léberon leur offraient des lieux forts d'assiette et quantité de retraites naturelles. Ils avaient établi à Mérindol, village placé vers la naissance du Léberon, et défendu par ces montagnes et par la Durance, le chef-lieu de leur ligue et de leur église; ils l'appelaient la ville sainte, la ville de Dieu. Là se tenaient les assemblées, là demeuraient les chefs du parti, là s'ouvraient les dépêches des consistoires de Suisse et d'Allemagne.

Le roi et le parlement ne ménagèrent pas les admonitions. François Ier donna, le 2 mars 1538, l'ordre exprès de pousser les Vaudois à bout; et, après de nouveaux délais, car il faut reconnaître que le parlement
1540. redoutait les conséquences d'une proscription générale, le premier président Chassanée prononça, le 18 novembre, l'arrêt dit de Mérindol, portant que Mérindol et les autres villages convaincus d'hérésie, les lieux et forts de leurs territoires seraient rasés, dix-neuf personnes désignées dans l'arrêt punies du supplice du feu, les biens confisqués, les femmes, enfans et domestiques mis à la disposition du seigneur roi.

Cet arrêt étant rendu, l'exaltation fut au comble chez les dissidens; on s'assembla à Mérindol, on passa la revue des troupes, on concerta les résolutions. Ils repoussèrent la compagnie du gouverneur et quelques fantassins dirigés contre eux, coururent la campagne et pillèrent un couvent de Carmes. Le parlement s'adressa au comte de Tende, gouverneur, pour faire exécuter

l'arrêt. Celui-ci refusa son assistance. Le premier président Chassanée désirait aussi épargner les rigueurs; il disait que l'arrêt était simplement comminatoire, et qu'il fallait de nouvelles procédures pour le rendre exécutoire. Un autre protestant rapporte de la manière suivante la conversion du premier président à la douceur et à l'humanité. Dans ces temps, s'il arrivait que des insectes fissent du mal à la terre, on les conjurait solennellement; mais, selon le droit éternel, on ne procédait point à la conjuration sans citation préalable. Jacques Reynaud, seigneur d'Allenc, d'une ancienne et illustre famille d'Arles, rappela à Chassanée un procès devant l'official d'Autun, où ce dernier avait défendu les rats juridiquement attaqués pour avoir ravagé les moissons. Le défenseur avait successivement obtenu plusieurs délais, tantôt représentant que la citation n'avait pas été lue au prône des paroisses ravagées, tantôt que, par le grand nombre de chats en campagne, les accusés avaient juste motif de ne pas comparaître. Ce procès était consigné dans un ouvrage du premier président, intitulé *Catalogus gloriæ mundi*. « Or maintenant, » ajoutait le seigneur d'Allenc, se servant de cette ridicule procédure comme d'un apologue pour en tirer une maxime capitale, « maintenant que vous avez enseigné les au-
» tres, ne voulez-vous point prendre enseignement par
» votre livre même, qui vous condamnera manifeste-
» ment si vous procédez plus avant à la destruction de
» ces pauvres gens de Mérindol? Ne sont-ils pas hom-

» mes chrétiens ? ne valent-ils pas qu'on leur garde
» autant d'équité que vous en avez fait garder à vos
» rats ? »

Le roi approuva la suspension de l'arrêt. Les dissidens avaient reçu des pasteurs luthériens, puis des zuigliens, puis des ministres de Genève. Ils consentirent à renvoyer ceux-ci. Une mission catholique fut prêchée dans leurs églises ; mais, parmi les prédicateurs romains, les uns s'étant convertis au protestantisme ou par l'effet d'une conviction véritable, ou par l'appât de bonnes charges de pasteurs et de belles filles en mariage ; les autres, plus savans dans la théologie scolastique qu'habiles dans l'intelligence des Ecritures, ayant été battus, la mission manqua son but. Le roi leur ordonna, par
1541 ses lettres du 8 février, d'apporter dans trois mois au parlement leur acte de conversion ; faute de quoi l'arret serait exécuté. Au lieu d'une simple abjuration, les députés des dissidens vinrent présenter leur profession de foi ; ils y déclaraient vouloir vivre en chrétiens, n'admettant pour règle que les deux Testamens et le symbole des apôtres, et réprouvant les hérésies condamnées par l'ancienne Eglise. « Nous nous réputons, disaient-
» ils, être corrompus et perdus par le péché originel,
» et que de nous-mêmes nous ne pouvons faire aucune
» chose que péché ; à quoi nous vous disons et confes-
» sons que le premier et principal fondement de tout
» bien en l'homme, est régénération d'esprit, laquelle
» Dieu par sa bonté et grâce baille à ses élus ; et à

» cause que tous les hommes de leur nature sont tota-
» lement pécheurs, nous les estimons être en damna-
» tion ou ire de Dieu, sinon ceux que par sa miséri-
» ricorde a réservés. Or la manière de la délivrance est
» telle. Il faut recevoir Jésus Christ en la façon qui nous
» est prêchée en l'Evangile, c'est-à-dire qu'il est notre
» rédempteur, justice et sanctification, par quoi nous
» croyons que par la seule foi ouvrande par charité,
» nous sommes justifiés, nous défiant de nos propres
» œuvres, nous rendant du tout à la justice de Christ.

» Nous tenons que l'homme dès sa nativité est aveu-
» gle d'intelligence, dépravé en volonté, et afin qu'il
» puisse avoir vraie et salutaire connaissance de Dieu
» et de son fils Jésus-Christ, il est illuminé du Saint-
» Esprit, et en après est sanctifié en bonnes œuvres;
» afin que lui, ayant la loi de Dieu écrite dans son
» cœur, il renonce à tous désirs charnels, à cause de
» quoi rémission des péchés nous est toujours néces-
» saire, sans laquelle nul ne peut avoir Dieu propice.

» Au nom seul de Jésus-Christ seul médiateur, nous
» invoquons Dieu le père, et n'usons d'autres oraisons
» que de celles qui sont en Ecriture Sainte ou à icelles
» concordantes en sentence. Nous ne retenons aucune
» doctrine humaine contrevenante à la parole de Dieu,
» comme satisfaction de péché par nos œuvres, les
» constitutions commandées sans icelle parole de Dieu,
» avec une mauvaise opinion d'obligation et mérite, et
» toutes coutumes superstitieuses, comme adorations

» d'images, pèlerinages et telles choses semblables. Nous
» avons les sacremens en honneur, et croyons qu'ils
» sont témoignages et signes par lesquels la grâce de
» Dieu est confirmée et assurée en nos consciences; à
» cause de quoi, nous croyons que le baptême est si-
» gne par lequel la purgation qu'obtenons par le sang
» de Jésus-Christ, est en nous corroborée, de telle fa-
» çon que c'est le vrai lavement de régénération et de
» rénovation.

» La scène du seigneur Jésus est le signe sous lequel
» la vraie communion nous est baillée.

» Touchant les magistrats, comme les princes, sei-
» gneurs et tous gens de justice, nous les tenons or-
» donnés de Dieu, et voulons obéir à leurs lois et con-
» stitutions qui concernent les biens et corps, auxquels
» loyalement voulons payer tribut et impôts, dixmes,
» taxes et toute chose qui leur appartiendra, en leur
» portant honneur et obéissance en tout ce qui n'est pas
» contre Dieu. »

Ils exposaient ensuite leurs griefs en disant : « Vous
» savez que frère Jean de Roma, jacobin et inquisiteur,
» vint en Provence, lequel disait avoir autorité et puis-
» sance du roi et de vous, fit tant par sa malice qu'il
» eut gros support et aide, et ressemblant à un capi-
» taine, menait des garnemens porte-armes, et allait
» par les maisons et villages, où ils rompaient coffres,
» emportaient or et argent, et toutes autres choses qu'ils
» pouvaient ravir. Bref, de Roma pilla tellement les

» pauvres et orphelins de Provence, tant par amendes,
» condamnations, compositions secrettes, tant lui et les
» siens, que plusieurs encore aujourd'hui en sont en
» grande misère et pauvreté. Mais Dieu qui découvre la
» méchanceté des méchans, le fit connaître tel qu'il é-
» tait devant vos excellences, par le moyen d'une com-
» mission envoyée par le roi. Il fut démis de son office
» et toutes ses procédures annullées et ce qui s'en suit,
» et mourut misérablement en Avignon, destitué de
» toute aide humaine par le juste jugement de Dieu. »
Ils continuaient en représentant qu'ils ne savaient rien de la doctrine de Valdo et de Luther, et se contentaient de la seule doctrine de Jésus-Christ; qu'ils n'étaient point séditieux; qu'ils obéiraient à la justice, lorqu'on leur garderait tel droit qu'on garde aux Turcs à Venise, aux Juifs à Avignon; qu'ils n'avaient point résisté dans leurs villages, que voyant venir des gendarmes, un prévôt, un bourreau et des cordes, « comme pauvres oi-
» selets qui fuyent devant l'épervier, ils s'étaient reti-
» rés, non dans des forts et des châteaux, mais dans les
» bois et les cavernes; » que s'ils avaient attaqué un détachement chargé de conduire de leurs prisonniers, ç'avait été pour soustraire deux jeunes filles aux soldats.
« Mais, ajoutaient ils, nous avons notre totale fiance en
» notre bon Dieu, qui voit nos afflictions et les injures
» qu'on nous fait, qui nous suscitera quelque bonne
» roine Esther, laquelle déclarera au roi notre inno-
» cence, et les traîtres et faux témoins qui pourchas-

» sent notre ruine, tomberont en la fosse qu'ils nous
» ont préparée, ainsi qu'il advint au traître Aman, qui
» voulait faire mourir en un jour le peuple de Dieu,
» lequel fut pendu avec les siens au haut gibet qu'il a-
» vait préparé au bon Mardochée. » Et ils concluaient en suppliant la cour de leur donner la paix. « A ce
» prierons très-humblement le père de miséricorde, qu'il
» fasse que la vérité soit connue, et qu'il change le
» cœur de nos ennemis, et nous veuille tous unir par
» une foi et une loi et un baptême, et à reconnaître et
» confesser un Dieu, et un sauveur Jésus-Christ, au-
» quel soit honneur et gloire éternellement. »

Sur cela, le parlement leur ayant ordonné d'abjurer purement et simplement l'hérésie, le bailli, le syndic, et les notables vinrent, à la suite d'une assemblée tenue à Mérindol, le 10 avril, le supplier de leur faire grâce, sans exiger d'abjuration. Ils demandaient au reste à être instruits. Les poursuites restèrent suspendues, mais la guerre de paroisse à paroisse recommença. Le cardinal de Tournon, ministre de François Ier, fit reprendre
1542. la procédure. Le parlement arrêta au mois de mars, qu'avant l'adjudication du défaut contre les dissidens, on vérifierait si le curé de Mérindol avait publié les lettres de grâce dans son église. Par l'ordre du parlement, l'évêque de Cavaillon, un docteur en théologie, et un conseiller commissaire accédèrent à Mérindol. Après que le docteur eut prêché, on publia les lettres de grâce et on fit commandement d'abjurer. Un homme se leva

alors au milieu de l'église, qui déclara au nom des siens former opposition au commandement. Le 17 mars le 1543.
roi leur accorda un nouveau délai de deux mois pour l'abjuration.

Cependant la politique de la cour changea. Les dé- 1544.
putés envoyés auprès du roi, grâce à la protection des princes d'Allemagne, obtinrent la cessation des poursuites, la mise en liberté des Vaudois emprisonnés, leur rentrée dans les biens confisqués, la défense de troubler personne sur le fait de la religion. On commit un théologien de Paris et trois personnes du conseil, pour informer tant sur la manière de vivre des dissidens que sur la conduite du parlement envers eux. Le vaudois Florimon Serre vint brusquement, l'audience tenant, présenter les nouvelles lettres patentes à la compagnie qui les enregistra sur-le-champ. Ce fut une vraie révolution dans la vallée d'Aigues et dans toutes les paroisses évangéliques. On tint une très-nombreuse assemblée où le pain et le vin furent distribués selon le rit de Genève. Les Vaudois se mirent en campagne, sous le commandement d'Eustache Marron, pillant, incendiant, et surtout détruisant les signes du culte ancien.

Meynier, seigneur d'Oppéde, lieutenant du roi et premier président, ayant assemblé les états-généraux, fit nommer une députation chargée de justifier le parlement et le pays auprès du roi. Sur les instances du cardinal de Tournon, de nouvelles lettres en date du 1er
janvier, ordonnèrent l'exécution de l'arrêt de 1540. 1545.

Mais le premier président temporisa encore, parce qu'il rêvait à l'expédient autrefois pratiqué sous le dernier Bérenger, d'offrir aux hérétiques le choix entre l'abjuration et l'exil. Ceux-ci protestèrent vouloir être sujets fidèles et obéissans, sauf leur religion qu'ils étaient prêts à défendre de tout leur pouvoir. Meynier fit avancer quelques troupes, non pour agir, mais pour épouvanter. En ce moment, le capitaine Paul, baron de la Garde, présenta des lettres où le roi se plaignait des lenteurs du parlement. Le comte de Grignan, l'huissier Courtin, qui arrivaient de la cour, livrèrent à Meynier des lettres royales dans le même sens. Alors le premier président ne recula plus. Il alla à Arles, faire mettre la noblesse sous les armes et se concerter avec le légat d'Avignon. S'étant rendu à Marseille, il y assembla un nombreux conseil qui délibéra d'employer le baron de Lagarde, et les bandes venues de Piémont avec lui. Il revint ensuite à Aix et tint, le 12 avril, l'assemblée des chambres, dans laquelle l'avocat-général Guérin requit l'exécution de l'arrêt de 1540. La compagnie fit droit à ses conclusions et nomma une commission exécutive, composée de Lafon, second président, de Tributiis et de Badet, conseillers, et de Guérin, avocat-général. A cette nouvelle, les communes évangéliques de Laroque, de Janson et toutes les autres de la rive gauche de la Durance, allèrent joindre leurs frères d'outre-Durance.

Deux jours après le nouvel arrêt, le 14 avril, les chefs de l'expédition se mirent en marche. Le baron de La-

garde passa la Durance à Pertuis, le premier président lieutenant du roi, suivi de la commission exécutive, à Cadenet; le lendemain, Lagarde, qui ne s'était détourné que pour observer le canton, joignit le premier président à Cadenet; mais l'ayant quitté encore, dans l'objet d'aller signifier le dernier arrêt à plusieurs paroisses dissidentes, il rencontra un parti qui le battit, et rapporta la nouvelle que le gros des habitans s'était réfugié sur les hauteurs, et que les autres tenaient la campagne. On essaya vainement de détacher de la ligue protestante les communautés de Villelaure et de Lourmarin. Le premier président et Lagarde se séparèrent encore. Ce dernier marcha sur les villages de Cabrières-d'Aigues, de Cabriéretes, de Saint-Martin-de-la-Brasque, de Peipin et de Lamothe, et l'autre sur ceux de Laroque, de Janson, de Villelaure, de Tresemines et de Lourmarin. Lourmarin excepté, tous les villages étaient abandonnés. Tous furent détruits, et l'on commença le siége de Lourmarin. La place ayant été forcée, les soldats passèrent la population au fil de l'épée, saccagèrent jusqu'au temple catholique, et mirent ensuite le feu aux maisons.

Les deux brigades du premier président et du baron de Lagarde opérèrent leur jonction à Lauris, et l'on se dirigea sur Mérindol. Le lieu était abandonné. L'armée catholique, après avoir brûlé quelques maisons, se mit à la poursuite des fuyards. Elle ne rencontra qu'une troupe composée d'infirmes, de femmes et d'enfans à qui elle fit miséricorde.

Le vice-légat du pape était aussi entré en campagne, et allait faire le siége de Cabrières, village du Venaissin, où les Vaudois s'étaient fortifiés. Les Provençaux décampèrent de Mérindol pour joindre l'armée papale. Dans cette marche, on passa par les armes le valet d'André Meynard qui avait été pris en combattant, et qui confessa avec fermeté sa croyance. Plusieurs touchés de sa jeunesse et de sa bonne mine voulaient lui faire grâce, mais l'avocat-général Guérin demanda sa mort. On atteignit ensuite les troupes du pape, et le siége commença. Les deux partis échangèrent ensemble les épithètes d'hérétique, de papiste, d'idolâtre et de caffard. Le village se rendit enfin, avec sûreté de la vie selon les protestans, à discrétion selon les catholiques. Après diverses rigueurs, on décida que l'on mettrait à mort pour l'exemple, vingt-cinq hommes et femmes. « De quoi, » dit un mémoire, n'était pas content le commissaire » de notre saint père le pape ; Ains dit et remontra que » la sentence donnée contre eux portait qu'ils seraient » tous mis à mort, et leur mémoire abolie, et le lieu » rasé. » Le lieutenant du roi lui dit qu'il devait être content de l'exécution faite.

Quelques détachemens vaudois tenaient toujours la campagne. Ils attaquèrent les troupes catholiques au moment où elles se retiraient. Les commandans particuliers, car le premier président avait quitté l'armée, voulurent alors mettre garnison dans le village de La Coste, pour en imposer au pays. Ils firent les approches

de ce village qui était assez fort d'assiette, et où l'on s'était réfugié de tout le voisinage. Le seigneur du lieu se porta pour médiateur. Les conditions proposées furent la démolition des murailles sur quatre points et la punition de quelques personnes. Déjà les habitans jugeaient la capitulation acceptée et allaient déposer leurs armes au château, lorsque les catholiques voyant les murailles dégarnies forcèrent la place. Tous les hommes furent passés au fil de l'épée, les femmes et les filles livrées à la brutalité des soldats. De La Coste, on se porta sur Murs. On ne trouva personne dans le village, et on enfuma une caverne dans laquelle une partie de la population s'était cachée.

Ces exécutions étant terminées, le premier président rendit une ordonnance pour défendre, sous peine de la vie, de donner aucun secours aux hérétiques. Les plus forts gagnèrent à grand'peine la Suisse et l'Allemagne, où ils furent reçus en frères; les autres broutèrent l'herbe dans les campagnes. Une pauvre femme demandait du pain de cette façon : « Si les hommes vous défen- » dent de m'en donner, Dieu vous l'ordonne. » Ceux qui ne périrent point de faim, ceux qui ne purent point atteindre le sol hospitalier de l'étranger, furent la plupart conduits aux galères. L'interdiction des choses de la vie dura jusqu'au moment où les catholiques eux-mêmes émus à l'aspect d'une si grande infortune, supplièrent le parlement de lever les défenses.

En résultat total, il y eut mille huit cent quarante vic-

times de tout âge et de tout sexe; neuf cents maisons brûlées sur vingt-quatre villages saccagés. Les récoltes des paroisses évangéliques, vendues aux enchères, payèrent les frais de la guerre. Le roi approuva tout le 18 août 1545.

L'exécution de Mérindol fut une affaire de principes pour les catholiques de l'époque, qui, considérant les Vaudois comme des rebelles envers l'Eglise, voulurent les détruire à tout prix. Les clercs qui sentaient mieux leurs intérêts positifs furent les plus ardens; les métropolitains d'Aix et d'Arles offrirent d'avancer les frais de la campagne. Les laïques agirent moins promptement; Chassanée temporisa; Meynier d'Oppéde voulut résoudre la question par l'exil des hérétiques, ensuite il se laissa entraîner; il vit d'un œil froid les excès des bandes piémontaises; plus tard, dans son procès devant le parlement de Paris, il eut toute la dignité d'un innocent accusé, et plus tard encore, lorsque le souverain pontife lui conféra l'ordre papal de Saint-Jean-de-Latran, il reçut cette faveur comme le prix d'une action bonne et glorieuse.

Pendant la durée du drame de Mérindol, une nouvelle guerre naquit et se termina entre l'empereur et François Ier. Les Français aidés des Turcs pillèrent et saccagèrent, contre la foi des traités, la ville de Nice qui avait capitulé. Ils n'eurent d'ailleurs aucun succès véritable en Italie. La paix de Crespi donna quelques repos
1547. à la France. François Ier mourut le 31 mars 1547.

L'exécution de Mérindol avait soulevé dans la France et dans l'Europe tous les partisans de la réforme. Les querelles domestiques du parlement furent sur le point d'amener une réparation que le protestantisme demandait. Meynier d'Oppéde avait fait arrêter deux conseillers religionnaires, Murs et Albénas, et cité pour déposer contre l'avocat-général Guérin qui était accusé de concussion, il avait porté un témoignage à charge. Guérin et les parens des magistrats emprisonnés se liguèrent ensemble pour perdre le premier président. Guérin s'entendit même avec les consistoires d'Allemagne qui avaient des amis à la cour de France. Les communautés évangéliques, la maison seigneuriale de Cental, saisirent avec empressement cette occasion d'agir. Ils furent soutenus par le connétable de Montmorenci, adversaire du cardinal de Tournon. On décida enfin de mettre en cause le pays, le parlement, le premier président, et Guérin lui-même, qui fut pris à son piége, devant la grand'-chambre du parlement de Paris. Les plaidoiries commencées le 18 septembre, tinrent cinquante audiences. Le premier président fut élargi avant même l'issue de 1550.
l'instance. Tous les accusés furent mis hors de cause. Mais l'avocat-général Guérin, impliqué bientôt dans une autre procédure, fut condamné à mort le 20 avril 1554.

A peine la réforme venait-elle d'être battue à l'ouest 1559.
du pays, qu'elle se releva dans la partie orientale. Antoine et Paul, seigneurs de Mauvans, habitans de Castellane, appelèrent chez eux un ministre luthérien. Le

docteur réformé en vint aux prises avec un docteur catholique. Les Mauvans assiégés dans leur maison par le peuple se sauvèrent à grand'peine. Paul vint se plaindre au parlement, mais au lieu d'obtenir justice, il fut décrété comme hérétique. Antoine leva un corps de troupes, à la tête duquel il ravagea la Haute-Provence. Les protestans massacrèrent sept chanoines de Barjols. Ils pillèrent le palais épiscopal de Sénès et brûlèrent l'église cathédrale. Antoine ayant été attiré dans une conférence à Draguignan, le peuple, malgré l'opposition du magistrat, le mit en pièces. Ses entrailles traînées par les rues, furent jetées dans un cloaque; son cœur et son foie portés triomphalement au bout d'une pique furent livrés aux chiens, et comme ils rejetaient cette viande humaine, le peuple les battit en les appelant luthériens. Paul retourna devant le parlement, qui, loin de lui rendre justice, fit attacher au gibet le cadavre de son frère. Paul se résigna à attendre le moment de la vengeance. Sur ces entrefaites, Henri II mourut le 10 juillet 1559. Ce prince fit aussi une expédition dans le royaume de Naples, qui fut malheureuse comme les précédentes.

La Provence s'incorpora peu à peu à la France. Sous Louis XI, la France entra en possession. Sous Charles VIII, les deux nations passèrent leur contrat de société (puisse-t-il durer éternellement). Sous Louis XII, la création d'un parlement, partie dominante de l'ancienne constitution française, vint achever les rapports d'en-

semble. Sous François Ier, la dernière façon fut donnée au parlement, et le sénéchal fut relégué dans les tribunaux subalternes établis à cette époque. Etat principal par le droit, par le fait le pays fut une province française.

Les rois de France comtes de Provence s'obstinèrent dans la conquête de l'Italie et de l'Empire, et ils ne rentrèrent pas même dans la Provence d'outre-Var et dans le Piémont. La maison d'Autriche échoua dans son entreprise sur le royaume d'Arles; mais elle commença à substituer sa puissance et ses prétentions à la puissance et aux prétentions du Saint-Empire, pour renouveler les desseins de la monarchie carlovingienne.

CHAPITRE II

FRANÇOIS II. — CHARLES IX. — HENRI III.

1459. Le changement de règne excita les espérances des réformés et les craintes des catholiques ; mais on sut bientôt à quoi s'en tenir, et le pouvoir passa sous le jeune François, âgé de seize ans, aux deux oncles de Marie Stuart sa femme, François duc de Guise, et Charles cardinal de Lorraine, chefs de cette maison de Guise qui chaque jour augmentait son importance en s'appuyant sur l'opinion catholique. La reine-mère les favorisa sans doute, pour éloigner de la cour les princes de la branche capétienne de Bourbon, Antoine roi de Navarre, et son frère le prince de Condé. Dans ces circonstances, ces derniers ayant embrassé les nouvelles doctrines, et étant par-là devenus les chefs et les protecteurs de la réforme, d'un bout à l'autre du royaume les protestans s'enhardirent. A Aix, sept conseillers et un avocat-général du parlement firent profession publique du protestantisme. L'Eglise séparée qui n'avait encore tenu que des réunions secrètes, transporta ses assemblées sous un grand pin, dans l'enclos du conseiller Génas,

seigneur d'Eguilles, près l'ancienne porte Saint-Jean. Mais la réforme souhaitait un état public, fixe et régulier, et ne pouvant l'obtenir par la voie ordinaire de la supplication, elle le demanda par la voie des armes. De là vint la conjuration d'Amboise. Des corps tirés de toutes les églises devaient se réunir mystérieusement à Nantes, dans le but d'enlever le jeune roi qui habitait un château du voisinage; en même temps que les chefs dissidens des provinces marcheraient des divers points du territoire sur la résidence royale, afin de protéger et d'assurer ce grand mouvement. Les soixante églises réformées de Provence s'étant assemblées à Mérindol, désignèrent leur contingent pour Nantes, et nommèrent en même temps le seigneur Paul de Mauvans, chef de l'union protestante provençale. Comme on le sait, les révélations d'un protestant de Paris firent échouer ces desseins et sauvèrent la maison de Guise.

Malgré cet échec, le seigneur de Mauvans qui avait rassemblé deux mille hommes, ne quitta point les armes, et résolut même de surprendre la capitale. Les capitales des provinces avaient alors la même importance que de nos jours la capitale du royaume; par elles on s'assurait des parlemens, des chefs provinciaux et d'un grand nombre de bourgs et de villes de leur ressort. Déjà plusieurs soldats étaient rentrés dans Aix sous divers déguisemens; les capitaines des portes Notre-Dame et Belle-Garde étaient gagnés; le projet aurait réussi infailliblement s'il n'eût été découvert par un

bourgeois protestant qui craignait le pillage. Une tentative de ce genre faite sur la ville d'Arles manqua pareillement. Paul reprit alors le chemin de la Haute-Provence, avec cinq cents hommes, détruisant partout les autels et les images, maintenant toutefois parmi ses troupes une austère discipline, et ne s'emparant de l'argenterie des églises qu'après estimation faite en présence des consuls. Mais les paysans qui ne pardonnaient point le brisement des autels et des images, s'armèrent de toute part; et le comte de Tende, gouverneur, ayant levé une armée d'environ six mille hommes, le poussa jusqu'au couvent de Saint-André, près de Sisteron, et en obtint enfin, dans une conférence, la cessation des hostilités.

Cependant les réformés de France se trouvaient dans une fâcheuse conjoncture. Le prince de Condé, saisi contre le droit des gens, venait d'être condamné à mort. Les Guises avaient arrêté le projet sanglant de considérer comme ennemi public tout homme qui n'aurait point signé un certain formulaire catholique. La mort de François II, arrivée le 5 décembre 1560, détourna cet orage. La reine-mère fatiguée et alarmée de la trop grande autorité des Guises, se tourna du côté des Bourbons et du protestantisme. L'édit royal de janvier 1561
1561. garantit la liberté de conscience et la sûreté personnelle des réformés; mais bientôt l'édit de juillet vint expliquer et restreindre le premier, en défendant l'exercice public de la réforme et en exilant ses ministres; car la

cour toute catholique encore par habitude et par maxime d'Etat, voulait au fond anéantir le nouveau culte. Aussitôt la guerre s'engagea entre l'ancienne et la nouvelle Eglise. Les réformés d'Orange, fief hommager du comté, dont le seigneur avait embrassé le schisme, s'emparèrent de l'église cathédrale où ils établirent la prêche; et la ville d'Aix, saisie d'une vive indignation, donna comme de coutume le branle au pays. On vit la multitude se répandre dans les rues, en criant *à bas les luthériens*. Une très-nombreuse assemblée tenue dans la salle de la chambre des comptes, délibéra si l'on ne résoudrait pas la difficulté par l'extermination générale des hérétiques. Le pouvoir annuel des consuls d'Aix, procureurs du pays, étant expiré, le conseil revêtit du premier chaperon le seigneur de Flassans, de la maison de Pontèves, forcéné catholique, et on lui associa trois hommes d'une pareille trempe de caractère. Flassans se donna le nom de chevalier de la foi; il organisa son parti; il eut divers chefs en sous-ordre, parmi lesquels l'histoire a remarqué le vieux Tarron *(sen Tarron)*, paysan courageux et cruel, sorte de tribun pour les paysans ses confrères. Ces opposans mirent à leur chapeau, en signe de ralliement, une croix blanche et des plumes de coq. Des visites domiciliaires furent dirigées contre les bourgeois convaincus ou soupçonnés d'hérésie. Le conseiller Salomon, protestant, fut massacré par les bouchers. Le peuple alla pendre les religionnaires aux branches du grand pin de l'enclos d'Eguilles, et si l'on trou-

vait le matin quelque nouvelle victime, ils disaient en riant que l'arbre avait porté de nouveaux fruits.

1562. La cour n'espérant pas de sitôt dompter les protestans, leur accorda enfin la liberté du culte. Par l'édit de janvier 1562, il leur fut défendu de dogmatiser et former des ligues; mais il leur fut permis d'avoir des assemblées religieuses, hors des villes, sans armes. Les consuls-procureurs s'opposèrent à l'enregistrement de cette loi, qui en élevant à côté de la religion provinciale une autre religion, violait selon eux le plus cher et le plus sacré de leurs priviléges. A dire vrai, dans ce pays, les protestans étaient trop faibles, les catholiques trop violens pour décréter la tolérance publique, et il fallait établir entre les autres pays français et lui, une distinction légitime, nécessaire, fondée sur son droit propre de nationalité et de souveraineté. Cependant, le roi envoya en Provence le comte de Crussol et deux autres commissaires, chargés de mettre l'édit à exécution et de juger souverainement les causes des réformés. Le seigneur de Flassans ayant passé la revue des troupes municipales, et formé les corps de gardes, refusa l'entrée aux envoyés royaux; mais obligé de plier sous le parlement qui fit ouvrir les portes, il quitta la ville. Les commissaires nommèrent d'autorité de nouveaux consuls, désarmèrent les quartiers, changèrent en violet la couleur rouge du chaperon, formèrent une garnison de cinq cents hommes, commandés par le capitaine protestant, Antoine March de Tripoli, et après la vérification de

l'édit, ils assignèrent la place de deux assemblées religieuses, l'une sous le grand pin de l'enclos d'Eguilles, et l'autre aux dehors de la porte des Augustins.

Tandis que ces choses avaient lieu dans la capitale, le seigneur de Flassans tenait la campagne, à la tête de cinq mille catholiques. Un cordelier portait devant cette armée un grand crucifix; les enseignes étaient aux armes du pape, chaque soldat avait entouré son cou d'un chapelet. Il surprit ainsi Tourvès près Saint-Maximin, bourg presque entièrement peuplé de protestans, et y fit passer au fil de l'épée la population entière, sans distinction de sexe ni d'âge. Le comte de Crussol, commissaire royal, et le comte de Tende, gouverneur, ayant appelé à leur aide, après quelques tentatives infructueuses de conciliation, le seigneur de Mauvans et le baron des Adrets, emportèrent le bourg de Barjols, où Flassans s'était retiré. Six cents personnes furent massacrées, les prêtres furent jetés dans les puits, et l'on réserva pour un supplice solennel le viguier et les consuls. Cela n'eut pas d'autres suites, parce que les catholiques provençaux, non encore organisés, avaient tout ensemble à combattre les troupes royales, le général des églises de Provence et un chef étranger. Alors, sur la prière du parlement, le gouverneur licencia son armée, sauf une troupe de cent cavaliers, qui fut laissée en garantie à Paul de Mauvans.

Le gouvernement du roi, eût-il eu la meilleure foi possible, dépourvu qu'il était de force et de génie, de-

vait toujours être dépassé par l'un ou l'autre parti. Comme il ne pouvait attaquer une faction sans employer l'autre, la faction victorieuse le dominait bientôt, et pour reprendre sa position légale, il lui fallait changer d'enseignes et de maximes. Les protestans s'étaient emparés d'Orléans ; ils disposaient des meilleures villes de chaque province ; ils étaient puissans, même dans ce pays, et la réforme prenait une allure vive et rapide. La cour revint donc aux catholiques, vers lesquels la poussaient au reste les cours de Rome et d'Espagne ; car Rome voyait chanceler son empire en Europe, et l'Espagne craignait dans les nouvelles doctrines un obstacle à son esprit de despotisme et à ses projets de monarchie universelle. Mais pour abattre le protestantisme en Provence, il fallait de nécessité écarter le comte de Tende, naturellement doux et tolérant, tendre époux d'une femme protestante, et par là engagé assez avant dans les intérêts de la réforme. On opposa donc au gouverneur son propre fils né de sa première épouse, le comte de Sommerive, qui ayant été nommé lieutenant du roi, vint aussitôt en Provence, où il s'aboucha avec le comte de Carces, frère aîné du seigneur de Flassans. Jean de Pontèves, comte de Carces, qui joue un si grand rôle dans notre histoire, avait de bonne heure suivi la carrière des armes ; il s'était illustré dans diverses guerres, et le premier on l'avait vu, lors de l'invasion de Charles-Quint, détruire ses blés et ses denrées pour affamer le pays. Tel était son crédit, qu'en peu de jours il pou-

vait rassembler de sept à huit cents seigneurs ou capitaines, sur les plate-formes de son château de Carces. Son attachement au culte ancien, sa vaste réputation, son immense talent d'intrigues le mettaient sans effort à la tête des catholiques provençaux. Le lieutenant du roi et et le comte de Carces concertèrent ensemble l'exécution des plans de la cour.

Suivant une ancienne coutume, les artisans et les paysans d'Aix allaient processionnellement, pieds nus et sans bâton, le jour de Saint Marc, visiter la chapelle du saint, située à une lieue de la ville, sur la route de Toulon. Les protestans avaient semé le long du chemin des graines d'épinards qui sont pleines d'aspérités, et non contens de cette première malice, ils s'étaient répandus armés de housines, de distance en distance, pour frapper les jambes nues des catholiques. Parmi ceux-ci, les plus sensibles et les plus craintifs retournèrent, les plus dévots et les plus audacieux allèrent en avant. Déjà ces derniers remplissaient et entouraient la chapelle, lorsqu'on découvrit l'équipage du comte de Carces. Aussitôt on s'approcha de ce seigneur, on s'écria que Dieu l'avait envoyé au secours des catholiques, on se plaignit avec force des outrages reçus, on le supplia de protéger le pauvre peuple. Le comte parut charmé de cette ouverture ; il dit ce qu'il y avait à résoudre et à faire, donna sa parole et reçut celle des pèlerins. Toute cette multitude ayant pris les devans sur lui, les catholiques furent avertis de maison en maison, et l'on plaça des sur-

veillans à la porte Saint-Jean, pour connaître le moment de l'arrivée du libérateur. Dès qu'il fut venu, on sonna le tocsin, il y eut une prise générale d'armes; aussitôt le général ordonna les attaques; l'hôtel-de-ville et la plupart des corps-de-gardes furent emportés, les pénitens noirs qui chantaient l'office dans leur chapelle, ayant retroussé leurs robes, et s'étant armés de cailloux, dispersèrent eux-mêmes le poste des cordeliers. La garnison protestante quitta la ville, le terrible seigneur de Flassans vint reprendre le chaperon consulaire, et le comte de Sommerive obtint la vérification de ses pouvoirs. Les protestans éperdus coururent se réfugier dans la vallée d'Aigues et dans les villes de Sisteron et de Riez.

La guerre s'étant rallumée entre les protestans et les catholiques de Provence, le comte de Tende s'allia avec les premiers. Le gouverneur prit et pilla le château de Lauris. Après avoir opéré sa jonction avec Paul de Mauvans, il assiégea Pertuis, où Sommerive s'était retiré; mais il leva le siége, redoutant pour son fils et ses ennemis même les horreurs de l'assaut. De là, comme il eut fortifié Manosque, ne pouvant tenir dans le cœur du pays; il alla attendre à Sisteron les secours du Dauphiné. Ainsi le protestantisme était battu en Provence, tandis qu'ailleurs il partageait avec l'autre parti les chances bonnes et mauvaises de la guerre civile.

1563 La cour fatiguée et embarrassée de ces maux eut recours encore à un acte de tolérance. Par l'édit de mars

1563, l'oubli du passé fut proclamé, les seigneurs hauts-justiciers obtinrent l'exercice du culte dans leurs seigneuries, les nobles des villes et bourgs du domaine eurent la même faculté dans leurs maisons, les protestans en général conservèrent la liberté religieuse dans les villes où ils l'avaient avant le 7 mars, et la reçurent dans une ville de chacun des bailliages immédiatement soumis aux parlemens. Le protestantisme jeune et vigoureux gagnait à chaque pas du terrain : d'abord relégué dans les familles, puis autorisé hors des villes, puis introduit dans les villes mêmes. Sur l'opposition du clergé de la ville et des états-généraux du pays, le parlement refusa de vérifier l'édit. « Les troubles passés, » disaient les Etats, dans leur requête, « sont provenus de l'exer-
» cice public de la réforme, qui a excité l'indignation
» des catholiques provençaux, lesquels n'ont pu souffrir
» un autre évangile que celui qu'ils ont reçu de la
» bouche même des premiers disciples du Sauveur. Ils
» ajoutaient : que la vue des saintes reliques de ces pre-
» miers prédicateurs de l'Evangile qu'ils conservent si
» chèrement, leur serait un sanglant reproche, d'avoir
» laissé altérer visiblement le testament du Sauveur ;
» que ce serait renoncer à l'honneur qu'a le pays, d'a-
» voir pour apôtres les Maximin, les Lazare, les Tro-
» phime, les Marthe, les Magdeleine. » Le clergé avait aussi ses raisons d'empêcher l'enregistrement de l'édit. L'archevêque d'Aix, Jean de Saint-Chaumond, professait secrètement la réforme qu'il voulait établir dans son

diocèse et dans son Eglise. Le roi ayant encore envoyé en Provence deux commissaires, le maréchal de Villevieille et le premier président du Dauphiné, les catholiques leurs résistèrent, comme ils avaient résisté au comte de Crussol. Les Etats et le clergé renouvelèrent leur opposition, et le parlement, de l'avis des gens du roi, tint ferme. Enfin, au milieu de ces tiraillemens, les envoyés royaux acceptèrent, le 8 août, un expédient proposé par le parquet. Les réformés devaient recouvrer leurs biens et leurs offices, être reconduits en petites troupes chez eux, y demeurer sous la sauve-garde de l'autorité publique, y obtenir, avec la sûreté personnelle, la liberté des consciences; mais quant aux prêches et au culte public, les parties furent renvoyées devant le prince, manière respectueuse d'annuler les volontés royales. Toutefois les catholiques provençaux, trop exaltés pour admettre un tempérament quelconque, n'observèrent point cet accord. Le parlement même refusa de réintégrer dans leurs charges les conseillers religionnaires, et il fallut sur cela un coup d'autorité du maréchal de Villevieille. Le voyage en Provence du roi et de sa mère suspendit un
1564. peu les persécutions. Pendant son séjour à Aix, Charles IX fit abattre le grand pin de l'enclos d'Eguilles, qui avait servi d'instrument aux vengeances populaires.

Cependant le roi quitta le pays. Le gouverneur étant
1566. mort le 6 avril 1566, son fils, le comte de Sommerive, lui succéda. Les réformés perdirent encore l'appui de l'archevêque d'Aix, mis hors de la communion romaine

par le nouveau pontife Pie V. Saint-Chaumont qui jusque-là s'était contenu, ne garda plus de ménagement. Un jour d'assemblée, il monta dans la chaire de son église, et après avoir déclamé contre le culte romain, il jeta loin de lui sa mitre et sa crosse, quitta le pays, se maria, et prit les armes pour la foi protestante. Le fanatisme des prédications enflamma encore les esprits. Un prédicateur dominicain de la capitale avait choisi pour sujets de ses discours les diverses parties de la messe, et à propos de l'antique formule de congé placée à la fin de la lithurgie, il proclamait la perpétuité du sacrifice eucharistique. L'orateur répétait souvent ces paroles, que jamais la messe ne serait abandonnée, et sur-le-champ le peuple d'Aix imagina une bannière, où il écrivit en langue provençale ces mots : *La messo sera giammai ;* une pioche nommée dans la même langue l'*ayssado* achevait le sens de la phrase. Depuis l'invention de ce rébus populaire, les meneurs excitèrent le peuple contre les réformés, en frappant sur une pioche.

Les catholiques n'avaient pas mieux observé en France l'édit de mars 1563, qu'ils n'avaient observé en Provence la paix provinciale du 8 août de la même année. Ainsi en 1567, après environ quatre années d'un repos trompeur, les églises reprirent les armes. Le pays de- 1567.
meura étranger à cette guerre, parce qu'on pouvait y persécuter les réformés en particulier, mais qu'on n'avait pas à les combattre en corps de ligue et d'armée. Les consuls-procureurs se bornèrent à observer les mou-

vemens de la vallée d'Aigues, où la réforme française du XVIe siècle avait recueilli l'héritage de la réforme provençale du XIIe. Ensuite on parla encore d'accommodement et de réconciliation. L'édit de mars 1568 amena la paix dite *la boiteuse* et *la mal-assise*, qui dura sept à huit mois. Après la paix boiteuse vint encore la guerre, et après la guerre une nouvelle paix d'août 1570; toutes paix et guerres où la Provence ne vit non plus ni négociations et traités, ni siége, bataille et campagne, mais la stupeur des opprimés, la tyrannie des oppresseurs et le malaise du commun peuple. Cette dernière paix du mois d'août ne fut point rompue par une prise d'armes, ou par un édit royal, mais par le massacre de la Saint-Barthélemi. Les politiques pontificale et royale qui poursuivaient dans les dissidens, la première une révolte envers le pouvoir théocratique, la seconde des nouveautés trouvées déplaisantes et supposées dangereuses, voulurent user d'un remède extrême et décisif. Le Rhône fut rougi du sang des chrétiens de la réforme, comme il avait été rougi plusieurs siècles auparavant du sang des premiers disciples. Le pays fut exempt de ces maux; le protestantisme en petit nombre et désarmé n'y commandant point ce coup d'Etat. D'autres ont attribué cela à la contrariété des ordres de la cour, par où les chefs provençaux demeurèrent embarrassés et indécis; d'autres à la loyauté du comte de Carces, qui déclara, lui soldat et chevalier, ne vouloir remplir l'office de bourreau.

Après ces sanglants exploits, les protestans coururent aux armes dans le royaume ; mais en Provence ils restèrent faibles à l'accoutumée. L'année 1573 vit une nouvelle paix proposée et acceptée qui laissa la pleine liberté du culte à certaines villes, et autorisa dans les autres les assemblées religieuses au nombre de dix personnes. Un nouveau parti, dit des mécontens ou des politiques, vint troubler ce repos. Il se composait de ces hommes qui, 1574.
catholiques par conviction ou par indifférence, n'adoptaient point l'indifférence romaine, détestaient les derniers excès, et voulaient sérieusement fonder la paix publique. Faible d'abord comme le sont dans les révolutions les partis moyens et modérés, l'étendue et la durée des maux publics, la difficulté de refuser une transaction au protestantisme, lui donnèrent des forces et de l'importance. Les intrigues de la cour et des provinces élargirent et complétèrent ses rangs. Au fond ses intérêts étaient très-conformes à ceux de la royauté, et si le prince eût su agir, il eût trouvé dans lui la vraie puissance. Ce parti put se montrer aussitôt que le duc d'Alençon, dernier frère du roi, eut consenti à s'en déclarer le chef, et naturellement il se confédéra avec les protestans. Mais lorsque les protestans provençaux se sentirent appuyés des politiques du pays, lorsqu'à ceux-là se joignirent les ennemis du comte de Carces, ils se mirent aussitôt en campagne, et s'emparèrent des villes de Riez, de Digne et de Seyne, des châteaux de Greols, de Puymoisson, d'Espinouse, de Majastres et autres du voisinage. De

son côté, le comte de Carces leva ses enseignes pour défendre son culte, sa famille et ses amis. Malgré leur triple confédération, les protestans furent encore battus, et cette querelle compliquée de l'esprit de secte, de parti et de famille, accabla les opposans de maux cruels; d'où les deux partis reçurent leurs noms, les protestans politiques s'appelants razats (pillés), et les catholiques marabous (voleurs). Ces derniers s'appelèrent en outre Carcistes, du nom de leur général.

Cependant Charles IX mourut le 30 mai 1574, après avoir donné la régence à sa mère. Catherine ayant poursuivi la guerre contre l'union protestante politique par l'intrigue et la ruse, plutôt que par les armes, sut la contenir, en attendant l'arrivée du monarque Henri, roi de Pologne. Ce prince toucha enfin le sol français. Le maréchal de Retz, nommé gouverneur du pays après la mort du comte de Tende-Sommerive, vint prendre possession du gouvernement. Le gouverneur, aidé du seigneur de Vins, neveu du comte de Carces, n'eut pas grand'peine à réduire entièrement les razats, et à leur enlever toutes leurs places à l'exception de Seyne et de quelques châteaux. Mais au moment où ce parti était abattu en Provence, il se relevait plus puissant et plus
1575. fort dans le royaume. La confédération de Nîmes resserra les liens des politiques et des protestans, qui se donnèrent des garanties mutuelles; les premiers assurant aux seconds la pleine et générale liberté du culte, et les seconds aux premiers des dédommagemens terri-

toriaux et pécuniaires. Il y eut le 27 avril une nouvelle 1576
paix dans laquelle le roi accorda au duc d'Alençon le duché d'Anjou, aux chefs politiques des gouvernemens et des restitutions, aux réformés l'entière liberté du culte et plusieurs places de sûreté, parmi lesquelles fut mise Seyne en Provence. A la vue de cette marche progressive du protestantisme, les catholiques ayant senti que pour lui résister il fallait s'organiser plus fortement, ils songèrent à se séparer de la royauté, et prétendirent se donner dans Henri, duc de Guise, dit le *Balafré*, un vrai chef, un chef officiel. Ainsi la maison de Guise s'élevait avec les besoins et le fanatisme croissant de la faction orthodoxe. D'abord la grande influence dans les affaires de l'Etat remplissait leur ambition, et alors ils étaient simples généraux de l'union catholique. A cette heure, ils aspiraient à la royauté même; descendans réels ou prétendus de Charlemagne, ils venaient demander aux capétiens la couronne de leur aïeul, et ils allaient devenir chefs civils et militaires de leur parti. Le pape et le roi d'Espagne secondèrent les catholiques, et le roi pour prévenir l'établissement d'une autorité rivale, se mit lui-même à la tête des ligueurs. Cependant 1577.
il ne se brouilla point encore avec les réformés, et continua à faire exécuter les édits de pacification. Les choses furent réglées en Provence sur cette direction de la cour. Le maréchal de Retz, gouverneur, ayant quitté le pays, le duc d'Angoulême, frère naturel du roi, grand-prieur de France, fut provisoirement chargé du com-

mandement. Le prince commandant respecta la ville de Seyne, mais il enleva aux réformés leurs châteaux.

Les protestans poussaient toujours la cour, et la cour craignait toujours la maison de Guise. Il paraissait d'ailleurs évident que les intérêts théocratiques devaient céder aux intérêts civils, et qu'il fallait pour fonder un repos durable, établir l'égalité entre les religions. Ces motifs dictèrent l'édit de septembre 1577, qui rendit aux dissidens l'exercice public du culte, les rétablit dans tous leurs droits, leur confirma leurs places de sûreté, et créa en leur faveur des juridictions spéciales. En ce moment, le maréchal de Retz, du consentement du roi,
1578. céda son gouvernement au comte de Suze. Les Carcistes pendant que le comte de Suze allait exécuter l'édit dans son ressort, commencèrent à reprocher au gouverneur de n'être pas d'une qualité convenable pour le pays et le corps des seigneurs. Les deux partis des marabous et des razats ouvrirent la campagne. Le parlement supplia le roi de maintenir l'autorité du grand-prieur, et le comte étant venu à Avignon, au mois de septembre, tant le parlement que les états le conjurèrent de différer son arrivée, jusqu'aux nouveaux ordres de la cour. Avec un esprit de corps trop exalté, avec des sentimens exagérés de son pouvoir, le parlement avait quelque chose de la maturité et de la prudence des sénats. L'hérédité amenée par la vénalité des charges n'avait pas peu contribué à introduire dans cette illustre compagnie cet esprit de sagesse, et il est certain qu'elle proposait le seul

remède propre aux circonstances. Le roi ayant persévéré dans ses premières volontés, le gouverneur arriva dans la capitale le 8 novembre. Sa présence, ses manières gracieuses, ses discours touchans, ses propositions d'oubli et de concorde, lui concilièrent les esprits, et l'on avait l'espoir d'arrêter la guerre civile, lorsque le seigneur de la Verdière, de la maison de Castellane, 1579
surprit par escalade le château du Puech, place très-forte à deux lieues environ de la capitale. De là incommodant le peuple d'Aix dans ses relations commerciales et dans ses travaux agricoles, il publiait qu'il ne cesserait point ses courses, tant que le gouverneur serait dans la ville. La multitude d'ailleurs parfaitement disposée en faveur des Carcistes, se livra à diverses violences envers le gouverneur, qui partit le 14 janvier 1579. Mais sa retraite ne mit point fin aux désordres, les marabous et les razats restèrent en armes. Forbin Saint-Cannat nous donne le caractère de cette guerre provinciale, où l'on ne vit ni siéges ni combats en gros, mais un désordre et une confusion universelle, parce que l'attaque des Carcistes manquait de but, les protestans étant trop faibles et ne pouvant servir de point de mire. Ainsi au commencement MM. de Carces et de Vins eurent dans leurs rangs la majorité de la noblesse et du peuple. Mais bientôt les excès des marabous, qui voyaient des ennemis dans tous les hommes modérés, grossirent les rangs contraires. Les communautés se barricadèrent contre les marabous, comme envers des brigands publics, et

enfin le peuple voulut travailler pour lui-même, et complota la destruction de l'ordre des nobles : guerre singulière dans nos annales, qui naquit de l'opposition des politiques, s'enflamma par l'adhésion à la ligue razate des ennemis de la maison de Carces, présenta ensuite le caractère d'une lutte de protestans à catholiques, dégénéra en querelle de noblesse à noblesse, et fut sur le point de devenir une affaire sérieuse entre le peuple et les seigneurs. Quoi qu'il en soit, le parlement et le vice-légat d'Avignon ayant offert inutilement leur intervention aux partis, la reine-mère fut contrainte de venir elle-même en Provence. La cour donna le gouvernement au grand-prieur, et la paix fut signée, sous les auspices de la majesté royale, dans la maison rurale du trésorier Borreli (Beau-Voisin au terroir d'Aix), le 30 juin 1579. Mais la peste dite *la grande* assoupit les discosdes civiles bien mieux que les ordres souverains.

La mort du duc d'Alençon et d'Anjou, frère du roi,
1584. venait de rendre le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne. Le souverain pontife et le roi d'Espagne s'étant alarmés sur les conséquences de cet événement, on vit les évêques et les prêtres, ou gagnés par Rome, ou soudoyés par l'Espagne, déplorer dans la chaire et dans le confessionnal l'épouvantable malheur d'une nation qui allait devenir hérétique. La ligue catholique prit plus d'ensemble, le duc de Guise s'avança davantage, et, le moment arrivé, ce prince leva ses enseignes contre la royauté, pièce embarrassante pour son parti. Le mot

d'ordre passa bientôt du centre à la circonférence; les ligues provinciales catholiques furent renforcées; des chefs officiels leur furent donnés. Comme le comte de Carces était mort depuis le 20 avril 1582, et que son fils était jeune encore, on nomma le comte de Sault général catholique du pays; mais le véritable chef fut le seigneur de Vins. Hubert de Garde, seigneur de Vins, issu d'une ancienne famille de la capitale, avait une âme ambitieuse, des qualités militaires, de la prudence dans le conseil; il était gracieux et populaire; son défaut de modération dans la vengeance des injures, son ignorance de l'histoire, qui pouvaient nuire à son avancement personnel, le rendaient très-propre à être chef d'une faction. Alors la ligue catholique cessant d'être le parti des marabous, pour reprendre sa première attitude, trouva un but marqué et caractérisé dans une insurrection contre la cour. De Vins voulut s'assurer du château du Puech, qui l'eût bientôt introduit dans la capitale; de la ville de Sisteron, par laquelle il eût menacé et dominé la Provence d'outre-Durance et les montagnes; de celle de Marseille, tout aussi importante pour la partie de la Provence située entre le Verdon et la mer. La Fontaine, capitaine d'une compagnie française, esseya de séduire la garnison du Puech, mais il fut découvert, 1585
saisi et pendu. Cet échec ne ralentit point les ligueurs. et le 3 avril 1585, le seigneur de Vins fit savoir au gouverneur *qu'il prenait les armes non pour son propre et particulier intérêt, mais pour les princes catholi-*

ques, et pour le soutien de la religion, que les prétendus réformés voulaient détruire. Il poussa en même temps son dessein sur Marseille, où il s'entendait avec Dariez, second consul, qui après avoir usurpé toute l'autorité publique à Marseille, et s'être porté aux derniers excès envers les protestans et les *bigarrats* (politiques), attendait l'occasion de livrer les portes au chef de la ligue. Mais quelques citoyens notables s'étant saisis du consul en plein conseil, le grand-prieur courut à Marseille et le fit exécuter à mort. L'entreprise des ligueurs contre Sisteron ne réussit pas mieux que la conjuration de Dariez à Marseille.

Le gouverneur, après avoir exigé un nouveau serment des seigneurs et des communautés, et incorporé six mille hommes de milice provinciale aux compagnies françaises, marcha sur le bourg des Mées, viguerie de Digne, où étaient rassemblées les troupes de la ligue. Les ligueurs, qui se sentaient faibles, voulurent temporiser, et s'étant séparés, Saint-André mena l'infanterie à La Motte-du-Cayre, et les seigneurs de Sault et de Vins allèrent avec la cavalerie à Curban ; ces deux lieux étaient situés en-deçà de la Durance et dans la partie haute de la viguerie de Sisteron. Bientôt les ligueurs furent contraints de reculer encore, et de chercher un refuge à Gap, dont les ligueurs dauphinois s'étaient emparés. Le seigneur de Vins opposa alors la ruse à la force et la politique aux armes. L'armée du gouverneur renfermait plusieurs seigneurs catholiques, qui, étant

encore indécis entre le roi et la ligue, avaient suivi dans le premier moment les bannières royales. De Vins ne leur témoigna aucune haine. Il affecta même de les regarder dans ses discours comme d'excellens catholiques, très-disposés à revenir d'une première faute et à rejoindre le bon parti. Aussi les gagna-t-il tout-à-fait, et il en fut servi d'une meilleure manière ; car ils lui livrèrent les secrets du gouverneur, et entravèrent ce dernier dans tous ses desseins. Eux seuls empêcherent le grand-prieur de dépasser les frontières, disant que c'était aux Dauphinois à se défaire de la ligue, s'ils le voulaient et le pouvaient, en dissuadant sur ce motif les consuls-procureurs de donner *les attaches* pour le soutien d'une guerre inutile au pays. Peu de temps après, les seigneurs de Sault et de Vins rentrèrent en Provence du côté de Thoard et de Digne. Le comte de Sault descendit dans le comté de Sault et dans la vallée d'Aigues, où il se tint sur la défensive ; le seigneur de Vins dans la viguerie de Draguignan, où il força le bourg de Pignans. Comme on le voit, leur système d'invasion assez habituel dans nos guerres civiles, et fondé sur la topographie du pays, embrassait les deux territoires d'en-delà et d'en-deçà la Durance. Sur ces entrefaites, le traité de juillet 1585, entre le roi et les catholiques, par lequel Henri redevenait le chef de la ligue, et retirait la liberté religieuse et tous les priviléges des réformés, ayant été connu, le gouverneur et le seigneur de Vins licencièrent l'un et l'autre leurs troupes.

Ce fut le tour des protestans de Provence. Pendant la dernière guerre entre le gouverneur et la ligue, ils étaient restés simples spectateurs de la lutte, si ce n'est le baron d'Allemagne, de la maison de Castellane, qui avait suivi l'armée royale. Après la révocation des édits, ils reprirent, malgré leur faiblesse, une attitude hostile, parce qu'ils espéraient ressusciter l'ancienne ligue des razats, et comptaient sur l'appui de Les Diguières, chef des protestans du Dauphiné. Le baron d'Allemagne voulut s'emparer des villes de Castellane et de Fréjus, situées au milieu de la Provence, sur la ligne de la ville de Seyne, en marchand du nord au midi. Son entreprise sur Fréjus manqua. Etant retourné à Seyne, il y fut élu d'une commune voix général des églises de Provence, poste resté vacant depuis la mort de Paul de Mauvans, et distribua à ses officiers les bénéfices des trois vigueries de Sisteron, de Digne et de Seyne. Il essaya alors de surprendre Castellane, tentative qui manqua pareillement. Puis, après s'être emparé de la plupart des villages situés au midi et à l'est de Digne, il descendit jusqu'au Val, et tenta de lier des intelligences dans Brignolles, ville très-opposée au seigneur de Vins, par des raisons toutes domestiques, en quoi il ne réussit pas mieux.

La prise d'armes du baron d'Allemagne, son élection à la dignité de général des églises, les craintes du côté des razats et du Dauphiné, réveillèrent les catholiques; mais observés et contraints par le gouverneur, ils occu-

paient une situation gênée, et il fallait songer à perdre le grand-prieur pour avoir les mouvemens libres. De Vins eut l'idée de le faire tuer d'un coup d'arquebuse dans le palais comtal, où il se trouvait logé avec les corps de justice. Ce projet ayant été abandonné, on agit contre lui auprès du roi son frère. Sa nonchalance naturelle et les difficultés de sa position lui donnaient un certain air de connivence avec les religionnaires, joint que les catholiques l'entravaient sans cesse dans ses opérations a l'aide des autorités provinciales, et l'accusaient ensuite des retards et des revers dont ils étaient la seule cause. La mort du gouverneur vint combler leurs désirs. Un gentilhomme provençal, nommé Altoviti, mari de Renée de Rieux, ancienne maîtresse de François Ier, ayant écrit une lettre violente au ministre contre le grand-prieur, ce dernier, qui en eut connaissance, se rendit en toute hâte à l'hôtellerie d'Aix, où Altoviti était logé, et, sans recevoir ses excuses, il lui plongea son épée dans le sein. Frappé lui-même par Altoviti, il mourut le 2 juin 1586. Dès ce moment les ligueurs furent à l'aise : ils se rendirent maîtres des états tenus à Aix, où les razats-bigarrats firent vainement entendre des paroles de paix et de modération. Le seigneur de Vins, proclamé général dans l'assemblée des états, indiqua le rendez-vous des troupes provinciales à Salon et aux villages voisins. De leur côté, les chefs razats s'assemblèrent au château de Cadenet. Le baron d'Allemagne, après avoir échoué dans un coup de main

sur Draguignan, malgré ses intelligences avec les razats de la ville, vint les y joindre. L'armée des razats et des protestans ayant été renforcée de quelques troupes languedociennes, passa la Durance, et offrit le combat aux catholiques, mais ceux-ci ne l'acceptèrent point, et les anti-ligueurs allèrent à leur tour secourir les Languedociens. Ensuite les Provençaux de l'union protestante politique quittèrent le Languedoc, et retournèrent à Seyne, les uns avant même le terme de leur service, par des chemins longs et difficiles, dans le Vivarais et le Dauphiné, les autres après la fin de leur service, en profitant du moment où les catholiques attaquaient dans le château de Lamanon un certain Cartier, chef de brigands. La guerre changea de théâtre. Les catholiques allèrent présenter bataille à l'armée ennemie descendue vers Riez. Mais le seigneur de Vins, au lieu de former une brusque attaque, temporisa sans aucun motif. Seulement il pensait qu'ayant toujours respecté les protestans politiques du Dauphiné, ceux-ci le respecteraient également, et qu'il pourrait combattre et vaincre à volonté. Cependant le seigneur des Diguières accourut promptement en Provence. A son approche, les catholiques, saisis d'une terreur panique, ne surent pas même opérer leur retraite, et furent entièrement battus, avec une grande perte d'hommes. Les protestans razats eurent de leur côté très-peu de morts, mais ils en perdirent un qui en valait mille, le baron d'Allemagne, chef redouté sans être aimé, point familier, mais ha-

bile; et dans leur douleur on les vit, renouvelant les coutumes des barbares, sacrifier sur le tombeau du général des églises douze prisonniers ligueurs.

L'arrivée du duc d'Epernon, nouveau gouverneur, et de son armée, fit perdre aux anti-ligueurs le bénéfice de cette victoire. Les protestans et les politiques se désunirent. Tandis que les premiers, toujours brouillés avec la cour et sous le poids des édits d'intolérance, rentrèrent dans leurs cantonnemens, les chefs razats, qui redoutaient dans le gouverneur l'autorité royale, et connaissaient son inimitié pour les maisons de Guise et de Carces, se rendirent à son audience, confondus avec les chefs catholiques. Le gouverneur fit son entrée à Aix le 21 septembre 1586, et se disposa à exécuter les lois royales contre les protestans. Ceux-ci n'avaient à proprement parler dans le pays que la ville de Seyne. Le gouverneur ayant fait transporter des canons dans les montagnes par le secours des mariniers de Marseille, parut à l'improviste devant la place, ce qui remplit de surprise la garnison, et le jeta dans un profond découragement. Alors un officier royaliste, muni d'ordres secrets, s'aboucha avec les capitaines protestans, leur garantit en son nom la clémence du gouverneur, et leur conseilla de se rendre à discrétion. Au milieu de ces pourparlers, les troupes royales surprirent la grande tour, et entrèrent dans la ville. Le gouverneur ayant livré au bourreau le commandant, le ministre et quelques notables, fit grâce à tous les autres.

1587. Sur ces entrefaites, le roi appela auprès de lui le duc d'Epernon. Après le départ de celui-ci, le gouvernement de droit revint au parlement, mais l'autorité passa aux chefs de l'armée royale, presque tous venus de Gascogne avec le gouverneur. Ces capitaines étrangers à la Provence, au lieu de soigner la chose publique, s'occupèrent de vider la bourse des habitans, et leur rendirent des mépris pour leur argent. La ligue provinciale, qui avait eu peur, mais qui ne s'était point amendée, et à qui d'ailleurs un gouverneur royaliste ne convenait pas plus que le roi lui-même ne convenait à la ligue générale, profita des événemens. Elle signala devant le peuple cette autorité étrangère, ces concussions, ces offenses prodiguées aux lois et à la dignité du pays. En ce moment, le seigneur de Vins revenait d'auprès du duc de Guise. Dès qu'il eut mis le pied sur le territoire, le plus grand nombre des communautés lui adressèrent leurs plaintes, et lui proposèrent une prise d'armes. De Vins calma les esprits. Il négociait alors avec le duc de Savoie, pour en obtenir des secours, et il voulait, avant de rien faire, avoir des assurances de ce côté. Il faut dire ici que ce seigneur ne voulait point livrer le pays à un prince étranger; ni lui ni les autres personnages dont je parlerai bientôt, savoir, la comtesse de Sault, le jeune comte de Carces, les seigneurs d'Ampus et de Besaudun, de la maison de Castellane, le seigneur de Meyrargues, de la maison des Allagonia, n'ont souhaité pareille chose. Nos pères ont eu le protestantisme en hor-

reur ; ils ont rêvé peut-être une république provençale; dans une occasion solennelle on a donné au duc de Savoie le nom de comte de Provence : voilà tout. Quoi qu'il en soit, de Vins ayant réussi auprès du duc de Savoie, se trouva prêt à user de la première occasion.

Le roi, qui sentait la faute du rappel du duc d'Epernon, donna le commandement du pays au seigneur de La Valette son frère. En ce moment la capitale, les villes adjacentes d'Arles et de Marseille s'ébranlaient sourdement. Gaspard, comtes de Carces, dirigeait les mouvemens de Marseille ; le lieutenant Biord ceux d'Arles. A Aix, chaque dimanche, les jeunes habitans préludaient à la guerre civile par des exercices militaires sous les yeux des notables et des chefs de famille. Toutefois La Valette entra sans difficulté dans la capitale. Il la quitta bientôt pour aller s'assurer des principales positions militaires et civiles : des villes d'Apt, de Manosque, de Forcalquier et de Sisteron, qui dominaient le territoire d'outre-Durance ; des châteaux de Saint-Paul et de Mirabeau, pour defendre le chemin de Manosque et de Sisteron ; des villes d'Hyères, de Fréjus et de Moustiers, placées dans les vigueries de la Basse-Provence ; du Puech, château d'une grande importance par rapport à la capitale ; de la ville de Berre, d'où l'agriculture tirait les sels. Dans toutes ses opérations, le commandant asseyait la subsistance des troupes sur telle ou telle communauté, sans prendre l'*attache* des consuls-procureurs, ce qui augmenta l'inquiétude. Cependant la

1588. nouvelle de la journée des barricades, dans laquelle les ligueurs parisiens avaient chassé le roi de leur ville, étant parvenue au commandant, il revint promptement à Aix, et se présenta à minuit devant la porte Saint-Jean avec ses troupes. Les habitans, qui faisaient bonne garde, ne voulurent pas le recevoir à cette heure, et l'obligèrent de passer la nuit dans la commanderie de Saint-Jean. Le lendemain on refusa l'entrée à ses troupes, sous le prétexte des priviléges de la ville, mais on lui permit de se loger au couvent des Augustins, et on lui donna les clefs de ce quartier. Quelques mouvemens en faveur de la ligue qui s'élevèrent du côté de Toulon et dans Marseille, ayant encore obligé le commandant de sortir de la capitale, avant de partir il exigea du parlement et des consuls-procureurs la promesse de ne laisser entrer à Aix, pendant son absence, aucun gentilhomme étranger, mesure dirigée contre le seigneur de Vins. Mais aussitôt le commandant parti, le général de la ligue vint, le 25 juin, se présenter à la porte Saint-Jean, où Foresta, baron de Trets, premier président du parlement, et quelques autres, l'attendaient. La garde l'empêchant d'avancer, le premier président s'écria qu'il était natif d'Aix, et par conséquent non compris dans la défense; puis il lui donna la main, et lui fit passer la porte. Le peuple accueillit ce seigneur avec enthousiasme. Il l'appela, dans la langue nationale, *Noueste bouen payre, noueste bouen signe grand. Notre père, notre bon grand-père;* et, malgré le parlement, il l'o-

bligea à rester. L'exemple de la capitale entraîna la province, et, à l'exception des villes d'outre-Durance et de vingt des principales d'en-deçà la Durance, toutes se déclarèrent pour la ligue.

Le roi s'arrangea avec le duc de Guise, qui lui imposa le nouvel édit de juillet 1588. Par cet acte, les protestans étaient dégradés de toutes les dignités militaires et civiles, les catholiques devaient s'engager à ne reconnaître pour roi, après la mort de Henri III, qu'un prince catholique, et l'on assurait une prochaine convocation des états-généraux du royaume. Cet incident changea la position de La Valette, qui, se trouvant brouillé avec la maison de Guise, et dépassé par le seigneur de Vins, embrassa les intérêts de l'union protestante-politique, et fit alliance avec le seigneur des Diguières, chef protestant du Dauphiné. Le commandant, après avoir levé des troupes, et assuré sa position militaire au-delà de la Durance, commença la guerre. Il se rendit maître de Valensole, de Riez, de Barjols, de Peyroles, de Jouques, de Vitroles, de Martigues et de plusieurs autres places, et laissa partout des garnisons. Il tint alors l'assemblée des seigneurs et villes de son parti, où il fit nommer des consuls-procureurs, et délibérer une levée de six mille hommes d'infanterie, de six cents chevau-légers, et de deux cents arquebusiers. De leur côté, les ligueurs s'assurèrent entièrement de Marseille, assemblèrent les états-généraux, décrétèrent des levées et entrèrent en campagne. Le marquis de Trans de la

maison de Villeneuve surprit Fréjus ; le seigneur d'Ampus de la maison de Castellane reprit Jouques ; le seigneur de Vins, ayant échoué au siége de Pertuis, s'en dédommagea sur les châteaux de Beaumont et de Saint-Paul-la-Durance. Sur ces entrefaites, le roi qui était toujours sous l'influence de la ligue, envoya en Provence des commissaires, pour enjoindre à Lavalette de remettre l'autorité au parlement, et de se retirer dans une ville neutre ; mais le commandant n'obéit point.

1589. La mort du duc de Guise, assassiné à Blois par ordre du roi, fit espérer au commandant que le roi lui-même entrerait bientôt dans les intérêts des politiques. Aussi résistait-il aux nouveaux efforts des états pour lui faire quitter le pays, et la guerre continua avec plus d'acharnement. Le seigneur de Vins surprit Brignoles ; les paysans ligueurs de Bormes forcèrent le château et tuèrent leur seigneur, Pompée de Grasse. L'armée royale occupa les châteaux de Saint-Julien-le-Montaignier (viguerie de Barjols) et de Montagnac (viguerie de Moustiers). Les ligueurs envahirent Beaumont, reprirent Saint-Julien, et forcèrent Mane. Cependant le roi qui avait déjà traité en particulier avec La Valette et confirmé ses pouvoirs, se préparait à s'allier avec le roi de Navarre, et à devenir ainsi, de chef de la ligue catholique, chef de la ligue protestante-politique. Les ligueurs français resserrèrent leurs liens par la foi des sermens, et donnèrent à leur union la plus grande intensité. Le seigneur de Vins après avoir assemblé dans l'hôtel-de-ville

d'Aix les principaux du parti, et leur avoir fait jurer les nouvelles formules, contraignit tous les chefs de famille et le parlement lui-même à un pareil serment. Le gouverneur développa pleinement ses forces. Voulant affranchir de la ligue le territoire d'outre-Durance, et prendre quelques fortes positions dans les vigueries centrales d'en-deçà la Durance, pour s'avancer ensuite sur Aix et sur Marseille, il força Montjustin (Viguerie de Forcalquier), où tous furent tués sans distinction de sexe ni d'âge, exemple de terreur qui fit retourner au parti du roi Apt, Saignon et Digne, et reprit Fréjus et le plus grand nombre des châteaux des vigueries de Tarascon et d'Aix. Les progrès des armes royales étaient rapides au milieu de la ligue épouvantée.

Quelques notables ayant alors parlé d'une trève, on ouvrit des négociations avec le gouverneur. Selon la tactique des chefs de parti qui vont se chercher un appui dans les derniers rangs en descendant d'étage en étage, le seigneur de Vins souleva le peuple contre eux. Ces conférences n'arrêtèrent point la guerre, et le gouverneur toujours victorieux s'empara de Marignane et de Vitroles; puis, marchant du midi au nord, il prit Trets, Saint-Maximin, Tourves et Brignoles; puis encore remontant vers l'est, Signe, Ollioules, La Ciotat, La Cadière, Sixfours, Lagarde, Hyères et Toulon. Le gouverneur avait conquis à moitié la Provence, lorsqu'on reçut la nouvelle de l'assassinat commis le 1er août sur la personne du roi.

Telles ont été ces querelles sacerdotales sous les règnes de François IIe, de Charles IX et de Henri III. Quelques concessions très-orthodoxes, comme l'abandon de la supériorité théocratique, le mariage des prêtres, l'adoption de la langue nationale dans la liturgie, la réduction de nombre dans le clergé séculier et régulier, la gratuité de la prière, le rétablissement de la sainte Cène, plus de mesure dans le culte des saints, des reliques et des images, enfin un retour général à la simplicité et à la mansuétude évangéliques eussent prévenu ces malheurs, en repoussant le protestantisme sur le terrain de la pure métaphysique religieuse. Mais Rome voulut conserver toutes les pièces du christianisme du moyen âge, sur lequel était fondée sa puissance; et faute de conciliation, les partis se choquèrent et s'entraînèrent l'un l'autre avec la violence et la nécessité des élémens physiques. La réforme étant faible encore, on l'avait traitée par les anciennes maximes en punissant de mort les hérétiques. Bientôt elle devint un parti dans l'Etat, et on lui accorda la liberté de conscience. La paix ne pouvant durer entre un parti qui voulait toutes les concessions, et un parti qui les refusait toutes, les traités furent de simples suspensions d'armes, bientôt rompues par l'une ou l'autre secte, suivant les événemens. A chaque transaction nouvelle, le protestantisme augmentait ses avantages, et la Saint-Barthélemi fut résolue pour le frapper d'un coup de mort, inutile expérience qui le laissa vivant. Bientôt un tiers parti vint se join-

dre aux protestans. La nouvelle union politique-protestante combattit et négocia avec avantage, tant sous le règne de Charles IX que sous celui de Henri III. Mais les catholiques se séparèrent insensiblement de la royauté, pour avoir une organisation forte, un ensemble puissant, et insensiblement aussi la royauté abandonnée des catholiques, se mit à la tête des politiques, s'allia avec l'union protestante-politique ; et l'on vit alors le roi de France et le roi de Navarre défendre sous les mêmes enseignes la cause du protestantisme, de la modération, des droits du prince et des droits de la branche capétienne de Bourbon.

Au contraire, la réforme provençale depuis la levée d'armes du seigneur de Mauvans, jusqu'à la formation du parti politique, déclina de jour en jour et finit par rester inaperçue. La naissance des politiques l'ayant fait ressouvenir de son existence, sa faiblesse fut pourtant la même, et cette circonstance donna un caractère particulier à la nouvelle guerre, qui ne fut plus une affaire de parti, mais un brigandage sans but positif, une lutte des opprimés contre les oppresseurs, des nobles razats contre les nobles carcistes, des communautés contre les marabous, du peuple contre la noblesse. Ensuite la nation ayant résolu de purger la France de l'hérésie, et ayant proclamé la séparation du roi et une insurrection générale, les catholiques provençaux reconstituèrent un parti véritable, un parti puissant et violent, qui cependant était presque poussé à bout au moment de la mort de Henri III.

Nous vîmes se renouveler la politique de la maison de Savoie. Le comté-uni de Provence et de Forcalquier, le Dauphiné de Viennois, le royaume d'Arles, éveillèrent l'ambition des anciens comtes de Marienne, restés seuls debout au milieu des révolutions qui avaient abattu les dynasties ducales et comtales du voisinage du Rhône et des Alpes. Un ennemi plus puissant, le roi d'Espagne, chef de la maison d'Autriche, tenta aussi de soumettre le pays et le royaume à son joug, comme il voulait y soumettre l'Europe entière; car l'ombre de l'empire romain planait toujours sur cette Europe divisée entre les enfans des barbares.

CHAPITRE III

HENRI IV.

La mort de Henri III et l'avénement de Henri IV 1589
changèrent la face des choses dans le pays. Jusqu'ici le gouverneur avait eu l'avantage sur la ligue ; mais l'aversion pour un roi hérétique se joignant aux diverses causes d'exaspération, la ligue provençale se recruta dans les rangs opposés. Quelques lances déjà venues de Savoie, les assurances d'un nouveau et prochain secours qu'on avait de ce côté, augmentèrent l'énergie. Le gouverneur, après avoir en personne dirigé les fortifications de Toulon, était revenu à Manosque, d'où il avait envoyé prendre en Languedoc des renforts considérables pour résister aux troupes savoisiennes, et dépêché des commandans sûrs avec des supplémens de garnison dans quelques places importantes, savoir, le seigneur de Montaud, gascon, à Fréjus ; le seigneur de Valavoire, provençal, à Saint-Maximin ; le seigneur de Pontèves, à Barjols ; quant à Grasse, le baron de Vence, de la maison de Villeneuve, et quelques cadets royalistes de la famille de Grasse du Bar, s'étaient chargés de la défen-

dre. Le gouverneur était ensuite retourné à Draguignan, où il attendait les Languedociens, voulant, s'il était possible, couper la communication des Savoisiens qui s'avançaient avec les ligueurs, et parer un coup de main sur les places voisines. Les ligueurs, qui voyaient le gouverneur éloigné, songèrent à donner de l'air aux villes d'Aix et de Marseille, et pendant la fin d'août et le commencement de septembre, les seigneurs de Vins, de Carces, d'Ampus, de Meyrargues, prirent les châteaux d'Aubagne, de Mimet, de Bouc, de Cabriers, de Ventabren, de Marignane, de Saint-Mitre, d'Istres, de Saint-Chamas, de Pélissane et de Lambesc. On joignit aux exploits militaires les bravades politiques. Par opposition aux arrêts de la chambre royale de Pertuis, qui avait reconnu le roi-comte Henri IV, et publié d'anciennes lettres-patentes de Henri III contre la ville d'Aix, le parlement enregistra diverses lettres du conseil de l'union, contenant la défense d'obéir au seigneur de La Valette, et proclamant le duc de Mayenne lieutenant-général de l'Etat, et le cardinal de Bourbon roi de France.

Comme le seigneur d'Ampus et quelques chefs apprirent que les seigneurs royalistes d'Etampes et de Rougiers allaient recevoir aux environs de Tarascon mille fantassins et deux cents maîtres envoyés du Languedoc, ils se dirigèrent de ce côté avec trois cents maîtres; et là, ayant resserré l'escorte provençale et quelques languedociens qui avaient déjà passé le Rhône, entre leur troupe, le fleuve et les murailles de la ville neutre de

Tarascon, ils les taillèrent en pièces, et empêchèrent la traversée des autres. Le seigneur d'Ampus, après avoir visité la ville de Digne et l'ermitage de la Sainte-Baume, qui avaient été livrés à la ligue le 19 octobre, se rendit sur la frontière en qualité de premier consul procureur, pour recevoir les Savoisiens. Ceux-ci n'ayant éprouvé aucun obstacle dans leur marche, le seigneur de Vins les réunit aux Provençaux, faisant ensemble deux millè cinq cents hommes de pied et deux cents chevaux, sans compter l'artillerie, avec lesquels il mit le siége devant Grasse. Les ligueurs s'efforcèrent de dégager la ville d'Arles des garnisons royalistes du voisinage, et ils reçurent les clefs du plus grand nombre des châteaux de la viguerie de Tarascon. Ils prirent aussi dans la Provence d'outre-Durance, où la ligue avait peu pénétré les esprits et les territoires, plusieurs châteaux des environs d'Apt, Saignon, Saint-Martin, Cucuron, etc.; ce qui décida la chambre royale de Pertuis à se replier sur Manosque. En même temps la nouvelle étant venue qu'un régiment d'infanterie et cinquante cavaliers royalistes du Languedoc avaient franchi la frontière, les seigneurs d'Ampus, de Besaudun, de Meyrargues, de La Barben, allèrent au-devant d'eux, et leur firent essuyer une déroute complète entre Malemort et La Roque, où les royalistes perdirent beaucoup de monde et quinze enseignes. Mais la mort du seigneur de Vins, tué au siége de Grasse, le 20 novembre, changea en tristesse la joie populaire. Les églises de la capitale

firent des prières solennelles pour le repos de son âme. Matal, chanoine théologal de l'église métropolitaine, du haut de la chaire d'où il avait coutume de donner les nouvelles au peuple, l'appela le Fort et le Puissant qui défendait et sauvait Israël. Cependant La Valette, qui était toujours à Draguignan, n'ayant pas reçu les secours du Languedoc, ne put secourir Grasse. La garnison se vit forcée de capituler, et la place fut remise au conseiller-commissaire député par le parlement près l'armée de siége, et au seigneur de Beaumont, consul-procureur de l'année précédente, nommé commandant après la mort du seigneur de Vins.

La division se mit alors dans le pays, division qui eût détruit la ligue en partageant ses forces, si l'un des deux chefs ne se fût immolé aux intérêts de son parti. Pendant la vie du seigneur de Vins, deux personnes seulement auraient pu lui disputer le pouvoir, le comte de Carces et la comtesse de Sault. Mais le comte de Carces, malgré son nom et son rang, avait trop peu d'influence encore, et la comtesse de Sault, belle-sœur du seigneur de Vins, faisait cause commune avec lui. A la mort du seigneur de Vins, le comte de Carces, lieutenant du roi, crut avoir un droit certain au commandement, et la comtesse de Sault voulut au contraire le faire passer à quelqu'un sous le nom de qui elle gouvernât, en attendant la majorité de son fils. Tous, et le seigneur de Vins lui-même, ne voyaient pas autant dans le commandement l'autorité du moment que l'assurance du gouver-

nement de la province pour l'avenir. Que sait-on même de leurs arrière-pensées à une époque où la vieille féodalité franque et gauloise prétendait se remettre en Etat? La comtesse, habile intrigante, après avoir gagné à elle d'Ampus, premier consul-procureur, Besaudun son frère, Meyrargues et d'autres seigneurs, traita avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à qui cette alliance convenait beaucoup mieux que l'alliance du comte de Carces, ami et parent du duc de Mayenne. Le duc, pour mettre à profit la circonstance, fit dire que, le seigneur de Vins étant mort, il ne pourrait plus confier ses troupes à un général dépourvu de renommée, et que les secours cesseraient s'il n'était chargé de diriger personnellement la guerre. Il supprima en même temps la paie des troupes. Le comte de Carces s'opposa vainement à la venue du duc. Dans l'assemblée des états-généraux, tenue à Aix, la comtesse fit délibérer de supplier le duc de Savoie, par une députation des plus honorables, *de vouloir bien secourir personnellement le pays, pour le maintenir en l'obéissance du roi très-chrétien Charles X et ses légitimes successeurs, sous l'Etat et couronne de France;* et malgré le parlement, qui craignait l'étranger, l'évêque de Riez, le baron d'Oyse, le seigneur d'Ampus, et le docteur Fabri, sieur de Fabrègues, ambassadeurs des états, se mirent en route.

Le comte de Carces, à qui le gouverneur venait de faire lever le siége de Salon, chercha à reprendre ses avantages, et s'étant concerté avec quelques magistrats

de ses amis, la majorité du parlement entra dans ses vues. On éloigna sous divers prétextes une partie des troupes dévouées à la comtesse, et il y eut arrêt pour envoyer ailleurs la propre compagnie de la dame de Sault, que commandait Meyrargues. Dès ce moment, les deux partis des comtaux et des carcistes furent en présence. Le seigneur de Meyrargues monta au palais, et, devant les magistrats assemblés, il parla très-hardiment et très-violemment sur le dernier arrêt. La comtesse publia que le parlement s'opposait à l'arrivée du duc de Savoie. Elle fit tenir une très-nombreuse assemblée dans l'hôtel-de-ville, où l'on résolut de maintenir la dernière délibération des états, et de conduire deux coulevrines, tirées du magasin des armes, contre le palais. C'était le 15 mars. Le peuple, qui partageait les sentimens de la comtesse, se porta devant le palais. Le parlement plaça une compagnie sur la place et une autre dans la conciergerie, et les magistrats, vêtus de leurs robes rouges, vinrent haranguer le peuple; mais voyant arriver le seigneur de Meyrargues, à la tête de plusieurs hommes d'armes, ils prirent la fuite, et la victoire demeura au parti comtal. Cependant les habitans, fâchés d'avoir usé d'une telle violence envers le parlement, lui firent présenter le lendemain leurs regrets, leurs excuses, et l'offre de leurs services. Un coup décisif devenait nécessaire dans l'intérêt des comtaux. La dame de Sault rallia son parti. Le conseiller de Castellane, autrefois zélé protestant, maintenant ligueur furieux, se présenta

sur la place à cheval avec trois cents arquebusiers. Le palais fut attaqué aux cris de *Vivent la messe et son altesse !* Trois défenseurs du parlement furent tués dans la grand'salle ; la compagnie fut dispersée ; on arrêta ses membres les plus énergiques, et le comte de Carces se retira à Avignon. Depuis cette journée, dite *du palais*, il n'y eut plus aucune opposition à la venue du duc de Savoie, et la comtesse acquit la toute-puissance dans la capitale et dans le pays.

Pendant que le gouverneur allait à Toulon achever les fortifications commencées, les ligueurs firent diverses choses. Le seigneur de Meyrargues emporta le 19 mars le village de Peyrolles près d'Aix. Pour avoir de l'argent on vendit, en vertu d'un décret du conseil de l'union, les biens des bigarrats (politiques). Le seigneur d'Ampus ayant appris que Chambaud, gentilhomme du Vivarais, était déjà arrivé à Sainte-Tulle, village de la viguerie de Forcalquier, avec un régiment de montagnards réformés des Cévennes, le joignit et le battit. Il força aussi l'abbaye de Silvacane, où une troupe de brigands ennemis de la ligue s'étaient cantonnés, et les fit tous périr par l'eau, le glaive ou la corde. Des secours d'argent que le duc de Savoie envoya, augmentèrent la confiance des ligueurs, et ils refusèrent l'intervention de la maison de Lorraine ; car dans ce malheureux temps toutes les ambitions étaient en éveil : le roi d'Espagne Philippe II, à qui son père avait laissé d'immenses domaines, et qui aspirait à dominer l'Europe, embrassait

la France dans ses projets de conquêtes ; le duc de Savoie voulait acquérir le Dauphiné et la Provence, ce qui lui eût donné l'ancien royaume d'Arles et la frontière naturelle du Rhône. Sixte-Quint, souverain pontife, n'aurait point rejeté un agrandissement du comté Venaissin aux dépens du pays ; et le duc de Lorraine, cet héritier malheureux de René d'Anjou, faisait offrir aux ligueurs une petite armée commandée par le comte de Vaudemont son fils.

Les personnes envoyées auprès du duc de Savoie étaient alors de retour. Le duc devait bientôt quitter ses Etats pour venir en Provence. Il avait parlé en homme désintéressé, mais on savait qu'il s'était fait remettre une liste des maisons nobles provençales d'origine piémontaise, et même les ministres de Savoie s'étaient clairement expliqués avec les ambassadeurs du pays. Ils leur avaient d'abord demandé si l'on ne livrerait pas à leur maître les places de Saint-Laurent, de Saint-Paul-de Vence, de Grasse, d'Antibes, de Castellane, d'Entrevaux, de Colmar, de Digne et de Seyne ; moyen assuré de reculer un jour la frontière du comté de Nice, sur la Haute-Durance et sur la viguerie de Grasse. Les députés avaient au contraire stipulé, selon leurs ordres, que les places fortes seraient confiées à des commandans provençaux. Les ministres, non découragés, les avaient alors exortés à envisager la délivrance de leur pays, pour le tirer de servitude, et lui rendre sa pleine liberté en le rejoignant à l'empire comme un de ses anciens

membres, sous la vicairerie perpétuelle du duc. On avait même employé la dame de Ligni, femme de l'un de ces ministres, qui avait insinué de faire de la Provence un Etat semblable à Venise, et de créer le prince savoisien doge de la seigneurie provençale. Mais tout cela n'avait pas réussi, et les députés s'étaient borné à signer un traité d'alliance et d'assistance.

Les ligueurs avaient toujours l'avantage sur les royalistes. En attendant la venue du duc de Savoie, le seigneur d'Ampus s'avança avec cinq pièces de canon dans le centre de la Provence, où se trouvait le gouverneur, et fit mine d'aller assiéger Riez; mais tout à coup il tomba sur Barjols, et força la ville à capituler. Malgré la capitulation, les ligueurs y égorgèrent de quatre à cinq cents habitans. Le luc ne fut pas plus ménagé. Lorgues, Aups, Pignans et Draguignan épouvantés envoyèrent leurs chefs aux ligueurs. L'entrée de Les Diguières en Provence arrêta faiblement ces succès. Après quelques rencontres où la victoire demeura aux royalistes, ceux-ci prirent à peine quelques châteaux tels que Peyrus (viguerie de Forcalquier), Montagnac (viguerie de Moustiers), le haut village de Solliers, et Pignans. Cependant le comte de Martinengue, lieutenant-général du duc de Savoie, qui précédait son maître, amena de nouvelles troupes. Martinengue emporta Signe sans difficulté, et après avoir échoué devant Saint-Maximin, il alla ravager les territoires de Salon et de Berre. Les compagnie ligueuses du comte de Suze et du sieur de Cucuron bat-

tirent le marquis d'Oraison, entre Villelaure et Pertuis. D'Ampus ayant joint aux environs de Riez les royalistes, les vainquit complétement; victoire qu'il pleura, y ayant tué de sa main, sans le connaître, le seigneur de Norante, issu comme lui de la maison de Castellane. Les ligueurs éprouvèrent un échec vers le comté de Sault, mais ils furent encore victorieux dans une rencontre près du bourg de Trets.

Sur ces entrefaites, le duc de Savoie entra sans obstacles en Provence, le 14 octobre. Il força dans son passage le château de Gréolières, et contraignit le château de Mons à se rendre, la vie sauve aux soldats, les habitans à discrétion. Pour satisfaire le seigneur de Mons, qui durant la guerre des razats avait eu à se plaindre de ses sujets, il en fit pendre quatre à un vieil alisier de la place publique, quatre à une grande grille de fer, et dix ou douze à des poutres placées transversalement dans la rue. Le prince étant arrivé le 17 novembre sous les murs de la capitale, y entra en simple particulier, surprit la comtesse de Sault dans sa cuisine, soupa chez elle, et logea à l'archevêché. Le lendemain, il quitta la ville dans un carrosse fermé, entendit la messe aux Capucins, et disposa son entrée solennelle. Il était placé entre deux des parlementaires qui l'avaient reçu à la frontière, et accompagné des troupes piémontaises superbement équipées, et d'un très-grand nombre de seigneurs et de gentilshommes provençaux. Peu après s'être mis en marche, il fut rencontré par les consuls et

assesseurs d'Aix, procureurs du pays; et là, tous ayant mis pied à terre, le sieur de Fabrègues, assesseur, fit sa harangue. Soit dévouement particulier de l'assesseur, soit plutôt politique de la comtesse de Sault et des chefs ligueurs, l'orateur représenta que d'un côté les Provençaux n'étant obligés envers la France que par suite des violences faites à René d'Anjou, et de l'autre, les ducs de Lorraine leurs seigneurs naturels les ayant abandonnés, le pays était rentré dans sa première liberté; et au nom du parlement, des villes d'Aix, de Marseille et d'Arles, et des autres bonnes villes, il le déclara comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes. Le prince d'Amour, chef donné à la jeune noblesse dans les cérémonies de la Fête-Dieu et dans quelques occasions solennelles, se présenta plus tard, suivi de cinquante jeunes hommes. Vinrent ensuite cinq cents petits garçons qui portaient des banderolles aux armes de Savoie, et criaient de toutes leurs forces *vive la messe et son altesse !* Aux approches de la ville, les compagnies des quartiers au nombre de trois mille hommes firent leurs décharges de mousqueterie. Non loin des murailles, le duc trouva les députations du parlement et de la chambre des comptes, cour des aides. A la porte des Augustins, on lui offrit sous un arc de triomphe qu'on y avait dressé, les clefs de la ville : il tira un mouchoir blanc de sa poche, comme pour les recevoir avec plus de respect, mais le mouchoir était plein de pièces d'or qui se répandirent à terre. Plus haut, à l'entrée de la rue Beau-

vezet, parut le clergé séculier et régulier avec les croix: le prince après avoir baisé la croix, refusa aussi ce cortége. Le duc logea encore dans le palais épiscopal. Pendant toute cette marche, le peuple semblait atteint de folie. On se pressait pour voir le duc. L'un baisait le pan de ses habits, l'autre lui faisait de grandes et profondes révérences, un troisième lui donnait des bénédictions. Le lendemain, l'assemblée des procureurs du pays nés et joints, délibéra de lui donner le commandement de l'armée. Le parlement ratifia cet acte. Le 23 novembre, le prince vint au palais, refusa le fauteuil du roi, s'assit au banc du doyen, et le greffier publia l'arrêt portant : *que son altesse aurait tout pouvoir et commandement sur l'Etat et police du pays, pour le conserver dans la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'Etat et couronne de France.*

Le duc distribua les charges de la milice et du conseil. Le sieur de Fabrègues devint son principal conseiller. Le comte de Martinengue fut fait lieutenant-général de l'armée ; Bésaudun maître de camp ; d'Ampus colonel-général de l'infanterie ; Meyrargues grand-maître de l'artillerie ; d'Oyse gouverneur du quartier d'outre-Durance ; Vaucluse gouverneur du quartier de Draguignan. En même temps Charles-Emmanuel publia diverses ordonnances militaires contre les déserteurs, les voleurs, les violateurs, les jureurs du nom de Dieu et des saints, et les blasphémateurs du culte catholique.

a guerre s'engagea alors aux environs de la capitale,

entre le duc qui résidait à Aix, et le gouverneur qui demeurait à Pertuis ou à Manosque. Lasalle, gentilhomme gascon, commandant de Rognes, livra le château aux ligueurs. Le duc mena douze pièces de canon devant Salon, où déjà le comte de Carces avait échoué, et, La Valette n'ayant pu secourir à temps la place, les assiégés capitulèrent le 4 décembre. Deux jours après, le château de Miramas, situé au-dessous et au midi de Salon, capitula pareillement. Le duc alla attaquer le gouverneur au-delà de la Durance, rivière qui semblait faire le partage des terres de la ligue et des domaines de la royauté. La ville d'Apt, les lieux de Villelaure, de Janson, de la Tour-d'Aigues, de la Bastide-des-Jourdans, envoyèrent leurs clefs. La population de Grambois, après trois ou quatre cents coups de canon, abandonna le château et le village. Le prince tourna alors 1591.
ses armes sur Pertuis, place vivement désirée des ligueurs, dont elle eût avancé les affaires au-delà de la rivière; mais un temps affreux le força d'en lever le siége. Cependant le seigneur d'Ampus était occupé du côté de Tarascon, que des religieux de la ville devaient lui livrer. Le complot fut découvert, et d'Ampus blessé à mort d'un coup de mousquet, au moment où les habitans faisaient le signal convenu entre lui et les conjurés. Ce fut une perte pour les ligueurs; car il ne manquait pas d'habileté, d'audace, de ruse et de présence d'esprit. L'hiver suspendit la guerre. Le duc retourna à Aix, et La Valette se retira avec sa famille à Sisteron, où la

chambre royale de Manosque se réfugia aussi pour éviter toute surprise. Les deux chefs de la ligue et du royaume se piquèrent à qui donnerait des fêtes plus somptueuses. Les commandans particuliers imitèrent leur exemple, et pendant quelque temps les bals, les festins et les divertissemens de la galanterie firent oublier la guerre civile.

Les ligueurs ayant assemblé à Aix, le 22 janvier, les états-généraux, on convint avec le duc de Savoie qu'on entretiendrait dix mille hommes d'infanterie, et que le duc aurait à sa charge la cavalerie et l'artillerie, et l'on délibéra en outre de demander des secours au pape, au roi d'Espagne et aux états-généraux de France. La Valette tint en même temps à Riez, une assemblée des seigneurs et des villes royalistes, où l'on vit seulement douze communautés, sept vigueries, deux églises et douze seigneurs, parmi lesquels deux de la maison de Villeneuve, deux de la maison de Castellane, un de la maison de Grasse, un de la maison de Vintimille, et un de la maison des Forbins. La ville de Marseille, dans laquelle jusque là les carcistes avaient dominé, se joignit aux comtaux. L'histoire de Marseille nous offre à cette époque une suite de réactions marquées par des meurtres. Quand on livra la ville à la ligue, on tua le consul de Lenche. Dans un mouvement royaliste on tua un autre chef. A un retour vers la ligue, on tua le consul Albertas, seigneur de Villecrose; et en ce moment Louis d'Aix et Casaulx, l'un et l'autre familiers de la dame de

Sault, après avoir, comme le dit un de nos historiens, *emporté ce lieu sacré de la maison de ville, et enlevé le premier chaperon au consul Rémusan,* appelèrent dans Marseille la dame de Sault et l'étranger. Mais le duc de Savoie se trouvait épuisé d'hommes et d'argent, il sentait que la comtesse voulait faire ses affaires propres et non celles d'un autre; il résolut d'aller en Espagne voir le roi son beau-père, et lui demander des secours pour brusquer ensuite l'exécution de ses projets sur le pays.

L'absence du duc et l'intervention de Les Diguières donnèrent un autre tour aux événemens. Les Diguières étant entré à la tête de huit cents hommes de cavalerie et de deux mille arquebusiers par la vallée de Sault, après avoir pris et pillé Aurons près de Salon, se dirigea sur les Mées, et vint des Mées à Vinon, où il joignit La Valette, qui était descendu de Sisteron à Riez. Ils assiégèrent et forcèrent Vinon, méchante bicoque, mais importante en ce qu'elle assurait ou occupait la communication de la montagne avec la capitale. Cependant l'armée des ligueurs occupait le voisinage, ayant son avant-garde à Esparron, le corps de bataille à Rians, et l'arrière-garde à Saint-Martin-de-Pallières. Le 15 avril, les royalistes leur présentèrent la bataille. Les ligueurs lâchèrent le pied, et se réfugièrent dans les châteaux, où la faim les obligea de se rendre. Les chefs restèrent prisonniers; les hommes d'armes furent renvoyés; les soldats mis la plupart aux Galères. Les Diguières et La

Valette marchèrent alors sur Berre, qui était fortement menacée, pour la ravitailler. Chemin faisant, ils reçurent Marignane à composition, prirent Grans par escalade, puis jetèrent des secours dans Berre. Les deux chefs s'étant séparés, Les Diguières reprit la route du Dauphiné, et La Valette repassa la Durance. Tandis que la comtesse de Sault recouvrait Marignane, le gouverneur s'appliqua à nettoyer les dehors de Sisteron, et à s'emparer de Lurs, où l'évêque de Sisteron, prince de Lurs, s'était cantonné. Les royalistes occupèrent encore dans la Basse-Provence Pignans qu'ils saccagèrent. La prise de ces villages semble d'abord peu digne de l'histoire; mais outre qu'elle lui sied très-bien, s'agissant d'un petit Etat, outre que là aussi habitent des hommes et des citoyens sensibles aux souvenirs de la patrie communale, ces circonstances indiquent le caractère de la guerre, où tantôt il fallait dégager un chef-lieu de viguerie des châtelains ennemis et voisins, tantôt se donner un point d'appui dans un district pour surprendre une place d'importance, et tantôt simplement maintenir l'équilibre et la balance des partis, en répondant à un acte militaire accompli sur un point du territoire par un contre-coup frappé ailleurs.

Le duc de Savoie avait été trompé dans ses espérances du côté de l'Espagne. L'infante, fille de Philippe, qui aspirait à devenir reine de France, l'avait contrarié de toutes les manières, et il avait seulement obtenu mille hommes, cinquante mille écus, et des vivres portés sur

quinze galères. C'est avec ces faibles secours qu'il entra dans la rade de Marseille le 6 juillet. En même temps l'avocat-général Laurens apporta de Rome un bref, qui enjoignait à tous les laïques et ecclésiastiques d'abandonner le roi de Navarre, sous peine d'excommunication et de confiscation des bénéfices. Le retour de Charles-Emmanuel, et cet acte de la puissance théocratique relevèrent les courages un peu abattus par les succès de Les Diguières. Alors tous, Savoyards et ligueurs, formèrent le siége de Berre, devant laquelle ils établirent un camp retranché de bons fossés du côté de la ville et de la campagne. Le gouverneur s'occupait en ce moment de la conservation de la ville de Riez. Norante, qui y commandait, et en avait fait un lieu très-fort, n'étant pas selon lui assez récompensé de ses services, méditait de la livrer à l'ennemi ; mais par un reste d'honneur il voulait auparavant employer auprès du gouverneur tous les moyens d'obtenir justice. La Valette, qui connaissait ses machinations, l'appela à Sisteron, sous prétexte d'une conférence ; puis il vint avec lui à Riez, où, à peine arrivé, Norante mourut dans d'horribles convulsions, non sans un violent soupçon de poison. Dès que La Valette eut terminé cette affaire, il fut joint par Montmorency, gouverneur du Languedoc, et les deux chefs marchèrent sur Berre ; mais n'ayant pu ni attirer l'ennemi au combat, ni jeter des troupes dans la place, ils essayèrent de faire diversion en tournant sur le château de Graveson (viguerie de Tarascon). Charles-Em-

manuel resta impassible dans ses lignes, et Graveson se rendit à discrétion aux royalistes, pendant que Berre capitulait avec les ligueurs. La Valette et Montmorency tentèrent alors de surprendre la ville d'Arles. Le duc courut de ce côté, et tout cela finit par de petites opérations militaires. Les royalistes prirent le château d'Allenc, et firent un butin immense dans la Camargue. Les ligueurs occupèrent les châteaux de Fouques, d'Alban et de La Motte. La guerre se porta du territoire d'Arles dans la viguerie de Sisteron, où La Valette était allé trouver Les Diguières, qui faisait le siége de Lurs. Le duc de Savoie n'arriva pas à temps pour empêcher la prise de Lurs, mais il garantit la ville de Digne.

Jusqu'ici le duc et la comtesse de Sault avaient marché de concert, quoiqu'il y eût déjà de la froideur entre eux. Mais les desseins du duc de Savoie n'étaient plus douteux dès à présent. A son retour d'Espagne il avait tenté de s'emparer de Marseille. On l'avait vu, après l'occupation de Berre, y placer en qualité de commandant, contre la teneur du traité d'alliance, Vitelli, officier de ses troupes. Un capitaine piémontais avait de même remplacé dans Salon le commandant provençal, et l'on connaissait les efforts que le duc faisait dans Arles pour gagner les citoyens. La comtesse se sépara ouvertement du duc, et celui-ci, ayant inutilement essayé de se raccommoder avec elle, rallia à lui le comte de Carces. Au moyen de cette union le duc demeurait en Provence. Il profitait de l'occasion d'étendre son pou-

voir, si elle se présentait, et, au pis aller, il maintenait ses relations avec la ligue française et le duc de Mayenne. Le comte de Carces au contraire se flattait d'être toujours en mesure de contrarier les desseins de l'étranger, et il soutenait la ligue provençale tant pour les intérêts généraux des catholiques que pour ses intérêts privés et domestiques. Les comtaux et les carcistes furent de nouveau en présence. La comtesse fit élire des consuls-procureurs dont elle fût sûre, et, pour tirer le duc de la ville d'Arles, elle le pressa de venir assiéger le Puech, qui, étant alors au pouvoir des royalistes, incommodait la capitale. Le duc consentit à cette demande ; mais, au lieu d'aller de suite devant le Puech, il se présenta brusquement à l'une des portes d'Aix, et comme les consuls secondés d'un gros du peuple lui en disputaient l'entrée, il poussa rudement son cheval et se trouva avec son escorte dans la ville. A l'instant les carcistes prirent les armes aux cris de *vive son altesse, à bas la comtesse !* La dame de Sault et le jeune seigneur de Créqui, son fils, furent faits prisonniers ; on élargit les conseillers arrêtés dans la journée du palais. Sur l'appellation du conseil de ville, le parlement ayant cassé les consuls récemment élus, en fit élire de nouveaux du parti carciste. Les ligueurs, tous ralliés au duc de Savoie et au comte de Carces, commencèrent le siége du Puech.

Le gouverneur et Les Diguières assiégeaient dans ce moment Gaubert, château de la viguerie de Digne, en-

tre la Bleaune et l'Asse, où commandait un soldat grossier, surnommé en langue provençale *lou soutairé de Barle*. Celui-ci, faute de pouvoir tenir, ouvrit des conférences avec le gouverneur, sans demander une suspension d'armes, et comme il négligea de faire bonne garde, la place fut surprise et lui pendu. Le gouverneur vint alors en toute hâte sur le Puech, mais trouvant le siége levé, il porta ses forces devant Beynes, village de la même viguerie de Digne, entre l'Asse et le Verdon, et après avoir établi autour du village une ligne de blocus, il se retira à Mezel, château voisin, pour attendre l'effet de la disette des vivres chez les assiégés. Le comte de Carces alla secourir Beynes, et contraignit La Valette à resserrer ses munitions et ses troupes dans Mezel. Carces, après avoir ravitaillé Beynes, alla du côté de Valensole; le gouverneur l'y suivit, et lui offrit la bataille, qu'il refusa. Carces retourna à Aix et le gouverneur à Manosque.

Cette guerre provinciale, qui avait eu successivement pour théâtres les vigueries de Draguignan et de Grasse, la viguerie de Brignoles, celles de Tarascon et d'Aix, celle de Sisteron, semblait se fixer dans les quartiers voisins de la courbure de la Durance, et s'avancer vers une affaire générale. Le duc de Savoie et le comte de Carces marchèrent sur Vinon avec toutes leurs forces. Le gouverneur était décidé à donner bataille aussitôt qu'il aurait été joint par Les Diguières et les troupes du Dauphiné. En attendant, pour s'assurer le passage de

la Durance, il fortifia Vinon, dont les ligueurs firent aussitôt le blocus. Mais Les Diguières ne venant point, le gouverneur renonça à tout projet d'affaire générale, et ne songea plus qu'à retirer les siens de Vinon. Il espérait n'éprouver en cela aucun obstacle, parce que le duc de Savoie avait à redouter un combat où, vainqueur, il ne gagnait rien, et vaincu il perdait tout. Aussi fut-il bien étonné lorsqu'il vit une portion des troupes savoisiennes et ligueuses traverser la Durance et aller vers lui. Comme il était inférieur en nombre, il eût reculé sans les conseils d'un chef languedocien, qui, après avoir reconnu que le duc envoyait seulement sa cavalerie contre l'ennemi, et laissait toute son infanterie et son artillerie au blocus du château, conseilla la bataille. On donna à l'armée royaliste une excellente disposition militaire. Le gouverneur parcourut ses rangs et parla ainsi aux hommes d'armes : « Messieurs, je ne vous recommande pas l'honneur ; je sais que nul de vous ne se porte en semblable occasion qu'il n'en soit abondamment pourvu. Je vous prie seulement de dire deux mots à Dieu et à *Notre-Dame de Frappefort.* » Les escadrons savoisiens et ligueurs plièrent, malgré les efforts du duc et du comte de Carces, et repassèrent la Durance avec une grande perte d'hommes. La nuit se faisant, et les ligueurs n'ayant plus de troupes propres à réparer ce premier échec et à se mesurer avec les hommes d'armes du gouverneur, le duc et le comte de Carces firent transmarcher les bagages à Saint-Paul, levè-

rent le blocus de Vinon, et revinrent à Aix. Le gouverneur retourna à Manosque.

1592. Le duc alla ranger à son obéissance Saint-Chamas et le Martigues, et de là se rendit à Arles. Carces marcha du côté de l'est, faillit surprendre Saint-Maximin, et s'empara du château de Trans. Le seigneur royaliste de Mirabeau prit un petit village qui, jusque-là, était resté neutre entre les partis, à chacun desquels il payait les impôts; exemple d'une sagesse rare au milieu de ces cruelles folies. En ce moment le gouverneur mûrissait un projet important, et il entretenait des intelligences dans Nice pour se faire livrer la ville. Dans ce dessein il forma le siége de Roquebrune, château de la viguerie de Draguignan. Mais il fut blessé à mort, et ne vit pas la reddition de la place. La mort du gouverneur n'améliora point les affaires de la ligue, et le duc de Savoie, voyant que les royalistes prenaient le dessus, et que chaque jour l'opposition contre un pouvoir étranger augmentait dans la ligue même, quitta le pays, après avoir perdu de six à sept mille hommes de ses troupes et dépensé des sommes énormes en cadeaux seulement. Les royalistes, favorisés par le départ du duc de Savoie, emportèrent plusieurs places dans la Haute-Provence. Les Diguières ayant poussé une pointe dans le pays, s'empara de Saint-Paul, de Jouques, de Rians, de Ginaversi, et balaya les garnisons ligueuses jusqu'au Var. A la vérité, Carces prit Fuveau et Peynier. Les ligueurs, pour gagner du temps, demandèrent une sus-

pension d'armes à la chambre royale de Sisteron, qui avait en main le gouvernement du pays; mais celle-ci la refusa. Ils sollicitèrent des secours du souverain pontife, du roi d'Espagne, du duc de Mayenne, sans pouvoir rien obtenir.

Cependant le duc d'Epernon, frère de La Valette, arriva en Provence avec le titre de général de l'armée royale. Le roi avait eu quelque peine à perpétuer ainsi l'autorité militaire du pays dans la maison de La Valette, mais les intrigues des chefs gascons et du duc après la mort de La Valette, la timidité et la nonchalance des chefs provençaux, l'y avaient contraint. Seulement il n'avait d'abord voulu accorder au duc d'autre titre que celui de général de l'armée, et lui avait refusé celui de gouverneur, qu'il lui donna plus tard. Le général, après avoir fait présenter ses devoirs à la chambre royale, qui était revenue à Manosque, marcha sur Montauraux, village de la viguerie de Draguignan, et, l'ayant pris, il punit de mort le capitaine et soixante soldats. Il assembla alors les états royalistes, desquels il obtint l'entretien de huit mille hommes, de douze cents chevaux et de huit pièces de canon. Puis il força Antibes, où le duc de Savoie avait laissé une garnison piémontaise, prit Cannes, et fortifia Saint-Tropez et Brignoles.

La ligue provençale s'était usée par ses longues souffrances et sa violence même. Depuis la venue du duc d'Epernon, les deux partis avaient parlé de paix et de trève. Cela se faisait par les conseils et les insinuations

de la cour de Rome, qui, voyant les affaires de la ligue perdues en Provence, était bien aise de lui faire gagner du temps. On ouvrit enfin des conférences le 21 jan-
1593. vier, dans le bourg de Saint-Maximin, sous les auspices des députés des états du Venaissin. La ville d'Aix souhaitait passionnément la cessation des hostilités; elle ordonna à cet effet une procession générale, l'exposition du saint-sacrement dans les temples, et une station dans la chapelle hospitalière du Saint-Esprit. Après diverses propositions des deux partis dans l'assemblée de Saint-Maximin, les médiateurs rédigèrent des articles. L'exercice de la religion réformée devait être prohibée dans le pays, les Provençaux se départaient de toute ligue étrangère (on maintenait ainsi l'alliance de la ligue provinciale avec la ligue générale), le duc d'Epernon était reconnu gouverneur en vertu des anciens pouvoirs à lui conférés par Henri III, sans pouvoir cependant entrer dans la capitale ni dans aucune place de l'union catholique, et les choses restaient dans cet état jusqu'au moment où il y aurait un roi catholique généralement reconnu. Mais ces articles ne convenant point au duc d'Epernon, les conférences furent rompues, et les partis reprirent leur violence. Le 5 mars une assemblée générale des chefs de famille prit des mesures pour la défense de la capitale. D'Epernon, qui, pendant les négociations même, avait pris Lambesc et Saint-Cannat, emporta en avril Gardanne et Auriol, et plus tard Aubagne et Roquevaire. Peu s'en fallut qu'il ne surprît Marseille. Il y

eut partout des exécutions militaires. A Roquevaire environ trente personnes furent pendues. Telle cependant avait été en général la différence entre le royalisme, parti purement politique, et la ligue, parti plus religieux que politique, que le premier tuait par maxime d'état et pour faire peur, et le second tuait par maxime de dévotion et pour venger Dieu. Le duc, après avoir déterminé la ville d'Arles à signer un acte de neutralité, s'approcha de la capitale. Ayant éprouvé quelque résistance au moulin du pont de l'Arc, il fit pendre huit soldats du poste aux fenêtres de la maison rurale de Fabrègues, voisine de cet endroit, et manda à ce consulaire que sa maison rurale de *Fenouillères* portait des fruits superbes. Carces fit pendre seize prisonniers royalistes, dont huit aux fourches patibulaires et huit à la tour des *Anèdes* (moulin de Galice), et répliqua que le tertre des fourches et la tour des *Anèdes* portaient le double des fruits de Fenouillères. Alors le duc alla en Languedoc auprès de Montmorency, pour conférer des intérêts de leurs gouvernemens respectifs.

D'Epernon étant retourné, dressa le 17 février son camp contre la ville d'Aix, sur le plateau d'Entremont, lieu mémorable, qui, selon de bonnes conjectures, avait contenu un bourg ligurien avant l'invasion romaine, et servi de refuge à la population dans les grands dangers où il fallait quitter la plaine. Si d'Epernon fût tombé à l'improviste sur la capitale, il s'en fût emparé sans peine au milieu du tumulte des cérémonies religieuses et

civiles de la Fête-Dieu qu'on y célébrait. Ce jour même, et les trois suivans, le général royaliste répara la vieille tour d'Entremont, pour y loger quelques hommes et y serrer les grains. Cela fait, il chercha à s'emparer du couvent des capucins et de l'hôpital Saint-Jacques, mais les compagnies de la ville le repoussèrent dans son camp. Le 25 juin, d'Epernon fit descendre ses troupes dans les vallons, tirant de l'est à l'ouest entre les chemins de Puyricard et des pinchinats, et il se montra avec elles sur le plateau de Saint-Eutrope, où il se maintint malgré toutes les attaques de la ville; car l'énergie populaire et le patriotisme municipal ne manquaient point dans ces temps. Tous étaient soldats. Les femmes portaient des rafraîchissemens aux combattans à travers le danger. Le matin au palais on entendait les causes, et l'audience levée, huissiers, procureurs, avocats, magistrats, formaient des partis et allaient à l'ennemi. D'Epernon s'étant maintenu à Saint-Eutrope, y traça des lignes d'enceinte qui comprenaient les vallons sur le derrière et les coteaux à droite et à gauche de la chapelle. Ce fut plutôt une ville qu'un camp. Il y commença des constructions à chaux et à sable; il l'appela cité Valette et ville d'Aix supérieure. Il y plaça le siége des consuls-procureurs de son parti. Comme le duc n'avait pas assez de troupes pour bloquer la ville ou pour la prendre en un coup de main, il était bien aise d'avoir un lieu dans lequel il put attendre sans crainte l'effet, soit de quelque trahison domestique, soit de quel-

que révolution nationale qui lui livrât la capitale et le pays. Au dire de certains, il avait encore de plus hauts projets, et voulait, selon le biais des événemens, se faire de la fondation de la ville supérieure un titre de seigneurie et même de souveraineté sur la ville entière, et par elle sur le pays.

Les royalistes incommodaient la capitale, tellement que la moisson pressant et la campagne n'étant pas sûre, les compagnies des quartiers sortirent pour protéger la récolte, et l'on acheva le travail, suivant nos mémoires, la faucille d'une main et l'épée de l'autre. Au mois d'août on recommença à parler d'une trève. Un bureau municipal composé de deux ecclésiastiques, de deux membres du parlement, de deux membres des comptes, des cinq capitaines de quartier, de plusieurs gentilshommes et consulaires fut chargé de traiter avec le gouverneur. Le bureau municipal et les envoyés royalistes rédigèrent ensemble un projet de trève assez convenable aux deux partis. Le parlement parut disposé à l'adopter, mais le comte de Carces empêcha par ses violences le conseil général des chefs de familles de le recevoir. En cela, le comte de Carces avait de grandes et solides raisons. Depuis longtemps, une haine profonde avait désuni les Gascons familiers de la maison de La Valette et les Provençaux. Toutes les bouches répétaient que la Gascogne était pour les Gascons, et la Provence pour les Provençaux. Peu après les conférences de Saint-Maximin, le seigneur de Janson de la maison des For-

bin, provençal royaliste, étant allé visiter le gouverneur à Sisteron, avait été reçu avec froideur, et souvent il lui était arrivé de se promener en attendant l'audience, dans la salle ou dans la cour de l'hôtel, tandis que la porte du cabinet était ouverte aux chefs et seigneurs gascons. Dans ce même temps, Les Diguières avait envoyé à d'Epernon, pour quelque affaire, un chef subalterne à qui le duc, choqué de recevoir un pareil ambassadeur, laissait faire de semblables courses. L'orgueil irrité réunit ces deux hommes, et Janson lia des intelligences avec Les Diguières. Le roi, très-mécontent du duc d'Epernon et bien aise de lui enlever le gouvernement du pays, approuva ces négociations. Bientôt la comtesse de Saul, après avoir pendant longtemps fait des propositions d'arrangement au duc d'Epernon, se jeta dans le parti de Janson. On s'ouvrit alors au comte de Carces, qui dans son intérêt traitait aussi avec le gouverneur. Le comte était fort embarrassé. Du côté du duc il avait de meilleures espérances pour lui, du côté du roi plus de sûreté pour lui et plus d'avantages pour le pays. Les promesses d'abjuration de l'hérésie données par le roi ayant enfin fixé son irrésolution, il empêcha le conseil des chefs de famille de ratifier l'accord du bureau municipal, qui aurait assuré le gouvernement au duc d'Epernon.

La nouvelle de la conversion du roi et d'une trève de trois mois entre le roi et le duc de Mayenne, arrivée à Aix le 23 août, confirma le comte de Carces dans ses

desseins. La trève fut enregistrée au parlement en présence du comte, des consuls-procureurs et de plus de mille chefs de maison. Mais d'Epernon ne voulut pas cesser les hostilités. Cependant le roi envoya en Provence un gentilhomme, nommé Pluvinel, pour faire suspendre la guerre. Après avoir fait vérifier la trève à la chambre royale de Manosque, Pluvinel vint à Aix. Aussitôt, malgré les défenses des chefs, le camp et la ville se mêlèrent bien avant. Tous s'embrasaient, se félicitant sur la fin de tant de maux et accueillant les espérances de l'avenir. D'Epernon fit tous ses efforts pour renouer son traité avec Carces, et au contraire, dans les conférences tenues à ce sujet, les seigneurs provençaux de l'un et de l'autre parti s'expliquèrent mutuellement leur position et leurs intérêts. Le pays tout entier comprit qu'il fallait profiter des fâcheuses dispositions du roi envers d'Epernon, et que, les querelles de secte et de parti étant terminées, les vrais Provençaux devaient s'unir contre le gouverneur et les Gascons. De son côté le roi suivait un plan semblable. Pendant que le duc était encore en Languedoc, où il était allé voir Montmorency, Les Diguières fut chargé de diriger l'insurrection des commandans provençaux royalistes. Forbin Saint-Cannat mit hors de Pertuis la garnison épernonnienne et fit crier par le peuple : *Vive le roi et la liberté !* Les commandans de Manosque, de Saint-Maximin et de Digne, les populations de Toulon et de Tarascon suivirent cet exemple ; et au commencement de janvier 1594 le sou- 1594

lèvement fut presque général dans le pays. Mais au milieu de cette confusion on ne songea point à prendre des mesures pour empêcher le duc de passer le Rhône et la Durance.

Les chefs provençaux ligueurs et royalistes se réconcilièrent solennellement dans une assemblée tenue à Manosque ; et tous, réunis ensuite à Aix sous la présidence du comte de Carces, délibérèrent de reconnaître le roi, d'envoyer à ce prince une députation pour demander l'oubli du passé, le rappel du duc d'Epernon, la conservation des priviléges, l'exercice exclusif du culte catholique, le maintien des jugemens civils et criminels, et autres actes publics ordinaires rendus pendant la ligue. L'assemblée décida en même temps que le parlement serait supplié d'approuver ces articles, et de commencer à rendre la justice sous le nom de Henri IV. Les chefs de famille adoptèrent l'arrêté des seigneurs, que le parlement ne tarda point à homologuer. Mais la guerre durait toujours entre le pays et le gouverneur, nonobstant le renouvellement de la trève générale en France, parce qu'il s'agissait entre eux d'une querelle toute particulière. D'Epernon reprit Eguilles, Saint-Cannat, Lambesc, Marignane, Saint-Maximin et Rians, et se répandit dans toute la Provence avec ses troupes. Le roi, qui venait d'entrer à Paris le 22 mars, envoya Lafin dans le pays, avec ordre d'examiner la situation des choses et d'embrasser le parti du plus fort (mesure, du reste, humaine et politique), et ordonna à Les Diguières

de mener en Provence de cinq à six cents chevaux et quinze cents arquebusiers, pour faire exécuter la résolution de son commissaire. Lafin n'eut point de peine à se décider en faveur du pays. Le gouverneur fut suspendu de ses fonctions, qui furent confiées provisoirement à Damville, frère du gouverneur du Languedoc. On parvint à faire signer une trève commençant au 1er de mai, et finissant au jour où le roi se serait expliqué, et obtenir du duc que le fort de Saint-Eutrope serait remis à l'envoyé du roi. Cependant la chambre royale de Manosque vint reprendre sa séance au parlement d'Aix. Les quartiers surprirent le fort Saint-Eutrope, et tout le peuple étant accouru, dans deux jours il n'y resta pierre sur pierre; car on craignait que le roi lui-même ne conservât cette citadelle incompatible avec la liberté municipale de la ville.

D'Epernon, poussé à bout, s'allia avec le duc de Mayenne et les restes de la ligue provençale et de la domination savoyarde; tels que Saint-Roman, commandant de Salon, Louis d'Aix et Casaulx, l'un viguier et l'autre consul de Marseille, la ville d'Arles, Vitelli, commandant de Berre, etc. Une nouvelle trève ordonnée par le gouverneur du Languedoc, en vertu des instructions du roi, fut aussitôt rompue que signée. L'union ligueuse épernonienne et l'union provençale se prirent réciproquement des châteaux, et se mesurèrent dans diverses rencontres, avec une alternative de revers et de succès. Génébrard, nommé archevêque d'Aix après la

retraite de Saint-Chaumond, essaya de réchauffer les cendres de la ligue, et d'unir ensemble les villes de Marseille, d'Arles, de Martigues, de Salon et de Berre. Le
1585. comte de Carces prit Salon. Le roi envoya un nouveau commissaire sommer le duc de quitter le pays. Celui-ci répondit qu'ayant acquis la Provence par ses travaux, il ne voulait point l'abandonner, et que si le roi lui-même venait, comme l'en menaçait le commissaire, il lui servirait de fourrier, non pour marquer mais pour brûler les passages. Cependant, plus calme, il signa une nouvelle trève. Le commissaire du roi s'occupa aussi de concilier de comte de Carces avec la comtesse de Sault, sur un nouveau différend qui s'était élevé entre eux. La trève ayant expiré au commencement de juillet, les hostilités recommencèrent. Dans la viguerie d'Aix, la garnison épernonienne de Saint-Cannat fit des courses jusque sous les murs de la capitale, celle de Marignane alla mettre le feu aux aires de Mimet et de Gardanne; dans la viguerie de Forcalquier, douze soldats habillés en moissonneurs surprirent Mont-Sallier; dans la viguerie de Grasse, les Gascons emportèrent Cannes et l'île Saint-Honnorat; dans la viguerie de Draguignan, ils forcèrent Calas, où les maisons furent brûlées et les femmes violées.

La nouvelle de la réconciliation du roi de France avec le souverain pontife étant arrivée, la ville d'Arles reconnut le roi-comte. En même temps le seigneur de Buoulx, jusque là fidèle au duc d'Epernon, se saisit pour

le roi des villes de Riez et de Moustiers. La ville d'Aups fit passer les Gascons au fil de l'épée. Ramefort, gouverneur de Sisteron, offrit de se rendre entre les mains du nouveau gouverneur que le roi donnerait au pays. Mont-Sallier chassa les Gascons, et Forcalquier, cette ancienne capitale de la Provence occidentale, entra dans l'union provençale contre le duc d'Epernon. Enfin, le 17 novembre le parlement vérifia les lettres royales portant nomination du duc de Guise, fils du Balafré, au gouvernement, et le 21 ce prince mit le pied en Provence, où il venait comme simple gouverneur, lui dont les ancêtres avaient recueilli l'héritage de René. Mais en ce moment trop d'années avaient passé sur la maison de Lorraine, et ce choix flattait le pays sans compromettre les droits des Capétiens. Bientôt Marignane et Martigues se défirent des Gascons. Grasse se rendit au gouverneur tandis qu'il tenait l'assemblée des états-généraux, et on enleva au duc d'Epernon, qui s'obstinait dans la guerre, ses places et ses châteaux pièce par pièce. 1596.

Restaient Berre, possédée par le duc de Savoie, et Marseille, où dominaient Louis d'Aix, viguier, et Casaulx, consul. Berre ne revint à la France que par le traité de Vervins, en 1598. Quant à Marseille, Louis d'Aix et Casaulx avaient méconnu les envoyés du roi, et continuaient leurs intelligences avec l'Espagne. Ils voulaient, ce semble, rétablir l'ancienne république sous la protection de l'Espagne, et se ménager dans le nouvel

ordre politique une fortune et un rang considérables. Libertat, capitaine de la porte Royale, résolut de livrer la place au roi. S'étant en effet consulté avec le duc de Guise, l'armée royale descendit dans les environs de Marseille. Comme Louis d'Aix était sorti des murailles pour combattre l'ennemi, Libertat fit appeler le consul Casaulx à la porte, sous quelque prétexte, et, au moment où il était sous le portail, il lui plongea son épée dans le sein. Les conjurés se répandirent alors dans la ville, en accusant les Espagnols d'avoir tué le consul. Un magistrat sortit en robe, une demi-pique à la main, un mouchoir blanc au chapeau, accompagné de plusieurs citoyens notables, et fit crier dans les rues *Vive France !* Le parti consulaire fut battu, et le gouverneur entra dans la ville aux acclamations du peuple. Ainsi échoua ce projet de république et d'indépendance. Quelques années plus tard, le seigneur de Meyrargues le renouvela ; mais le complot ayant été découvert, il paya son crime de sa tête.

Les troubles du royaume et du pays étaient apaisés. La sagesse de Henri assurait le bonheur public, lorsque tout à coup le secrétaire du comte de Carces apporta la nouvelle de l'assassinat commis sur la personne du roi. Le premier président en ayant été informé, manda au palais l'assemblée des chambres, et après avoir pris le serment de fidélité des magistrats envers le nouveau monarque, il fit introduire les consuls-procureurs et les notables. Sa harangue fut touchante, et des larmes

coulèrent de tous les yeux pour la perte d'un si bon prince et d'un si grand homme. Alors les huissiers s'étant approchés des fenêtres, ils annoncèrent au peuple assemblé sur la place la mort du roi ; puis ayant reculé de quelques pas et étant revenus aux fenêtres, ils proclamèrent, dans la formule accoutumée, Louis XIII roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes.

Ce fut sous Henri IV que se termina la guerre religieuse dite de la ligue. A la fin du règne de Henri III les royalistes étaient les plus forts en Provence, et les catholiques les plus faibles. L'avénement de Henri IV déplaça la puissance des partis, et les ligueurs provençaux prirent une position redoutable. La querelle du seigneur de Carces et de la comtesse de Sault, des carcistes et des comtaux, ne nuisit point à la ligue provençale, parce que la faction la plus violente battit la plus modérée, et que le comte de Carces se sacrifia lui-même aux intérêts généraux en quittant les affaires. Toutefois, si le duc de Savoie ne fût intervenu, malgré la puissance de l'opinion, le parti catholique eût eu de la peine. Bientôt la comtesse de Sault et le duc de Savoie se divisèrent ; alors le duc de Carces reparut sur la scène. Il prit à point, et sans compromettre l'union du pays à la France, le timon du gouvernement et la suite des relations avec l'étranger, que la dame de Sault ne pouvait plus retenir elle-même sans favoriser l'ambition savoisienne. La ligue provençale étant encore réduite à ses

propres forces par le départ du duc de Savoie, les royalistes reprirent vigueur, et quoique le gouverneur fût profondément haï, les chefs catholiques cherchèrent à traiter avec lui; mais le roi ayant d'abord donné des espérances de conversion, et ensuite ayant réalisé ces espérances, les Provençaux des deux partis s'unirent contre le gouverneur et les Gascons, d'où vint une guerre du pays avec le gouverneur qui succéda à la guerre de parti à parti.

Henri IV allait encore pousser la vieille Gaule contre cette maison impériale d'Autriche qui, malgré les changemens effectués dans le corps germanique, malgré tant de siècles écoulés sur les ruines de l'empire romain, semblait rêver toujous l'asservissement et la domination de l'Europe.

CHAPITRE IV

LOUIS XIII. — LOUIS XIV.

A la mort de Henri IV, la reine son épouse étant devenue régente, le système politique changea. Les favoris, l'ambassadeur du roi d'Espagne, chef de la maison d'Autriche, le nonce du pape gouvernèrent l'Etat. On vit alors divers troubles causés par les princes et les grands, qui avaient toujours devant les yeux l'ancienne féodalité ; par les protestans, qui craignaient pour leurs droits reconnus, ou souhaitaient de plus grands avantages. Cependant les favoris du jeune roi alors majeur livrèrent bataille aux favoris de la reine, dont le pouvoir légal expirait, et le parti de la reine fut défait. Pour reprendre sa position à la cour, la reine rallia à elle les princes, les grands et les religionnaires. Enfin Richelieu obtint la souveraineté absolue. Sous lui le gouvernement prit une assiette fixe. On revint aux plans du grand Henri contre la maison impériale d'Autriche. On heurta de front l'aristocratie et le protestantisme. On attaqua toutes les résistances. Toutefois il y eut en cela des erreurs capitales, et le ministre enveloppa dans ses guer- 1610.

res les parlemens et les assemblées représentatives provinciales. Si le protestantisme, ou du moins une réforme dans le sens orthodoxe eût réussi, on aurait vu peut-être la convocation périodique des états-généraux, qui eût avancé l'ère de la liberté. Peut-être encore, si Henri ne fût point mort sitôt, le besoin d'ordre qu'il y avait dans sa tête aurait amené ce résultat. Mais il ne fallait attendre rien de pareil d'un jeune roi mal élevé et d'un prêtre nourri dans l'obéissance passive. Sous ce rapport, le règne de Henri IV fut une époque de transition. On ne savait qui prendrait le dessus, de la servitude ou de la liberté. Ensuite, par le changement des hommes, le pouvoir royal des Capétiens, au lieu de se fixer et de se modérer, voulut pousser à bout la conquête des pouvoirs nationaux.

1614. Ce furent ces fautes de la cour qui firent perdre l'occasion de recouvrer le comté de Nice. Annibal Grimaldi, comte de Beuil, héritier de ce sénéchal de Provence qui avait livré le territoire d'outre-Var à la maison de Savoie, se brouilla avec le duc de Savoie, parce qu'il affectait l'ancienne indépendance féodale et empêchait ses sujets de relever leurs appels devant le sénat de Nice. Annibal fit des ouvertures à la France, et son crédit, joint aux titres des rois-comtes, eût assuré la conquête des vigueries séparées ; mais la France ne pouvant donner que des promesses, il fut assiégé dans son château, pris et étranglé.

1620-1621.

1627-1630. Alors commença la lutte entre une autorité despoti-

que et un pays libre. La cour avait deux desseins, l'un passager, d'obtenir de l'argent, l'autre fixe et constant, d'abolir les garanties publiques. Sans consulter les Etats, et sur le simple motif de la présence de quelques provençaux à une assemblée de notables, on éleva à cent mille livres le droit annuel de trente-six mille livres, dit *du taillon*, légalement établi aux environs de 1549, pour l'entretien de la gendarmerie. Peu après, un commissaire du roi eut mission de venir augmenter le prix du sel, d'une double manière, en imposant la mesure plus haut, et en la réduisant au tiers. On parla encore d'une création de nouveaux officiers dans la chambre des comptes et dans le bureau des trésoriers-généraux, de la création d'officiers d'experts-jurés et de contrôleurs des greffes; ce qui étendait la lèpre de la fiscalité, et transportait aux officiers du roi divers droits municipaux et provinciaux. Les états, assemblés à Aix en 1628, envoyèrent au roi, qui faisait en ce moment le siége de La Rochelle, une députation composée de l'archevêque d'Aix, frère du ministre; du marquis de Janson, de la maison des Forbin; des deux consuls-procureurs et du greffier du pays, pour obtenir la révocation ou le rachat des édits. Le pays espérait beaucoup de l'archevêque d'Aix; mais celui-ci ayant été porté au siége de Lyon, les autres députés n'eurent plus la même faveur. Le surintendant d'Effiat voulait leur donner audience en plein conseil, afin de simuler une instance, et de rendre contre le pays un arrêt de condamnation. Ceux-ci, qui dé-

clinaient à bon droit cet étrange et nouveau tribunal, sollicitaient au contraire une conférence ministérielle ; et comme ils se lassèrent à la demander, ils se retirèrent, après avoir fièrement repris leurs cahiers. Cependant, malgré ces précautions, quand La Rochelle eut cédé aux armes du roi, le ministre ordonna la levée des cent mille livres de *taillon* en vertu de l'acte des notables, et augmenta de quarante sols l'émine de sel par un arrêt du conseil, où l'on disait que le pays avait été ouï. Aussitôt, les consuls-procureurs s'étant pourvus devant le parlement et la chambre des comptes, cour des aides, obtinrent des arrêts portant défense de lever ces impôts, et les communautés furent assemblées à Aix, pour transiger avec le commissaire que la cour venait d'envoyer ; mais les communautés, faute de pouvoirs suffisans de la part du commissaire, se bornèrent à approuver l'opposition juridique des administrateurs du pays.

Le roi, qui luttait à la fois contre la maison d'Autriche en Italie, et contre le protestantisme en France, se trouvait de nouveau dans le Languedoc. Le ministre, profitant du voisinage du roi et de ses troupes, fit demander aux états-généraux, assemblés à Tarascon, la somme de quinze cent mille livres ; à défaut de quoi il les menaçait non-seulement des derniers édits, mais encore d'un nouvel édit qui établissait plusieurs siéges d'élections. Cet édit renversait la constitution provençale, puisqu'au lieu de s'imposer librement par ses assemblées, le pays, comme toutes les provinces dites d'élec-

tion, aurait été imposé en jugement par les officiers du prince. Les états, qui avaient une très-faible idée des ressources provinciales, offrirent neuf cent mille livres. La cour refusa cette offre. Quelques communautés, plus modérées et mieux instruites, élevèrent, en ce qui les concernait, cette somme. Une assemblée générale les désavoua. Sur ces entrefaites, les trésoriers-généraux eurent ordre de prendre mille mulets, pour voiturer les munitions de l'armée d'Italie. « C'était, dit Gaufridi » dans ses Mémoires, blesser mortellement les lois et » les coutumes d'un pays libre, où le roi ne prend rien » d'autorité et par ses officiers, mais seulement par le » consentement des peuples. » Comme la peste qui régnait alors ne permettait aucune résistance, les communautés, assemblées à Barjols, ordonnèrent la levée et l'entretien des mulets, en vertu de l'autorité provinciale, afin de prévenir un antécédent funeste. Cependant une nouvelle assemblée, tenue à Valensole, voulant terminer les différends avec la cour, envoya au roi une députation de seize communautés tirées au sort, qui furent : Tarascon, Forcalquier, Grasse, Toulon, Digne, Saint-Paul-de-Vence, Moustiers, Castellane, Brignoles, Guilhaume, Seyne, Saint-Remy, Les Mées, Antibes, Valensole et Cuers. Mais les députés furent renvoyés avec colère, et leur orateur fut exposé aux risées de la cour, sort habituel des patriotes en contact avec les courtisans.

On travailla alors sérieusement à établir les siéges d'élections. Le ministre comprit au nombre des commis-

saires chargés de cette opération le duc de Guise, gouverneur, car il voulait frapper deux coups à la fois. Ayant dans l'année 1626 érigé, en sa faveur, la charge de grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation et du commerce, pour réunir à l'administration suprême les deux amirautés, celle de France dont était revêtu le gouverneur du Languedoc, et celle de Provence attachée au gouvernement du pays, il avait obtenu la démission du gouverneur du Languedoc, mais non celle du duc de Guise, et il cherchait dans les querelles provinciales le moyen de perdre ce prince, qui devenait odieux au roi, s'il défendait le peuple, odieux au peuple, s'il obéissait au roi. Guise voulut parer l'attaque, en faisant également nommer commissaires les deux premiers présidens, Forbin-Maynier-d'Oppède, du parlement, et Séguiran, des comptes. Après cela, le gouverneur, ayant été joint à Orgon par d'Aubrai, que l'on venait de nommer intendant du pays, mit en délibération s'il fallait agir d'autorité, ou demander le consentement des ordres, et résolut enfin de faire présenter les deux édits *des élus et de l'intendance* aux états-généraux indiqués à Brignoles. Les consuls de Brignoles, les officiers de la sénéchaussée quittèrent la ville, pour n'avoir point à loger ou à servir ceux qui venaient détruire *la liberté publique, et mettre le pays aux fers*. En signe de deuil, les marchands et les artisans fermèrent les boutiques, et il fallut des ordres rigoureux, pour faire rentrer les magistrats, et faire rouvrir les boutiques. Pen-

dant la tenue des états, Forbin La Barben, premier consul-procureur, fortement soupçonné de s'entendre avec la cour, fut publiquement appelé dans les rues *vendeur de patrie*, sans que le pays se mît en peine de venger l'honneur du chaperon provincial. Les commissaires du roi, épouvantés à la vue de l'agitation publique, feignirent de ne pas trouver leurs pouvoirs en règle, et le gouverneur, qui devait aller à Paris, rompit l'assemblée, renvoyant les affaires à son retour.

L'inimitié de deux hommes servit puissamment la cause publique. Le premier président du parlement et le président Coriolis s'étant brouillés pour une affaire d'étiquette, ce dernier embrassa les intérêts populaires, ou désertés, ou faiblement servis par le premier président. L'acquisition de Coriolis, personnage d'une grande énergie, excita les esprits, et l'on fut porté à commencer l'attaque, plutôt qu'à l'attendre. Ce jour-là, 1er septembre, le parlement, que la peste avait éloigné d'Aix, venait y reprendre ses séances. Les cadets résolurent, sérieusement ou non, de jeter dans le feu de joie brûlé à cette occasion le premier consul La Barben, lequel prit la fuite. Ces cadets, dont parlent nos mémoires, à mesure que se rapprochant davantage de nous ils se complètent davantage, étaient les puînés des maisons de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, gens non mariés, réduits à la part légitimaire, vivant à la table du père de famille ou du frère aîné, aventureux et hardis, ayant la première main dans les complots et les mouvemens.

Après la retraite du premier consul, le parlement, qui en l'absence du gouverneur avait le gouvernement, autorisa la tenue à Pertuis d'une assemblée des seigneurs. Les seigneurs eurent l'air de dresser simplement des remontrances, mais au fond ils délibérèrent de sauver la liberté publique par tous les moyens, et nommèrent une commission insurrectionnelle de six membres, trois dans le quartier d'en-deçà Durance, et trois dans le quartier d'outre-Durance.

Tout se tenait dans les plans de la cour, et dès qu'on voulait donner aux officiers royaux le droit d'imposer le pays, il fallait aussi leur donner exclusivement le jugement des comptes publics. On fit donc une autre ordonnance attributive de la comptabilité en faveur de la chambre des comptes, qu'elle transportait dans la place militaire de Toulon, loin de l'esprit patriotique de la capitale. La ville d'Aix ayant témoigné l'intention de s'opposer de vive force à la sortie de la chambre, conformément aux capitulations passées avec la seconde maison d'Anjou, et les villes de Marseille et d'Arles ayant donné leur requête d'opposition, les maîtres des comptes maintinrent par provision leur résidence. Mais, ce danger passé, il y en eut un autre. Comme l'intendant d'Aubrai demandait à entrer dans la capitale, on tint à cet égard une assemblée de consulaires (anciens consuls), dans l'église des Prêcheurs, où il fut résolu qu'on laisserait l'intendant libre de venir ou non, sans lui engager la foi publique. Malgré cette résolution, l'assesseur Martelli se

fit fort pour la ville, et l'intendant étant entré, alla se loger à l'hôtel du gouvernement près l'archevêché, où la ville lui envoya aussitôt les présens usités de confitures et de flambeaux. A cette vue, le peuple s'émut. On répandit le bruit que d'Aubrai venait procéder à l'établissement des élus et à la translation de la chambre des comptes. Deux personnages réputés d'une sagesse consommée, le consulaire Sauve et l'avocat Gras, coururent dans les rues exciter les artisans. Le beffroi de la maison de ville appela les quartiers aux armes. La multitude alla investir le logement de l'intendant, d'Aubrai se sauva par la toiture, un de ses valets fut blessé, ses hardes et son carrosse furent brûlés sur la place des Prêcheurs, et il sortit de la ville. Alors le parlement fit quitter les armes, et le tumulte cessa.

Il n'y eut rien de nouveau jusqu'à la réélection des consuls-procureurs, dite *le nouvel état*. Alors le peuple, qui se méfiait des officiers en charge, menaça d'enfoncer les portes du conseil, et de faire main-basse sur lui s'il confirmait les candidats qui étaient présentés, selon la règle, par les consuls sortans. Le conseil ayant nommé d'office des patriotes, la ville et le pays firent chacun de leur côté une députation au roi, pour excuser les derniers mouvemens de la capitale, et pour arrêter la translation de la chambre des comptes. Le ministre répondit au député du pays, personnage d'église, qu'il eût à se mêler de son bréviaire et non d'autre chose. Jacques Gaufridi, dont j'ai cité les Mémoires, fut le député

de la ville. C'était un homme prudent et ferme, religieux et patriote. Il présenta l'effervescence populaire comme un effet de la peste, qui dans ce moment cessait à peine, fit valoir les capitulations de la ville avec la seconde maison d'Anjou, touchant le séjour à Aix des grands corps provinciaux, insista sur la raison d'état qui obligeait à maintenir dans toute sa force la ville d'Aix, située à deux pas de la riche, puissante et à demi-républicaine Marseille. Le ministre ayant répondu qu'il fallait obéir, et qu'ensuite la chambre serait rappelée, le député protesta des inconvéniens, et se retira. Mais, pendant ou après ces pourparlers, le peuple ne resta point tranquille. On brûla aux Prêcheurs l'effigie du surintendant d'Effiat. Les cadets et, à leur exemple, les artisans commencèrent à menacer les partisans de la cour, ce qui fit quitter la ville aux deux premiers présidens. Suivant le dire commun, il était bon et honnête de prendre les armes pour la défense du pays. C'était à la plate-forme du quartier de Villeneuve que les conjurés tenaient la nuit leurs assemblées. Dans une de ces réunions, où tous convenaient de la nécessité de l'insurrection, un membre rappela l'apologue des rats, qui, pour être avertis de l'approche du chat, résolurent de lui attacher un grelot au cou ; apologue cité dans bien des conjurations. « L'avis fut approuvé, poursuivit l'o-
» pinant, mais nul ne s'offrit à attacher le grelot.
» Eh bien, ce sera moi qui attacherai le grelot, » s'écria Paul Joanis, seigneur de Châteauneuf. Sur-le-champ

il pendit à sa boutonnière une courroie chargée d'un grelot, et l'avocat Vian, nommé chancelier de la ligue, passa ses journées à distribuer des grelots à ceux d'Aix et aux autres Provençaux. En même temps le parlement fit défense, sous de graves peines, d'acheter ni exercer aucun office d'élu, et une assemblée des communautés, persuadée, comme la nation provençale tout entière, que les édits blessaient le contrat d'union avec la couronne, délibéra de faire imprimer les priviléges du pays et d'acheter des armes.

Si le duc de Guise, qui était retourné en Provence, eût voulu se placer à la tête des patriotes, l'insurrection provençale aurait pris un grand caractère. « Le pays, » disent les Mémoires, était résolu de tout hasarder. Ce » n'était point un emportement de faction ; c'était le sen- » timent des sages et des gens de bien, qui ne voyaient » pas de plus grand mal que la servitude, et étaient » disposés à tout mettre en usage pour s'en préserver. » Le duc de Guise, qui était toujours en procès avec Richelieu au sujet de l'amirauté du Levant, ne manquait pas de motifs personnels. Mais soit respect du serment de fidélité fait à Henri IV dans la réconciliation des maisons de Bourbon et de Guise, soit considération de la position ancienne et moderne de sa famille, qui l'obligait à prendre la couronne de comte après avoir tiré l'épée de gouverneur, il resta neutre. Alors l'insurrection dégénéra en brigandage, et on alla piller le château et brûler les bois de la terre de La Barben, propriété du

premier consul sortant de charge ; puis on se divisa. Le Président Coriolis, oncle du fondateur de la ligue du grelot et chef du parlement en l'absence du premier président, ayant enlevé le commandement de la ville et l'autorité de la confédération au baron de Bras, premier consul-procureur, celui-ci forma une contre-ligue qui portait un grelot pour indiquer l'objet commun des deux ligues, et un ruban bleu en signe des sentimens d'honneur supposés propres à son parti. Coriolis représentait les intérêts de la bourgeoisie et de la petite noblesse parlementaire ou municipale ; le baron de Bras ceux de la haute noblesse et des seigneurs de fief. Dans la première lutte des partis, les bourgeois chassèrent de la place des Prêcheurs les partisans du premier consul. Mais ce dernier sortit de la maison le chaperon sur l'épaule, faisant crier qu'on eût à suivre le chaperon, et parvint ainsi à mettre hors de la ville Coriolis et Châteauneuf. Toutefois ce triomphe fut de courte durée. Les conseillers Espagnet et Villeneuve employèrent la nuit à visiter les marchands et artisans, boutique par boutique. Les consuls Boniparis et Anglesi, Fabri, capitaine de la porte Bellegarde, se rallièrent à l'opinion des bourgeois. Le baron de Bras fut défait, et les deux derniers consuls, en chaperon, allèrent prendre Coriolis et Châteauneuf au couvent des carmes déchaussés, où ils s'étaient arrêtés.

1631-1637. Cependant le prince de Condé marchait sur la Provence avec une armée. Les insurgés manquant de chef,

et sachant d'ailleurs que le prince de Condé avait le pouvoir de traiter du rachat des édits, hésitèrent, et au milieu de ces hésitations le prince arriva. Les consuls-procureurs, qui craignaient pour la capitale et pour leurs propres têtes, offrirent les clefs de la ville au gouverneur, comme à un pouvoir neutre entre le peuple et la cour, et assez puissant pour protéger le peuple. Celui-ci les refusa. Quelques-uns proposèrent alors d'admettre le prince de Condé dans la ville. Mais les consuls voulaient avant tout des assurances. Enfin la bonté avec laquelle Condé traita les députés de la ville dissipa toutes les craintes, et l'on reçut le commissaire du roi. La ville s'étant résignée à voir s'éloigner d'elle les cours souveraines et à recevoir des consuls et un conseil nommés d'office, n'eut plus d'autre pensée que celle de défendre les intérêts publics dans les états-généraux convoqués à Tarascon. L'assesseur de Cabanes se couvrit de gloire dans cette assemblée. Il porta tout le poids des affaires. Il attribua avec fermeté, dans les séances générales et dans les conférences particulières, les derniers mouvemens *non à un esprit de révolte, mais à un juste et naturel sentiment de liberté.* Jamais homme ne fut plus maltraité de paroles par le prince, et jamais homme au fond n'en fut plus estimé. La cour demanda deux millions aux états pour le rachat des édits. Les états offrirent quinze cent mille livres, et l'on prit cette somme sans révoquer encore les édits. Après la clôture de l'assemblée, le prince de Condé quitta le pays,

laissant le commandement au comte de Soycourt. Ainsi le sort des affaires resta incertain. La conduite du commandant, son insolence d'homme de cour et de proconsul, son mépris des autorités parlementaire et provinciale, la licence de ses troupes, une nouvelle nomination d'office des consuls-procureurs tinrent le pays dans de continuelles alarmes, que ne pouvait plus calmer la confiance dans le duc de Guise, car la carrière politique du duc était achevée. Pressé par le ministre, il fut obligé de s'exiler en Italie. Au mois d'avril 1632, le gouvernement fut donné au maréchal de Vitri.

Sous le gouvernement du maréchal de Vitri, l'affaire des édits fut enfin terminée, et les deux ordonnances *des élus* et *de la comptabilité* ayant été révoquées, la nation provençale resta en possession de son régime d'états. Le pays sortit encore assez heureusement d'un nouvel acte qui augmentait le prix du sel, grâce à la résistance de la ville de Marseille. Mais le système de la cour était toujours le même, et le caractère du gouverneur secondait les abus du pouvoir souverain. On eût dit une province romaine, livrée sans merci aux violences d'un préteur. La Provence était chargée de troupes, qu'il fallait bien nourrir si l'on voulait s'épargner le pillage. Vitri asseyait la subsistance des compagnies sur les communautés, sans prendre l'*attache* des consuls-procureurs, formalité de garantie contre le pouvoir royal exécutif, de même que l'*enregistrement* l'était contre le pouvoir royal législatif, et l'*annexe* contre le pouvoir

pontifical. Le gouverneur prétendait nommer lui-même les consuls des villes, les assimilant à des commandans de place, et il cassait les arrêts du parlement en matière de police et de justice publique. On raconte encore qu'étant allé tenir les états dans la ville d'Apt, et ne pouvant rester en voiture par la difficulté des chemins, faute de trouver des porteurs, il associa au transport de sa litière les consuls de Lourmarin avec ses domestiques. Le rappel momentané du maréchal de Vitri et la conduite mesurée du commandant provisoire, le marquis de Saint-Chaumond, donnèrent quelques espérances. Mais Richelieu ne tarda point à renvoyer le maréchal dans son gouvernement.

La prise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honnorat, faite les 13 et 15 novembre 1635 par les Espagnols, dans la nouvelle guerre qui s'était élevée entre la France et la maison d'Autriche, détourna de ce côté l'attention publique. Malheureusement les divers chefs royaux, le comte d'Harcourt, commandant de l'escadre, l'archevêque de Bordeaux, chef du conseil de la marine, le maréchal de Vitri, gouverneur, se disputant le commandement et se contrariant sans cesse, on ne put attaquer les Espagnols de suite, et il fallut attendre. Alors le pays tout entier se porta avec ardeur à cette expédition. Il s'agissait ici, non d'une guerre qu'on ne comprenait point, ni d'un impôt dont on ne voulait pas l'emploi, mais d'une affaire toute domestique, et touchant au cœur le patriotisme provençal. Le parlement donna vingt-

quatre mille livres, les comptes quinze mille, la capitale six mille avec toutes les munitions de ses magasins, cent cinquante charges de blé, et cent mousquets entretenus pour deux mois; Marseille donna trente mille livres, et des munitions pour six mille; Arles, du blé pour trente mille livres; Toulon, Hyères et Olières fournirent deux mille quatre cents hommes, sur six vaisseaux frétés à leurs dépens; le petit bourg de Biot envoya à lui seul trois cents hommes armés et entretenus pour un mois. Un ban royal ayant été proclamé, la noblesse prit les armes, et l'on vit le vieux seigneur de Roumoules, âgé de plus de quatre-vingt-quatorze ans, se présenter pour combattre, malgré la présence et les supplications de ses trois fils. Les Français-Provençaux enlevèrent Sainte-Marguerite le 12 mai, et Saint-Honnorat le 14 mai 1637.

Après le dévouement du pays dans l'expédition des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honnorat, on espérait être déchargé d'une bonne partie des garnisons françaises. Mais on se trompa encore, et les états ayant fait des fonds pour l'entretien de quelques compagnies, la cour assigna sur ces fonds ainsi indiqués la subsistance d'autres compagnies, sans retirer du pays les premières. De là naquit une nouvelle opposition des consuls-procureurs, et de cette opposition de nouvelles attaques contre la constitution. La cour sépara du consulat d'Aix la procure du pays, et en fit une commission royale, qui fut attribuée à l'archevêque d'Aix, à Piles, gouverneur du

château d'If, et à l'assesseur Julianis. En même temps les trésoriers-généraux eurent ordre d'établir l'impôt nécessaire à la subsistance des troupes. La ville se hâta de députer au roi Gaufrédi, parce que, indépendamment du mérite de ce consulaire, un Gaufrédi ayant, comme on le dit dans le conseil de ville, obtenu en 1535 l'union de la procure du pays au consulat d'Aix, un autre Gaufrédi devait soutenir l'ouvrage de ses ancêtres. Au moyen de quelques sacrifices, les anciennes formes furent rétablies, et la joie fut extrême quand on apprit la destitution du maréchal de Vitri, et son remplacement par un prince du sang royal, Louis de Valois, comte d'Alais.

Le nouveau gouverneur, qui arriva en Provence aux fêtes de Noël 1637, s'annonça d'abord sous d'heureux auspices. La nécessité où se trouva bientôt le pays de donner de l'argent, pour empêcher la formation en offices des emplois de greffiers des communautés, de collecteurs des tailles, de trésoriers des états, et pour retenir ses officiers librement élus, n'altéra point encore l'harmonie publique. On se brouilla un peu, lorsque d'Alais, sans prendre l'attache des consuls-procureurs, assit la subsistance des troupes sur les vigueries d'Apt et de Moustiers. On se raccommoda, lorsqu'il licencia un régiment de milice et sa compagnie de gendarmes, fit rembourser au trésor provincial des sommes violemment exigées par un officier de guerre, et assembla, en février 1639, les états généraux suspendus depuis quel- 1638-1650

ques années. Mais cette dernière paix ne fut pas durable. La cour menaça encore des offices de greffiers des communautés, collecteurs des tailles, trésoriers du pays, et elle créa trois présidiaux, tribunaux propres à réduire l'autorité des parlemens, l'un à Aix, l'autre à Forcalquier, l'autre à Draguignan. Les présidiaux de Forcalquier et de Draguignan furent établis, malgré l'opposition des consuls-procureurs et du parlement. A Aix, au contraire, l'établissement du présidial ne put avoir lieu.

Au moment où les entreprises de la cour divisaient ainsi le gouverneur du peuple, une faute du premier président fit passer d'Alais dans le parti populaire, dont elle sépara le parlement. Le premier président, sans consulter le pays, et par un mépris évident de ses droits, se hâta de traiter avec la cour, et au mois de juillet 1639, il obtint du premier ministre la révocation des présidiaux, moyennant la concession d'une somme d'un million en nouveaux officiers de toute espèce, et de nouveaux droits sur les greffes et les notariats. La haine universelle de ces tyrannies fiscales, et le meurtre public de Luguet, qui fut assassiné à Aix, pour s'être prêté aux nouvelles opérations, n'empêchèrent point le premier président, lorsqu'il fut retourné en Provence, de présenter tous les édits au parlement, où ils furent enregistrés sur-le-champ, comme une affaire déjà convenue avec la compagnie. Soit jalousie du parlement, soit juste crainte des suites de l'effervescence populaire, soit

simple effet d'une bonté naturelle envers un peuple si cruellement abandonné par ses protecteurs légaux, d'Alais se prononça contre le parlement, et alla visiter les membres de la minorité de ce corps, opposans à la délibération. Dès lors le pays concerta avec le gouverneur toutes les mesures de défense. Ils songèrent d'abord à proposer en échange des édits une *chambre de l'édit* (chambre de justice pour les protestans), parce que le traitant du roi était de la religion réformée. Ce plan fut promptement abandonné, et ils se replièrent sur une chambre des requêtes. On tirait aussi des circonstances le meilleur parti possible; il fallait bien s'arranger si l'on ne voulait combattre; à la vérité, cela retombait sur le parlement, mais c'était sans haine de la part du pays; les nouveaux offices des requêtes, dans le sein du premier et souverain tribunal, blessaient bien moins les intérêts du public que tant d'offices subalternes destructifs de toute liberté; et d'ailleurs, la chambre des requêtes, chargée de juger certaines causes en première instance, devenait une bonne école pour les héritiers des familles parlementaires. Un édit de janvier 1641 accepta la chambre des requêtes; mais le parlement se refusa avec obstination à la paix, contestant de toutes ses forces les droits honorifiques des nouveaux officiers, quand il ne put plus contester leur juridiction. Au milieu de cette lutte du parlement et de la chambre des requêtes, Richelieu mourut, et Louis XIII survécut à peine à son ministre, étant mort lui-même le 14 mai 1643.

Sous la minorité de Louis XIV, Mazarin, successeur de Richelieu, suivit les anciens plans de politique extérieure et intérieure. Ayant résolu de détruire l'indépendance parlementaire, comme son prédécesseur avait tenté d'abattre les libertés provinciales, il créa dans les parlemens une nouvelle section, qui devait partager avec l'ancienne magistrature les travaux de la juridique; de telle sorte que chacune d'elles siégerait six mois seulement. Par là, il ôtait la force des parlemens, car ce partage de temps brisait les compagnies, en rompait l'esprit de corps et l'unité, empêchait la suite des plans, créait deux puissances rivales, et préparait des alliances successives de la cour avec l'un ou l'autre *semestre*. Le parlement d'Aix, ayant connu l'édit du mois d'octobre 1647, qui établissait le semestre en Provence, se hâta de faire sa paix avec les requêtes. Mais le conseil d'état cassa le traité de paix. Mazarin déclara qu'il voulait à toute force maintenir le semestre, et qu'il renoncerait plutôt à faire son salut qu'à être maître en Provence. Au mois de janvier 1648, des huissiers du conseil signifièrent au nom du roi, la tête couverte, aux chambres assemblées, leur suspension pour six mois. Après une longue délibération dans laquelle on exposa ce demi-principe de liberté, que l'obéissance des sujets était aveugle, mais celle des corps réglée sur les lois, les magistrats, dans l'espoir d'une conciliation avec le ministre, se déclarèrent interdits. Le lendemain les commissaires royaux installèrent, sans aucun obstacle de la part du peuple ni

des consuls-procureurs, le semestre de service, qui fut formé d'abord de l'ancienne chambre des requêtes. La section de service, en enregistrant après son installation l'édit de la création, y apposa cette clause essentielle, que la vérification des actes royaux serait toujours faite par les deux semestres assemblés.

Mazarin voulait non-seulement avoir de l'argent et un parlement plus facile, mais encore perdre le comte d'Alais, qui semblait naturellement appartenir à la réaction aristocratique des grands contre le pouvoir absolu du monarque. Afin de compromettre le gouverneur avec le peuple, le cardinal de Sainte-Cécile, frère du ministre, conseilla lui-même aux anciens officiers *de faire du bruit*. Ainsi encouragés, ceux-ci essayèrent d'empêcher la tenue des audiences, en éloignant du palais les avocats et les procureurs, et en faisant lever les séances, sous prétexte de danger, par le premier président Mesgrigni, homme tout dévoué au parlement. Ensuite, ils envoyèrent au palais une troupe de personnes, en apparence comme des plaideurs qui demandaient l'expédition des causes, mais en effet hommes de parti et prêts à commencer un mouvement. Ce moyen ayant manqué, on laissa de côté les magistrats des requêtes pourvus des premiers offices de semestre, pour épouvanter les acquéreurs des autres offices, et Gueydon de Marseille, nouveau pourvu, fut publiquement assassiné à Aix, dans l'hôtellerie de la Mule-Noire. Après ce coup d'éclat, le gouverneur obtint à la vérité l'exil des ma-

gistrats ; mais ceux-ci, au lieu de se rendre dans les villes indiquées, s'arrêtèrent dans le comté Venaissin, où ils se firent un moyen politique de leur proscription même, et parvinrent, en intéressant le peuple au sort de cette magistrature chassée tout à la fois de ses siéges de justice et de sa patrie, à faire d'une opposition de corps une opposition publique et générale. Le cardinal de Sainte-Cécile porta alors le dernier coup au gouverneur, en assurant aux magistrats que sans lui le semestre serait déjà aboli.

Le roi ayant autorisé le retour des magistrats exilés, ceux-ci rentrèrent dans Aix, aux cris publics de *Vive le roi et le parlement ! point de semestre !* Après des tentatives de conciliation entre le gouverneur et le parlement, le parlement se détermina à commencer la guerre. Le 18 janvier 1649, le comte d'Alais fut insulté par le laquais du conseiller de Saint-Marc, un des gardes du gouverneur fit feu sur cet homme, et au même instant on cria de tous les côtés : *Aux armes ! aux armes ! fermez les boutiques !* L'insurrection parut d'abord s'apaiser, mais elle revint bientôt avec plus de force. Les magistrats et les principaux partisans s'assemblèrent à la maison du premier président d'Oppède, près de l'Université, autour de laquelle on commença à faire des barricades. Le conseiller Boyer, en robe rouge, une demi-pique à la main, amena sur la place de l'Université trois cents hommes. Le conseiller de Peynier, vêtu et armé de la même manière, y conduisit pareille-

ment de quarante à cinquante hommes. Le chanoine de Cormis, masqué, rangea cette troupe en bataille, et son frère, l'avocat-général Decormis, la harangua, en l'exhortant à combattre avec courage pour la patrie et le parlement. Les magistrats ajoutèrent à cette petite armée un grand nombre de paysans, qu'ils décidèrent par leurs caresses à prendre les armes. La ville allait devenir le théâtre d'une sanglante lutte entre le peuple et les troupes du gouverneur, si quelques personnages honorables ne s'étaient portés pour médiateurs, et n'avaient fait faire la paix. Mais le gouverneur ayant placé des soldats dans l'Hôtel-de-Ville et la Tour-de-l'Horloge, les magistrats, qui voulaient se rétablir dans leurs fonctions, saisirent ce prétexte, et l'insurrection recommença le 20 janvier 1649, fête de saint Sébastien, au moment où la procession qu'on avait coutume de faire ce même jour sortait de l'église métropolitaine. Le peuple attaqua, dans le sanctuaire et dans la sacristie de l'église, les consuls-procureurs nommés par lettres patentes. La nomination d'autorité des magistrats municipaux était, dans toutes les communautés, un des principaux griefs du peuple contre le gouverneur. Lorsque les communautés pouvaient s'opposer de force à l'exécution des lettres patentes, elles le faisaient; à défaut, elles cédaient à une force supérieure; mais la vie des officiers illégalement créés n'était pas sûre au milieu de ces hommes grossiers et libres. Cependant la mère du président d'Oppède sonna de ses mains la cloche de St-

Sauveur, qui bientôt fut accompagnée de toutes les cloches de la ville. Les magistrats, ayant repris les barricades sur divers points, parvinrent à resserrer le gouverneur dans le palais, et ses troupes dans les places des Prêcheurs et de la Magdeleine. Le gouverneur, ainsi battu et fait prisonnier, consentit à révoquer le semestre, à permettre le rétablissement de l'ancienne magistrature, et à faire sortir ses troupes de la ville et du terroir. Le parlement donna des otages au gouverneur dans le palais, et le gouverneur demeura lui-même l'otage du parlement dans la ville, pour attendre avec assurance des deux côtés la confirmation royale du traité de paix. Le parlement reprit ses fonctions. La cour adressa ensuite deux édits, l'un qui cassait le semestre, l'autre qui portait amnistie pleine et entière des derniers troubles, et chargea le cardinal Bichi de terminer ces querelles. Bichi ayant fait signer un traité qui annullait le semestre, licenciait le régiment du gouverneur et les autres compagnies, accordait une amnistie, rétablissait les villes dans le droit d'élire leurs officiers, rendait aux consuls-procureurs le droit d'attache, et le roi ayant ratifié ces articles avant la fin de mars, le comte d'Alais sortit de sa prison et de la ville.

Cette paix, où le gouverneur et les magistrats du semestre trouvaient si peu d'avantages, ne pouvait durer. Tandis que d'Alais parcourait la Provence pour connaître les dispositions des communautés, une momerie des habitans d'Aix amena la rupture. Le jour de la Fête-

Dieu, parmi les personnages qui y jouaient les mystères, on fit marcher d'autres acteurs tout aussi ridicules, représentant le comte d'Artois, la comtesse son épouse, les magistrats du semestre; et la *farce*, satire annuelle, dans laquelle les derniers du peuple revêtus de robes jaunes et rouges aux couleurs de la ville, avaient le droit antique de fronder les vices privés et publics des grands du pays, fut tirée de l'histoire du gouverneur. La population et toutes les places fortes tenaient pour le parlement, à l'exception des villes de Sisteron, de Tarascon, de Brignoles, d'Antibes, de Toulon, des citadelles de Saint-Tropez et de la Tour-de-Bouc qui tenaient pour les semestres. D'Alais, ayant fait venir du Dauphiné un régiment de cavalerie, prit quelques châteaux, et ravagea les terres de plusieurs membres du parlement. Les parlementaires sauvèrent Draguignan d'un coup de main des semestres. Les semestres tuèrent des magistrats du parlement, qui venaient d'informer contre un village semestre, et la capitale ayant levé une petite armée pour protéger de nouveaux commissaires chargés de faire une enquête sur le meurtre de leurs collégues, le gouverneur la défit complétement près de Brignoles. Le parlement et la ville opposèrent aux levées du gouverneur les levées de sept compagnies d'infanterie et de deux de cavalerie, dont l'enseigne colonelle portait ces mots en langue latine : *Mourir pour la patrie c'est vivre.*

Les états-généraux du Languedoc s'entremirent inuti-

lement, comme bons voisins, pour faire la paix. Un conseiller d'état, envoyé sur ces entrefaites, ne fut pas plus heureux, parce qu'il proposait des articles subversifs de la constitutiou provençale : la suppression des élections consulaires et du droit d'attache, la faculté de disposer des *boni* annuels de la caisse provinciale, etc. Or le peuple était passionnément jaloux de ses libertés, et vers ces temps-là mêmes, le prévôt Artaud ayant voulu établir dans le bourg des Mées des consuls royaux, la commune le traita comme un brigand public, violateur des lois, se saisit de lui, et vint le constituer prisonnier aux prisons d'Aix. Cependant le gouverneur s'approcha de la capitale, pour en former le siége; ce qui effraya le peuple. Mais on le rassura, en lui rappelant que dans le dernier siége contre le duc d'Epernon, la ville n'était pas aussi forte, et qu'ils étaient les enfans de ces hommes qui l'avaient si généreusement et si vaillamment défendue. L'arrivée du nouveau commissaire royal détourna le gouverneur de son projet, et les deux partis signèrent la capitulation imposée au nom du roi, qui maintenait les élections consulaires et détruisait la prérogative de l'*attache*. Mais le pays ne fut guère plus tranquille. La guerre dégénérant en querelles particulières, sur le chemin de Mallemort à l'Ile, il y eut un combat de trois contre trois; sur le chemin d'Aubagne à Toulon, il y eut aussi un combat de trois contre trois. Le comte d'Alais, dont la fille avait épousé le duc de Joyeuse, de la maison de Guise, voulut es-

sayer de se rendre maître de Marseille, en y envoyant son gendre. Les Marseillais reçurent avec respect et affection ce jeune prince; mais, pour l'éloigner au plus tôt, quoique la dernière peste fût assoupie, ils firent passer devant sa maison tous les morts et tous les malades de la ville, et apostèrent des hommes chargés d'exagérer aux domestiques de l'hôtel les dangers de la contagion. Après le départ du duc de Joyeuse, les citoyens rétablirent de leur propre autorité dans l'Hôtel-de-Ville les élections consulaires, et ils fermèrent leurs portes au gouverneur. Le rappel momentané du comte d'Alais et l'arrivée du marquis d'Aiguebonne, commandant provisoire, terminèrent enfin la querelle des parlementaires et des semestres.

Ces troubles particuliers au pays étaient à peine calmés, qu'on eut à se ressentir des troubles généraux de la monarchie. En ce moment, Mazarin avait été forcé de quitter la France, et le prince de Condé organisait la guerre civile et l'intervention étrangère contre la cour, qui se réglait toujours par les conseils du ministre absent. Le baron de Saint-Marc, premier consul-procureur, député de la capitale auprès du roi, et le président de Galifet, député du parlement, entrèrent dans les intérêts des princes, ou par la haine du pouvoir absolu, ou par le désir d'avancer leurs affaires particulières. Le retour de Saint-Marc en Provence fut le signal d'une division entre les partisans des princes et les amis de la paix. Les premiers s'appelèrent *Sabreurs*, du grand sa- 1651-1660

bre que portait le député de la ville, et avec lequel il menaçait de sabrer ses adversaires ; les autres, la plupart bourgeois et gens de robe, s'appelaient *Canivets* ou *taille-plumes*. C'était à peu près au fond, comme les noms l'expliquent assez, une scission de la plume et de l'épée, des bourgeois qui, contens d'avoir sauvé les chères libertés des ancêtres, voulaient rester neutres dans un débat sans intérêt pour eux, et des nobles qui comprenaient le péril imminent du pouvoir absolu. Le baron de Saint-Marc ayant résolu de se rendre maître de la capitale, le premier engagement eut lieu aux Prêcheurs, où l'on vit les deux partis rangés chacun d'un côté de la place, et le prieur Décormis et le baron de Saint-Marc se menacer pendant longtemps du pistolet, sans faire feu cependant. Le parlement sortit aussitôt en robes rouges, rallia le peuple à lui, et força les sabreurs de quitter la ville. Dans cette circonstance, la reine-mère adressa aux députés du parlement ces paroles : *Le parlement de Provence et la ville d'Aix ont affermi la couronne sur la tête de mon fils*. La cour craignait avec quelque raison la révolte d'une province dont l'exemple eût pu exciter les provinces voisines du Dauphiné et du Languedoc, au moment où la Guienne était en feu, et qui eût livré aux Espagnols toutes les côtes du Var au Rhône.

Le président de Gallifet, qui jusque-là avait échauffé la sédition par ses lettres, revint en Provence, où il fut consterné de voir la faiblesse de son parti. Il imagina

alors de rattacher les mouvemens des princes à un intérêt local, en unissant ensemble les sabreurs dont le crédit était presque nul, et les anciens semestres qui, indépendamment des places de Toulon, de Sisteron, de Tarascon, des citadelles de Saint-Tropez et de la Tour-de-Bouc, avaient de nombreux appuis dans tout le pays. Il y eut d'abord quelques difficultés en cela, parce que les plus ardens sabreurs avaient été les plus violens ennemis des semestres. Mais le gouverneur, qui se trouvait toujours hors de la Provence, ayant autorisé les conférences entre les sabreurs et les semestres, le traité d'alliance fut conclu, et les chefs du *sabre* et du *semestre* se retirèrent à Toulon, où ils établirent le siége de leur ligue. Les opposans aux princes formèrent aussi, dans une assemblée, une union générale, à l'exemple de ces unions qui, à divers temps, avaient été formées contre la seconde maison d'Anjou, contre la branche protestante de la maison de Bourbon, contre le duc d'Epernon, etc. Le premier ministre, pour ne point donner au pays tout entier un motif de se joindre aux princes, confirma la promesse déjà faite du rappel définitif du comte d'Alais, et à la place du marquis d'Aiguebonne, dont les Provençaux n'étaient point satisfaits, il envoya, en qualité de commandant provisoire, le duc de Mercœur, mari de sa nièce, avec l'ordre de traiter toutes choses par les voies de la conciliation et de la douceur. Le duc ayant ouvert des négociations avec les commandans de Sisteron et de la Tour-de-Bouc, ces deux places se ren-

dirent. Tarascon céda aussi, la ville d'abord, puis le château. Le commandant assembla les communautés, afin de faire délibérer le siége de Toulon ; mais, la chose mise en discussion, le consul d'Apt, soit que les sabreurs l'eussent gagné, soit simplement qu'il voulût épargner le sang des concitoyens, parla d'une vision où le Saint-Esprit lui avait conseillé la voie des négociations, et son avis l'ayant emporté, l'official du diocèse d'Aix et les consuls de Sisteron, de Grasse et d'Hyères, furent envoyés auprès des Toulonais. Les négociateurs de l'un et de l'autre parti étaient sur le point de s'entendre, lorsque le comte d'Alais se déclara pour les princes, et annonça son prochain retour en Provence. Dès ce moment les conférences pour la paix furent rompues, mais on fit signer une trève, et le commandant ajouta à la conquête de Sisteron, de Tarascon, de la Tour-de-Bouc, la conquête de la citadelle de Tropez. Enfin, le roi ayant fait arrêter le gouverneur, le commandant et les députés toulonais signèrent, sous le bon plaisir du roi, le traité de pacification qui accordait une amnistie générale, maintenait la ville de Toulon dans ses priviléges, notamment dans la prérogative des consuls de commander la place en l'absence du gouverneur, permettait aux magistrats semestres ou sabreurs de se retirer à leur maison des champs, etc. La destitution du comte d'Alais et la nomination du duc de Mercœur au gouvernement suivirent de près la capitulation de Toulon. Mais quelques villes se ressentirent encore des suites de ces

troubles. A Draguignan, toute l'autorité du gouverneur, du parlement et du pays ne put de sitôt ramener la paix entre le parti du *sabre* et le parti de l'*industrie*, qui, nés des mouvemens généraux du royaume, se trompèrent fortement dans la diversité des intérêts locaux, et devinrent une querelle envenimée où les vengeances appelèrent les vengeances.

Il y eut encore de nouvelles divisions dont Marseille fut le principal théâtre. Cette ancienne république, où l'esprit de liberté était tout vivant, sentit la puissance de Louis XIV, et l'on vit dans l'Hôtel-de-Ville le gouverneur, assis à la place du viguier, enlevant aux consuls les chaperons, et changeant le nom de consuls en celui d'échevins. Le roi lui-même vint à Marseille; il entra, comme un vainqueur étranger, par la brêche faite aux murailles, et ordonna la construction de la citadelle Saint-Nicolas, sur la première pierre de laquelle fut tracée en langue latine cette inscription : « *De peur que* » *la fidèle Marseille, trop souvent en proie aux crimi-* » *nelles agitations de quelques-uns, ne perdît enfin la* » *ville et le royaume, ou par la fougue des plus har-* » *dis, ou par une trop grande passsion de la liberté,* » *Louis XIV, roi des Français, a pourvu, en construi-* » *sant cette citadelle, à la sûreté des grands et du* » *peuple. Le roi l'a ordonné. Jules Mazarin, cardinal,* » *après la paix signée aux Pyrénées, l'a conseillé.* » *Louis de Vendôme, gouverneur de Provence, l'a exé-* » *cuté.* »

1664-1707. Là s'arrêtèrent ces insurrections contre le gouvernement français. En ce moment, le comté-uni fut à la veille de recevoir des agrandissemens de territoire. Le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, ayant été insulté par les gardes du pape, le parlement fit citer devant lui le vice-légat d'Avignon, et déclara, le 23 juillet 1665, la ville et district d'Avignon et le comté Venaissin unis à la Provence, comme étant de l'ancien domaine des comtes; raison véritable à l'égard d'Avignon, fausse à l'égard du comté Venaissin. Mais l'année 1664 ne se passa point sans que ces domaines, dont le parlement avait pris possession au nom du roi, ne fussent rendus au pape. Dans la nouvelle guerre qui s'était élevée après le traité de paix de Nimègue entre Louis XIV et l'Europe, le comté de Nice fut enlevé à la maison de Savoie. Mais il retourna à l'autorité étrangère, lorsque, à la suite de la bataille gagnée sur les Français devant Turin, le 7 septembre 1706, les alliés chassèrent nos armées d'Italie, qu'ils franchirent les Alpes et le Var, et vinrent menacer Toulon, sauvée à grand'peine par les fautes même de l'ennemi, le courage des troupes du roi et le patriotisme provençal.

A la fin du règne de Louis XIV, malgré les guerres royales et ministérielles livrées à la liberté, la Provence avait encore son parlement nombreux et respecté; elle avait encore ses municipes, ses assemblées de viguerie, et si, depuis 1640, on ne tenait plus les états, l'assemblée des communautés votait l'impôt, et administrait le

pays. L'insurrection des *élus* avait conservé la représentation populaire et le vote de l'impôt; l'insurrection du *semestre* avait conservé l'intégrité du pouvoir parlementaire. A la vérité les souhaits de la vieille Provence touchant le comté de Nice et la ville d'Avignon, souhaits exprimés dans tant d'assemblées, ne furent point encore réalisés : Nice garda le joug étranger; la vente *maudite* d'Avignon ne fut point cassée; mais la France gagna un terrain immense sur l'empire, et la maison Capétienne sur la maison d'Autriche. Le traité de Wesphalie, sous la minorité de Louis XIV, fit perdre aux archiducs toute espérance de conquête sur les fiefs germaniques. L'affaire de la succession d'Espagne, sous les dernières années de Louis XIV, leur enleva ce royaume-uni de Castille et d'Aragon, où ils avaient voulu autrefois placer le siége de la puissance impériale.

CHAPITRE V

LOUIS XV. — LOUIS XVI.

1720-1774 Au commencement du règne de Louis XV eut lieu la dernière peste dont le pays ait été affligé. Depuis ce moment, l'administration de la santé publique fut si bien réglée dans le port de Marseille, que ce fléau n'a jamais dépassé l'enceinte du lazaret. Un procès fameux vint alors fixer l'attention publique. Le vieux jésuite Girard, qui dirigeait une jeune fille de Toulon nommée Lacadière, forma le dessein de la séduire. Il exalta d'abord l'imagination de sa pénitente par les doctrines et les pratiques du mysticisme; puis, lui représentant le trouble dans lequel il avait jeté ses sens comme une possession diabolique, il lui persuada d'accepter cet empire de Satan, dont l'effet méritoire devant Dieu, selon lui, était de délivrer quelque âme chrétienne de l'état de péché mortel. Plus tard il mit en avant les maximes d'une secte catholique condamnée par l'Eglise, qui enseignait que l'homme, une fois arrivé à un certain degré de sainteté, conservait cette sainteté au milieu des voluptés même. La séduction fut consommée. La pénitente dénonça

son confesseur. Le parlement ordonna une information. La capitale et le pays se divisèrent entre la jeune fille et son directeur : un arrêt du parlement du 10 octobre 1731 mit hors de cause tous les accusés.

La guerre s'engagea avec la maison d'Autriche qui voulait renverser du trône de Pologne le roi Stanislas. Stanislas fut vaincu, et le neveu par alliance de l'empereur devint roi de Pologne. La paix s'ensuivit. Puis, l'empereur Charles VI étant mort sans laisser d'autre héritier que sa fille Marie-Thérèse, la guerre recommença. Le ministère français, pour déplacer l'autorité impériale, fit élire empereur l'électeur de Bavière. Les armées françaises furent battues en Italie : la Provence se trouva à découvert, et, en 1746, quarante mille autrichiens passèrent le Var. Peu à peu le maréchal de Belle-Isle poussa l'ennemi au delà du Var. Mais on ne put empêcher François de Lorraine, mari de l'archiduchesse d'Autriche, d'être reconnu empereur, et de fonder la nouvelle maison impériale d'Autriche.

Quelques années plus tard, le parlement de Provence, à l'exemple des autres parlemens du royaume, fit poursuivre les jésuites établis dans son ressort. Cet ordre religieux, qui s'était formé au moment de la naissance du protestantisme, avait pris un rôle entièrement contraire au rôle des réformateurs. Poussant à bout le principe de catholicisme et d'universalité que ceux-ci avaient renversé, il ramenait toutes choses à l'obéissance passive et à la souveraineté pontificale, là où les autres les

ramenaient au libre examen de la raison et aux souverainetés nationales. Par un singulier rapprochement, tandis que dans les premiers temps les disciples avaient adopté l'un des deux noms de Jésus, les jésuites quinze siècles plus tard avaient adopté l'autre, et il semble qu'ils se préparaient ainsi à fondre l'église et le monde dans leur ordre, et considéraient la confusion du généralat avec la papauté comme le dernier terme de leurs travaux. La police de l'ordre était despotique, parce qu'ils avaient à combattre; leur morale était relâchée, parce qu'ils avaient à négocier. Le 28 janvier 1763, le parlement prononça, à une très-faible majorité, la suppression de la compagnie dans le pays.

Cependant depuis le règne de Louis XIII, l'esprit du gouvernement français n'avait pas changé, et l'on vit s'engager une lutte nouvelle entre le roi et les parlemens. Le parlement de Provence ayant défendu aux juges de son ressort d'accorder aucun *pareatis* aux arrêts des conseils supérieurs qui dans quelques provinces venaient de remplacer les parlemens, cette cour fut cassée; ses soixante-quinze magistrats furent exilés, et la cour des comptes, aides et finances, fut constituée en cour de parlement. Cette compagnie, qui s'insurgeait ainsi contre l'ancien conseil éminent, réservé par le pacte d'union, et intimement lié à la constitution provençale, expliqua dans une adresse au roi ses principes de conduite publique. Suivant elle, le roi était tout-puissant et revêtu de toute souveraineté : il n'avait au-dessus

de lui que les règles immuables de la justice, et le rôle de la nouvelle cour de parlement devait être borné à des représentations faites avec vérité et fermeté.

La mort de Louis XV plaça la couronne sur la tête de Louis XVI. Ce prince revint à la légalité, et commença lui-même la réaction nationale contre les dernières usurpations du pouvoir royal. Les parlemens furent rétablis : les cris de joie, les illuminations, les bals, les banquets, les députations des ordres, des communautés, signalèrent le retour du parlement dans la capitale. On rapporte qu'au milieu de la fête, un filou ayant été pris en flagrant délit, le parlement le fit relâcher sur la demande du peuple, pour ne point attrister un si beau jour. Mais l'embarras des finances de l'Etat mit le roi dans une position difficile. Les essais de réforme échouèrent contre les difficultés apportées par les grands de l'Etat ou par les parlemens, et le gouvernement, dans le même esprit de justice et de légalité, recourut à une assemblée de notables. Là, on fut sur le point de s'entendre. Les notables consentirent à l'établissement d'une subvention générale sur les trois ordres, et à un impôt sur le timbre qui devaient combler le déficit; à la création d'assemblées administratives de paroisse, de district et de province qui rapprochaient les pays d'élection de la condition des pays d'états. Le parlement de Paris résista encore, et, le premier dans la nation, il proclama le principe qu'aux seuls états-généraux appartenait le droit de voter l'impôt. Les 1774-1790.

parlemens des pays d'élection empêchèrent la mise en pratique du nouveau système administratif, ou parce que les règlemens organiques ne leur avaient pas été communiqués, ou parce qu'ils voyaient des inconvéniens dans leur exécution. Des mesures de rigueur furent préparées contre les parlemens. L'opinion publique demanda les états-généraux.

En conséquence du plan général qui introduisait dans les pays d'élection des assemblées représentatives des trois ordres, la cour s'occupait alors du rétablissement des états de Provence, suspendus, comme je l'ai dit, depuis 1640, et remplacés par les assemblées de communautés. C'était combler les vœux d'un grand nombre de seigneurs, qui, ne pouvant jouer un rôle à la cour, voulaient le remplir dans la province. Mais dans les conférences tenues à ce sujet, les nobles et les communes ne s'entendirent point sur le rétablissement des états et sur leur constitution organique. Les nobles ne consentaient à discuter d'autre question que celle de la formation même, c'est-à-dire, la question de la représentation proportionnelle du second et du troisième ordre. L'assesseur en charge Pascalis, les anciens assesseurs élevaient une question préjudicielle, celle de savoir si les possédans-fiefs ne devaient point avant tout renoncer à leurs exemptions pécuniaires; car l'impôt ne pouvait point être voté par ceux qui ne le payaient point, et le droit d'administration était le prix de la contribution aux charges. D'ailleurs encore, il fallait résoudre

ces questions avant la tenue des états, pour ne point amener une scission solennelle entre les ordres. Une assemblée des procureurs du pays nés et joints, sorte de conseil intermédiaire entre les consuls d'Aix procureurs nés, et les assemblées générales, qui fut tenue au mois d'août 1787, ne produisit aucun résultat. L'assesseur Pascalis y soutint les mêmes principes. On dressa un verbal d'opinions, et l'on s'accorda à demander la convocation des états-généraux.

Tandis que la cour recevait un nouvel échec au parlement de Paris, au sujet de la proposition d'un emprunt de quatre cent quarante millions, et qu'elle éconduisait l'opinion nationale, en ajournant à cinq ans la tenue des états-généraux, les possédans-fiefs de Provence remportaient une demi-victoire sur les communes. Au mois de décembre 1787, les états du pays s'assemblèrent dans l'ancienne forme. Cent vingt-huit seigneurs s'y présentèrent, nombre qui, joint à celui des évêques, des abbés et des commandeurs de Malte, assurait au second ordre une très-grande supériorité sur les cinquante-six voix des vigueries et des communautés. On eut d'abord quelque espoir de se concilier sur les questions du jour. Dans la séance du 8 janvier 1788, l'assemblée déclara, à la pluralité des suffrages, fixer les voix des deux premiers ordres, de telle sorte que, réunies, elles seraient égales à celle du troisième. Mais lorsqu'il s'agit d'organiser l'administration intermédiaire des états, les communautés ayant demandé l'égalité des

voix, la noblesse s'en tint aux anciennes règles qui admettaient deux procureurs joints pour chaque ordre. Plus tard la noblesse offrit une contribution pour la construction et réparation des chemins, et pour l'entretien des bâtards, à titre de faveur seulement, et en déclarant qu'elle ne donnerait rien autre. Le premier février, les états terminèrent leurs séances.

La lutte entre la cour et les parlemens continuait. La cour changea pour lors de système, et revint de la légalité au despotisme. Les ministres imaginèrent, sous le nom de cour plénière, un grand conseil composé de pairs, d'évêques, de magistrats, d'officiers de guerre, à la nomination du roi, qui, pour toute l'étendue du royaume, devait enregistrer les actes royaux, et exercer les jugemens en dernier ressort. On créait en même temps dans chaque province de nouveaux tribunaux, pour affaiblir le pouvoir judiciaire des parlemens, ainsi dépouillés de leur pouvoir politique. Le parlement de Paris ayant eu connaissance des projets de la cour, s'empressa de protester contre le renversement de l'ordre établi, et de faire une déclaration des droits publics et des lois fondamentales de la monarchie. Le parlement de Provence s'éleva aussi contre le coup d'état qui menaçait son existence et celle du pays. Cependant, le 8 mai 1788, le commandant de la province et un conseiller d'état vinrent présenter à la compagnie divers édits, qui établissaient la cour plénière, mettaient le parlement en vacance jusqu'à l'établissement complet du

nouveau système, réduisaient à quarante le nombre des magistrats; créaient deux grands baillages, l'un à Aix, l'autre à Digne, pour juger en dernier ressort jusqu'à la somme de quatre mille francs, et convertissaient les sénéchaussées du pays en présidiaux, pour juger pareillement en dernier ressort jusqu'à la somme de deux mille francs. L'enregistrement des édits fut forcé, mais les gens du roi refusèrent d'en faire l'envoi aux sénéchaussées du ressort.

A l'opposition des magistrats se joignit bientôt celle des procureurs nés et joints. Les fonctions d'assesseur se trouvaient encore remplies par ce même Pascalis, qui avait soutenu avec tant de zèle les intérêts des communes sur l'égalité de l'impôt dans l'année précédente, et qui plus tard périt victime de son attachement aux anciennes règles. Pascalis, après avoir combattu un système qui enlevait au pays son caractère d'état fédéré et non subalterné, en détruisant le corps conservateur de ses lois, et en rendant inutiles ses assemblées générales; exhorta les opinans à prendre les mesures nécessaires de salut public. L'assemblée considéra que la nation provençale ne pouvait pas être subalternée à la France, et devait conserver le droit de s'imposer elle-même; qu'ainsi le tribunal vérificateur des actes du roi, pour la Provence, devait siéger en Provence, et qu'un corps quelconque ne pouvait usurper vis-à-vis du pays le droit d'établir les impôts. En conséquence, elle déclara qu'il serait fait opposition à la transcription et publication

des édits, notamment de l'édit de la cour plénière ; enjoignit aux consuls d'Aix, aussitôt après le rétablissement du parlement, de se transporter à la grand'chambre pour prendre acte de cette opposition, et arrêta de considérer les actes comme nuls et non obvenus, jusqu'à leur enregistrement libre. L'assemblée délibéra en même temps de demander au roi les états-généraux.

Tandis qu'on s'attendait aux mesures les plus sévères, on annonça à Aix la prochaine arrivée du comte de Caraman, commandant, qui venait négocier avec les cours et avec le pays. Tous résolurent de ne point entrer en négociation, parce que le pays ne devait recevoir aucun échec dans ses antiques libertés. Le 10 juin 1788, au moment où le commandant allait arriver dans la capitale, le peuple se porta en foule devant l'hôtel du commandement. Il chassa par deux fois un artificier qui préparait des salves de boîtes ; le commandant fut reçu avec un morne silence ; aucun citoyen ne lui fit visite; et à huit heures du soir, les tambours de la ville s'étant présentés à sa porte pour lui donner l'*aubade*, le peuple brisa les caisses. Le lendemain, l'ordre de la noblesse, les officiers du parlement, la cour des comptes, aides et finances, le bureau des finances, l'administration intermédiaire du pays, le chapitre métropolitain, les consuls d'Aix à la tête de six cents citoyens, vinrent notifier leurs opinions au commandant. L'orateur de la noblesse, le marquis de Suffren-Saint-Tropez, déclara que jamais la cour plénière n'étendrait son autorité sur

la nation provençale, et que ce vœu était irrévocable. M. Desgalois de La Tour, premier président du parlement, M. d'Albertas, premier président des comptes, parlèrent avec moins de force, mais dans le même sens. Les procureurs nés et joints réclamèrent l'exécution des traités passés avec les rois de France. Toutes ces députations furent saluées par de nombreux applaudissemens.

Le roi ainsi pressé résolut d'assembler les états-généraux. Il fut sursis à l'établissement de la cour plénière, et les parlemens ayant été autorisés à reprendre leurs fonctions, le parlement d'Aix rentra au palais. Le tiers-état obtint aux états-généraux l'égalité des voix avec les deux premiers ordres. Ce fut dans ces circonstances que se tinrent de nouveau les états du pays, le 25 janvier 1789. Là éclata une scission complète entre le corps des seigneurs de fiefs et le reste de la nation provençale. La présence de cent quatre gentilshommes possédans-fiefs, contre la teneur de l'ordonnance des derniers états, laissait subsister les difficultés sur le nombre des suffrages dans les trois ordres. En outre, on pensait alors que les clercs et les nobles formaient des classes dans l'Etat, indépendamment de la possession des fiefs et des bénéfices. Les possédans-fiefs et les évêques considéraient avec raison les ecclésiastiques du second ordre et les nobles non possédans-fiefs comme de simples membres de l'ordre du tiers, mais c'était une grande faute pour eux de venir *in pleno* aux états, mal-

gré leurs promesses. La session étant ouverte, les vigueries et les communautés s'empressèrent de contester la légalité de l'assemblée, tant par rapport à la supériorité des voix de la noblesse que par rapport aux vices d'une représentation nationale, où les ecclésiastiques du second ordre et les nobles non possédans-fiefs n'avaient pas de députés. Les possédans-fiefs soutinrent la légalité des états. Les communes demandèrent à délibérer par ordre ; mais les hommes qui plus tard voulurent délibérer par ordre aux états-généraux, prétendaient délibérer par tête aux états du pays. A chaque séance, à chaque acte, les communes renouvelèrent leurs protestations, et cependant, le 29 janvier, elles firent signifier à l'assemblée un acte notarié, où, pour ne point faire manquer le service, elles avaient voté l'impôt en corps de communes, avec réserve de leurs reprises contre les deux premiers ordres.

Un homme né dans la noblesse et seigneur de fief, mais longtemps outragé dans sa famille et dans son ordre, qui avait embrassé les intérêts populaires tout à la fois par ambition et grandeur d'âme, par esprit de vengeance contre les nobles et de justice envers le peuple, le comte de Mirabeau vint dans la séance du 30 janvier prêter un appui solennel aux communes. Il se demanda, dans son discours, si la nation provençale était représentée. Or, le premier ordre n'était pas représenté, les prêtres des paroisses n'ayant pas député ; le second ordre n'était pas représenté, les nobles non pos-

sédans-fiefs n'ayant pas député ; les communes n'étaient pas représentées, y ayant dans l'assemblée des officiers municipaux et non des élus spéciaux, et les agrégations territoriales y figurant et votant sans aucun rapport avec leur importance relative. Il revenait ensuite sur la disproportion effrayante entre les voix des deux premiers ordres et celles des communes. Cherchant un remède à ces maux, il ne le trouvait que dans une assemblée proportionnelle des trois ordres, dans une nouvelle constitution. Mais ce n'était point au roi à donner cette constitution. « Et pourquoi la nation provençale, qui d'ail-
» leurs a sur tant de points une constitution très-libre,
» ne pourrait-elle pas corriger les abus qui la dépa-
» rent ? Serait-ce défaut de pouvoir dans une nation
» qui a placé sur le trône ses anciens rois ? Serait-ce
» défaut de pouvoir dans une nation qui, plus récem-
» ment prise pour arbitre suprême entre ceux qui se
» disputaient le droit de la gouverner, a placé la cou-
» ronne sur la tête du compétiteur qu'elle a voulu choi-
» sir ? Qu'on ne cite plus ce testament qui léguait des
» hommes comme un héritage. Je ne vois le titre de
» notre union à la couronne de France que dans l'é-
» lection libre faite par un peuple qui use de ses droits.
» La liberté de peu de nations repose sur un aussi beau
» monument. » Il concluait en invitant l'élite des gentilshommes provençaux, à provoquer dans sa magnanimité l'insigne bienfait d'une convocation générale des trois ordres du pays, pour atteindre le but désiré. Ainsi

parlait en patricien, pour relever l'ordre des nobles, cet homme qui, bientôt fatigué de tant d'impéritie, devait agir en tribun plébéien pour le renverser. Les consuls d'Aix, procureurs du pays, portant la voix de la ville d'Aix, appuyèrent, conformément à leurs instructions, la convocation générale des trois ordres. Le clergé et les seigneurs attaquèrent avec violence le comte de Mirabeau.

Les commissaires du roi-comte ayant en son nom demandé l'octroi des impôts, la question de l'égalité de contributions entre les ordres revint. Le clergé et la noblesse usèrent de subterfuges. Ils reconnurent en principe la nécessité de la contribution proportionnelle, comme étant le prix de la protection également accordée à tous; mais on se retrancha derrière les difficultés présentées dans l'application de la règle par la constitution provençale; difficultés sur lesquelles on offrait d'abord les voies de la conciliation, et ensuite l'arbitrage du roi après les états-généraux. Les communautés et vigueries déclarèrent voter l'impôt chacune en particulier et non en corps d'états. Les hésitations des deux premiers ordres leur furent funestes. La cour était indignée de les voir refuser ce qu'ailleurs on avait accordé, et le peuple les couvrait de murmures et de huées au sortir des séances.

Les états furent suspendus, parce qu'on allait élire les députés aux états-généraux dans les assemblées de bailliages ou sénéchaussées. Le pays entier était dans une

grande effervescence. Mirabeau s'empressa de répondre aux discours dirigés contre lui par les privilégiés dans les dernières séances. Il demandait en quoi donc il avait été si coupable : il avait porté, selon son serment, l'avis le plus utile au service du roi et de l'Etat, et au bien du pays ; il avait désiré que son ordre fût assez habile pour donner aujourd'hui ce qui lui serait infailliblement arraché demain ; il cherchait quelles expressions de son discours avaient attenté au respect dû à l'autorité royale, ou aux droits de la nation. « Nobles Provençaux, ajou-
» tait-il, l'Europe est attentive ; pesez votre réponse :
» hommes de Dieu, prenez garde, Dieu vous écoute.
» Que si vous gardez le silence, si vous vous renfermez
» dans les vagues déclamations que vous avez lancées
» contre moi, souffrez que j'ajoute un mot.

» Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristo-
» crates ont implacablement poursuivi les amis du peu-
» ple, et si, par je ne sais quelle combinaison de la
» fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein,
» c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé ; avides qu'ils
» étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victi-
» me. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main
» des patriciens, mais atteint du coup mortel, il lança
» de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux ven-
» geurs, et de cette poussière naquit Marius, Marius
» moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que
» pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la no-
» blesse. »

Mirabeau donnait ensuite d'importantes leçons aux communes, et il terminait par une courte protestation. Les communautés et les vigueries, la députation de Sisteron, les nobles non possédans-fiefs, le clergé séculier et régulier de Marseille, le chapitre des Accoules de la même ville, firent aussi signifier des actes qui concouraient à la demande générale d'une réforme dans les institutions provençales.

Mirabeau, qui était allé faire un voyage à Paris, ne tarda point à retourner en Provence. Reçu avec enthousiasme dans la ville d'Aix, le défenseur du peuple se rendit à Marseille, pour y préparer un mouvement révolutionnaire. Il obtint en accueil, en applaudissemens, en fêtes, tout ce qu'on pouvait attendre d'un peuple méridional, autrefois gouverné en république, plein des vestiges politiques de l'ancienne liberté, ennemi du frein, passionné pour l'égalité. Deux fois il fut couronné au théâtre. Le soir on le réaccompagnait chez lui aux flambeaux. Des feux de joie étaient brûlés, et des danses perpétuelles établies devant sa porte. On jetait sur son carrosse des rameaux de palmier, d'olivier et de laurier. On baisait les roues du carrosse. Les femmes lui présentaient leurs enfans. Mirabeau reprit ensuite la route d'Aix; les citoyens de Marseille l'accompagnèrent jusqu'à mi-chemin, et là, sur les anciens confins des peuples salien et marseillais, des cités d'Aix et de Marseille, ils le remirent solennellement, après des discours prononcés de part et d'autre, aux citoyens d'Aix.

Cependant une révolution s'opérait à Marseille. Les jeunes gens et les ouvriers vinrent présenter leurs griefs aux échevins, et la multitude appuya les pétitionnaires, à sa manière, en cassant les vitres de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt le peuple agit pour son compte, et demanda une diminution du pain et de la viande. Comme les échevins hésitaient à l'accorder, il l'établit lui-même, enfonça les magasins des marchands de blé accusés de monopole, et menaça d'aller aux greniers. Dans ce danger, le conseil de ville appela dans son sein des députés de toutes les corporations. L'assemblée confirma la diminution du pain et de la viande, et nomma une commission de surveillance, composée d'un noble non possédant-fief, d'un négociant, d'un chevalier de Saint-Louis, d'un courtier, de deux cultivateurs, d'un capitaine de quartier, de deux tailleurs d'habit, d'un portefaix, d'un cordonnier et d'un jardinier. Le mouvement populaire s'étendit à Aix, où les greniers furent pillés; à Toulon, où l'on manqua d'incendier l'arsenal; à Hyères, à Brignoles et dans les lieux circonvoisins.

Ce fut au milieu de ce désordre que se tinrent les assemblées de sénéchaussées pour l'élection des députés aux états-généraux. L'élection des députés dans les sénéchaussées était contraire au droit public du pays, parce que les députés provençaux devaient porter dans l'assemblée générale du peuple français, non la volonté

de telle ou telle localité, mais bien la volonté unique du co-état de Provence. Les communes, le bas clergé, les simples nobles, avouaient ce principe comme les possédans-fiefs. Si les entrailles des seigneurs se fussent émues, et qu'ils eussent accordé l'égalité de l'impôt, on n'eût point souffert les assemblées de sénéchaussées. Mais dans la division qui régnait entre les seigneurs et les autres ordres, ceux-ci n'hésitèrent point à s'y rendre. Les cahiers furent rédigés, les élections se firent, le comte de Mirabeau fut élu député de la sénéchaussée d'Aix pour le tiers-état. Le bas clergé et les nobles non seigneurs proclamèrent la maxime de l'égalité de l'impôt. Un seul possédant-fief, M. d'Albertas-Jouques, marquis de Gréoulx, fit officiellement connaître son intention de contribuer aux charges publiques sur ses biens nobles.

Le 21 avril, les états reprirent leurs séances. Les communautés et les vigueries renouvelèrent leurs protestations contre la légalité de l'assemblée. L'un des greffiers ayant alors lu un mémoire du roi, qui demandait la délibération sur une partie des contributions non votée, on agita encore la question du moment. Un membre des communes rappela les déclarations des deux premiers ordres faites dans les sénéchaussées, et admettant le principe de l'égalité en matière d'impôt, il parla aussi d'une déclaration des possédans-fiefs, dans un comité du 27 mars, qui contenait le même vœu.

L'archevêque d'Aix, président des états au nom de l'ordre du clergé, confirma sa renonciation aux priviléges pécuniaires. Mais un membre des possédans-fiefs se hâta d'expliquer les intentions de son ordre : suivant lui, ceux qui dans le comité du 27 mars avaient adopté le vœu de la contribution proportionnelle, y persisteraient, et on s'en rapporterait à la décision du roi pour le surplus. Les possédans-fiefs firent bientôt connaître aux états une nouvelle délibération qui confirmait celle du 27 mars, sauf et réservé l'intérêt individuel des absens et des contredisans, sans d'ailleurs nommer ces absens ou contredisans. Ainsi cet acte, en laissant à chacun la faculté de se dire absent ou contredisant, devenait insignifiant. Cependant la majorité des seigneurs s'y retrancha avec constance, et à peine quelques hommes plus justes et mieux avisés, M. d'Albertas-Albertas, tant pour lui que pour M. d'Albertas-Géménos son père, MM. Lecamus de Puypin, Sébastiani de Champelos, Gautier d'Artigues, et Dauphin de Trébillane, suivirent l'exemple de M. d'Albertas-Gréoulx, et déclarèrent consentir à l'encadastrement de leurs biens nobles, à compter du moment fixé par le tiers. Ce fut là la dernière campagne de la féodalité provençale contre les hommes des communes. Un grand nombre de seigneurs quittèrent les états. Les possédans-fiefs demandèrent alors de délibérer par ordre, et ils ne purent l'obtenir. Le tiers-état, qui avait gardé sa place, adopta un système de

désorganisation. Une députation au roi, la nomination des procureurs-joints pour chaque ordre, furent aussitôt rejetées que proposées, et le 28 avril au soir, fut close la dernière session des états-généraux de Provence.

Le 5 mai, le roi ouvrit les états-généraux du royaume. Deux provençaux exercèrent une grande influence sur cette assemblée : le comte de Mirabeau, député d'Aix, orateur, tribun et homme d'état ; l'abbé Sieyès, député de Paris, homme d'état, métaphysicien et législateur. Bientôt les communes ayant abandonné le titre d'états-généraux pour celui d'assemblée nationale, se trouvèrent investis de toute la puissance publique. L'ancien édifice social fut démoli pièce à pièce. La différence des ordres avait disparu ; la forme de confédération politique disparut également. Dans l'entraînement politique de la séance du 4 août, les provinces et les villes firent, avec plus ou moins d'étendue, l'abandon de leur constitution particulière, pour se fondre dans une constitution générale du royaume. Devant l'élan général des députations provinciales, l'ardeur des députés de Provence et de Forcalquier ne tarda point à se manifester. Les membres des sénéchaussées du pays s'avancèrent au milieu de la salle, et répudièrent les priviléges dont la conservation avait coûté tant de négociations et de combats, parce qu'en ce moment il s'agissait, non de ruiner la liberté provençale, mais de l'agrandir et de l'étendre à

tous. Une suite de cet abandon fut la nouvelle distribution du territoire français en quatre-vingt-trois départemens. Les trois départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes, remplacèrent la province de Provence. Les Bouches-du-Rhône eurent sept districts : Aix, Arles, Marseille, Tarascon, Apt, Salon et Orange; le Var, neuf districts : Toulon, Hyères, Saint-Maximin, Brignoles, Barjols, Fréjus, Draguignan, Grasse et Saint-Paul-de-Vence; les Basses-Alpes, cinq : Forcalquier, Sisteron, Digne, Castellanne et Barcelonnette (1790). Ces divisions se rattachaient plus ou moins aux divisions provinciales, qui découlaient des féodales, et se joignaient la plupart aux démarcations physiques ou politiques des peuplades liguriennes, par l'intermédiaire des cités romaines.

Le système judiciaire fut enveloppé dans la ruine du système politique. Les divers tribunaux du pays, la chambre des comptes, le parlement furent renversés. Le 27 septembre 1790, la chambre des vacations du parlement tint sa dernière sous la présidence de M. le président de Cabre. Dans cette audience, l'ancien assesseur Pascalis vint se présenter à la barre, et, dans une courte harangue, il déplora, au nom de l'ordre des avocats, l'anéantissement de la constitution provençale, la résistance opposée par le peuple au vœu d'un nombre de communautés supportant treize ou quatorze cents feux (moitié des charges du pays), qui demandaient une con-

vocation d'états, et protesta vouloir vivre et mourir en citoyen provençal, bon et fidèle sujet du roi de France, comte de Provence. Ici finissent la Provence et son histoire.

L'assemblée constituante eut sans doute des vertus et des lumières, mais ce fut un malheur qu'elle dédaignât de fonder le présent sur le passé, et négligeât l'exemple voisin des institutions anglaises. L'envahissement des prérogatives essentielles à la royauté, la destruction de l'aristocratie amenèrent de terribles résistances, et ces résistances firent naître une douloureuse lutte. Peut-être, si d'autres maximes avaient prévalu, la liberté nouvelle aurait résulté sans effort de l'ancienne liberté. Le peuple français aurait emprunté une grande majesté du mouvement révolutionnaire, sans perdre la majeté d'autrefois. A la tête de la société fût restée placée la royauté capétienne, cette royauté de huit siècles qui en imposait à l'Europe et au monde. La cour des pairs séparée du parlement de Paris, augmentée des chefs des plus illustres familles, fût devenue le tribunal suprême, le sénat et le conseil perpétuel de la nation. Les états-généraux eussent obtenu une juste mesure de puissance, dès qu'on aurait voté par tête ou par district et non par ordre ni par province; que les députés du commun peuple des bailliages eussent été dans une certaine proportion avec les députés nobles, et que, frappant au

cœur l'autorité romaine, on eût replacé les gens d'église dans le sanctuaire. Les parlemens inamovibles sans être héréditaires, affaiblis de nobles, renforcés de bourgeois, dépouillés des jugemens qu'on eût rendus au peuple, auraient, à charge d'appel, rempli, dans les provinces mieux délimitées, un rôle assez semblable à celui de la pairie dans l'Etat. L'intendance serait devenue, dans ces provinces dépossédées de tout pouvoir exécutif provincial, une sorte de petit ministère propre à lier toutes choses au corps de l'Etat, et à centraliser le pouvoir exécutif national. Les circonscriptions des bailliages, élections, vigueries, eussent été régularisées, et c'est dans le terme intermédiaire entre la province et la commune, qu'on eût trouvé la vraie société municipale, où est le lien de la fédération nationale, le siége des jugemens, la source du mandat et de l'opinion populaire. Ainsi le premier peuple du monde eût reposé grand et paisible, à l'ombre des lois qui brisaient les chaînes de l'esprit humain, en poursuivant ses plans d'agrandissement sur le Rhin et sur les Alpes.

Le pays de Provence, devenu une véritable province française, eût un jour reçu dans son sein les Provençaux du comtat et ceux d'outre-Var, et se fût appuyé, comme aux premiers temps, sur la mer, le Rhône et les Alpes. Il eut conservé, avec son nom, les traditions de sa vieille liberté. Il eût vu siéger dans la chambre haute

les illustrations qui lui furent chères. La sagesse de son parlement, ennemi de l'intervention étrangère, adversaire infatigable de Rome, défenseur des franchises publiques, presque toujours placé à la tête de l'opinion provinciale, les fautes de cette compagnie quand elle céda à un misérable esprit de corps, quand elle manqua d'humanité envers les coupables, quand elle rejeta avec mépris la bourgeoisie de son sein, eussent éclairé le nouveau parlement. Nos communes de Marseille et d'Arles qui ne devaient leurs droits qu'à elles, nos vigueries, vénérables vestiges des cités romaines, eussent gardé leur indépendance; au dedans, administrant avec sagesse; au dehors, députant de fidèles représentans de leurs besoins et de leurs volontés.

Nous, Provençaux, Dauphinois, Aquilains, Bretons, Alsaciens, tous Français, nous n'eussions eu ni tant de victoires ni tant de maux, ni l'épuisement universel après une fatgue universelle, ni les insolences du despotisme, ni les calomnies adressées à la liberté; et notre Gaule nationale et royale eût bien valu cet empire français, modelé sur l'empire romain, sur la monarchie carlovingienne, sur le Saint-Empire, sur les plans de la maison d'Autriche, qui, malgré son nom et son chef, malgré ses fiefs jetés dans la Germanie et dans l'Italie, et l'union de Rome jointe à son territoire par un grand chemin tracé entre les Apennins et la mer, sur le sol de

la Ligurie et de l'Etrurie, est tombé avec fracas, pour donner une haute leçon de la sagesse qui doit présider aux entreprises humaines.

FIN

3-

APR 6 - 1944

APR 6 - 1944